



PROSPECTUS D'ÉMISSION

Prospectus d'émission d'actions relatif à l'augmentation de capital
de AMI Assurances de 13 220 560 DT à 18 508 784 DT

Nombre de titres à émettre :

5 288 224 actions nouvelles de nominal 1 DT à souscrire au prix d'émission de 6,250 DT

Visa n°15-0921 du 01 Décembre 2015 du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Intermédiaire en bourse chargé de l'opération

Rue du lac Lemman, Centre Nawrez
1053 Les Berges du Lac
Tel: (+216 71) 960 530 / 71 963 116
www.maxulabourse.com.tn
maxulabourse@topnet.tn

**MAXULA
BOURSE**

Responsable chargé de l'opération

Mlle .Sayda Kebaier
Cité Les Pins Les Berges du lac II
1053, Tunis
Tél : +216 70 026 000
Fax : +216 71 268 400
www.assurancesami.com



Assurances Multirisques Ittihad -AMI Assurances-
Société anonyme au capital de 13 220 560 dinars divisé en 13 220 560 actions de nominal 1 dinar
entièrement libérées

Registre de commerce N° B138682003
Siège Social : Cité Les Pins Les Berges du lac II 1053, Tunis
Tél : +216 70 026 000
Fax : +216 71 268 400
Site Web : www.assurancesami.com

Prospectus d'émission d'actions relatif à l'augmentation de capital de AMI Assurances de 13 220 560 DT à 18 508 784 DT

Nombre de titres à émettre:

5 288 224 actions nouvelles de nominal 1 DT à souscrire au prix d'émission de 6,250 DT

Visa du Conseil du Marché Financier

Visa n° **№ 1.5 - 0.92.1** du **01 DEC. 2015** du Conseil du Marché Financier
donné en application de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994. Ce visa n'implique
aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus a été établi par l'émetteur et engage
la responsabilité de ses signataires.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments
comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la
cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable Chargé de l'information

Mlle. Sayda Kebaier

Responsable de l'unité de l'audit interne

Cité Les Pins Les Berges du lac II 1053, Tunis
Tél : +216 70 026 000/ Fax : +216 71 268 400

Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération

MAXULA BOURSE



Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053
Les Berges du Lac
Tél : +216 71 96 05 30/96 02 92
Fax : +216 71 96 05 65
E.mail : maxulabourse@topnet.tn



Décembre 2015

TABLE DES MATIERES

PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE.....	1
FLASH SUR L'OPERATION D'AUGMENTATION DE CAPITAL.....	3
CHAPITRE 1. RESPONSABLE DU PROSPECTUS ET RESPONSABLE DU CONTROLE DES COMPTES	6
1.1. Responsable du prospectus	6
1.2. Attestation du responsable du prospectus	6
1.3. Responsable du contrôle des comptes	6
1.4. Attestation des commissaires aux comptes	12
1.5. Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'opération	13
1.6. Responsable de l'information et de la communication financière	13
CHAPITRE 2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION....	14
2.1. Renseignements relatifs à l'émission	14
2.1.1. Décision à l'origine de l'émission	14
2.1.2. But de l'émission	14
2.1.3. Caractéristiques de l'opération de souscription au capital en numéraire	14
2.1.4. Jouissance des actions émises.....	15
2.2. Prix d'émission des actions nouvelles	15
2.3. Droit préférentiel de souscription	15
2.4. Période de souscription	15
2.5. Établissement domiciliataires	16
2.6. Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces.....	16
2.7. Modalités et délais de livraison des titres.....	17
2.8. Mode de placement	17
2.9. Renseignements généraux sur les titres émis	17
2.9.1. Droits attachés aux valeurs mobilières offertes.....	17
2.9.2. Régime de négociabilité	17
2.9.3. Régime fiscal applicable	17
2.10. Marché des titres	18
2.11. Cotation des titres.....	18
2.11.1. Cotation en bourse des actions anciennes.....	18
2.11.2. Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire	18
2.11.3. Cotation en bourse des droits de souscription.....	18
2.12. Tribunal compétent en cas de litiges	18
2.13. Prise en charge par TUNISIE CLEARING	18

CHAPITRE 3. RENSEIGNEMENT CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL19

3.1. Renseignement de caractère général concernant l'émetteur	19
3.1.1. Dénomination et siège social	19
3.1.2. Forme juridique de l'émetteur	19
3.1.3. Date de constitution et durée	19
3.1.4. Nationalité.....	19
3.1.5. Objet social conformément au projet des statuts tel que mis à jour par l'AGE 28/12/2013	19
3.1.6. Registre de commerce	20
3.1.7. Matricule fiscale	20
3.1.8. Régime fiscal.....	20
3.1.9. Exercice social	20
3.1.10. Capital social.....	20
3.1.11. Lieu où peuvent être consultés des documents de la société.....	21
3.1.12. Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF et la BVMT	21
3.1.13. Clauses statutaires particulières conformément aux statuts tels que mis à jour par l'AGE du 28/12/2013.....	21
3.2. Évolution du Capital social	26
3.3. Répartition du capital social et des droits de vote au 30/10/2015	27
3.3.1. Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social au 30/10/2015.....	27
3.3.2. Capital social et droits de votes détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 30/10/2015.....	27
3.3.3. Nombre d'actionnaires au 30/10/2015.....	27
3.4. Relation de la société AMI Assurances avec les parties liées au 31/12/2014	28
3.4.1. Informations sur les engagements	28
3.4.2. Les garanties, sûretés réelles et cautions reçues ou données	29
3.4.3. Transfert de ressources.....	29
3.4.4. Relations commerciales	29
3.4.5. Les prestations de services reçues ou données	29
3.5. Obligations et engagements de « AMI Assurances » envers les dirigeants	30
3.6. Dividendes	30
3.7. Marché des titres	30

CHAPITRE 4. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'EMETTEUR ET SON EVOLUTION 31

4.1. Présentation générale de la société et de son secteur	31
4.1.1. L'assurance dans le monde	31
4.1.2. L'assurance en Tunisie.....	32
4.1.2.1. Positionnement de la Tunisie, Pénétration et densité	32
4.1.2.2. Les indicateurs clés du secteur des assurances Tunisien.....	32
4.1.3. Présentation sommaire de la société.....	35

4.2. Activité de la société au 31 Décembre 2014	36
4.2.1. Activité technique	36
4.2.1.1. Chiffre d'affaires	36
4.2.1.2. La charge de sinistres.....	37
4.2.1.3. Les provisions techniques liées aux acceptations.....	38
4.2.1.4. La réassurance	39
4.2.1.5. Résultat technique net de cessions	39
4.2.2. L'activité Financière.....	39
4.2.3. Résultats.....	40
4.3. Évolution récente.....	41
4.4. Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité	43
4.4.1. Risques techniques.....	43
4.4.1.1. Risque de dépendance à la branche Auto	43
4.4.1.2. Risque de continuité d'exploitation.....	44
4.4.2. Risques financiers.....	44
4.4.3. Risques commerciaux.....	44
4.4.4. Risques opérationnels	45
4.4.5. Risques juridiques	45
4.4.6. Risques de crédit	45
4.5. Litiges et arbitrage en cours.....	46
4.6. Dépendance de l'émetteur	46
4.7. Organisation de la société	47
4.7.1. Gouvernance et contrôle Interne.....	47
4.7.1.1. Gouvernance.....	47
4.7.1.2. Contrôle Interne	53
4.7.2. Système d'information	54
4.7.3. Politique sociale et structure de l'effectif	54
4.7.3.1. Politique sociale.....	54
4.7.3.2. Effectif.....	56
4.8. Politique d'Investissement	57
4.9. Matrice SWOT (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces)	59
<i>CHAPITRE 5 : PATRIMOINE-SITUATION FINANCIERE-RESULTATS.....</i>	<i>60</i>
5.1. Patrimoine d'AMI Assurances au 31 décembre 2014	60
5.1.1. Actifs incorporels et corporels au 31 décembre 2014	60
5.1.2. Placements au 31 décembre 2014	60
5.1.2.1. Placements Immobiliers	61
5.1.2.2. Placements dans les entreprises liées et participations	61
5.1.2.3. Autres placements financiers	61
5.2. Patrimoine de l'AMI Assurances au 30 Juin 2015.....	65
5.2.1. Actifs incorporels et corporels au 30 Juin 2015	65
5.2.2. Placement au 30 Juin 2015.....	66
5.2.2.1. Placements immobiliers.....	66
5.2.2.2. Placement dans les entreprises liées et participations.....	66
5.2.2.3. Autres placements financiers	67

5.3. Les principales acquisitions et cessions d'immobilisations postérieurement au 30/06/2015.....	70
5.4. Renseignements sur les états financiers au 31 décembre 2014	71
5.4.1. États financiers comparés au 31 décembre 2014	72
5.4.1.1. Bilans comparés au 31 décembre 2014	72
5.4.1.2. Etat de résultat technique de l'assurance et/ ou de la réassurance non vie comparé au 31 Décembre 2014.....	74
5.4.1.3. Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie comparé au 31 Décembre 2014.....	75
5.4.1.4. Etat de résultat comparé au 31 Décembre 2014	76
5.4.1.5. Tableau des engagements reçus et donnés comparé au 31 Décembre 2014	77
5.4.1.6. Etat de flux de trésorerie	78
5.4.2. Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2014.....	79
5.4.3. Notes complémentaires aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2014	112
5.4.4. Notes rectificatives aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2014	118
5.4.5. Rapport général et spécial des commissaires aux comptes au 31 décembre 2014	126
5.4.6. Tableau de mouvement des capitaux propres	132
5.4.7. Tableau de détermination du résultat fiscal	133
5.4.8. Engagements financiers arrêtés au 31 Décembre 2014.....	134
5.4.9. Affectation des résultats des trois dernières années	135
5.4.10. Évolution du résultat net et du résultat technique	135
5.4.11. Évolution des dividendes	135
5.4.12. Principaux indicateurs	136
5.4.13. Principaux ratios	137
5.5. Renseignements sur les états financiers intermédiaires au 30 Juin 2015	138
5.5.1. États financiers intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2015	139
5.5.1.1. Bilans arrêtés au 30 Juin 2015	139
5.5.1.2. État de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance Non Vie arrêté au 30 Juin 2015	141
5.5.1.3. État de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance Vie arrêté au 30 Juin 2015	142
5.5.1.4. État de résultat arrêté au 30 Juin 2015	143
5.5.1.5. Tableau des engagements reçus et donnés, arrêté au 30 Juin 2015.....	144
5.5.1.6. État de flux de trésorerie, arrêté au 30 Juin 2015	145
5.5.2. Notes aux états financiers, arrêtés au 30 Juin 2015.....	146
5.5.3. Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires au 30 Juin 2015	172
5.5.4. Notes rectificatives aux états financiers intermédiaires au 30 Juin 2015	173
5.5.5. Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers intermédiaires au 30 Juin 2015	180
5.5.6. Tableau de mouvements des capitaux propres	182
5.5.7. Affectation des résultats	182
5.5.8. Évolution du résultat net et du résultat technique	182
5.5.9. Principaux indicateurs au 30/06/2015	182
5.5.10. Principaux ratios au 30/06/2015	183

CHAPITRE 6. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES	184
6.1. Membre des organes d'administration et de direction	184
6.1.1. Membre des organes d'administration	184
6.1.2. Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société	184
6.1.3. Principales activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années par les membres des organes d'Administration et de Direction	185
6.1.4. Mandats d'Administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés	185
6.1.5. Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du Conseil d'Administration dans la société qu'ils représentent	186
6.2. Intérêts des dirigeants dans la société au 31/12/2014.....	186
6.2.1. Rémunérations et avantages en nature attribués aux Membres des organes d'Administration et de Direction au titre de l'exercice 2014	186
6.2.2. Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'Administration et de Direction au 31/12/2014	186
6.3. Contrôle	187
6.4. Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'Administration et de Direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du Conseil d'Administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital	187
CHAPITRE 7. LES PERSPECTIVES D'AVENIR	188
7.1. Évolution récente et orientation stratégique.....	188
7.1.1. Évolution récente	188
7.1.2. Stratégie de développement.....	189
7.2. Perspectives d'avenir	191
7.2.1. Analyse des écarts enregistrés entre les réalisations des exercices 2013 et 2014 par rapport aux prévisions publiées au niveau du prospectus en 2014 :	191
7.2.2. Analyse des modifications effectuées au niveau des prévisions 2015-2019 par rapport aux informations prévisionnelles 2013-2017	192
7.2.3. Analyse des performances réalisées au 30/09/2015 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2015	192
7.3. Les prévisions (2015-2019)	193
7.3.1. Principales hypothèses de prévision retenues	193
7.3.1.1. Chiffre d'affaires	193
7.3.1.2. Les prévisions de la sinistralité et de la provision technique.....	195
7.3.1.3. Les prévisions de la réassurance.....	197
7.3.1.4. Les frais d'exploitation	199
7.3.1.5. Résultat technique net de cession.....	199
7.3.1.6. Activité Financière	200
7.3.1.7. Résultat Net	200
7.3.2. États financiers prévisionnels	201
7.3.2.1. Bilans prévisionnels	201
7.3.2.2. États de Résultats techniques Non Vie prévisionnels	202
7.3.2.3. États de Résultats techniques Vie prévisionnels.....	202

7.3.2.4.	États de Résultats prévisionnels	203
7.3.2.5.	États des flux prévisionnels.....	204
7.3.3.	Indicateurs prévisionnels	205
7.3.4.	Ratios prévisionnels	205
7.3.5.	Avis des commissaires aux comptes sur les informations financières prévisionnelles de la période allant de 2015 à 2019	207
	<i>Bulletin de souscription</i>	<i>208</i>

PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE

La société Assurances Multirisques Ittihad « AMI Assurances » a été créée le 1^{er} octobre 2003 suite au transfert du portefeuille de la société coopérative d'assurance et de réassurance Al Ittihad dont l'agrément a été retiré. AMI Assurances a eu son agrément en Août 2003 et est entrée en activité en Octobre de la même année.

La société opérait sous forme de mutuelle, jusqu'au 28 Décembre 2013, date de l'AGE qui a décidé la transformation de la forme juridique d'AMI Assurances de Mutuelle en Société Anonyme. A cet égard, il a été décidé que seuls les assurés adhérents, c'est-à-dire, ceux qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28 Décembre 2013, et qui ont payé le droit d'adhésion de 20 DT avant le 31 janvier 2014, pourront bénéficier de la conversion du fonds commun en capital, suite à cette transformation.

La transformation de la forme juridique d'AMI Assurances a été réalisée en 2014¹ avec succès. Suite à cette démutualisation, « Assurances Mutuelles Ittihad » a changé de dénomination sociale pour devenir « Assurances Multirisques Ittihad ».

L'opération a été accompagnée d' :

- i/ Une conversion du fonds commun existant détenu par les adhérents d'AMI en capital social,
- ii/ Une levée de fonds auprès de tous les assurés d'un montant de 31,4MDT,
- iii/ Une incorporation d'une partie de la prime d'émission dans le capital pour un montant de 9 915 420 DT donnant lieu à l'émission de 9 915 420 actions d'une valeur nominale unitaire de 1 DT, à raison de 3 nouvelles actions gratuites pour chaque action détenue dans le capital.

Actuellement, la société AMI Assurances est une société anonyme de capital social de 13 220 560 dinars divisé en 13 220 560 actions de nominal de 1 dinar chacune.

L'activité d'AMI Assurances est scindée en deux catégories :

- Des services aux particuliers
- Des services aux entreprises

Les Assurances Multirisques Ittihad n'a cessé d'améliorer ses fondamentaux et de confirmer ses ambitions pour un meilleur positionnement et un rôle plus dynamique au sein du secteur d'assurance Tunisien. En effet, avec ses douze ans d'existence, l'AMI s'assure aujourd'hui une place de choix au sein d'un secteur assez fragmenté. La société peut se targuer d'une part de marché significative et occupe actuellement le 4ème rang sur le marché des assurances Tunisien, et ce, grâce à une parfaite maîtrise du risque automobile et un développement significatif des risques des particuliers.

¹Voir prospectus d'émission d'actions corrélatives à la transformation de la forme juridique de mutuelle en Société Anonyme visé par le CMF sous le n°14-0862 en date du 30 avril 2014.

Le développement soutenu du réseau d'agences est une priorité pour l'AMI Assurances, qui distribue ses produits et services à travers un groupe de professionnels composant son réseau commercial qui comprend à fin de l'année 2014 une succursale, 129 agences, 35 courtiers et 5 conseillers clients répartis sur tout le territoire Tunisien.

Ce réseau lui permet d'assurer une meilleure proximité de sa clientèle et de proposer une gamme de produits aussi bien pour les particuliers (Assurance Auto, Assurance Vie, Responsabilité civile, Multirisque Habitation, etc.) que pour les entreprises (Assurance de construction, Assurance d'exploitation, etc.).

Sur les trois derniers exercices, la compagnie a connu une croissance annuelle moyenne de son chiffre d'affaires de l'ordre de 7% pour atteindre à fin 2014, 123 885 mDT. Au 30/06/2015, le chiffre d'affaires d'AMI Assurances s'est établi à 68 080 mDT.

L'année 2014 a été caractérisée par un renversement de tendance au niveau du résultat technique qui a affiché une nette amélioration en clôturant l'exercice avec un résultat positif de 6 016 mDT. La marge technique rapportant le résultat technique aux primes émises et acceptées, s'est établie à 4,86% en 2014, contre -7,10% en 2012. Cette performance trouve son origine dans la hausse d'une part, des primes acquises non vie et d'autre part, la baisse des provisions d'assurance vie. C'est ainsi que la compagnie a pu maintenir son ratio S/P dans les normes. Au 30 Juin 2015, le résultat technique a atteint les 6 515 mDT.

L'ensemble des activités d'AMI Assurances a dégagé un résultat bénéficiaire de 5 787 mDT en 2014 contre 401 mDT en 2013. Au 30/06/2015, la compagnie a réalisé un résultat net de 6 500 mDT.

FLASH SUR L'OPERATION D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Depuis sa création, les Assurances Multirisques Ittihad « AMI Assurances » n'a cessé de se développer pour occuper à fin 2013², la quatrième marche du secteur des assurances et la deuxième en termes de réseau d'agences en Tunisie. Toutefois, et pour être à même de défendre son bon rang face à une concurrence sectorielle de plus en plus exacerbée, d'une part, et de développer davantage son activité, afin de profiter des opportunités présentes d'autre part, la Direction Générale, de concert avec le Conseil d'Administration d'AMI Assurances, a exprimé sa volonté d'engager un processus de réforme et de restructuration, en mesure de la doter des moyens financiers, organisationnels et techniques les plus adéquats pour un redressement en profondeur, et pour espérer atteindre des niveaux de performance conformes aux normes sectorielles .

La première étape du plan stratégique était donc de se doter de la forme juridique la plus adéquate, et c'est en 2014 que la société s'est mue en société anonyme et a par la même occasion renforcer ses capitaux (conversion de fonds communs existant, augmentation de capital de 31,4MDT et enfin une augmentation de capital par incorporation de 9,9MDT).

C'est également en 2014, que l'entreprise a engagé un audit approfondi des provisions techniques et financières. Cet audit a révélé une insuffisance de provisions de 34,2 MDT. Les états financiers de 2014 ont pris donc en considération toutes ces insuffisances qui ont été imputées sur les fonds propres de la Société. Il en résulte que les fonds propres sont devenus inférieurs au seuil exigé par la réglementation en vigueur.

Cette situation a été à l'origine d'une réflexion lancée par le Conseil d'Administration pour étudier les alternatives de renforcement supplémentaire des fonds propres de la compagnie.

L'augmentation de capital aura pour vocation d'atteindre plusieurs objectifs :

- ✓ Favoriser le renforcement des fonds propres d'AMI Assurances et par conséquent, constituer une marge de solvabilité et une couverture des engagements conformes aux exigences réglementaires;
- ✓ Se conformer aux exigences de capital social réglementaire pour les sociétés d'assurances ;
- ✓ Consolider sa position sur le marché local ;
- ✓ Doter l'entreprise de moyens lui permettant de mieux préparer l'association avec un partenaire stratégique ;
- ✓ Accéder à de nouveaux marchés et s'attaquer ainsi à couvrir des risques élevés. Ceci lui permettra de diversifier son portefeuille produits et d'améliorer en conséquent, sa compétitivité.

² Source : Rapport FTUSA 2013

1. Montant de l'opération : 33 051 400 DT

Le capital social sera porté de 13 220 560 DT à 18 508 784 DT, par l'émission de 5 288 224 actions nouvelles.

2. Caractéristiques de l'opération d'augmentation de capital

Montant de l'opération : 33 051 400 DT

Nombre d'actions nouvelles à souscrire: 5 288 224 actions

Valeur nominale : 1 DT

Forme des actions : Nominative

Catégorie : Actions ordinaires

Prix d'émission : Les actions à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 6,250 DT chacune, soit 1 DT de valeur nominale et 5,250 DT de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

3. Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible:** A raison de deux (2) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'ils puissent en résulter une souscription indivise.
AMI ASSURANCES ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible:** en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Si les souscriptions réalisées, tant à titre irréductible, qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, le montant de l'augmentation du capital social pourra être limité au montant des souscriptions à condition que celles-ci atteignent les trois quarts (3/4) au moins de l'augmentation décidée.

Les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statutaires, seront assimilées aux actions anciennes et conféreront à leur détenteurs les mêmes droits à compter de la réalisation définitive de l'augmentation du capital.

4. Période de souscription

La souscription aux **5 288 224** actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de deux **(2)** actions nouvelles pour cinq **(5)** actions anciennes et ce du **11/12/2015** au **25/12/2015** inclus³.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription, et si les souscriptions réalisées tant à titre irréductible qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital, le montant de l'opération sera limité au montant des souscriptions réalisées à condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts **(3/4)** de l'augmentation décidée, soit **3 966 168 DT**.

5. Établissements domiciliaires

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société AMI ASSURANCES exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de **6,250 DT**, soit **1 DT** représentant la valeur nominale de l'action et **5,250 DT** représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois **(3)** jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N°**07.001.0001.340.001286.36** ouvert auprès de Amen Bank, Agence Place Pasteur.

6. Jouissance des actions émises

Les **5 288 224** actions nouvelles porteront jouissance en dividende à partir du **01 janvier 2015**.

³ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant les deux séances de bourse du **24/12/2015** et **25/12/2015** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant lesdites séances.

CHAPITRE 1. RESPONSABLE DU PROSPECTUS ET RESPONSABLE DU CONTROLE DES COMPTES

1.1. Responsable du prospectus

Monsieur Lamjed BOUKHRIS

Directeur Général d'AMI Assurances.

1.2. Attestation du responsable du prospectus

«A notre connaissance, les données du présent prospectus sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur ainsi que sur les droits rattachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée ».

M. Lamjed BOUKHRIS

Directeur Général d'AMI Assurances



1.3. Responsable du contrôle des comptes

États financiers arrêtés au 31/12/2012

- Le cabinet « FMBZ-KPMG Tunisie », société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Moncef Boussannouga Zammouri.

Adresse : B.P N° 317 Publiposte, Les berges du Lac, Rue Lac Eschkel 1053 Tunis

-Le cabinet «UNION AUDIT TUNISIE », société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Mr.Abdellatif Abbes.

Adresse : 67, Avenue Alain Savary- Bloc B 4^{ème} étage, 1082 Tunis



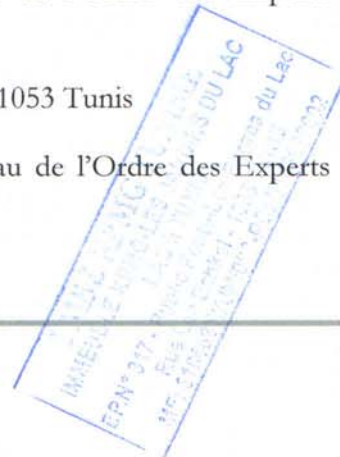
États financiers arrêtés au 31/12/2013, 31/12/2014 et 30/06/2015

-Le cabinet « FMBZ-KPMG Tunisie », société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Mme Emna Rachikou.

Adresse : B.P N° 317 Publiposte, Les berges du Lac, Rue Lac Eschkel 1053 Tunis

-Le cabinet «UNION AUDIT TUNISIE », société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Mr.Abdellatif Abbes.

Adresse : 67, Avenue Alain Savary- Bloc B 4^{ème} étage, 1082 Tunis



• Extrait de l'opinion sur les états financiers arrêtés au 31/12/2012

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet FMBZ_KPMG Tunisie représenté par M. Moncef Boussannouga Zammouri et le cabinet Union Audit Tunisie représenté par M. Abdellatif ABBES, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les co-commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

« Nos travaux d'audit de l'exercice 2012 nous ont permis de dégager les situations suivantes :

6- La provision pour sinistres à payer de la branche automobile a été déterminée à partir des coûts des sinistres, dossier par dossier, obtenus de l'inventaire permanent, diminués des règlements cumulés enregistrés en comptabilité depuis la création de l'AMI et non des règlements, dossier par dossier. En effet, les règlements constatés dans l'inventaire permanent comportent des erreurs qui font l'objet actuellement d'une action spéciale d'analyse et de justification. L'impact des résultats de cette action sur les états financiers ne peut être actuellement appréhendé.

Par ailleurs, la provision pour sinistres à payer « auto matériel » a été déterminée compte tenu d'un ajustement du coût de certains dossiers, soit en raison de leur prescription, soit du fait que la responsabilité de l'assuré AMI n'est pas totale. Nous n'avons pas été en mesure de vérifier l'exactitude ou le bien-fondé de ces ajustements.

7- Les provisions pour sinistres à payer auto corporel et matériel n'incluent pas les frais non récupérables relatifs aux dossiers recours (frais d'avocats et d'experts). Cette minoration se compense en partie par un chargement au titre des dossiers de même nature à la charge des compagnies adverses. Le défaut de détermination de ces éléments par l'AMI ne nous permet pas d'évaluer leur impact sur les états financiers

8- Les situations suivantes ayant pour origine les exercices précédents demeurent non suivies d'effet :

8-1- La justification des comptes agences et succursales qui totalisent 30.952 mDT n'est pas encore réalisée à la date de notre intervention. Certaines différences ont été relevées entre les données comptables et celles extracomptables (note AC612).

8-2- Les actifs suivants, ayant été transférés de la coopérative EL ITTIHAD vers la Mutuelle, ne sont pas recouverts à ce jour et nécessitent d'être provisionnés :

- a- Les avoirs en banques, CCP et caisses, figurant à l'actif, comprennent un montant égal à 607 mDT correspondant au solde des comptes bancaires transférés par la coopérative EL ITTIHAD. La réalité de ce solde n'a pas été établie (note AC71).
- b- La rubrique créances nées d'opérations d'assurance directe comprend un montant de 2.045 mDT correspondant aux créances transférées par EL ITTIHAD sur les autres compagnies dans le cadre des conventions IDA et Hors IDA. Le règlement de ces créances est tributaire du règlement par le fonds de garantie des assurés de la dette de l'EL ITTIHAD envers les autres compagnies (note AC613).

- c- Les comptes «débiteurs et créiteurs divers» font état d'une créance ancienne non provisionnée envers EL ITTIHAD pour un solde total net de 446 mDT (notes AC63/PA63).

9- A notre avis, sous réserve de l'impact des situations indiquées dans les paragraphes 6 à 8 ci-dessus, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'ASSURANCE MUTUELLE EL ITTIHAD « AMI » ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

10- Sans remettre en cause notre avis mentionné ci-dessus, nous attirons l'attention sur le fait que la Mutuelle a enregistré en 2012, au débit du compte « modifications comptables » un montant de 487 mDT au titre de la provision pour risques en cours de la branche incendie non constatée en 2011. Contrairement à la norme comptable n°11, les états financiers de l'exercice 2011 n'ont pas été retraités pour les besoins de la comparaison.

Vérifications spécifiques

11- Nous avons examiné le rapport annuel du conseil d'administration destiné à l'assemblée générale des adhérents. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur les informations d'ordre comptable contenues dans ce rapport.

12-Conformément à l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 et à l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons vérifié l'efficacité du contrôle interne. Nos observations et nos recommandations afférentes aux procédures administratives, financières et comptables font l'objet d'un rapport distinct « lettre de direction ».

Nous signalons que notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et la présentation des états financiers n'a pas révélé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers ».

• **Extrait de l'opinion sur les états financiers arrêtés au 31/12/2013**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet FMBZ_KPMG Tunisie représenté par Mme Emna Rachikou et le cabinet Union Audit Tunisie représenté par M. Abdellatif ABBES, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les co-commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

« Nos travaux d'audit de l'exercice 2013 nous ont permis de dégager les situation suivantes :

6- La provision pour sinistres à payer de la branche automobile a été déterminée, à l'instar des années précédentes, par la différence entre le coût global cumulé des dossiers de sinistres obtenu de l'inventaire permanent (suivi informatique en extra comptable, AS400) depuis la création de l'AMI, d'une part, et le montant cumulé des règlements obtenu de la comptabilité, d'autre part.

Cette méthode présente les insuffisances suivantes :

- Il n'a pas été pris en compte les règlements obtenus de l'inventaire permanent, et ce en raison d'erreurs contenues dans la prise en compte de ces règlements.
- Il a été opéré des retraitements ayant eu pour effet la diminution des coûts des sinistres matériels mais qui ne sont pas entièrement appropriés (dossiers considérés prescrits ou responsabilité estimée partielle de l'AMI)
- Des frais non récupérables relatifs aux dossiers recours (avocats et experts) n'ont pas été inclus dans la provision

En vue de rapprocher les deux sources d'information et de calculer, désormais, la provision pour sinistres à payer, dossier par dossier, à partir de l'inventaire permanent, tant pour les coûts que pour les règlements, l'ensemble des dossiers de sinistres fait, depuis quelque mois, l'objet d'une revue exhaustive par deux bureaux d'expertise comptable. Par conséquent, et dans la mesure où l'action de cette revue exhaustive est en cours à la date du présent rapport, et en dépit de l'identification de certains écarts préliminaires, nous ne pouvons pas évaluer avec précision suffisante l'impact des régularisations issues de cette action sur le montant de la « provision pour sinistres à payer » et par conséquent sur les capitaux propres.

7- La ré-estimation des provisions pour sinistres tardifs (IBNR) selon la méthode de triangulation retraitée permet d'estimer une insuffisance de l'ordre de 5.000 mDT.

8- La rubrique « autres créances nées d'opérations de réassurance » (note AC62) comporte une créance sur la « BEST RE » pour d'un montant de 2.846 mDT. Compte tenu de certains facteurs de risques, nous estimons que cette créance devrait être provisionnée.

9- Les situations suivantes, ayant pour origine les exercices antérieurs, demeurent non suivies d'effet :

- a- La justification des comptes agences et succursales qui totalisent 38.862 mDT n'est pas encore réalisée à la date de notre intervention. Certaines différences ont été relevées entre les données comptables et celles extracomptables (note AC612).
- b- Les actifs suivants, ayant été transférés de la coopérative EL ITTIHAD à la Mutuelle, ne sont pas recouverts à ce jour et nécessitent d'être provisionnés :
 - i. Les avoirs en banques, CCP et caisses, figurant à l'actif, comprennent un montant égal à 608 mDT correspondant au solde des comptes bancaires transférés par la coopérative EL ITTIHAD. La réalité de ce solde n'a pas été établie (note AC71)
 - ii. La rubrique créances nées d'opérations d'assurance directe comprend un montant de 2.045 mDT correspondant aux créances transférées par EL ITTIHAD sur les autres compagnies dans le cadre des conventions IDA et Hors IDA. Le règlement de ces créances est tributaire du règlement par le fonds de garantie des assurés de la dette de l'EL ITTIHAD envers les autres compagnies (note AC613).
 - iii. Les comptes « débiteurs et créditeurs divers » font état d'une créance ancienne non provisionnée envers EL ITTIHAD pour un solde total net de 503 mDT (notes AC63/PA63).

10- A notre avis, sous réserve de l'impact des situations indiquées dans les paragraphes 6 à 9 ci-dessus, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une

image fidèle de la situation financière de l'ASSURANCE MUTUELLE EL ITTIHAD « AMI » ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

11- Nous avons examiné le rapport annuel du conseil d'administration destiné à l'assemblée générale ordinaire. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur les informations d'ordre comptable contenues dans ce rapport.

12- Conformément à l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 et à l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons vérifié l'efficacité du contrôle interne. Nos observations et nos recommandations afférentes aux procédures administratives, financières et comptables font l'objet d'un rapport distinct « lettre de direction ».

Nous signalons que notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et la présentation des états financiers a révélé des insuffisances dans la mise à jour de l'inventaire permanent des sinistres de la branche automobile qui ont limité l'application de la méthode de calcul de la provision correspondante dossier par dossier.

A l'exception de cette observation, nous n'avons pas relevé d'autres d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers. »

- **Opinion sur les états financiers arrêtés au 31/12/2014**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet FMBZ_KPMG Tunisie représenté par Mme Emna Rachikou et le cabinet Union Audit Tunisie représenté par M. Abdellatif ABBES, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les co-commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

6- A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD « AMI » ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

7- Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Comme il est mentionné dans la note aux états financiers AC612, les rapprochements des soldes des créances sur les agences et succursales ne sont pas encore achevés. Les écarts éventuels ne risqueraient pas d'être significatifs.
- Comme il est mentionné dans la note sur les principes comptables (C10), l'AMI est entrée dans le champ d'application de l'IS à partir de l'année 2014. Selon une réponse reçue de l'administration fiscale, les déficits antérieurs reportables sont imputables sur les bénéfices des années suivantes dans la limite des délais de prescription. Il s'agirait donc de gains

d'impôts futurs à réaliser dans l'année où leur déduction fiscale serait effectuée.

L'actif d'impôt différé résultant de ces reports déficitaires n'a pas été comptabilisé en raison de l'adoption de la méthode de l'impôt exigible pour la comptabilisation de la charge d'impôt sur le résultat. La norme internationale IAS 12, qui n'a pas encore d'équivalent en Tunisie, recommande la méthode du report d'impôt qui prévoit la prise en compte de la fiscalité différée.

Vérifications spécifiques

8- Nous avons examiné le rapport annuel du conseil d'administration destiné à l'assemblée générale ordinaire. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité des informations d'ordre comptable contenues dans ce rapport avec les états financiers.

9- Conformément à l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 et à l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons vérifié l'efficacité du contrôle interne. Nos observations et nos recommandations afférentes aux procédures administratives, financières et comptables font l'objet d'un rapport distinct « lettre de direction ».

Nous signalons que notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et la présentation des états financiers n'a pas révélé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

10- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas relevé ou pris connaissance de faits qui nous laissent à penser que la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société n'est pas effectuée en conformité avec la réglementation en vigueur. »

- **Extrait de l'avis sur les états financiers arrêtés au 30/06/2015**

Les états financiers arrêtés au 30 juin 2015 ont fait l'objet d'un examen limité effectué par le cabinet FMBZ_KPMG Tunisie représenté par Mme Emna Rachikou et le cabinet Union Audit Tunisie représenté par M.Tijani CHAABANE, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les co-commissaires aux comptes ont émis l'avis suivant:

« 4- Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2015 ont été préparés et présentés conformément aux normes comptables et notamment les normes sectorielles n° 26 à 31 relatives aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

5- Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints de la société « Assurances Multirisques Ittihad – AMI », ne donnent pas une image fidèle de sa situation financière» au 30 juin 2015, ainsi que du résultat de ses opérations pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. »

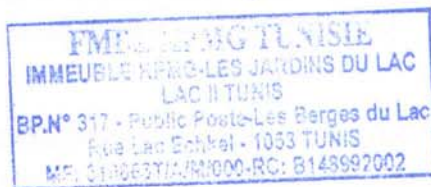
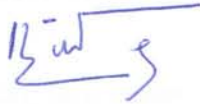
1.4. Attestation des commissaires aux comptes

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent prospectus en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité de la régularité des informations financières et comptables présentées ».



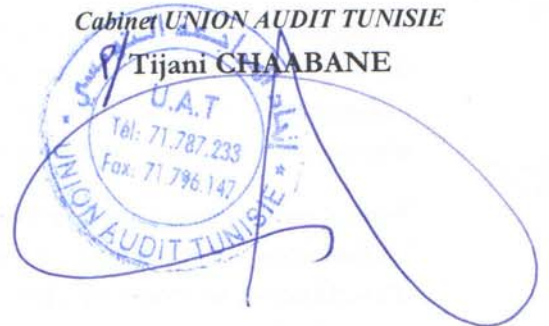
Cabinet FMBZ-KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU



Cabinet UNION AUDIT TUNISIE

Tijani CHAABANE



1.5. Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'opération

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité du présent prospectus ».

MAXULA BOURSE

Le Président Directeur Général

M. Raouf AOUADI

MAXULA BOURSE
Agrément n° 28-95
Centre Nawrez-1053 Les Berges du Lac
Tel: 71.991.630
Aouadi

1.6. Responsable de l'information et de la communication financière

Mlle. Sayda KEBAIER

Responsable de l'unité de l'audit interne

Siège social : Cité des pins les berges du lac 2, 1053, Tunis

Téléphone : +216 70 026 000

Fax : +216 71 268 400

La notice légale est publiée au JORT n°.....147..... du 08/12/2015.

Conseil du Marché Financier
Visa n° 15 - 0921 du 01 DEC. 2015
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994
Le Président du Conseil du Marché Financier

Signé: Salah ESSAYEL



CHAPITRE 2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

2.1. Renseignements relatifs à l'émission

2.1.1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'AMI, tenue le **23 Octobre 2015** a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de **5 288 224 DT** pour le porter de **13 220 560 DT** à **18 508 784 DT**, et ce, par l'émission de **5 288 224** nouvelles actions au prix de **6,250 DT** l'une soit 1 DT de nominal et 5,250 DT de prime d'émission. Ces actions seront souscrites selon la parité de deux (2) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes à libérer intégralement à la souscription.

2.1.2. But de l'émission

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par AMI ASSURANCES visant à :

- Favoriser le renforcement des fonds propres d'AMI Assurances et par conséquent,
- Constituer une marge de solvabilité et une couverture des engagements conforme aux exigences réglementaires;
- Se conformer aux exigences de capital social réglementaire pour les sociétés d'assurances ;
- Consolider sa position sur le marché local ;
- Doter l'entreprise de moyens lui permettant de mieux préparer l'association avec un partenaire stratégique ;

Accéder à de nouveaux marchés et s'attaquer ainsi à couvrir des risques élevés. Ceci lui permettra de diversifier son portefeuille produits et d'améliorer par conséquent, sa compétitivité

2.1.3. Caractéristiques de l'opération de souscription au capital en numéraire

Le capital social sera augmenté de 5 288 224 DT par souscription en numéraire de 5 288 224 actions nouvelles :

- **Nombre d'actions à émettre** : 5 288 224 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- **Valeur nominale** : 1 DT
- **Prime d'émission de l'action** : 5,250 DT
- **Forme des actions** : Nominative
- **Catégorie des actions** : Ordinaire.

2.1.4. Jouissance des actions émises

Les actions nouvelles souscrites, soient 5 288 224 actions porteront jouissance en dividendes à compter du **01 janvier 2015**.

2.2 Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 6,250 DT l'action, soit 1 DT de nominal et 5,250 DT de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement à la souscription.

2.3 Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible:** A raison de deux (2) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'ils puissent en résulter une souscription indivise.

AMI ASSURANCES ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

- **A titre réductible :** en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Si les souscriptions réalisées, tant à titre irréductible, qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, le montant de l'augmentation du capital social pourra être limité au montant des souscriptions à condition que celles-ci atteignent les trois quarts (3/4) au moins de l'augmentation décidée.

Les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statutaires, seront assimilées aux actions anciennes et conféreront à leur détenteurs les mêmes droits à compter de la réalisation définitive de l'augmentation du capital.

2.4 Période de souscription

La souscription aux 5 288 224 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires

de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de deux **(2)** actions nouvelles pour cinq **(5)** actions anciennes et ce du **11/12/2015** au **25/12/2015** inclus⁴.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription, et si les souscriptions réalisées tant à titre irréductible qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital, le montant de l'opération sera limité au montant des souscriptions réalisées à condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts (3/4) de l'augmentation décidée, soit **3 966 168 DT**.

2.5 Établissement domiciliataires

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société AMI ASSURANCES exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de **6,250 DT**, soit **1 DT** représentant la valeur nominale de l'action et **5,250 DT** représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois **(3)** jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N°**07.001.0001.340.001286.36** ouvert auprès de Amen Bank, Agence Place Pasteur.

2.6 Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **25/12/2015** à **16H** à MAXULA BOURSE, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM). Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par MAXULA BOURSE), via l'Espace Adhèrent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

⁴ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant les deux séances de bourse du **24/12/2015** et **25/12/2015** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant lesdites séances.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

2.7. Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par MAXULA BOURSE, Intermédiaire Agréé Mandaté, et ce dès la réalisation de l'opération.

2.8. Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des **13 220 560** actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

2.9. Renseignements généraux sur les titres émis

2.9.1. Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

2.9.2. Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

2.9.3. Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2014.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 DT par an.

2.10. Marché des titres

Depuis le 10/12/2014, les actions d'AMI Assurances sont négociées sur le marché hors cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, conformément aux dispositions de l'article 75 du Règlement Général de la Bourse.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

2.11. Cotation des titres

2.11.1. Cotation en bourse des actions anciennes

Les **13 220 560** actions anciennes composant le capital actuel de la société AMI Assurances seront négociées sur le marché hors cote de la Bourse à partir du **11/12/2015**, droits de souscription détachés.

2.11.2. Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

2.11.3. Cotation en bourse des droits de souscription

Les négociations en bourse des droits de souscription auront lieu du **11/12/2015** au **25/12/2015** inclus⁵.

Il est précisé qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

2.12. Tribunal compétent en cas de litiges

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1.

2.13. Prise en charge par TUNISIE CLEARING

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN «**TN0007680028**» durant la période de souscription préférentielle, soit du **11/12/2015** au **25/12/2015** inclus.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN «**TN0007680036**» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, la TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par Maxula Bourse– Intermédiaire en bourse.

⁵ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant les deux séances de bourse du **24/12/2015** et **25/12/2015** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant lesdites séances.

CHAPITRE 3. RENSEIGNEMENT CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL

3.1. Renseignement de caractère général concernant l'émetteur

3.1.1. Dénomination et siège social

Dénomination sociale actuelle : Assurances Multirisques Ittihad -AMI Assurances-

Siège social : Cité des pins les berges du lac 2, 1053, Tunis

Téléphone : +216 70 026 000

Fax : +216 71 268 400

Email : ami.ass@planet.tn

Site Web: www.assurancesami.com

3.1.2. Forme juridique de l'émetteur

Forme juridique : Société Anonyme

Législation particulière applicable : Code des assurances promulgué par la loi 92-94 du 09/03/1992 tel que complété et modifié par la loi n°94-10 du 31/01/1994, la loi n°97-24 du 28/04/1997, la loi n°2001-91 du 07/08/2001, la loi n°2002-37 du 01/04/2002, la loi n°2003-80 du 29/12/2003, la loi n°2005-86 du 15/08/2005, et la loi n°2008-08 du 13/02/2008.

3.1.3. Date de constitution et durée

Date de constitution : 01/10/2003

Durée : 99 ans à compter du jour de sa constitution.

3.1.4. Nationalité

Tunisienne.

3.1.5. Objet social conformément au projet des statuts tel que mis à jour par l'AGE 28/12/2013

Selon l'Article 2 des statuts tel que mis à jour par l'AGE du 28/12/2013 la société a pour objet en Tunisie comme à l'étranger, d'exercer les activités ci-après notamment :

1/La réalisation et la gestion des contrats ou de convention d'assurance et de réassurance de toute nature ainsi que toutes autres opérations ou contrats pouvant être légalement réalisés par les sociétés d'assurances ;

2/En vue de la réalisation de cet objet social, et plus spécialement de la gestion et du placement des actifs et des disponibilités de la société, celle-ci peut :

- Participer, par tout moyen, à toutes entreprises ou sociétés, quel qu'en soit la nature juridique ou objet, par voie d'acquisition de parts ou actions, souscription, apport ou autrement ;

- Acquérir ou aliéner tous titres ou valeurs mobilières cotées ou non cotées ;
- Acquérir et gérer tous immeubles et domaines immobiliers, aliéner lesdits immeubles et domaines immobiliers ;
- Et plus généralement, effectuer ou participer à toutes opérations industrielles, commerciales, financières, agricoles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus définis.

3.1.6. Registre de commerce

N° du registre de commerce : B138682003

3.1.7. Matricule fiscale

Matricule fiscal : 845686/P

3.1.8. Régime fiscal

AMI Assurances est soumise aux règles de droit commun.

- Les articles 38, 39 et 48 du Code de l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'Impôt sur les Sociétés, promulgué par la loi n°89-114 du 30 décembre 1989 ;
- Les articles 40, 45, 100 et 101 du Code des Droits d'Enregistrement et de Timbre promulgué par la loi n°93-53 du 17 mai 1993 ;
- Les articles 144 à 148 du Code des Droits d'Enregistrement et Timbre ;
- Les articles 46, 47 et 48 de la loi n°96-113 du 30 décembre 1996 portant loi de finances pour la gestion 1997 ;
- Les articles 51, 52, 53 et 54 de la loi n°97-88 du 29 décembre 1997 portant loi de finances pour la gestion 1998 ;
- L'article 45 de la loi n°2000-98 du 25 décembre 2000 portant loi de finances pour la gestion 2001 ;
- Les articles 33 et 45 de la loi n°2001-123 du 28 décembre 2001 portant loi de finances pour la gestion 2002 ;
- L'article 74 de la loi n°2002-101 du 17 décembre 2002 portant loi de finances pour la gestion 2003 ;
- Le décret n°2003-1098 du 19 mai 2003 ;
- Les articles 43, 44, 76 et 77 de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 portant loi de finances pour la gestion 2004 ;
- L'article 61 de la loi n°2004-90 du 31 décembre 2004 portant loi de finances pour la gestion 2005 ;
- L'article 81 de la loi n°2006-85 du 25 décembre 2006, portant loi de finances pour l'année 2007.

3.1.9. Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

3.1.10. Capital social

Le capital social s'élève au 31/12/2014 à 13 220 560 DT, divisé en 13 220 560 actions ordinaires de valeur nominale de 1 DT entièrement libérées.

3.1.11. Lieu où peuvent être consultés des documents de la société

Siège social : Cité des pins les berges du lac 2, 1053, Tunis.

3.1.12. Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF et la BVMT

Mlle. Sayda KEBAIER

Responsable de l'unité de l'audit interne

Cité des pins les berges du lac 2, 1053, Tunis.

3.1.13. Clauses statutaires particulières conformément aux statuts tels que mis à jour par l'AGE du 28/12/2013

Affectation des bénéfices – Dividendes (Article 32 des statuts)

Les produits annuels de la Société constatés par l'inventaire, après déduction des dépenses d'exploitation, des frais généraux, des charges fiscales et financières, de tous amortissements, de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels ainsi que les prélèvements nécessaires pour la constitution de tout fonds de prévoyance que le conseil jugera utile, constituant les bénéfices nets.

Sur ces bénéfices, après affectation, s'il y a lieu à l'extinction des pertes des exercices antérieurs, il est prélevé : 5% au moins pour la constitution de fonds de réserve. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ce fonds de réserve atteint une somme égale à un dixième du capital social, mais reprend son cours si cette réserve venait à descendre au-dessous de cette fraction.

Sur l'excédent disponible, l'Assemblée Générale Ordinaire a le droit de décider, sur proposition du Conseil d'Administration, de prélever toute somme qu'elle juge convenable, soit pour être portée à un ou plusieurs fonds de réserves généraux ou spéciaux, dont elle règle l'affectation ou l'emploi, soit pour être reportée à nouveau sur l'exercice suivant.

Le surplus est réparti entre les actionnaires.

Aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres de la société sont ou deviendraient à la suite de la distribution, inférieurs au montant du capital, majoré des réserves que la loi ou les statuts interdisent leur distribution.

Les dividendes sont payés aux époques et aux lieux fixés par l'Assemblée ou par le Conseil d'Administration, entre les mains d'actionnaires.

Tous dividendes régulièrement perçu ne peuvent faire l'objet de report ou de restitution sauf si la distribution des dividendes a eu lieu contrairement aux dispositions ci-dessus ou s'il est établi que les actionnaires savaient le caractère fictif des dividendes distribués.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité sont prescrits conformément à la loi.

La société s'engage à conformer l'article 32 de ses statuts aux dispositions de l'article 287 du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 17 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier.

Dispositions communes aux assemblées ordinaires et extraordinaire (Article 28)

Assemblées Ordinaires et Extraordinaire

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle se compose des actionnaires détenant individuellement ou collectivement au moins 10 actions. Elle peut avoir les pouvoirs, à la fois, d'une assemblée ordinaires et d'une assemblée extraordinaires si elle réunit les conditions nécessaires.

Les délibérations de l'assemblée, régulièrement prises obligent tous les actionnaires, même les absents ou incapables.

Convocation des Assemblées

Les actionnaires sont réunis, chaque année en Assemblée Générale Ordinaire par le Conseil d'Administration, dans les six premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice, pour contrôler les actes de gestion de la Société, approuver les comptes de l'exercice et affecter les résultats.

L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration ou en cas de nécessité par les commissaires aux comptes, par un mandataire nommé par le tribunal sur demande de tout intéressé ou d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5% du capital, par le liquidateur et par les actionnaires détenant la majorité du capital ou des droits de vote après offre publique de vente ou d'échange ou après cession d'un bloc de contrôle.

Les réunions ont lieu au siège social ou dans tout autre lieu indiqué par l'avis de convocation.

Les convocations sont faites par avis inséré au Journal Officielle la République Tunisienne (JORT) et dans deux journaux quotidiens dont l'un est en langue arabe dans un délai de 15 jours au moins avant la date fixée pour la réunion. L'avis indiquera la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion de l'assemblée générale.

Les Assemblées peuvent même être réunies verbalement sans délais si tous les actionnaires sont présents ou représentés.

Droit de siéger à une Assemblée Générale

Seuls les titulaires individuels ou collectifs d'au moins dix actions, libérés des versements exigibles peuvent assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter.

Les actionnaires ont la latitude de choisir leurs représentants à l'Assemblée Générale aussi bien parmi les actionnaires que les non actionnaires.

Toutefois les sociétés sont valablement représentées soit par un de leur gérant ou par le Président Directeur Général ou le Directeur Général ou par mandataire muni d'un pouvoir régulier, sans qu'il soit nécessaire que ces personnes soient personnellement actionnaires.

La forme des pouvoirs et les lieux et délais de leur production sont déterminés par le Conseil d'Administration.

Conditions à Remplir pour Siéger ou se faire Représenter

Les propriétés d'actions doivent, pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux Assemblées Générales, être inscrites sur les registres de la Société avant le jour fixé pour la réunion.

Préalablement à l'Assemblée Générale réunie sur première convocation, le texte des résolutions proposées et généralement tous les documents, qui d'après la loi doivent être communiqués à l'Assemblée, doivent être tenus à la disposition des actionnaires au siège (15) jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Tout actionnaires détenant au moins dix pour cent du capital social a le droit à tout moment d'obtenir communication d'une copie des documents sociaux visés à l'article 201 du Code des Sociétés Commerciales qui concernent les trois derniers exercices ainsi qu'une copie des procès-verbaux et feuilles de présence des assemblées tenues au cours des trois derniers exercices.

Règlement des Assemblées Générales

L'Assemblée Générale est présidée par le Président ou, en son absence, par un Administrateur délégué spécialement à cet effet par le Conseil d'Administration.

Le Président de l'Assemblée Générale est assisté de deux scrutateurs et d'un secrétaire, désignés par les actionnaires présents. Ils forment le bureau de l'assemblée.

Il est tenu une feuille de présence laquelle contient les noms et domiciles des actionnaires présents ou représentés, et indique le nombre des actions possédées par chacun d'eux et le droit de vote attribué à chacun d'eux. Cette feuille est signée par les actionnaires présents ou leurs mandataires et certifiée par le bureau ; elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout requérant.

Ordre du jour de l'Assemblée

L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'Administration si la convocation est faite par lui ou par la personne qui a fait la convocation de l'Assemblée.

Il n'est porté à l'ordre du jour que les propositions émanant du Conseil d'Administration, ou qui ont été communiquées au Conseil d'Administration quinze jours au moins avant la convocation, au moyen des demandes revêtues de la signature des actionnaires représentant au minimum 5% du capital social.

Aucune proposition ne peut être soumise à l'Assemblée Générale si elle ne figure pas à son ordre du jour.

Droit de vote de l'Assemblée Générale

La détention individuelle ou collective de dix (10) action ouvre le droit à une voix.

Aucun actionnaire ne peut voter, à titre personnel ou par procuration lorsqu'il s'agit d'une décision lui attribuant un avantage personnel ou de statuer sur un différend entre lui et la Société.

Procès –Verbale de l'Assemblée Générale

Les délibérations de l'Assemblée Générale sont constatées par des procès verbaux inscrits ou annexés sur un registre spécial et signés par les membres composant le bureau ou tout au moins par la majorité d'entre eux.

La société s'engage à conformer l'article 28 de ses statuts aux dispositions des articles 277, 279 et 284 du Code des Sociétés Commerciales.

Assemblées Générales Ordinaires – Assemblées Générales Extraordinaires (Article 29)

Assemblées Générales Ordinaires :

a) Constitution de l'Assemblée Générale Ordinaire

Les Assemblées Générales Ordinaires (annuelles ou convoquées extraordinairement) se composent des actionnaires titulaires individuellement ou collectivement d'au moins dix (10) actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix présentes ou représentées.

Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Ordinaire doit être composée d'un nombre d'actionnaires représentant le tiers au moins du capital social après déduction s'il y a lieu, de la valeur nominale des actions privées du droit de vote, en vertu des dispositions législatives ou réglementaires.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau sans qu'aucun quorum ne soit requis. Dans cette seconde réunion, les délibérations sont valables quelque soit le nombre d'actions représentées, mais elles ne peuvent porter que sur les objets mis à l'ordre du jour de la première réunion.

Entre la première et la deuxième convocation, un délai minimum de quinze jours doit être observé.

b) Pouvoir de l'Assemblée Générale Ordinaire

Les Assemblées Générales Ordinaires ont à statuer sur toutes les questions qui excèdent la compétence du Conseil d'Administration et qui ne relèvent pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Elles confèrent au conseil d'administration les autorisations nécessaires pour tous les cas où les pouvoirs à lui attribuer seraient insuffisants.

D'une manière générale, elles règlent les conditions du mandat imparti au Conseil d'Administration et elles déterminent souverainement la conduite des affaires de la société.

L'Assemblée Générale Ordinaire doit notamment entendre le rapport du Conseil d'Administration sur les affaires sociales ainsi que le rapport des Commissaires aux comptes.

Elle discute, approuve ou redresse les comptes d'une façon générale, examine tous les actes de gestion d'administration et leur donne quitus.

Elle statue sur l'affectation et la répartition des bénéfices.

Elle approuve ou rejette les nominations provisoires d'Administrateurs effectuées par le Conseil d'Administration

Elle nomme, remplace et réélit les Administrateurs et les Commissaires aux Comptes.

Elle détermine le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration.

Elle approuve ou désapprouve les conventions visées à l'article 200 du CSC que le Conseil d'Administration a autorisé.

Elle approuve les emprunts par voies d'émission de bons ou d'obligations hypothécaires ou autres.

Les délibérations concernant l'approbation du bilan et des comptes doivent être précédées du rapport du ou des commissaires aux comptes à peine de nullité.

Enfin, elle délibère sur toutes les autres propositions portées à son ordre du jour et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire convoquée Extraordinairement statue sur toutes questions qui lui sont soumises et qui ne comportent pas une modification des statuts.

Assemblées Générales Extraordinaires

a) Constitution de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire se compose des actionnaires titulaires individuellement ou collectivement d'au moins dix actions, pourvu que ces dernières aient été libérées des versements exigibles.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont prises à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

b) Pouvoir de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut, sur la proposition du Conseil d'Administration et dans le cadre de la législation et de la réglementation des sociétés anonymes, apporter aux statuts toutes modifications quelles qu'elles soient

Elle ne peut, toutefois, augmenter les engagements des actionnaires de la Société, à moins qu'elle ne réunisse l'unanimité des actionnaires.

c) Quorum

Les Assemblées Générales constitutives et Extraordinaires ne sont pas régulièrement constituées et ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents ou les représentants au droit de vote détiennent, au moins, la moitié du capital social sur première convocation.

Si la première Assemblée n'a pas réuni la moitié du capital social, une nouvelle Assemblée peut être convoquée dans les formes légales.

Elle ne délibère valablement que si elle est composée d'actionnaires ou de représentants détenant au moins le tiers du capital social.

Au défaut de ce dernier quorum, une troisième Assemblée peut être convoquée dans les deux mois à partir de la date de convocation. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Dans toutes les Assemblées Générales, le quorum n'est calculé qu'après déduction de la valeur nominale des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions législatives ou réglementaires.

La société s'engage à conformer l'article 29 de ses statuts aux dispositions de l'article 277 du Code des Sociétés Commerciales.

Indivisibilité des actions (Article 14)

Les actions sont indivisibles et la société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

Tous les propriétaires indivis d'une action sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Dans le cas où une action est possédée séparément pour l'usufruit et la nue-propriété, l'action peut être inscrite au nom de l'usufruitier et des nus-propriétaires, mais l'usufruitier est seul convoqué aux assemblées générales, même extraordinaires ou modificatives des statuts. Il a seul le droit d'y assister et de prendre part au vote comme s'il avait la toute propriété du titre.

En cas d'augmentation du capital, le droit de préférence à la souscription sera exercé, vis-à-vis de la Société, par l'usufruitier seul ; le tout à défaut d'entente entre l'usufruitier et le nu-propriétaire.

Transmission des droits et obligations attachés aux actions (Article 16)

Les droits et obligations attachés à l'action la suivent dans quelque main qu'elle passe. La possession d'une action emporte, de plein droit, adhésion aux statuts de la société et aux résolutions régulièrement prises par l'Assemblée Générale.

La Société ne sera pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la déconfiture d'un ou plusieurs actionnaires.

Les héritiers, ayant droit ou créancier d'un actionnaire ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la Société, en demander le partage ou la licitation ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée Générale.

La société s'engage à conformer ses statuts à la réglementation en vigueur.

3.2. Évolution du Capital social

Date de l'AGE	Nature de l'opération	Évolution de capital		Capital en circulation		Valeur Nominale
		Montant en DT	Nombre d'actions	Montant en DT	Nombre d'actions	
28/12/2013	Conversion du fonds commun d'AMI Assurances en capital social	1 735 140	1 735 140	1 735 140	1 735 140	1
	Souscription au capital social	1 570 000	1 570 000	3 305 140	3 305 140	1
18/10/2014	Incorporation de réserves	9 915 420	9 915 420	13 220 560	13 220 560	1

3.3. Répartition du capital social et des droits de vote au 30/10/2015

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions	Montant en dinars	% du capital et droits de vote
Actionnaires Tunisiens	68 952	13 220 560	13 220 560,000	100,00%
Personnes morales	2 071	6 240 387	6 240 387,000	47,20%
Ayant 3% et plus	4	5 835 974	5 835 974,000	44,14%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	1	75 320	75 320,000	0,57%
Ayant au max 0,5%	2 066	329 093	329 093,000	2,49%
Personnes physiques	66 881	6 980 173	6 980 173,000	52,80%
Ayant 3% et plus	0	0	0,000	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0,000	0,00%
Ayant au max 0,5%	66 881	6 980 173	6 980 173,000	52,80%
Actionnaires Etrangers	0	0	0,000	0,00%
Total	68 952	13 220 560	13 220 560,000	100,00%

3.3.1. Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social au 30/10/2015

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en dinars	% du capital et droits de vote
HBG HOLDING	1 962 140	1 962 140,000	14,84%
SICAR INVEST	1 702 754	1 702 754,000	12,88%
Union Générale Tunisienne du Travail	1 256 080	1 256 080,000	9,50%
SIP SICAR	915 000	915 000,000	6,92%
Total	5 835 974	5 835 974,000	44,14%

3.3.2. Capital social et droits de votes détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 30/10/2015

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en dinars	% du capital et droits de vote
Lamjed BOUKHRIS	200	200,000	0,00151%
Mouldi JENDOUBI	80	80,000	0,00061%
Elyes JOUINI	1	1,000	0,00001%
Total	281	281,000	0,002%

3.3.3. Nombre d'actionnaires au 30/10/2015

Au 30/10/2015, le capital d'AMI Assurances est réparti entre 68 952 Tunisiens.

2 071 actionnaires personnes morales.

66 881 actionnaires personnes physiques.

3.4. Relation de la société AMI Assurances avec les parties liées au 31/12/2014

3.4.1. Informations sur les engagements

En DT	Prêts accordés au 31/12/2014	Engagement par signature	Escompte	Portage	Total encours
Les entreprises dont l'un des membres du Conseil d'Administration est propriétaire ou associé					
Néant	-	-	-	-	-
Les filiales ou les entreprises dans lesquelles l'AMI Assurances détient une participation au capital et exerce un contrôle					
GMP*	140 000,000**	-	-	-	140 000,000
Membres du Conseil d'Administration et de Direction					
M. Elyes JOUINI*	-	-	-	-	-
M. Lassaad ENNABLI	-	-	-	-	-
M. Mouldi JENDOUBI	-	-	-	-	-
M. Noureddine TABOUBI	-	-	-	-	-
M. Firas SAIED	-	-	-	-	-
M. Badreddine OUALI	-	-	-	-	-
M. Mohamed MRAIDHA	-	-	-	-	-
Mr Lamjed BOUKHRIS (Directeur Général)	2 968,750	-	-	-	2 968,750
Total	142 968,750	-	-	-	142 968,750

* Groupement Mutualiste pour la Prévoyance

** Prêt sous forme d'avance sur compte courant associé

- Une avance en compte courant associé accordée par l'AMI Assurances à la société GMP en date du 22 octobre 2013. Cette avance d'un montant de 80 000 DT est remboursable intégralement à l'expiration d'une période de deux ans et moyennant une rémunération sous forme d'intérêts au taux du marché monétaire (TMM).
- En vertu d'une convention de compte courant associé conclue avec la société GMP en date du 08/02/2012, et modifiée par avenant du 18/12/2012, une avance en compte courant associé est consentie par l'AMI pour un montant de 60 000 DT, remboursable à l'issue d'une période de deux ans compte tenu d'une rémunération sous forme d'intérêts au taux du marché monétaire TMM, soit 3,16%. Ladite convention a été reconduite par une autre à la date du 01/04/2014 et ce, après le règlement des intérêts courus se rapportant à la première convention de compte courant échues le 31/03/2014. L'intégrité

de l'avance est remboursable à l'expiration d'une période de deux ans et portera intérêts au taux du marché monétaire TMM, soit 4,72%.

- Le Directeur Général de l'AMI Assurances s'engage à régler la somme de 2 968,750 DT au cours de l'exercice 2015.

3.4.2. Les garanties, sûretés réelles et cautions reçues ou données

Reçus: Néant.

Données: Néant.

3.4.3. Transfert de ressources

Reçus :

Néant.

Données :

*AMI Assurances détient des participations directes dans le capital de la société La Tunisienne des assurances Takaful «ATTAKAFOULIA » représentant ainsi 13% des parts sociales.

En 2013, l'apport en capital dans la société «ATTAKAFOULIA» a atteint 1 300 000 Dinars, divisé en 260 000 actions nominatives de 5 Dinars chacune, souscrites en numéraires et libérées en totalité.

*AMI Assurances détient des participations directes dans le capital de la société Groupement Mutualiste pour la Prévoyance «GMP» représentant ainsi 21,7% des parts sociales.

En 2009, l'apport en capital dans la société «GMP» a atteint 108 330 Dinars, divisé en 108 330 actions nominatives de 10 Dinars chacune, souscrites en numéraires et libérées en totalité. En 2011, AMI Assurances a participé à l'augmentation du capital de la société «GMP» par la souscription en numéraires à 15 166 actions de nominal 10 Dinars chacune, libérées partiellement en deux fois au cours de la même année.

3.4.4. Relations commerciales

Chiffre d'affaires réalisé avec les autres parties liées au 31/12/2014 : Néant.

Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les autres parties liées: Néant.

3.4.5. Les prestations de services reçues ou données

Reçus :

Depuis sa création, AMI Assurances a conclu une convention avec l'UGTT pour se servir d'un espace sis à l'avenue «Ali Darghouth» dont cette dernière est propriétaire.

L'exécution de cette convention s'est poursuivie jusqu'à présent vu que cet espace est utilisé pour la conservation des archives de la société.

AMI Assurances a conclu en 2012 une convention de délégation de gestion, renouvelable annuellement par tacite reconduction, portant sur ses contrats d'assurance vie avec la société Groupement Mutualiste pour la Prévoyance « GMP » dans laquelle AMI Assurances est membre de son conseil d'administration. Cette convention donne lieu au paiement d'une rémunération comme suit:

- 2,5% du chiffre d'affaires prévoyance réalisé par AMI Assurances au cours de l'exercice clos précédent celui au titre duquel les échéances sont dues;
- 0,5% du chiffres d'affaires capitalisation réalisé par AMI Assurances au cours de l'exercice clos précédent celui au titre duquel les échéances sont dues.

Au titre de l'exercice 2014, le total des commissions perçues par GMP en rémunération de sa gestion s'est élevé à 188 568,869 Dinars en TTC.

Données :

Depuis sa création, AMI Assurances est locataire d'un immeuble sis à l'avenue de Carthage, dont les 2^{ème} et 3^{ème} étages sont occupés par l'UGTT. Le loyer trimestriel de cet immeuble hors taxes s'élève à 8 180 Dinars. AMI Assurances est aussi locataire d'un appartement sis à l'avenue de Paris mis à disposition de l'UGTT et dont le loyer trimestriel hors taxes s'élève à 1 060 Dinars.

3.5. Obligations et engagements de « AMI Assurances » envers les dirigeants

La rémunération du Directeur Général est fixée par le contrat de travail conclu le 23/04/2007 et l'avenant du 09 février 2012, les décisions du Président du conseil d'administration du 12 septembre 2007, du 16 février 2009 et du 23 Juin 2012 ainsi que la décision du conseil d'administration du 03 mai 2010. Cette rémunération englobe:

- des indemnités brutes annuelles de 76 253 DT,
- la prise en charge par l'AMI Assurances du salaire et des avantages servis par le Comité Général des Assurances suite à la correspondance du 14/12/2012, les montants bruts refacturés par le CGA en 2014 totalisent 41652 DT,
- une voiture de fonction, des bons d'essence (200 Litres par mois), la prise en charge des frais de téléphone, à concurrence de 100DT par mois.

Au total, le montant des rémunérations et indemnités servies au Directeur Général s'élève à un montant brut annuel en 2014 de 117 905 DT.

3.6 Dividendes

AMI Assurances n'a pas distribué de dividendes au titre de l'exercice 2014.

3.7. Marché des titres

Les actions de l'AMI Assurances sont négociées sur le marché hors cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

CHAPITRE 4. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'EMETTEUR ET SON EVOLUTION

4.1. Présentation générale de la société et de son secteur

4.1.1. L'assurance dans le monde

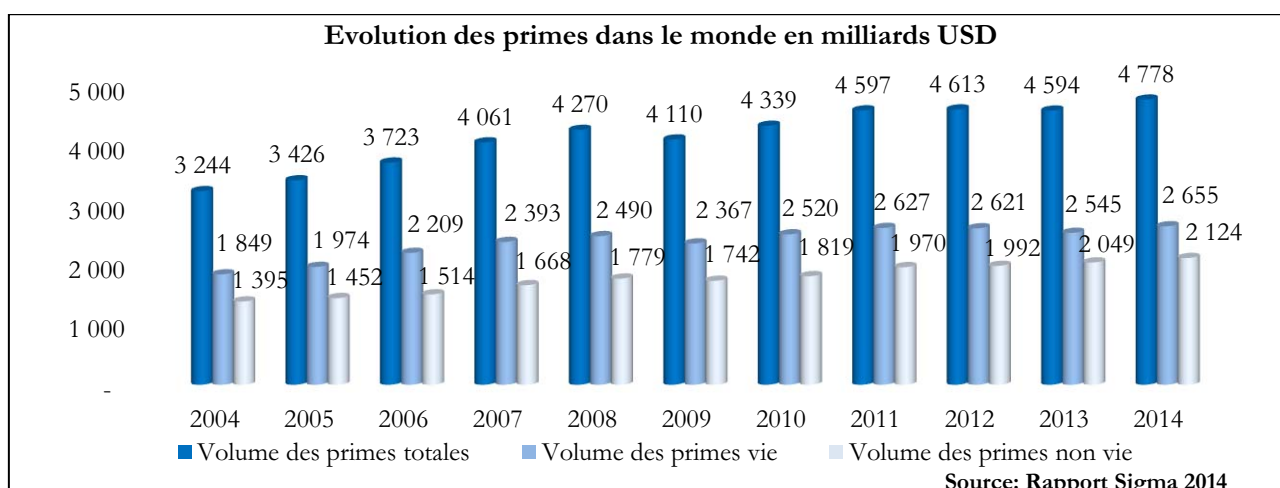
La croissance des primes dans les marchés avancés a redémarré en 2014 après cinq ans de stagnation, les primes totales ont crû de 3,7% à 4778 milliards USD en 2014 et ce, d'après le rapport sigma de Swiss Re.

L'année 2014 a été marquée par le redressement du secteur vie ainsi que par la croissance soutenue du secteur non vie.

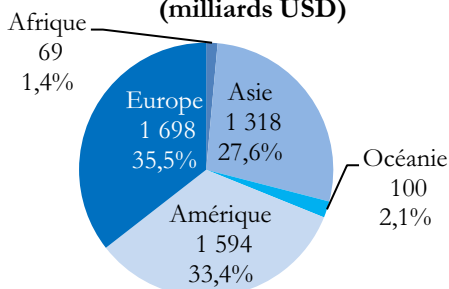
En effet, les primes d'assurance vie ont renoué avec une croissance positive à l'échelle mondiale en 2014, avec des variations considérables selon les régions alors que la croissance des primes non-vie à l'échelle mondiale a progressé légèrement en 2014, et a été tirée principalement par des progrès dans les marchés avancés.

Historiquement, le volume des primes de l'assurance mondiale est passé de 3 244 milliards USD en 2004 à 4 267 milliards USD en 2008, affichant ainsi une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 7,11%. Le secteur des assurances n'a pas été épargné par la crise mondiale, en effet, le volume des primes a clôturé l'année 2009 en baisse de 3,74%, une dégradation qui a brisé la tendance haussière enregistrée depuis des années.

Dans l'ensemble, les primes d'assurance ont dégagé une croissance annuelle moyenne de 3,95% sur une période allant de 2004 à 2014, avec une progression annuelle moyenne de 3,68% pour les primes vie et de 4,29% pour les primes non vie.



Volume des primes par continent en 2014 (milliards USD)



La répartition des primes mondiales par continent fait ressortir une prépondérance des primes en provenance de l'Europe et de l'Amérique qui accaparent respectivement 35,53% et 33,36% du total des émissions.

Avec 1 317,566 milliards USD, l'Asie atterrit en troisième position laissant loin derrière l'Océanie et l'Afrique dont la participation demeure dérisoire.

En outre, les primes qui découlent des marchés avancés ont totalisé, en 2014, les 3 939,3 milliards USD contre 838,9 milliards USD seulement pour les marchés émergents.

4.1.2. L'assurance en Tunisie

En dépit des mutations et de la stagnation économique, le secteur des assurances Tunisien a préservé son équilibre financier et technique.

4.1.2.1. Positionnement de la Tunisie, Pénétration et densité

Tunisie 2014	Primes totales	Primes Vie	Primes non vie
Rang mondial (en termes de primes émises)	80	83	75
Densité d'assurance par tête en USD	80	13	67
Taux de pénétration* (% PIB)	1,8	0,3	1,5

*Le taux de pénétration représente le rapport entre le total des primes émises et le PIB

Source : Rapport Sigma 2014

En 2014, la Tunisie s'est rangée à la 80ème place mondiale du classement du réassureur Swiss Re, en termes de volume de primes émises d'assurances (neuvième en Afrique), avec des émissions qui se situent aux alentours de 1 527,4 millions de dinars Tunisien, perdant ainsi trois places par rapport à l'année 2012.

Le secteur demeure faiblement représenté dans l'économie nationale avec un taux de pénétration de 1,8% du PIB pour l'année 2014. Les activités non vie dominent toujours les portefeuilles des assureurs tunisiens où la contribution de cette branche dans le PIB est de 1,5%, en 2014, contre une participation qui ne dépasse pas les 0,3% pour la branche vie. A cet effet, la pénétration de l'assurance vie reste très faible, ce qui souligne le fort potentiel de croissance du marché vie.

En termes de densité, la prime moyenne d'assurance par habitant en Tunisie a clôturé l'année 2014 à 80 USD. Cette prime moyenne par habitant comporte une part importante afférente à l'assurance automobile.

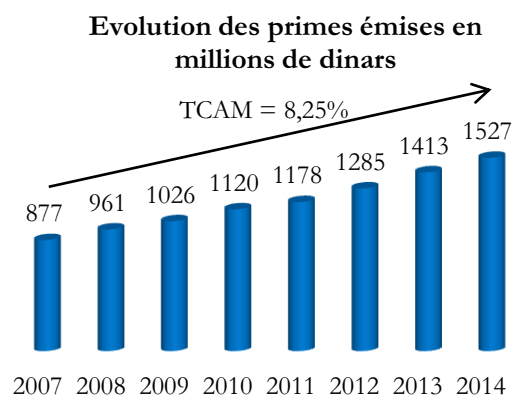
Les perspectives des marchés d'assurance africains restent positives eu égard à la richesse croissante et la classe moyenne naissante qui va engendrer une amélioration notable au niveau du taux de pénétration, notamment pour celui de la Tunisie.

4.1.2.2. Les indicateurs clés du secteur des assurances Tunisien

- Primes émises

Le total des primes émises du secteur des assurances a évolué dans une tendance haussière durant les sept dernières années avec un taux de croissance annuel moyen de l'ordre de 8,25%.

A la lumière de la conjoncture difficile qu'a connue la Tunisie en 2011, et dont le secteur des assurances n'a pas été épargné, la progression des primes émises a été freinée avec une évolution timide de 5,17% pour la période 2010-2011 comparée à une croissance de 9,16% pour la période 2009-2010.



Source : Rapport FTUSA et rapport de gestion 2014 AMI Assurances

Toutefois, en 2014, le secteur a pu réaliser un chiffre d'affaires approximatif de 1 527,4 millions de dinars, en accélération de plus de 18,82% par rapport à 2012.

L'activité du marché de l'assurance est fortement corrélée à l'évolution de l'activité économique et du niveau de vie des ménages.

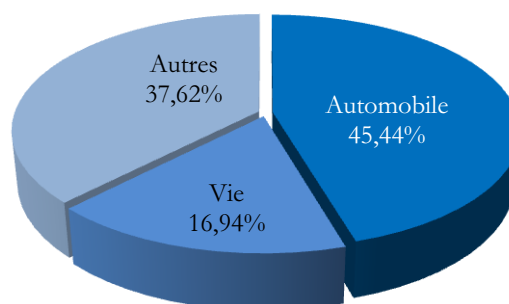
- **Physionomie du secteur des assurances Tunisien**

Avec une évolution de 8,66% entre 2013 et 2014, la branche automobile est toujours en tête avec une part de 45,44% du total des primes émises.

La branche vie, qui est caractérisée par une faible pénétration, a enregistré une évolution de 16,95% et représente 16,94% du chiffre d'affaires global.

En dépit de ses variations, la structure du marché est restée inchangée.

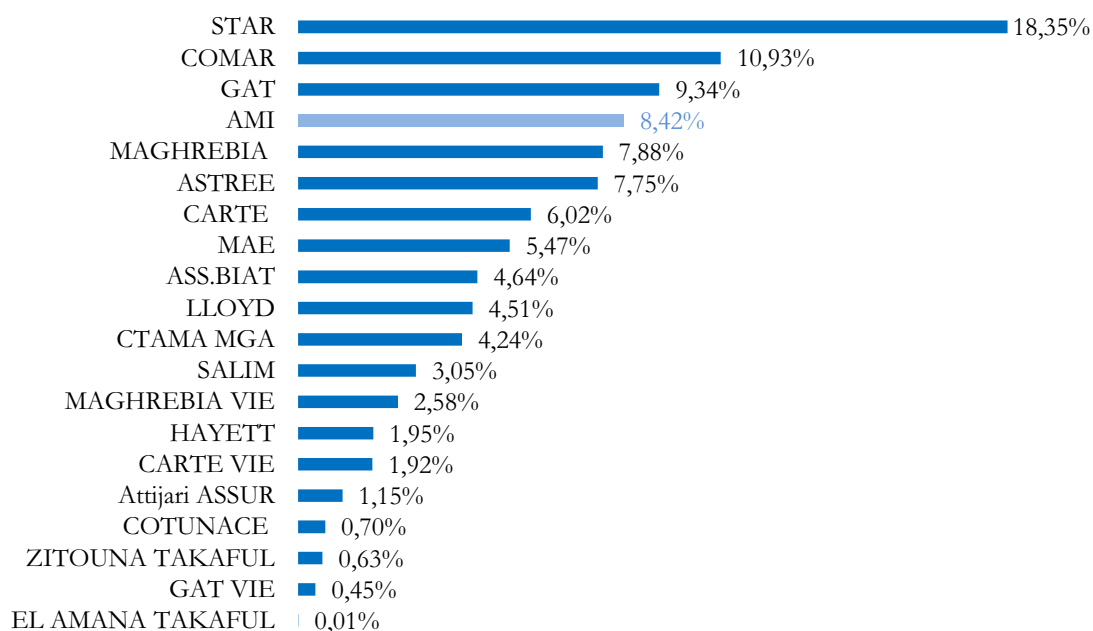
Structure du marché par branche en 2014



Source : Rapport de gestion AMI Assurances

- **Classement des compagnies d'assurance opérant sur le marché Tunisien en termes de chiffre d'affaires réalisé en 2013**

Structure du marché de l'assurance en Tunisie 2013



Source : Rapport FTUSA 2013

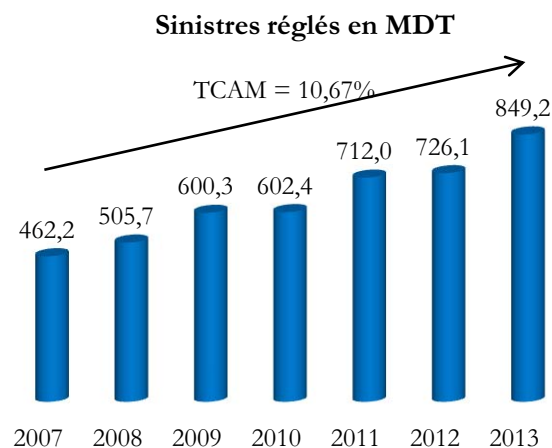
Le marché des assurances Tunisien demeure fragmenté par rapport à l'Algérie et au Maroc. En effet, vingt compagnies se partagent le marché Tunisien et seules les quatre premières sociétés représentent plus de 47,04% du secteur, en 2013.

Sur la base de ses états financiers certifiés 2014, AMI Assurances a réalisé un chiffre d'affaires qui totalise les 123 885 337 DT. A travers cette réalisation, AMI Assurances occupe la quatrième position dans le secteur des assurances Tunisien avec une part de marché dépassant les 8,42%. La compagnie est devancée par la GAT, COMAR et STAR qui détiennent des participations respectives de 9,34%, 10,93% et 18,35%.

- Sinistres réglés

Les sinistres réglés ont évolué durant les sept dernières années sur une tendance haussière avec un taux de croissance annuel moyen de 10,67%, ces derniers sont passés de 462,205 MDT en 2007 à 849,2 MDT durant l'année 2013.

A travers sa forte sinistralité, la branche automobile arrive en haut du podium avec une participation de 49,64% au montant total des indemnisations contre 52,72% une année auparavant.

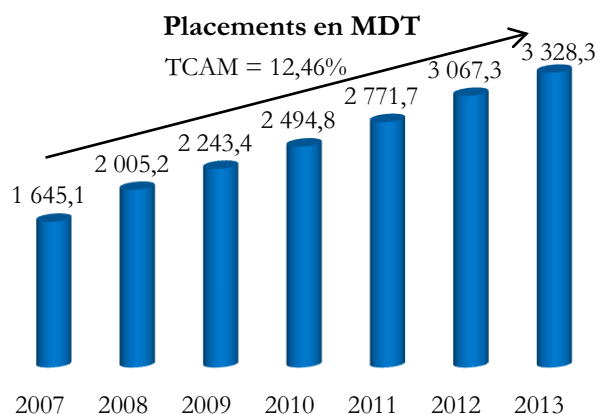


Source : Rapport FTUSA 2013

- Placements

Les placements des entreprises d'assurances figurant à l'actif du bilan s'élèvent à 3 328,3 MDT en 2013 contre 3 067,3 MDT en 2012, en amélioration de 8,51%.

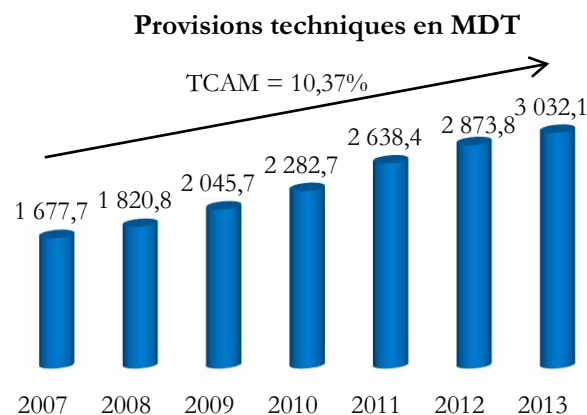
Ces derniers ont affiché une croissance annuelle moyenne sur les sept dernières années de l'ordre de 12,46%.



Source : Rapport FTUSA 2013

- Provisions techniques

Les Provisions techniques ont grimpé à 3 032,1 MDT en 2013 en hausse de 5,51% par rapport à 2012, marquant ainsi une croissance annuelle moyenne de 10,37% sur un historique de sept ans.



Source : Rapport FTUSA 2013

4.1.3. Présentation sommaire de la société

La société Assurances Multirisques Ittihad « AMI Assurances » a été créée le 1^{er} octobre 2003 suite au transfert du portefeuille de la société coopérative d'assurance et de réassurance Al Ittihad dont l'agrément a été retiré. AMI Assurances a eu son agrément en Août 2003 et est entrée en activité en Octobre de la même année.

La société opérait sous forme de mutuelle, jusqu'au 28 Décembre 2013, date de l'AGE qui a décidé la transformation de la forme juridique d'AMI Assurances de Mutuelle en Société Anonyme. A cet égard, il a été décidé que seuls les assurés adhérents, c'est-à-dire, ceux qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28 Décembre 2013, et qui ont payé le droit d'adhésion de 20 DT avant le 31 janvier 2014, pourront bénéficier de la conversion du fonds commun en capital, suite à cette transformation.

La transformation de la forme juridique d'AMI Assurances a été réalisée en 2014 avec succès. Suite à cette démutualisation, « Assurances Mutuelles Ittihad » a changé de dénomination sociale pour devenir « Assurances Multirisques Ittihad ».

L'opération a été accompagnée d' :

- i/ Une conversion du fonds commun existant détenu par les adhérents d'AMI en capital social,
- ii/ Une levée de fonds auprès de tous les assurés d'un montant de 31,4MDT,
- iii/ Une incorporation d'une partie de la prime d'émission dans le capital pour un montant de 9 915 420 DT donnant lieu à l'émission de 9 915 420 actions d'une valeur nominale unitaire de 1 DT, à raison de 3 nouvelles actions gratuites pour chaque action détenue dans le capital.

Actuellement, la société AMI Assurances est une société anonyme de capital social de 13 220 560 dinars divisé en 13 220 560 actions de nominal de 1 dinar chacune.

L'activité d'AMI Assurances est scindée en deux catégories :

- Des services aux particuliers
- Des services aux entreprises

Les Assurances Multirisques Ittihad n'a cessé d'améliorer ses fondamentaux et de confirmer ses ambitions pour un meilleur positionnement et un rôle plus dynamique au sein du secteur d'assurance Tunisien. En effet, avec ses douze ans d'existence, l'AMI s'assure aujourd'hui une place de choix au sein d'un secteur assez fragmenté. La société peut se targuer d'une part de marché significative et occupe actuellement le 4^{ème} rang sur le marché des assurances Tunisien, et ce, grâce à une parfaite maîtrise du risque automobile et un développement significatif des risques des particuliers.

Le développement soutenu du réseau d'agences est une priorité pour l'AMI Assurances, qui distribue ses produits et services à travers un groupe de professionnels composant son réseau commercial qui comprend à fin de l'année 2014 une succursale, 129 agences, 35 courtiers et 5 conseillers clients répartis sur tout le territoire Tunisien.

Ce réseau lui permet d'assurer une meilleure proximité de sa clientèle et de proposer une gamme de produits aussi bien pour les particuliers (Assurance Auto, Assurance Vie, Responsabilité civile,

Multirisque Habitation, etc.) que pour les entreprises (Assurance de construction, Assurance d'exploitation, etc.).

Sur les trois derniers exercices, la compagnie a connu une croissance annuelle moyenne de son chiffre d'affaires de l'ordre de 7% pour atteindre les 123 885 milles dinars à fin 2014. Au 30/06/2015 le chiffre d'affaires d'AMI Assurances s'est établi 68 080 milles dinars.

L'année 2014 a été caractérisée par un renversement de tendance au niveau du résultat technique qui a affiché une nette amélioration en clôturant l'exercice avec un résultat positif de 6 016 milles dinars. La marge technique rapportant le résultat technique aux primes émises et acceptées s'est établie à 4,86%, en 2014, contre -7,10% en 2012. Cette performance trouve son origine dans la hausse d'une part, des primes acquises non vie et d'autre part, la baisse des provisions d'assurance vie. C'est ainsi que la compagnie a pu maintenir son ratio S/P dans les normes. Au 30 Juin 2015, le résultat technique a atteint les 6 515 mDT.

L'ensemble des activités d'AMI Assurances a dégagé un résultat bénéficiaire de 5 787 mDT en 2014 contre 401 mDT en 2013. Au 30/06/2015, la compagnie a réalisé un résultat net de 6 500 mDT.

4.2. Activité de la société au 31 Décembre 2014

4.2.1. Activité technique

4.2.1.1. Chiffre d'affaires

Sur un historique de trois ans, le chiffre d'affaires total de la compagnie a connu une accélération annuelle moyenne de l'ordre de 7,10% pour clore l'année 2014 à 123 885 mDT. L'activité d'AMI Assurances a renoué avec la hausse après avoir attesté d'un retard, courant l'année 2011, suite aux événements inopinés survenus en Tunisie.

La branche vie a marqué une forte régression durant cette période avec une croissance annuelle moyenne qui de -26,68%, une baisse qui découle essentiellement de la suppression de l'activité avec Attijari Bank qui a orienté toute son activité à sa filiale d'assurances vie.

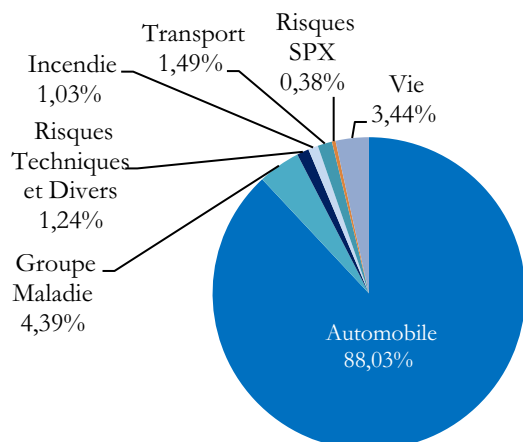
D'un autre côté, et en dépit du plan d'assainissement du portefeuille engagé par l'entreprise notamment celui de la branche automobile afin de maîtriser la sinistralité de cette dernière, AMI Assurances a pu améliorer ses performances avec des primes émises et acceptées non vie s'élevant à 119 624 mDT, en 2014, marquant ainsi une croissance annuelle moyenne de 9,32% sur la période allant de 2012 et 2014.

primes émises et acceptées mDT	2012	2013*	2014	Variation 2014/2013
Assurance Automobile	89 953	102 087	109 057	6,83%
Assurance Groupe Maladie	5 741	5 593	5 445	-2,65%
Assurance Risques Techniques et Divers	1 947	1 759	1 537	-12,62%
Assurance Incendie	940	1 317	1 270	-3,59%
Assurance Transport	1 507	1 413	1 845	30,63%
Assurance Risques SPX	-	422	470	11,47%
Total Non Vie	100 088	112 591	119 624	6,25%
Assurance Vie	7 926	6 392	4 261	-33,33%
Total Brut	108 014	118 983	123 885	4,12%

*États financiers retraités

- Primes Par Branche

Répartition des primes émises et acceptées d'AMI Assurances en 2014



Branches	Part de marché d'AMI Assurances en 2014
Branche Automobile	15,71%
Branche Vie	1,65%
Autres branches	1,84%

Source : Rapport de gestion AMI Assurances 2014

Source : Rapport de Gestion d'AMI Assurances 2014

Avec une participation qui dépasse les 88%, la branche automobile représente le fer de lance de l'activité d'AMI Assurances.

La concentration d'AMI sur cette branche lui a permis d'augmenter sa part de marché. En effet, la part de marché d'AMI Assurances pour la branche automobile est passée de 15,31% en 2012 à 15,71% à fin 2014 et ce, à travers la réalisation d'un chiffre d'affaires relatif à cette branche de 109 057 mDT.

L'importance de la branche automobile dans le portefeuille d'AMI Assurances est au dépend de l'évolution des autres branches qui gardent des participations modérées au chiffre d'affaires total.

En effet, à fin 2014, AMI Assurances a dégagé un montant de primes émises, en provenance de la branche Groupe Maladie, totalisant les 5 445 mDT. Il est à rappeler que cette branche détient une pondération dérisoire au chiffre d'affaires global d'AMI Assurances (4,39%).

Pareillement pour la branche Vie, qui ne représente que 3,44% du portefeuille d'AMI Assurances et qui détient une part de marché qui ne dépasse pas les 1,65%.

4.2.1.2. La charge de sinistres

Les sinistres réglés Bruts ont atteint les 81 209 mDT en 2014 contre 82 072 mDT en 2013 et 72 874 mDT en 2012 soient des variations respectives de -1,05% et de 12,62%.

La baisse du volume des sinistres réglés est tributaire de la diminution de la sinistralité auto corporel par rapport aux exercices antérieurs, en effet, le nombre des sinistres 2014 ouverts la même année s'élève à 1405 sinistres contre 2080 dossiers sinistres en 2013.

Dans l'ensemble, la hausse annuelle moyenne des sinistres réglés, sur la période 2012-2014, a été moins rapide que celle de l'évolution annuelle moyenne du chiffre d'affaires étant donné que la sinistralité a grimpé de 5,56% contre 7,10% pour les primes émises et acceptées.

La répartition des sinistres réglés est la suivante :

Sinistres Réglés Bruts (mDT)	2012	2013*	2014	Variation 2014/2013
Automobile	66 610	74 737	73 835	-1,21%
Groupe Maladie	4 714	4 997	5 212	4,30%
Risques techniques et Divers	397	227	138	-39,17%
Incendie	58	113	387	241,27%
Transport	30	791	155	-80,46%
Risques SPX	-	21	31	51,78%
Total Non Vie	71 809	80 891	79 686	-1,49%
Vie	1 065	1 181	1 523	28,94%
Total	72 874	82 072	81 209	-1,05%

*États financiers retraités

La charge de sinistres constituée de sinistres réglés et de la variation de la provision pour sinistres à payer a atteint les 89 194 mDT en 2014, soit une croissance annuelle moyenne de 2,87% sur un historique de trois ans. A cet effet, et en dépit de cette hausse, la compagnie a pu maintenir son ratio S/P (Sinistralité/ Primes acquises) dans les normes. Ce dernier s'est notamment amélioré, sur les trois dernières années, en passant de 81,37% en 2012 à 71,43% à fin 2014.

4.2.1.3. Les provisions techniques liées aux acceptations

Les provisions techniques constituées des provisions pour primes non acquises, provisions pour sinistres à payer et provisions mathématiques ont atteint les 274 748 mDT en 2014 contre 226 019 mDT en 2012, marquant ainsi un accroissement annuel moyen de 10,25%.

Une hausse importante en valeur est à remarquer au niveau des autres provisions pour sinistres à payer non vie avec un accroissement de 43 215 mDT entre 2012 et 2014. Cette augmentation émane essentiellement de la hausse des provisions pour sinistres à payer automobile qui ont marqué une accélération de 13% pour passer de 154 767 mDT en 2012 à 197 577 mDT à fin 2014 (+42 810 mDT).

Provisions (mDT)	2012	2013*	2014	Variation 2014/2013
Provisions pour primes non acquises	38 026	40 759	39 773	-2,42%
Provisions assurances Vie	24 262	26 745	27 051	1,15%
Provisions pour sinistres à payer vie	2 414	3 295	4 319	31,08%
Provisions pour sinistres à payer non vie	160 314	196 949	203 529	3,34%
Provision pour PB et ristourne vie	-	-	76	-
Autres provisions Techniques non vie	1 003	535	0	-
Total	226 019	268 283	274 748	2,41%

*États financiers retraités

Il est à mentionner que les comptes de l'AMI ont fait l'objet de différentes réserves formulées par les CAC et par l'autorité de tutelle (CGA). Ces réserves ont concerné notamment la méthode utilisée par l'entreprise pour le calcul de la provision pour sinistres à payer automobile. Donnant suite à ces réserves, une action d'audit approfondi externe a été entamée en Décembre 2013 et qui a abouti à la constatation d'une provision complémentaire pour sinistres à payer auto de 32 152 mDT (cette provision a été insérée au niveau des états financiers 2013 retraités).

4.2.1.4. La réassurance

mDT	2012	2013*	2014	Variation 2014/2013
Primes cédées aux réassureurs	3 161	4 226	3 709	-12,23%
Taux de cession**	3,05%	3,63%	2,97%	-
Part des réassureurs dans les sinistres payés	720	2 085	1 624	-22,09%
Parts des réassureurs dans les provisions sinistres	-1 022	310	94	-69,51%
Commissions reçues des réassureurs	666	699	712	1,86%
Solde de réassurance	-2 797	-1 132	-1 278	12,89%

*États financiers retraités / **Taux de cession = $\frac{\text{Primes cédées}}{\text{Primes acquises}}$

Au 31/12/2014, les primes cédées ont totalisé les 3 709 mDT, ce qui correspond à un taux de cession de 2,97% des primes émises contre 3,63% pour 2013 et 3,05% pour 2012. Les primes cédées ont évolué suivant une courbe haussière sur les trois dernières années en affichant un taux de croissance annuel moyen de 8,32%.

Pareillement pour les sinistres réglés à la charge des réassureurs qui ont dégagé un taux de croissance annuel moyen de 50,21% sur la période allant de 2012 à 2014.

Les parts des réassureurs dans les provisions sinistres se sont établies à 94 mDT en 2014 contre 310 mDT en 2013 et -1 022 en 2012.

4.2.1.5. Résultat technique net de cessions

L'année 2014 a été caractérisée par un renversement de tendance au niveau du résultat technique net non vie d'AMI Assurances qui est passé au vert en clôturant l'exercice à 4 788 mDT contre -10 081 mDT en 2013.

Cette bonne réalisation trouve son origine dans la hausse des primes acquises non vie et dans l'amélioration de la maîtrise de la sinistralité suite aux actions entreprises par AMI.

Du côté du résultat technique vie, une tendance haussière s'est affichée sur un historique de trois ans. En effet, ce dernier est passé de 520 mDT à 1 052 mDT entre 2012 et 2013 pour clôturer l'année 2014 à 1 228 mDT, soit des hausses respectives de 102,34% et 16,7%. Ces augmentations découlent essentiellement de la baisse des provisions d'assurance vie.

Par conséquent, le résultat technique global a affiché une nette amélioration en clôturant l'exercice 2014 au vert à 6 016 mDT et la marge technique d'AMI Assurances (Résultat technique/Primes émises et acceptées) s'est hissée en passant de -7,10% en 2012 à 4,86% en 2014.

mDT	2012	2013*	2014	Variation 2014/2013
Résultat technique Vie	520	1 052	1 228	16,70%
Résultat technique Non Vie	-8 186	-10 081	4 788	-
Résultat Technique Total	-7 666	-9 029	6 016	-
Marge technique	-7,10%	-7,59%	4,86%	-

*États financiers retraités

4.2.2. L'activité Financière

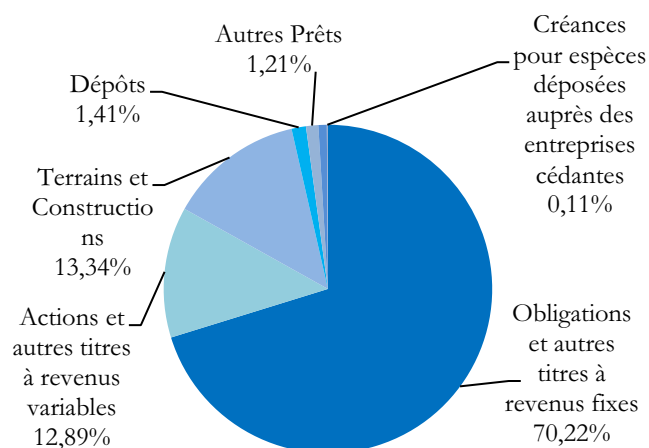
L'activité financière d'AMI Assurances est constituée de placements immobiliers, des placements dans les entreprises liées et participations, des autres placements financiers (qui englobent les

Actions, autres titres à revenus variables et part dans les FCP, Obligations et autres titres à revenus fixe, Autres prêts et dépôts auprès des établissements financiers et bancaires) et créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes. Cette activité s'est caractérisée en 2014 par un volume de 206 380 mDT contre 170 724 mDT en 2012, soit accroissement annuel moyen de 9,95%.

mDT	2012	2013*	2014	Variation 2014/2013
Placements Immobiliers	20 339	25 642	27 522	7,33%
Placements dans les entreprises liées et participations	60	1 700	1 700	0,00%
Autres placements financiers	150 139	147 514	176 936	19,95%
Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	23 822	23 930	26 593	11,13%
Obligations et autres titres à revenus fixe	122 291	119 716	144 922	21,06%
Autres prêts	1 412	1 890	2 501	32,35%
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	2 612	1 979	2 920	47,59%
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	188	208	221	6,28%
Total des Placements	170 724	175 064	206 380	17,89%

*États financiers retraités

Structure des placements en 2014



La politique de placement d'AMI Assurances ne présente pas de modifications majeures au niveau de la répartition et respecte les normes de répartition fixées par la réglementation en vigueur. A cet effet, un comité de placement se réunit pour la mise en place et le suivi de la stratégie de placement.

La répartition des placements, à fin 2014, fait ressortir une prépondérance pour les obligations et autres titres à revenus fixes dont la part a atteint les 70,22%.

4.2.3. Résultats

mDT	2012	2013*	2014
Résultat Technique**	-12 257	-13 963	-2 472
Résultat Financier	4 836	5 019	8 532
Résultat non technique	4	0,16	0,728
Impôt sur le résultat	-	-	-274
Résultat Net	-7 417	-8 943	5 787

*États financiers retraités / ** Résultat Technique-Produits de Placements alloués, transférés de l'État de résultat

Les bénéfices d'AMI Assurances se composent essentiellement d'une marge technique issue de l'activité de base de la compagnie ainsi que les produits réalisés sur les placements. Le solde de la gestion financière constitue la part prépondérante du résultat net de la compagnie.

L'exercice 2014 a été marqué par l'entrée d'AMI Assurances dans le régime fiscal commun contrairement à son statut antérieur qui l'exonérait de l'impôt sur les sociétés.

L'ensemble des activités d'AMI Assurances a dégagé un résultat bénéficiaire de 5 787 mDT en 2014 contre -8 943 mDT en 2013 et -7 417 mDT à fin 2012.

4.3. Évolution récente

Les indicateurs d'activité d'AMI Assurances arrêtés au 30 Septembre 2015 font ressortir une évolution des primes émises nettes d'annulations de 13,38% toutes branches confondues pour passer de 91 589 mDT au 30/09/2014 à 103 848 mDT au 30/09/2015.

Par ailleurs, les primes cédées se sont établies à 3 912 mDT, au 30 Septembre 2015, contre 3 146 mDT une année auparavant, soit une amélioration de 34,33%.

Les commissions ont augmenté de 10 132 mDT à 11 505 mDT entre Septembre 2014 et Septembre 2015, une hausse de 13,55%.

Au niveau des sinistres réglés, la sinistralité a augmenté de 14,5% suite à la survenance de plusieurs sinistres spécialement au niveau de la branche automobile.

Les sinistres déclarés à fin septembre 2015 ont totalisé les 19 460 sinistres contre 20 053 sinistres une année auparavant.

Du coté des revenus financiers, une amélioration de 17,06% est affichée entre le 30/09/2014 et le 30/09/2015 en passant de 6 487 mDT à 7 595 mDT.

Indicateurs d'activité au 3ème trimestre 2015

Primes Émises Nettes d'Annulations en DT						
Branches	3ème trimestre 2015	3ème trimestre 2014	cumul au 30/09/2015	cumul au 30/09/2014	31/12/2014*	
Incendie	265 257	211 190	1 337 567	1 165 690	1 360 896	
Transport	394 462	538 192	1 111 438	877 012	1 845 272	
Risques divers	386 886	403 314	1 464 742	1 412 162	1 558 899	
Risques spéciaux	71 925	45 758	229 420	383 657	461 328	
Automobile	29 398 677	25 883 575	90 272 876	80 604 522	109 380 891	
Groupe Maladie	1 594 559	1 380 289	5 825 465	4 794 992	5 219 490	
Total non vie	32 111 766	28 462 318	100 241 508	89 238 036	119 826 777	
Vie	1 474 217	301 869	3 606 766	2 351 673	4 340 481	
Total général	33 585 983	28 764 187	103 848 274	91 589 708	124 167 257	

- Il est à noter que pour des raisons de comparabilité, les primes émises au 31/12/2014 ci-dessus correspondent aux primes émises nettes des annulations et des ristournes et ne tiennent pas compte de la variation des primes acquises non émises et de la variation des primes à annuler tels que les primes émises nettes qui figurent dans les états financiers certifiés au 31/12/2014.

Primes cédées en DT					
Branches	3ème trimestre 2015	3ème trimestre 2014	cumul au 30/09/2015	cumul au 30/09/2014	31/12/2014
Incendie	156 001	85 182	1 134 565	949 541	1 160 312
Transport	34 319	423 379	680 049	580 020	785 251
Risques divers	69 974	86 555	438 688	470 477	530 696
Risques spéciaux	49 310	25 587	150 807	109 572	158 813
Automobile	344 250	316 295	704 408	640 000	492 347
Groupe Maladie	-	-	-	-	-
Total non vie	653 854	936 996	3 108 517	2 749 610	3 127 419
Vie	264 306	104 843	803 803	397 168	622 990
Total général	918 160	1 041 840	3 912 320	3 146 778	3 750 409

Commissions* en DT

Branches	3ème trimestre 2015	3ème trimestre 2014	cumul au30/09/2015	cumul au 30/09/2014	31/12/2014
Incendie	56 257	43 541	186 166	253 513	287 177
Transport	58 158	37 301	157 456	115 438	222 935
Risques divers	47 054	53 811	247 332	249 488	295 625
Risques spéciaux	5 394	4 976	109 017	75 049	87 792
Automobile	3 308 481	3 067 795	10 377 024	9 299 754	12 583 781
Groupe Maladie	8 623	8 246	31 038	35 160	36 681
Total non vie	3 483 967	3 215 671	11 108 032	10 028 402	13 513 991
Vie	32 762	-100 909	397 024	104 105	717 628
Total général	3 516 729	3 114 762	11 505 056	10 132 507	14 231 620

Sinistres réglés en DT

Branches	3ème trimestre 2015	3ème trimestre 2014	cumul au30/09/2015	cumul au 30/09/2014	31/12/2014
Incendie	19 546	500	86 413	187 758	314 306
Transport	6 142		10 059	148 692	154 654
Risques divers	447 598	747	541 245	69 483	138 221
Risques spéciaux	410		4 500	31 191	31 281
Automobile	24 691 053	18 125 371	55 518 925	48 833 680	73 835 294
Groupe Maladie	1 343 862	1 636 582	4 185 062	3 940 352	5 212 170
Total non vie	26 508 611	19 763 201	60 346 204	53 211 157	79 685 926
Vie	554 761	131 214	1 460 038	767 314	1 522 616
Total général	27 063 372	19 894 415	61 806 242	53 978 470	81 208 542

Sinistres déclarés (nombre)

Branches	3ème trimestre 2015	3ème trimestre 2014	cumul au30/09/2015	cumul au 30/09/2014	31/12/2014
Incendie	10	15	38	42	55
Transport	2	2	9	10	26
Risques divers	48	81	182	229	319
Risques spéciaux	9	4	9	9	10
Automobile	5 431	6 248	19 104	19 598	23 989
Total non vie	5 500	6 346	19 342	19 888	24 399
Vie	13	38	118	165	200
Total général	5 513	6 384	19 460	20 053	24 599

Revenus Financiers en DT**

	3ème trimestre 2015	3ème trimestre 2014	cumul au30/09/2015	cumul au 30/09/2014	31/12/2014
TOTAL	260 304	2 162 640	7 595 262	6 487 919	11 427 066

*les commissions d'acquisition correspondent aux commissions versées aux intermédiaires d'assurances en rémunération de l'exercice de leurs fonctions de producteur ou de gestionnaire. Ces commissions, dont les taux sont fixés aux dispositions particulières, comprennent aussi bien des commissions d'apport que de gestion et elles sont calculées sur la base du montant de la prime nette d'impôts et taxes.

** les revenus financiers sont les revenus qui viennent rémunérer les investissements réalisés dans les supports de placement financiers. Ils se composent principalement des loyers perçus, des intérêts qui rémunèrent le capital, des plus-values sur la valorisation positive du capital et des dividendes pour le placement effectué en action.

4.4. Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité

La notion de risque se trouve au cœur du domaine des assurances. Par conséquent, les risques encourus par AMI Assurances sont divers et multiples. Ces derniers peuvent être regroupés en six familles de risques:

- Les risques se rapportant à l'activité technique,
- Les risques se rapportant à l'activité financière,
- Les risques se rapportant à l'activité commerciale,
- Les risques opérationnels,
- Les risques juridiques,
- Les risques de crédit,
- Les risques spécifiques à la société AMI Assurances.

4.4.1. Risques techniques

Il s'agit des risques propres émanant de l'activité même de la compagnie AMI Assurances. Les risques techniques sont concrétisés par la réalisation d'événements générateurs de paiements aux assurés, dont les potentialités figurent au passif du bilan sous forme de provisions. Dans la pratique, si les primes et les facteurs de sinistralité potentielle des contrats d'assurance ont été correctement évalués, et si les asymétries d'information pouvant être à l'origine de l'aggravation de la sinistralité, ainsi que si le nombre des contrats sont suffisamment élevés, le risque technique d'AMI Assurances ne devrait pas être important, sinon nul. Cependant, il est à rappeler que les risques techniques peuvent être aggravés par les catastrophes naturelles ou d'origine humaine. Ainsi, le risque de corrélation affecte l'équilibre des assureurs dans les cas les plus simples. Par exemple, en cas d'inondation ou d'incendie, tous les assurés résidents à proximité sont sinistrés.

4.4.1.1. Risque de dépendance à la branche Auto

La société AMI Assurances est exposée au risque de dépendance à la branche automobile. En effet :

- La pondération du chiffre d'affaires de la branche Automobile dans le chiffre d'affaires global de la société est très importante, cette branche représente 85,49% du chiffre d'affaires en 2013 et 88,03% en 2014.

AMI Assurances se retrouve ainsi face à un risque de déficit : la branche Automobile qui constitue plus des 3/4 du chiffre d'affaires de la société, était constamment et fortement déficitaire à l'exception de l'exercice 2014. En effet, le résultat technique est de -9 434 197 DT en 2013 et de 5 433 755 DT en 2014.

4.4.1.2. Risque de continuité d'exploitation

AMI Assurance encourt un risque de retrait total ou partiel de l'agrément en vertu de l'article 51 du code des assurances, en cas de :

- Insuffisance de couverture des provisions techniques par les placements admis en leur représentation qui a été pour l'exercice 2014 de 83,13% et ce, contrairement aux dispositions de l'arrêté du ministre du 27 février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.
- Inobservation de la marge de solvabilité prévue par l'article 58 dudit code, d'autant plus que la marge de solvabilité réglementaire au titre de l'exercice 2014 n'est satisfaite qu'à concurrence de 23,38%.

4.4.2. Risques financiers

Ces risques financiers auxquels AMI Assurances est exposée proviennent d'une part des fluctuations des cours des valeurs de placements figurant à l'actif du bilan, et d'autre part par les options offertes aux assurés. Concernant les fluctuations des valeurs de placement, les primes acquises par l'assureur sont placées dans des portefeuilles d'obligations et d'actions, dans des investissements immobiliers, et des placements de trésorerie. S'agissant des placements en actions, le risque est celui d'une baisse générale des cours boursiers affectant tout le marché, pour les obligations, le risque associé est aussi celui d'une baisse des cours des obligations détenues dans le portefeuille de la compagnie d'assurance, suite à la hausse des taux d'intérêt. Quant à l'immobilier, son risque est celui d'une baisse maintenue des valeurs mobilières.

Pour ce qui est des options offertes aux assurés, elles concernent principalement les assurances vie où la rubrique épargne du contrat d'assurance représente la composante principale de sa valeur intrinsèque. En effet, un assuré est libre de poursuivre l'exécution d'un contrat jusqu'à son échéance, ou de le racheter, en demandant à l'assureur de lui verser l'épargne accumulée jusqu'à la date de rachat, rompant ainsi le contrat. Le risque encouru par l'assureur est que l'assuré peut, à tout moment interrompre son contrat en le rachetant, provoquant ainsi une sortie de fonds et un manque à gagner sur les primes futures.

Le risque financier encouru par AMI Assurances lors de la gestion de ses actifs dépend de plusieurs facteurs : des facteurs macroéconomiques liés à l'évolution des marchés boursiers, et des facteurs microéconomiques liés à la qualité de la gestion des placements et des comportements opportunistes des assurés.

4.4.3. Risques commerciaux

Ce risque encouru par AMI Assurances émane du principe de la libre-concurrence, règle qui régit le secteur des assurances. En effet, l'accès au secteur des assurances est libre une fois les contraintes réglementaires sont satisfaites. AMI Assurances est exposée aux risques commerciaux

comme toute autre entreprise, elle doit multiplier ses efforts en matière de recherche d'une nouvelle clientèle et de maintien de la clientèle actuelle, tout en facturant des primes qui correspondent au niveau de risque entrepris. Or, le niveau des primes est déterminé par le marché à travers le jeu de l'offre et de la demande.

4.4.4. Risques opérationnels

Le comité de Bâle définit le risque opérationnel comme étant le "risque de pertes provenant de processus internes inadéquats ou défectueux, de personnes et systèmes ou d'événements externes". Cette définition recouvre les erreurs humaines, les fraudes et malveillances, les défaillances des systèmes d'information, les problèmes liés à la gestion du personnel, les litiges commerciaux, les accidents, etc. AMI Assurances est elle aussi exposée aux risques opérationnels qui proviennent des erreurs et des dysfonctionnements divers provenant, lors du traitement et de l'exécution des contrats d'assurance depuis la souscription, d'un contrat jusqu'à son échéance, qui peut avoir lieu plusieurs années plus tard.

4.4.5. Risques juridiques

De part son activité, AMI Assurances doit faire face à des risques juridiques. En effet, sous l'influence d'un environnement réglementaire en constante évolution conjuguée à la volonté des régulateurs de renforcer les exigences de transparence et de sécurité au sein des sociétés, les règles juridiques qui encadrent les processus fonctionnels et opérationnels internes de la compagnie d'assurance ne cessent d'évoluer vers davantage de complexité. Le secteur des assurances est en effet régi par plusieurs règles : définir ce qui est assurable et ce qui ne peut pas l'être, délimiter les responsabilités, les droits et devoirs des assurés et ceux des assureurs, définir les modes de calcul des indemnisations, établir la fiscalité des contrats, etc.

4.4.6. Risques de crédit

Comme toutes les compagnies d'assurance, AMI Assurances dispose de peu de créances à l'actif de son bilan. Elle est donc exposée partiellement au risque de non-paiement ou de retards de paiement, qui proviennent essentiellement des créances sur d'autres entreprises d'assurance. On distingue, d'une part, les créances nées à l'occasion d'un pool associant plusieurs assureurs se partageant les risques d'un contrat et dans lequel l'un d'eux, le responsable (chef de file), centralise tous les paiements, d'autre part on retrouve les contrats de réassurance, où les cédantes sont créancières des indemnisations des réassureurs.

Dans ces deux cas il y a un risque de crédit, que ce soit au niveau du pool où certains assureurs peuvent ne pas être solvables, ou dans le cas du réassureur.

4.5. Litiges et arbitrage en cours⁶

- En 2013, AMI Assurances a déposé une plainte auprès du procureur de la république, à l'encontre d'un agent général d'assurance, pour motif de falsification de documents officiels : faux, usage de faux et trahison.

- En 2012, AMI Assurances a déposé une plainte auprès du procureur de la république, à l'encontre d'un agent général d'assurances, pour motif d'abus de confiance et qui a été renoncée pour entamer une procédure de règlement à l'amiable. Les sommes réclamées dépassent les 100 000 DT.

Il s'en est suivi : * un engagement écrit de remboursement suivant un échéancier prédéterminé avec une transcription d'hypothèque au profit d'AMI Assurances qui n'a pas été respecté,

*Une cession du portefeuille pour remboursement d'une partie des sommes dues,

*La sous-direction inspection est entrain d'arrêter le montant des créances définitif pour conserver les droits de la société.

- AMI Assurances est en litige avec un agent général d'assurance, pour motif d'abus de confiance. Les sommes réclamées s'élèvent à 110 447,061 DT.

La cession du portefeuille de cet agent a servi au remboursement d'une partie des sommes dues et une procédure de règlement à l'amiable est en cours afin de restituer le reste des sommes dues.

- AMI Assurances est en litige avec un conseiller de clientèle, pour motif d'abus de confiance et falsification de documents officiels : faux, usage de faux et trahison. Les sommes réclamées s'élèvent à 13 439,282 DT.

Aucune action n'est engagée à l'encontre de la partie défenderesse.

- AMI Assurances a entamé une action préjudiciaire pour la désignation d'un expert comptable pour arrêter le solde des sommes dues. Les sommes réclamées s'élèvent à 5,7 MDT.

L'expert judiciaire mandaté est en cours d'exécution de sa mission qui sera achevée dans les jours à venir.

4.6. Dépendance de l'émetteur

Dépendance par branche :

La répartition du chiffre d'affaires par branche fait ressortir une prépondérance de la branche Automobile dans la structure du chiffre d'affaires global de la compagnie, marquant ainsi une part de 88,03%, à fin 2014.

La branche Automobile est considérée, d'une façon générale, comme une branche à risque élevé. AMI Assurances envisage de relativiser cette dépendance à travers le développement des autres branches d'activité qui lui permettra de disposer d'un portefeuille plus équilibré.

⁶ Source : La société AMI Assurances

Dépendance vis-à-vis des cédantes :

AMI assurances n'a pas de dépendance vis-à-vis de ses cédantes, du moment où son taux de rétention 2014 ((primes émises et acceptées vie et non vie- les cessions vie et non vie)/ les primes émises et acceptées vie et non vie) est égal à 97,03%.

Dépendance vis-à-vis des courtiers :

AMI Assurances n'a pas de dépendance vis-à-vis de ses courtiers, du moment où la participation des courtiers de la société dans les primes émises nettes d'annulations en 2014, est égale à 11,55%.

4.7. Organisation de la société**4.7.1. Gouvernance et contrôle Interne****4.7.1.1. Gouvernance**

Les statuts d'AMI Assurances séparent les tâches du Président du Conseil d'administration et celles du Directeur Général. Le Conseil d'administration est présidé par M. Elyes JOUINI, nommé par le Conseil d'Administration du 20/12/2014, et la Direction Générale est assurée par M. Lamjed Boukhris nommé par le même Conseil d'Administration.

Conformément à l'article 18 des statuts de la société, les membres du conseil d'administration sont élus pour trois ans. Tout membre sortant est rééligible.

Le conseil d'administration :

Le Conseil d'Administration de « AMI Assurances » a pour mission de :

- Approuver les règlements généraux, les orientations stratégiques de l'activité de la mutuelle, le plan d'affaires et l'organisation de l'entreprise tout en veillant à leur mise en œuvre ;
- S'assurer que la gestion de l'entreprise est effectuée avec économie, efficacité et efficience;
- Revoir et arrêter les états financiers à soumettre aux commissaires aux comptes ;
- Élire et pourvoir à la nomination, parmi ses membres, du Président, du Vice-Président et du Secrétaire du conseil d'administration;
- Nommer un Directeur Général et déterminer sa rémunération ;
- Constituer les comités du conseil et en établir les mandats ;
- Convoquer aux assemblées générales.

Le conseil d'administration de « AMI Assurances » se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

L'audit externe :

Les états financiers arrêtés par les organes de direction et d'administration d'AMI Assurances font l'objet d'un audit externe assuré par les commissaires aux comptes.

Ces derniers sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de trois ans dans les conditions et avec les pouvoirs déterminés par la loi. Leur mission consiste à fournir aux

actionnaires une assurance raisonnable que les états financiers de la société ne comportent pas d'anomalies significatives, et ce en procédant à :

- Une évaluation du système de contrôle interne et du système comptable de la société ;
- Un audit effectué selon les Normes Internationales d'Audit en mettant en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification.

Les comités émanant du Conseil d'Administration :

Dans le cadre du plan de restructuration d'AMI Assurances et conformément à l'article 205 du Code des Sociétés Commerciales, le Conseil d'Administration a mis en place les comités suivants:

- Le Comité Stratégique :

Le comité stratégique se compose de trois membres du Conseil d'Administration : M.Elyes JOUINI, M.Noureddine TABOUBI et M.Badreddine OUALI, désignés par ce dernier le **20 décembre 2014**. La présidence de ce comité est assurée par un membre indépendant du Conseil d'Administration.

Ce comité est chargé essentiellement d'étudier les orientations stratégiques de la société et en suit la mise en œuvre, de maintenir un dialogue continu avec la direction générale sur les évolutions stratégiques de la société et prendre l'initiative de demander que l'ensemble du Conseil soit informé lorsqu'un sujet devient majeur.

Ce comité se réunit au moins quatre fois par an ou sur convocation de son Président en cas de nécessité. Ses travaux font l'objet d'un procès-verbal dont communication doit être faite au Conseil.

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 22 juillet 2015 a décidé de fixer l'enveloppe brute des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2015 à sept mille dinars par membre.

- Le Comité permanent d'audit :

Le comité permanent d'audit d'AMI Assurances a été mis en place pendant l'année 2009, et ce conformément aux dispositions de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité financière. Il est composé actuellement de trois membres émanant du nouveau Conseil d'Administration et nommés le **20 décembre 2014** par ledit Conseil : M.Mouldi JENDOUBI, M.Badreddine OUALI et M.Lassaad ENNABLI.

Ce comité se réunit au moins quatre fois par an ou sur convocation de son Président en cas de nécessité. Ses travaux font l'objet d'un procès-verbal dont communication doit être faite au Conseil.

Les principales missions du comité permanent d'audit sont les suivantes :

- ✓ Veiller au respect de la mise en place de système de contrôle interne afin d'assurer l'efficacité, l'efficacit , la protection des actifs de la soci t , la fiabilit  de l'information financi re et le respect des dispositions l gales et r glementaires;
- ✓  tudier les rapports financiers annuels et p riodiques avant leur pr sentation au Conseil d'Administration, les politiques comptables et toutes les modifications op r es sur ces derni res, les modifications significatives effectu es suite   des proc dures d'audit, le degr  de conformit  aux instructions des autorit s ainsi que les autres exigences juridiques;
- ✓ Assurer le suivi des travaux des organes de contr le de la soci t .

Au cours de ses réunions tenues en 2015, le Comité d'audit a délibéré principalement les sujets suivants : examen des comptes semestriels et annuels et suivi de la lettre de direction émise par les commissaires aux comptes.

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **22 juillet 2015** a décidé de fixer l'enveloppe brute des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2015 à sept mille dinars par membre.

- **Le Comité permanent des placements :**

Ce comité se compose de trois membres: M.Firas SAIED, M.Mouldi JENDOUBI et M. Lassaad ENNABLI, désignés par le Conseil d'Administration parmi ses administrateurs en date du **20 décembre 2014**.

Ce comité a pour rôle essentiellement d'assurer le meilleur choix de placement des fonds de la société et de veiller à se conformer à la réglementation en vigueur en matière de représentation des provisions techniques par les actifs.

Ce comité se réunit au moins quatre fois par an ou sur convocation de son Président en cas de nécessité. Ses travaux font l'objet d'un procès-verbal dont communication doit être faite au Conseil.

Au cours du premier semestre 2015, le comité permanent des placements s'est réuni trois fois en présence du Directeur Général et de la Responsable de la Sous-Direction Financière afin d'étudier le portefeuille des placements de la société et présenter les recommandations nécessaires pour maximiser le rendement.

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **22 juillet 2015** a décidé de fixer l'enveloppe brute des membres du comité permanent des placements pour l'exercice 2015 à sept mille dinars par membre.

- **Le Comité des risques :**

Le comité des risques est mis en place en 2015 après la nomination de ses membres par le Conseil d'Administration parmi ses administrateurs en date du **20 décembre 2014**, à savoir :M.Lassaad ENNABLI, M.Noureddine TABOUBI et M.Firas SAIED.

Ce comité est chargé essentiellement de :

- ✓ Élaborer une stratégie d'évaluation, de surveillance et de contrôle des risques ;
- ✓ Élaborer une cartographie des risques ;
- ✓ Analyser les expositions de la société en matière des risques (risque de marché, risques opérationnels, risques spécifiques au secteur).

Ce comité se réunit au moins quatre fois par an ou sur convocation de son Président en cas de nécessité. Ses travaux font l'objet d'un procès-verbal dont communication doit être faite au Conseil.

Au cours du premier semestre 2015, le comité des risques s'est réuni une seule fois en présence du Directeur Général et de l'Auditeur Interne vu la liaison de ses travaux avec les missions d'audit engagées.

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **22 juillet 2015** a décidé de fixer l'enveloppe brute des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2015 à sept mille dinars par membre.

Les comités internes

Le Directeur Général d'AMI Assurances est assisté dans le cadre de sa mission de détermination et de mise en œuvre des orientations de l'activité de la société, par des comités internes dont essentiellement :

- Le comité directeur ;
- La commission des achats ;
- Le comité de pilotage et de suivi des développements du nouveau SI ;
- La commission du suivi de la stratégie commerciale.

❖ Le comité directeur :

Le Comité Directeur est un organe de réflexion, d'échange et de discussion des enjeux de l'organisation. Il réunit tous les responsables des structures opérationnelles, fonctionnelles, de pilotage et de contrôle.

Il a pour mission de :

- Définir les orientations stratégiques de la compagnie,
- Exercer un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation,
- Prendre toutes les mesures nécessaires au bon fonctionnement de l'activité de AMI Assurances et à la sauvegarde de son équilibre financier.

❖ La commission des achats :

La commission des achats au sein de AMI Assurances examine la régularité des procédures de recours à la concurrence, l'attribution des marchés, la sincérité et la transparence dans les procédures de passation des marchés et s'assure du caractère acceptable des conditions administratives, financières et techniques et ce, à la lumière des données des cahiers de charges dont les composantes sont exécutés dans le cadre des marchés qui leur sont soumis et notamment les études d'opportunité, les coût prévisionnels, les modalités de financement, les étapes d'exécution et toutes autres données utiles.

❖ Le comité de pilotage et de suivi des développements du nouveau système d'information :

Tenant compte de l'importance stratégique du projet de refonte du système d'information, un comité de pilotage dudit projet a été mis en place en 2010 regroupant des responsables des directions informatique, opérationnelles, de soutien fonctionnel et d'aide à la décision.

La mission de ce comité est de valider les développements réalisés, de trancher sur les idées divergentes émanant des gestionnaires et de se prononcer sur toute nouvelle règle de gestion ou toute nouvelle politique d'habilitation au profit des gestionnaires et des agents généraux.

❖ Le comité de suivi de la stratégie commerciale :

Au cours de 2015, une commission chargée du suivi de la politique commerciale a été mise en place par la Direction Générale. Ladite commission comprend cinq membres et a pour mission :

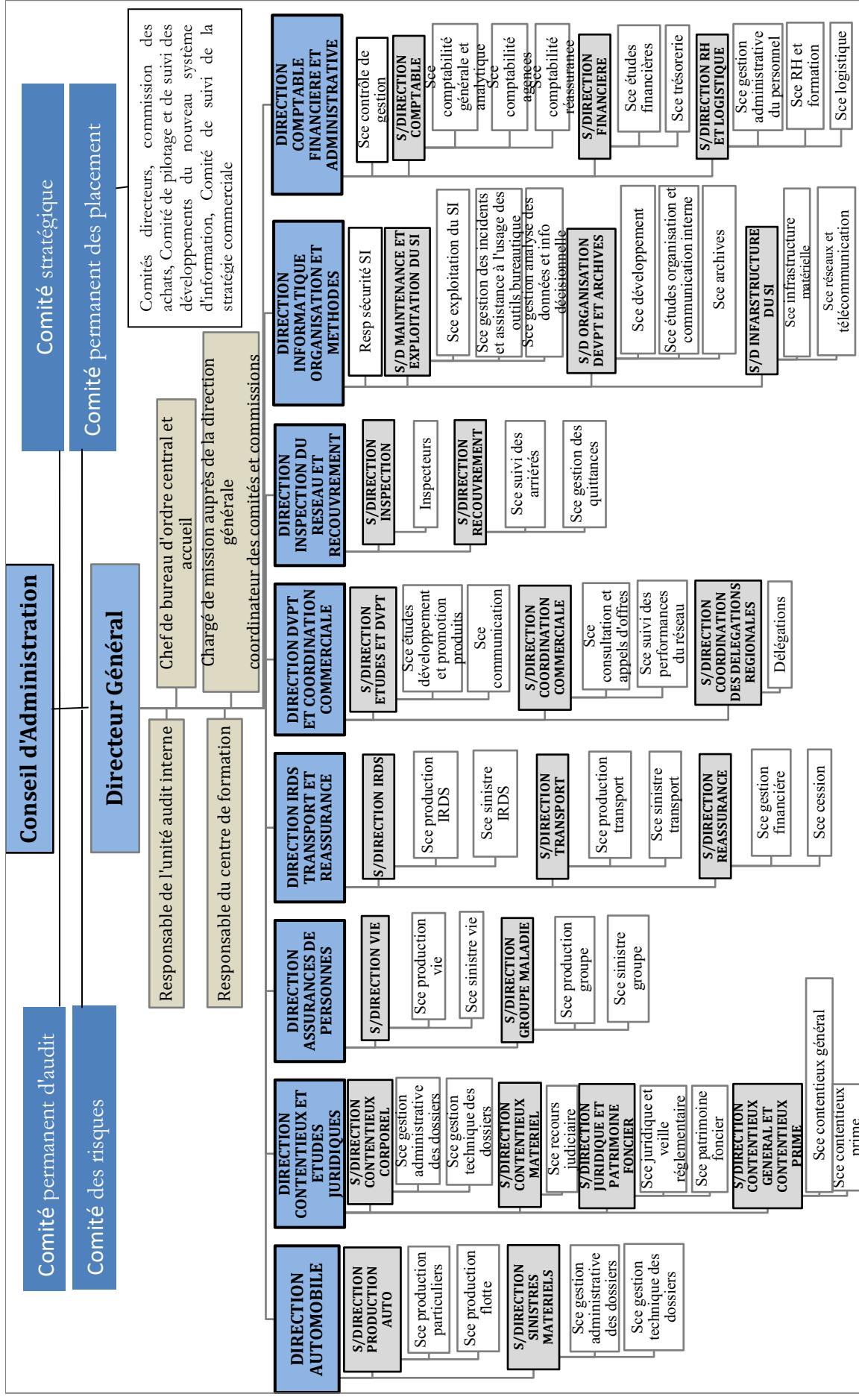
- d'assurer le suivi permanent de la politique commerciale prédéfinie et analyser les données d'activité des différentes branches avec les départements concernés.
- de chercher des idées en groupe pour résoudre les problèmes posés aussi bien par les directions que par le réseau commercial.
- d'intervenir pour une meilleure coordination en matière commerciale entre les différentes directions techniques.
- de mener des réunions périodiques avec les représentants du réseau commercial.

L'organisation interne

AMI Assurances a entamé depuis 2009 son projet de réorganisation dont les dernières mises à jour remontent au mois de Février 2012 et il est, actuellement, partiellement mis en place.

Dans un objectif d'amélioration de son organisation interne et du niveau de productivité de son capital humain, AMI Assurances a engagé depuis le **29 octobre 2015** un cabinet de consulting pour l'accompagner dans la refonte organisationnelle. Le démarrage effectif de cette mission a eu lieu le 09 novembre 2015.

L'organigramme de la société, tel qu'approuvé par le conseil d'administration du 21 octobre 2010, se présente comme suit :



4.7.1.2. Contrôle Interne

Le système de contrôle interne au sein d'AMI Assurances tend à permettre le respect des exigences légales et réglementaires applicables en Tunisie et particulièrement celles énoncées par la loi N° 2005.96 du 18 Octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financière (Art 12), la norme comptable N° 27 relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance (Art 20) ainsi que la loi 2000-93 du 03 Novembre 2000 portant promulgation du code des sociétés commerciales notamment son article 256 bis au même titre que l'observation des règles prudentielles.

AMI Assurances s'emploie à mettre en place un système performant de contrôle interne à même de permettre:

- Le respect des normes, plans, procédures, lois et réglementations ;
- La fiabilité et l'intégrité des informations financières et d'exploitation ;
- La protection et la sauvegarde des actifs de l'entreprise.

Pour ce faire, AMI Assurances a mis en place divers manuels de nature à cerner les risques majeurs et à fixer les règles de conduite des utilisateurs dont :

- Le manuel d'organisation et de procédures;
- Le manuel comptable ;
- Le manuel d'audit.

La direction d'AMI Assurances garantit une surveillance du système de contrôle interne dans toute l'entreprise en créant les conditions structurelles nécessaires (attribution de responsabilités, création de systèmes d'information appropriés, etc.). C'est ainsi qu'elle a mis en place le service Contrôle de gestion et l'unité d'Audit interne dont le rôle est de mettre en œuvre des contrôles permanents et à posteriori de nature à contenir les risques encourus par l'entreprise et d'assister la direction dans l'exercice de ses responsabilités en lui fournissant des analyses et constats, des appréciations, des recommandations et des commentaires concernant l'ensemble des activités de la compagnie. L'auditeur interne de la société ainsi que le commissaire aux comptes sont les garants de la bonne application des règles de contrôle interne à travers leurs missions périodiques.

Afin d'assurer le bon exercice de ses fonctions de surveillance, le conseil d'administration s'informe, lors d'entretiens avec la direction et des réunions avec les comités permanents émanant dudit conseil, sur le statut du système de contrôle interne. Il convient de signaler que certaines insuffisances au niveau du système de contrôle interne et du système d'information de la société ont été relevées au niveau du rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne et pour lesquelles des mesures de contrôle seront implémentées à court et moyen terme.

Toutefois, le système de contrôle interne souffre de certaines insuffisances énumérées au niveau du rapport de contrôle interne telles que :

- Absence d'une cartographie des risques,
- Absence d'une fonction Gestion Actif Passif (ALM) au sein de l'organisation actuelle,
- Absence d'une comptabilité analytique,
- Nécessité de mettre en place l'organigramme approuvé par le Conseil d'Administration du 21 Octobre 2010,
- Nécessité de mettre en place une procédure de recrutement.

4.7.2. Système d'information

Dans une logique de meilleure adéquation aux besoins des métiers, l'alignement stratégique du système d'information est au cœur des préoccupations de la société et ce, dans le but de renforcer la pertinence de ses investissements en matière informatique, d'améliorer la qualité des services fournis aux utilisateurs et d'accroître la performance ainsi que l'efficacité de son système d'information.

Pour ce faire, au cours de l'année 2015, la Direction Informatique, Organisation et Méthodes a entamé un projet de révision du Système d'Information afin de l'adapter aux nouvelles exigences des Directions Métiers.

Ainsi, en collaboration avec un cabinet spécialisé, une nouvelle cartographie des processus métiers a été dressée. Cette étude a visé le rehaussement de la performance des traitements et la fiabilisation de l'information.

La confrontation des livrables au système d'information actuel a recensé un certain écart pour lequel l'équipe interne de développement a été chargée d'effectuer les adaptations nécessaires et de confectionner une nouvelle version qui sera mise en production dès le début de l'exercice prochain.

D'un autre côté, la Direction Informatique, Organisation et Méthodes, en se basant sur les recommandations issues de la mission d'audit de la sécurité des systèmes d'information réalisée en 2013, a renforcé la sécurité de l'environnement de son système d'information en mettant en place un plan de continuité d'activité et en assurant une redondance complète de son réseau informatique externe.

4.7.3. Politique sociale et structure de l'effectif

4.7.3.1. Politique sociale

Depuis sa création, AMI Assurances s'est engagée à préserver les acquis sociaux octroyés à ses employés et a veillé à les améliorer. Soucieuse de répondre au mieux aux attentes de son personnel, AMI Assurances déploie une politique sociale à même de partager les valeurs communes de l'entreprise, de privilégier l'esprit d'équipe et de cultiver la fierté d'appartenance à l'entreprise. Cette approche s'articule autour des principaux axes suivants :

- Motivation et implication du personnel dans le développement de la Société ;
- Formation ;

- Développement des actions sociales ;
- Amélioration des conditions de travail et instauration d'une politique active de prévention de santé.

- **Politique de rémunération et avantages au personnel**

Dans une optique de mise en valeur des performances de ses employés et de mise en avant de leur implication au développement de la compagnie, AMI Assurances octroie son Personnel, outre les rémunérations déterminées par voie de convention collective régissant le secteur des assurances, des indemnités et des avantages en espèce et en nature ayant un caractère général et spécifique. Par ailleurs, il bénéficie d'une prime de productivité fixée par le conseil d'administration en fonction de la rentabilité et d'une prime de vacances. Pour préparer la retraite, le personnel bénéficie d'une promotion exceptionnelle d'une échelle à partir de leur 55ème anniversaire, et le jour de départ à la retraite, il bénéficie en plus de la compensation financière dictée par la convention collective d'autres compensations selon les délibérations du Conseil d'administration et d'une donation servi par le fonds social. Au cours de 2015, la société a souscrit pour le compte de son personnel un contrat collectif d'épargne capitalisation et à adhésion facultative. La cotisation du souscripteur dans la prime d'assurance est de deux tiers.

- **Politique de formation**

La formation demeure un axe fondamental de développement d'AMI Assurances en matière de politique sociale. En effet, la compagnie participe régulièrement à des séminaires et des formations aussi bien en Tunisie qu'à l'étranger. Le montant alloué aux formations, par AMI Assurances, au titre de l'exercice 2014 s'élève à 79,1 mDT.

- **Les actions sociales**

Le Comité d'Entreprise et l'Amicale du Personnel sont pleinement soutenus par la Direction Générale et associés aux différentes activités. Institué depuis 2009, le fonds social d'AMI Assurances est employé au financement des œuvres sociales, à la subvention de diverses activités sociales, culturelles et de loisirs, à l'octroi des prêts fonciers et des prêts à moyen et court terme. L'Amicale du Personnel d'AMI Assurances participe à l'organisation de diverses activités culturelles et de loisirs au profit du personnel de la compagnie et notamment à l'organisation de la journée du savoir. Par ailleurs, le dialogue social avec les représentants syndicaux d'AMI Assurances est de plus en plus favorisé au sein de l'entreprise dans le but de chercher des compromis permettant un développement durable de son collectif.

- **Condition du travail et politique de prévention de santé**

L'amélioration des conditions de travail et du bien-être professionnel, représentent une préoccupation croissante d'AMI Assurances. La Direction Générale en collaboration avec les représentants des travailleurs se mobilisent de plus en plus autour de ces enjeux sociaux en mettant en place une politique de prévention santé/sécurité de l'entreprise. Avec l'évolution de l'effectif des employés et afin d'améliorer les conditions de travail, AMI Assurances a profité de ses différents projets d'extension et de déménagement pour intégrer de l'ergonomie. AMI Assurances a également investi dans un espace dédié à la vie sociale. En effet, cet espace est réservé à son Personnel et à ses agents généraux et comporte entre autres :

- deux salles de formation dédiées aux activités technique et commerciale répondant aux normes du Constructeur ;
- un restaurant d'entreprise exploité par un tiers (service traiteur) pour servir des repas aux employés en contrepartie de titres-restaurant. De plus, la société a mis à la disposition de ses employés désirant amener le repas préparé par leur soin, un local spécialement aménagé pour leur permettre de se restaurer dans de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité ; - une salle de prière et un lieu réservé pour faire les ablutions,
- un service médical ...

AMI Assurances a conclu, depuis sa constitution, une convention avec un médecin consultant et traitant spécialisé en médecine générale dont la mission est de prodiguer des soins et des conseils au personnel de l'entreprise. Des prestations de prévention sont assurées au personnel d'AMI Assurances suite à la signature des conventions avec des centres de radiologie et des laboratoires d'analyses de biologie médicale. Dans le but de veiller au respect des conditions de travail dictées par la législation en vigueur, AMI Assurances a conclu, au cours de l'année 2014, une convention avec l'inspection médicale de travail relevant du ministère chargé des Affaires Sociales. Le médecin inspecteur est chargé principalement de :

- 1- Veiller à l'application de la législation relative à la santé et à la Sécurité au travail en coordination avec les inspecteurs du travail,
- 2- Statuer sur les litiges concernant les examens médicaux des travailleurs,
- 3- Contrôler les soins fournis aux victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

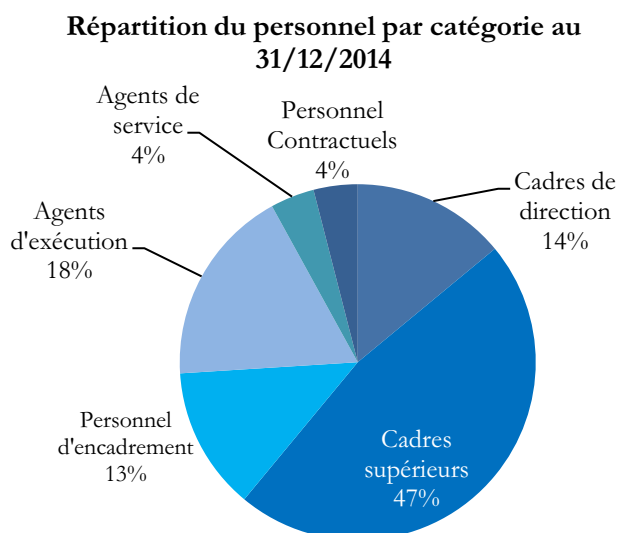
Un comité d'hygiène et de sécurité a été institué début 2014 siégeant :

- un représentant du Directeur Général assumant la présidence ;
 - deux représentants du personnel, membres élus du comité d'entreprise;
 - à titre consultatif, le médecin du travail, l'agent chargé de la sécurité et des conditions de travail.
- Le rôle de ce comité est de s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise. Au cours de 2015, une unité de « Maintenance et sécurité bâtiment » a été créée au sein de l'entreprise dont le rôle est de veiller à la sécurité des employés et de leur fournir l'environnement propice au travail.

4.7.3.2. Effectif

L'effectif total d'AMI Assurances est de 320 employés dont 306 titulaires et 14 contractuels. Ainsi, la part du personnel contractuel est passée de 6,19% en 2013 à 4,38% en 2014, ce qui assure une plus grande stabilité au sein de la société.

Le personnel d'AMI est relativement jeune, puisque la moyenne d'âge est de 41 ans. D'autre part, 129 du total de l'effectif ont une ancienneté de 0 à 5 ans. Il est à mentionner que 47% de l'effectif total sont des cadres supérieurs.



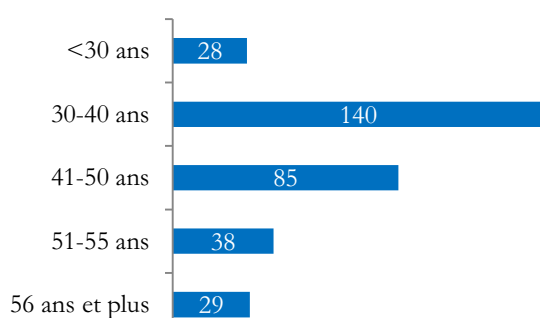
Toutefois, le taux d'encadrement supérieur (Directeurs centraux, Directeurs et Directeurs adjoints) est faible et ne représente que 11% du total des emplois fonctionnels.

En 2015, AMI Assurances a décidé de lancer une consultation pour le choix d'un cabinet ayant l'expérience et le savoir-faire nécessaires pour l'accompagner dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies RH à l'appui des stratégies organisationnelles.

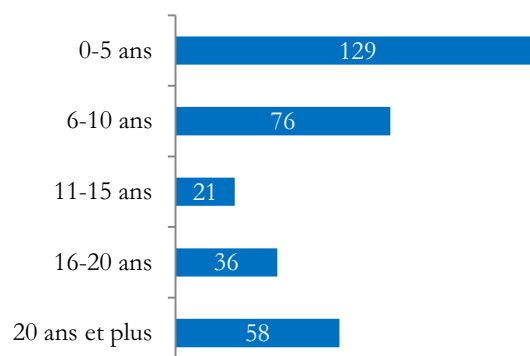
L'évolution de l'effectif du personnel de AMI Assurances sur la période 2012-2014 se présente comme suit :

	2012	2013	2014
Cadres de direction	39	40	45
Cadres Supérieurs	139	143	151
Personnel d'encadrement	50	55	43
Agents d'exécution	51	56	56
Agents de services	9	9	11
Contractuels	44	20	14
Total	332	323	320

Répartition des effectifs par âge au 31/12/2014



Répartition des effectifs par ancienneté au 31/12/2014



4.8. Politique d'Investissement

Les investissements au 30/09/2015 de la compagnie se détaillent comme suit :

- **Actifs incorporels**

mDT	Solde à l'ouverture	Valeur brute			Solde à la clôture	V.C.N. au 30/09/2015 (P*)
		Acquisitions	Cessions			
Concessions, brevets, licences, marques	908	41	0	950	43	
Fonds de commerce	504	137	0	641	598	
TOTAL	1 412	178	0	1 590	641	

*Provisoire

- **Actifs Corporels d'exploitation**

mDT	Solde à l'ouverture	Valeur brute		Solde à la clôture	V.C.N. au 30/09/2015 (P*)
		Acquisitions	Cessions		
Installations techniques et machines	2 534	365	0	2 899	744
Autres installations, outillage et mobilier	1 215	418	0	1 633	953
Dépôts et cautionnements (Acomptes versés)	96	17	0	113	113
TOTAL	3 844	800	0	4 645	1 810

*Provisoire

- **Placements**

mDT	Coût d'entrée au bilan	Amortissements et provisions pour dépréciation	Valeur nette au bilan au 30/09/ 2015 (P)
Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation	28 749	977	27 772
Placements dans les entreprises avec un lien de participation	1 700	0	1 700
Autres placements financiers	190 138	1 693	188 445
Actions, autres titres à revenu var.	34 372	1 693	32 679
Obligations et autres titres à revenu fixe	147 415	0	147 415
Autres prêts	2 888	0	2 888
Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	5 463	0	5 463
Créances pour espèces déposées	221	0	221
TOTAL	220 808	2 670	218 138

*Provisoire

- **Investissements futurs sur la période 2015-2019**

mDT	2015	2016	2017	2018	2019
Investissements incorporels	-100	82	48	52	58
Investissements corporels	634	441	256	281	310
Investissements financiers	68 789	138 181	81 171	98 217	117 860

4.9. Matrice SWOT (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces)

<i>Points forts</i>	<i>Points Faibles</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Le maintien d'un positionnement concurrentiel, • Une forte adhésion du management et du personnel au projet de développement de la société, • La société dispose d'une base de données clientèle importante qui offre un bon potentiel de développement, • AMI Assurances est la première société d'assurances Tunisienne à avoir lancé un produit dédié uniquement aux femmes (pack Eve), • Un large réseau de distribution. 	<ul style="list-style-type: none"> • La société ne dispose pas d'une structure de pilotage, d'où des difficultés à appliquer les orientations commerciales, • La politique commerciale est définie dans les grandes lignes, elle n'est pas déclinée par agent, • Un portefeuille non diversifié et une concentration élevée sur la branche automobile, • L'effort commercial est davantage orienté sur les volumes que sur les produits offerts, • Vacance de certains postes clés de la société, • Organigramme peu adapté pour certaines fonctions de la société, • Des fonds propres insuffisants pour se positionner sur d'autres branches d'activité, • Non respect des normes prudentielles du secteur d'assurance.
<i>Opportunités</i>	<i>Menaces</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Le faible taux de pénétration du secteur des assurances en Tunisie par rapport à la région MENA indique que le potentiel de développement est encore important, • Les réformes du secteur, portant sur la hausse des fonds propres minimums, vont entraîner des mouvements de restructuration sur le marché, • Le développement de nouveaux marchés porteurs tel que takaful, • Plusieurs assureurs internationaux manifestent leur intérêt pour entrer au capital de la compagnie AMI Assurances. 	<ul style="list-style-type: none"> • Clientèle peu sensibilisée à la culture de l'assurance notamment l'assurance vie, • Taille limitée de la production cible ayant atteint une capacité d'épargne suffisante, • Concurrence élevée au niveau de certaines branches telles l'automobile, ce qui limite les marges de profit, • Les incertitudes liées à la politique économique et à la conjoncture en général,

CHAPITRE 5 : PATRIMOINE-SITUATION FINANCIERE-RESULTATS

5.1. Patrimoine d'AMI Assurances au 31 décembre 2014

Le patrimoine de la société est composé essentiellement d'actifs incorporels et corporels et de placements et se détaille comme suit :

5.1.1. Actifs incorporels et corporels au 31 décembre 2014

mDT	Valeur brute				Amortissements et provisions								VNC
	à l'ouverture	acquisitions	cessions	à la clôture	à l'ouverture		Augmentations		Diminutions		à la clôture		Clôture
					Amort	Prov	Amort	Prov	Amort	Prov	Amort	Prov	
Actifs incorporels													
Concessions, brevets, licences, marques	905	4	0	908	891	0	11	0	0	0	903	0	6
Fonds commercial	299	205	0	504	29	0	9	0	0	0	38	0	466
Total actifs incorporels	1 203	209	0	1 412	920	0	21	0	0	0	941	0	472
Actifs corporels d'exploitation													
Installations techniques et machines	2 329	204	0	2 534	1 568	0	297	0	0	0	1 865	0	669
Autres installations, outillage et mobilier	877	338	0	1 215	560	0	65	0	0	0	625	0	590
Dépôts et cautionnements	78	18	0	96	0	0	0	0	0	0	0	0	96
Total actifs corporels d'exploitation	3 284	560	0	3 844	2 129	0	361	0	0	0	2 490	0	1 355

5.1.2. Placements au 31 décembre 2014

Les placements d'AMI Assurances se détaillent comme suit :

mDT	Valeur nette 2012	Valeur nette 2013	Valeur nette 2014
Placements Immobiliers	20 339	25 642	27 522
Placements dans les entreprises liées et participations	60	1 700	1 700
Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	23 822	23 930	26 593
Obligations et autres titres à revenus fixes	122 292	119 715	144 922
Autres dépôts et Prêts	4 211	4 076	5 642
Total des Placements	170 724	175 064	206 380

5.1.2.1. Placements Immobiliers

mDT	Nombre	Coût d'entrée au bilan	2014	
			Amortissement	Valeur nette au bilan
Terrains et construction d'exploitation		27 663	494	27 170
TERRAIN	-	465	0	465
TERRAIN AUX JARDINS DU LAC DE TUNIS	-	4 189	0	4 189
IMMEUBLE SIEGE	-	696	157	540
IMMEUBLE SOUSSE	-	350	79	271
IMMEUBLE SFAX	-	684	154	530
IMMEUBLE GABES	-	87	20	68
IMMEUBLE BIZERTE	-	328	74	254
IMMEUBLE NABEUL	-	48	11	37
CONSTRUCTIONS EN COURS	-	20 817	0	20 817
Terrains et constructions hors exploitation	-	401	49	353
TERRAIN SFAX	-	117	0	117
IMMEUBLE SFAX	-	180	25	155
GARAGE RUE MZ BOURGUIBA	-	104	23	81
TOTAL	-	28 065	542	27 522

5.1.2.2. Placements dans les entreprises liées et participations

mDT	Nombre	2014		Valeur nette au bilan
		Coût d'entrée au bilan	Provisions pour dépréciation	
PART DANS DES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION	-	1560	-	1560
ACTIONS STE GMP (EX DAMAN TUNISIE)	25 999	260	-	260
ACTIONS STE ATTAKAFOULIA	260 000	1300	-	1300
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENUS FIXES	-	140	-	140
PRÊT STE GMP	-	140	-	140
TOTAL	-	1700	-	1700

5.1.2.3. Autres placements financiers

mDT	2012	2013	2014
Autres placements financiers	150 139	147 514	176 936
Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	23 822	23 930	26 593
Obligations et autres titres à revenus fixe	122 291	119 716	144 922
Autres prêts	1 412	1 890	2 501
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	2 612	1 979	2 920

▪ **Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP**

mDT	Nombre	Coût d'entrée au bilan	2014	
			Provisions pour dépréciation	Valeur nette au bilan
ACTIONS SFBT	29 550	584	0	584
ACTIONS ATTIJARI BANK	74 900	1 561	0	1 561
ACTIONS BIAT	2 360	157	0	157
ACTIONS ADWYA	1 064	8	0	8
ACTIONS CIMENTS DE BIZERTE	86 957	1 000	441	559
ACTIONS TUNIS RE	497 597	4 798	0	4 798
ACTIONS CARTAGE CIMENT	21 125	51	0	51
ACTIONS AMEN BANK	19 517	655	143	512
ACTIONS SIMPAR	3 420	228	48	180
ACTIONS NEW BODY LINE	10 000	209	35	174
ACTIONS SYPHAX AIRLINES	10 000	100	100	0
ACTIONS EURO-CYCLES	2 000	24	0	24
ACTIONS ICF	-	1	0	1
ACTIONS ATTIJARI LEASING	26 406	968	52	916
ACTIONS HANNIBAL LEASE	10 527	100	15	85
ACTIONS ONE TECH HOLDING	98 925	638	0	638
ACTIONS CITY CARS (K.I.A)	5 019	55	0	55
PLACEMENT GARANTI LAND'OR	16 667	125	125	0
PLACEMENT DE GARANTIE BEST LEASE	71 429	150	16	134
ACTIONS ESSOUKNA	10 000	59	0	59
ACTIONS SOPAT	9 300	27	1	27
ACTIONS SOMOCER	11 722	30	0	30
ACTIONS AETECH 2013	20 000	138	0	138
ACTION SOTIPAPIER	51 600	255	3	253
ACTION MPBS	400	3	0	3
ACTION MIP	16 975	66	26	40
ACTION DELICE HOLDING GH AA	78 500	1 153	0	1 153
ACTION CEREALIS AA	1 592	5	0	5
ACTIONS ASSAD	12 150	94	0	94
ACTIONS BT	50 000	508	0	508
Total 1	-	13 753	1 004	12 748
ACTIONS STS	390	6	0	6
ACTIONS BTS	653	10	0	10
ACTIONS SODAT	150	2	0	2
ACTIONS AMILCAR	50	970	970	0
ACTIONS ISKEN	800	8	8	0
ACTIONS COPHUTOUR	1 000	17	17	0
ACTIONS LOISIR	800	2	2	0
ACTIONS SOTUTOUR	-	5	5	0
ACTIONS WARAK	-	9	9	0
ACTIONS IMPRIMERIE UGTT	-	20	20	0
ACTIONS SDA	1 200	8	6	2

ACTIONS STIL	45 636	1	1	0
ACTIONS STM	80 000	800	0	800
ACTIONS STIP	1 200	2	2	0
Total 2	-	1 860	1 040	820
FOND COMMUN PLACEMENT SECURITE BNA	80 000	8 000	0	8 000
FOND COMMUN DE PLACE. MAXULA CROISSANCE PRODUCE	1761	200	0	200
FOND COMMUN DE PLACE. AXIS CAPITAL PROTEGE	215	497	0	497
FOND COMMUN DE PLACEMENT VALEUR QUIETUDE 2017	44	220	0	220
FOND COMMUN DE PLACEMENT F.C.P.R MAX-ESPOIR	-	1 150	0	1 150
FCP VALEUR FCPR SWING	-	667	0	667
Total 3	-	10 734	0	10 734
SICAV TRESOR (BIAT)	-	946	0	946
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV (ATTIJARI BANK)	-	160	0	160
TUNISO EMIRATE SICAV (BTE)	-	1 185	0	1 185
Total 4	-	2 291	0	2 291
Total 1+2+3+4	-	28 637	2 044	26 593

▪ **Obligations et autres titres à revenus fixe**

mDT	2014			
	Nombre	Coût d'entrée au bilan	Provisions pour dépréciation	Valeur nette au bilan
Titres émis par l'État ou jouissant de sa garantie (A long Terme)	-	41 905	-	41 905
BTA ATTIJARI BANK	-	34 555	-	34 555
BTA BIAT TUNIS	-	506	-	506
BTA TUNISIE VALEURS	-	1 011	-	1 011
BTA STB TUNIS	-	30	-	30
BTA ATTIJARI LEASING	-	1 007	-	1 007
EMPRUNT NATIONAL 2014	-	4 797	-	4 797
Emprunts obligataires (À long terme)		24 817	-	24 817
EMPRUNT OBLIGATAIRE EL WIFAC LEASING	3 000	240	-	240
EMPRUNT OBLIGATAIRE BTK	5 000	353	-	353
EMPRUNT OBLIGATAIRE MOURADI PALACE	4 000	160	-	160
EMPRUNT OBLIGATAIRE FONDS DE GARANTIE STAR	2 774	2 774	-	2 774
EMPRUNT OBLIGATAIRE ATTIJARI BANK	40 000	2 949	-	2 949
EMPRUNT OBLIGATAIRE BH	25 000	848	-	848
EMPRUNT OBLIGATAIRE A.B TUNIS	17 000	1 303	-	1 303
EMPRUNT OBLIGATAIRE STB	30 000	2 083	-	2 083
EMPRUNT OBLIGATAIRE TUNISIE LEASING	9 300	840	-	840
EMPRUNT OBLIGATAIRE HANNIBAL LEASE	17 000	1 000	-	1 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE MEUBLATEX 2008	3 000	120	-	120
EMPRUNT OBLIGATAIRE A.T.L	7 000	1 020	-	1 020

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE BNA 2009	10 000	733	-	733
EMPRUNT OBLIGATAIRE BTE	38 000	3 170	-	3 170
EMPRUNT OBLIGATAIRE ATTIJARI LEASING	11 500	710	-	710
EMPRUNT OBLIGATAIRE BTK 2009	8 000	803	-	803
EMPRUNT OBLIGATAIRE A I L 2010-1	5 000	220	-	220
EMPRUNT OBLIGATAIRE MEUBLATEX INDUSTRIES 2010	3 000	180	-	180
EMPRUNT OBLIGATAIRE CIL	3 000	60	-	60
EMPRUNT OBLIGATAIRE UNIFACTOR 2010	3 000	80	-	80
EMPRUNT OBLIGATAIRE CIL 2011	4 000	160	-	160
EMPRUNT OBLIGATAIRE AIL 2011/1	2 000	120	-	120
EMPRUNT OBLIGATAIRE TUNISIE LEASING 2011/1	3 000	180	-	180
EMPRUNT OBLIGATAIRE UIB	13 000	1 089	-	1 089
EMPRUNT OBLIGATAIRE BNA 2011 P/C F.G.A	1 000	1 000	-	1 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE A.B SOUSSE	2 000	180	-	180
EMPRUNT OBLIGATAIRE CIL 2012/1	5 000	300	-	300
EMPRUNT OBLIGATAIRE AIL 2012/1	5 000	260	-	260
EMPRUNT OBLIGATAIRE PRIVE TUNISIAN QATARI BANK	10 000	1 000	-	1 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE MODERN LEASING 2012	2 000	200	-	200
EMPRUNT OBLIGATAIRE SERVICOM	2 000	160	-	160
EMPRUNT OBLIGATAIRE UBCI	4 000	400	-	400
EMPRUNT OBLIGATAIRE UNIFACTOR	1 500	120	-	120
Placements sur le marché monétaire et dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		78 200	-	78 200
BC BIAT	-	80	-	80
BC ATTIJARI BANK ASSURANCE VIE	-	770	-	770
COMPTE A TERME ATTIJARI BANK VIE	-	400	-	400
COMPTE A TERME ATTIJARI BANK BIZERTE	-	1 000	-	1 000
COMPTE A TERME AMEN BANK SFAX	-	200	-	200
COMPTE A TERME AMEN BANK SOUSSE	-	4 250	-	4 250
COMPTE A TERME AMEN BANK TUNIS	-	32 250	-	32 250
COMPTE A TERME STB TUNIS LAFAYETTE	-	6 350	-	6 350
COMPTE A TERME STB GABES	-	1 900	-	1 900
COMPTE A TERME ATB SFAX	-	1 800	-	1 800
COMPTE A TERME ATB TUNIS	-	3 700	-	3 700
COMPTE A TERME BTE	-	3 600	-	3 600
COMPTE A TERME UBCI PLACE PASTEUR	-	1 000	-	1 000
COMPTE A TERME STUSID BANK TUNIS	-	700	-	700
COMPTE A TERME BTE BIZERTE	-	200	-	200
C.D.P AMEN BANK TUNIS	-	3 000	-	3 000
C.D.P ATTIJARI BANK TUNIS	-	3 000	-	3 000
C.D.P ATTIJARI BANK VIE	-	1 500	-	1 500
C.D.P BTE TUNIS	-	5 500	-	5 500
C.D.P STB TUNIS	-	2 500	-	2 500
C.D.P STB GABES	-	1 000	-	1 000

C.D.P UBCI PLACE PASTEUR	-	1 500	-	1 500
C.D.P BTE SFAX	-	500	-	500
C.D.P AMEN BANK SFAX	-	1 000	-	1 000
C.D.P BTK MEGRINE	-	500	-	500
Total		144 922		- 144 922

5.2. Patrimoine de l'AMI Assurances au 30 Juin 2015

La situation du patrimoine de la société AMI Assurances au 30/06/2015 se détaille ainsi :

5.2.1. Actifs incorporels et corporels au 30 Juin 2015

- Actifs Incorporels au 30 Juin 2015

mDT	Valeur brute				Amortissements et provisions								VNC
	à l'ouverture	acquisitions	cessions	à la clôture	à l'ouverture		Augmentations		Diminutions		à la clôture		
					Amort	Prov	Amort	Prov	Amort	Prov	Amort	Prov	
Actifs incorporels													
Concessions, brevets, licences, marques	908	0	0	908	903	0	3	0	0	0	906	0	3
Fonds commercial	504	132	0	635	38	0	3	0	0	0	41	0	594
Total actifs incorporels	1 412	132	0	1 544	941	0	6	0	0	0	947	0	597

- Actifs corporels d'exploitation au 30 Juin 2015

mDT	Valeur brute				Amortissements et provisions								VNC
	à l'ouverture	acquisitions	cessions	à la clôture	à l'ouverture		Augmentations		Diminutions		à la clôture		
					Amort	Prov	Amort	Prov	Amort	Prov	Amort	Prov	
Actifs corporels d'exploitation													
-													
Installations techniques et machines	2 534	318	0	2 851	1 865	0	193	0	0	0	2 058	0	793
Autres installations, outillage et mobilier	1 215	413	0	1 628	625	0	36	0	0	0	662	0	967
Dépôts et cautionnements	96	17	0	112	0	0	0	0	0	0	0	0	112
Total actifs corporels d'exploitation	3 844	747	0	4 592	2 490	0	230	0	0	0	2 720	0	1 872

5.2.2. Placement au 30 Juin 2015

mDT	30/06/2013	30/06/2014	30/06/2015
Placements Immobiliers	23 483	26 621	27 612
Placements dans les entreprises liées et participations	1 620	1 700	1 700
Autres placements financiers	150 133	148 964	184 916
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	208	221	221
Total des placements	175 444	177 506	214 449

5.2.2.1. Placements immobiliers

mDT	30-06-2015			
	Nombre	Coût d'entrée au bilan	Amortissement	Valeur nette au bilan
Terrains et construction d'exploitation		28 042	780	27 262
TERRAIN	-	465	0	465
TERRAIN AUX JARDINS DU LAC DE TUNIS	-	4 189	0	4 189
IMMEUBLE SIEGE	-	21 188	265	20 923
IMMEUBLE TUNIS (ANCIEN SIEGE)	-	696	164	533
IMMEUBLE SOUSSE	-	350	82	268
IMMEUBLE SFAX	-	684	161	524
IMMEUBLE GABES	-	87	20	67
IMMEUBLE BIZERTE	-	328	77	251
IMMEUBLE NABEUL	-	48	11	37
CONSTRUCTIONS EN COURS	-	8	0	8
Terrains et constructions hors exploitation	-	401	51	350
TERRAIN SFAX	-	117	0	117
IMMEUBLE SFAX	-	180	27	153
GARAGE RUE MZ BOURGUIBA	-	104	24	80
TOTAL	-	28 444	832	27 612

5.2.2.2. Placement dans les entreprises liées et participations

mDT	30-06-2015			
	Nombre	Coût d'entrée au bilan	Provisions pour dépréciation	Valeur nette au bilan
PART DANS DES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION	-	1560	-	1560
ACTIONS STE GMP (EX DAMAN TUNISIE)	25 999	260	-	260
ACTIONS STE ATTAKAFOULIA	260 000	1300	-	1300
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENUS FIXES	-	140	-	140
PRÊT STE GMP	-	140	-	140
TOTAL	-	1700	-	1700

5.2.2.3. Autres placements financiers

mDT	30/06/2013	30/06/2014	30/06/2015
Autres placements financiers	150 133	148 964	184 916
Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	22 449	23 757	29 691
Obligations et autres titres à revenus fixes	123 595	119 335	148 148
Autres prêts	1 654	2 445	2 792
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	2 435	3 426	4 285

- **Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP**

mDT	30-06-2015			Valeur nette au bilan
	Nombre	Coût d'entrée au bilan	Provisions pour dépréciation	
ACTIONS SFBT	15 951	292	0	292
ACTIONS ATTIJARI BANK	55 527	1 173	0	1 173
ACTIONS BIAT	9 056	715	0	715
ACTIONS CIMENTS DE BIZERTE	86 957	1 000	0	1 000
ACTIONS TUNIS RE	543 060	6 734	456	6 278
ACTIONS CARTHAGE CEMENT	189 798	421	72	349
ACTIONS NEW BODY LINE	5 600	37	0	37
ACTIONS SYPHAX AIRLINES	10 000	100	61	39
ACTIONS EURO-CYCLES	1 739	26	0	26
ACTIONS ICF	-	1	0	1
ACTIONS ATTIJARI LEASING	13 900	649	5	644
ACTIONS HANNIBAL LEASE	10 527	100	0	100
ACTIONS ONE TECH HOLDING	110 202	1 819	0	1 819
ACTIONS CITY CARS	8 151	93	0	93
ACTIONS LAND'OR	16 667	125	0	125
ACTIONS BEST LEASE	71 429	150	11	139
ACTIONS AETECH	-	212	0	212
ACTIONS SOTIPAPIER	299 931	334	0	334
ACTIONS MIP	7 895	25	17	8
ACTIONS DELICE HOLDING	68 500	1 006	0	1 006
ACTIONS ASSAD	40 479	249	15	235
ACTIONS GIF FILTRE	10 000	34	4	30
ACTIONS SOTUVER	27 000	132	6	127
ACTIONS UIB	-	14	0	14
ACTIONS BNA	4 600	43	0	43
ACTIONS TGH	52 634	37	0	37
ACTIONS SOTEMAIL	13 727	40	5	34
ACTIONS UADH	159 470	895	0	895
Total 1	-	16 457	653	15 804
ACTIONS STS	390	6	0	6

ACTIONS BTS	653	10	0	10
ACTIONS SODAT	150	2	0	2
ACTIONS AMILCAR	50	970	970	0
ACTIONS ISKEN	800	8	8	0
ACTIONS COPHUTOUR	1 000	17	17	0
ACTIONS LOISIR	800	2	2	0
ACTIONS SOTUTOUR	-	5	5	0
ACTIONS WARAK	-	9	9	0
ACTIONS IMPRIMERIE UGTT	-	20	20	0
ACTIONS SDA	1 200	8	6	2
ACTIONS STIL	653	1	1	0
ACTIONS STM	1 200	2	2	0
ACTIONS STIP	80 000	800	0	800
Total 2	-	1 860	1 040	820
FOND COMMUN PLACEMENT SECURITE BNA	80 000	8 000	0	8 000
FOND COMMUN DE PLACE. MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	1761	200	0	200
FOND COMMUN DE PLACE. AXIS CAPITAL PROTEGE	215	497	0	497
FOND COMMUN DE PLACEMENT VALEUR QUIETUDE 2017	44	220	0	220
FOND COMMUN DE PLACEMENT MAX-ESPOIR	650	1 150	0	1 150
FOND COMMUN DE PLACEMENT VALEUR SWING	-	667	0	667
Total 3	-	10 734	0	10 734
SICAV TRESOR (BIAT)	-	160	0	160
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV (ATTIJARI BANK)	4 209	931	0	931
TUNISO EMIRATE SICAV (BTE)	9 854	1 185	0	1 185
SICAV AXIS TRESORERIE	477	50	0	50
SICAV OBLIGATAIRE	-	8	0	8
Total 4	-	2 334	0	2 334
Total 1+2+3+4	-	31 385	1 693	29 691

▪ **Obligations et autres titres à revenus fixe**

mDT	30-06-2015			Valeur nette au bilan
	Nombre	Coût d'entrée au bilan	Provisions pour dépréciation	
Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie (A long Terme)	-	44 316	-	44 316
BTA ATTIJARI BANK	-	36 966	-	36 966
BTA BIAT TUNIS	-	506	-	506
BTA TUNISIE VALEURS	-	1 011	-	1 011
BTA STB TUNIS	-	30	-	30
BTA ATTIJARI LEASING	-	1 007	-	1 007
EMPRUNT NATIONAL 2014	-	4 797	-	4 797
Emprunts obligataires (À long terme)	-	25 481	-	25 481

EMPRUNT OBLIGATAIRE EL WIFAC LEASING	3 000	180	-	180
EMPRUNT OBLIGATAIRE BTK	8 000	353	-	353
EMPRUNT OBLIGATAIRE MOURADI PALACE	4 000	160	-	160
EMPRUNT OBLIGATAIRE FONDS DE GARANTIE STAR	774	774	-	774
EMPRUNT OBLIGATAIRE ATTIJARI BANK	36 124	2 663	-	2 663
EMPRUNT OBLIGATAIRE BH	20 000	1 787	-	1 787
EMPRUNT OBLIGATAIRE STB	22 000	1 967	-	1 967
EMPRUNT OBLIGATAIRE TUNISIE LEASING	16 493	1 273	-	1 273
EMPRUNT OBLIGATAIRE HANNIBAL LEASE	16 320	960	-	960
EMPRUNT OBLIGATAIRE MEUBLATEX 2008	3 000	120	-	120
EMPRUNT OBLIGATAIRE A.T.L	14 400	1 240	-	1 240
EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE BNA 2009	9 090	667	-	667
EMPRUNT OBLIGATAIRE BTE	38 000	2 715	-	2 715
EMPRUNT OBLIGATAIRE ATTIJARI LEASING	3 000	510	-	510
EMPRUNT OBLIGATAIRE BTK 2009	10 888	754	-	754
EMPRUNT OBLIGATAIRE A I L 2010-1	4 000	160	-	160
EMPRUNT OBLIGATAIRE MEUBLATEX INDUSTRIES 2010	4 500	180	-	180
EMPRUNT OBLIGATAIRE CIL	9 000	180	-	180
EMPRUNT OBLIGATAIRE UNIFACTOR 2010	2 000	40	-	40
EMPRUNT OBLIGATAIRE CIL 2011	2 667	160	-	160
EMPRUNT OBLIGATAIRE AIL 2011/1	2 000	80	-	80
EMPRUNT OBLIGATAIRE TUNISIE LEASING 2011/1	3 000	180	-	180
EMPRUNT OBLIGATAIRE UIB	15 000	1 196	-	1 196
EMPRUNT OBLIGATAIRE BNA 2011 P/C F.G.A	1 000	1 000	-	1 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE AB TUNIS	23 521	1 803	-	1 803
EMPRUNT OBLIGATAIRE AB SOUSSE	2 000	180	-	180
EMPRUNT OBLIGATAIRE CIL 2012/1	5 000	200	-	200
EMPRUNT OBLIGATAIRE AIL 2012/1	4 000	160	-	160
EMPRUNT OBLIGATAIRE PRIVE TUNISIAN QATARI BANK	10 000	1 000	-	1 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE MODERN LEASING 2012	2 000	200	-	200
EMPRUNT OBLIGATAIRE SERVICOM	2 000	120	-	120
EMPRUNT OBLIGATAIRE UBCI	4 000	400	-	400
EMPRUNT OBLIGATAIRE UNIFACTOR	1 500	120	-	120
EMPRUNT OBLIGATAIRE BIAT	20 000	2 000	-	2 000
Placements sur le marché monétaire et dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		78 350	-	78 350
BC BIAT	-	80	-	80
BC UBCI	-	670	-	670
COMPTE A TERME ATTIJARI BANK VIE	-	400	-	400
COMPTE A TERME ATTIJARI BANK BIZERTE	-	1 000	-	1 000
COMPTE A TERME AMEN BANK SFAX	-	200	-	200
COMPTE A TERME AMEN BANK SOUSSE	-	4 750	-	4 750
COMPTE A TERME AMEN BANK TUNIS	-	32 250	-	32 250
COMPTE A TERME STB TUNIS LAFAYETTE	-	6 700	-	6 700
COMPTE A TERME STB GABES	-	2 400	-	2 400
COMPTE A TERME ATB SFAX	-	1 800	-	1 800

COMPTE A TERME ATB TUNIS	-	3 700	-	3 700
COMPTE A TERME BTE	-	3 600	-	3 600
COMPTE A TERME UBCI PLACE PASTEUR	-	1 000	-	1 000
COMPTE A TERME STUSID BANK TUNIS	-	700	-	700
COMPTE A TERME BTE BIZERTE	-	200	-	200
COMPTE A TERME ZITOUNA BANK	-	400	-	400
C.D.P AMEN BANK TUNIS	-	3 000	-	3 000
C.D.P ATTIJARI BANK TUNIS	-	1 500	-	1 500
C.D.P ATTIJARI BANK VIE	-	1 500	-	1 500
C.D.P BTE TUNIS	-	5 500	-	5 500
C.D.P STB TUNIS	-	2 500	-	2 500
C.D.P STB GABES	-	1 000	-	1 000
C.D.P UBCI PLACE PASTEUR	-	1 500	-	1 500
C.D.P BTE SFAX	-	500	-	500
C.D.P AMEN BANK SFAX	-	1 000	-	1 000
C.D.P BTK MEGRINE	-	500	-	500
Total	-	148 148	-	148 148

5.3. Les principales acquisitions et cessions d'immobilisations postérieurement au 30/06/2015

La société AMI Assurances n'a réalisé aucune opération significative d'acquisitions ou cessions d'immobilisations corporelles et financières postérieures au 30 juin 2015.

5.4. Renseignements sur les états financiers au 31 décembre 2014

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels de la Société AMI Assurance arrêtés au 31/12/2014, soulèvent les observations suivantes par rapport au système comptables des entreprises en ce qui concerne :

Les notes aux états financiers ne comportent pas toutes les notes nécessaires notamment :

- Une note sur les parties liées conformément aux dispositions de la NC 39 relative aux informations sur les parties liées.
- Une note portant sur les clefs de répartition retenues conformément aux dispositions du paragraphe 35 de la NC 30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurance et / ou de réassurance.
- Une note portant sur les frais de personnel se rapportant à l'effectif employé au cours de l'exercice conformément aux dispositions du paragraphe 68 de la NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et / ou de réassurance.
- Une note portant sur la ventilation selon leur durée résiduelle des dettes et créances en distinguant la part à moins d'un an, la part à plus d'un an et moins de cinq ans et la part à plus de cinq ans et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 77 de la NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et / ou de réassurance.
- Une note sur les participations en indiquant le nom, le siège, le pourcentage de capital détenu et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 78 de la NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et / ou de réassurance.
- Une note portant sur la répartition pour chaque catégorie de placement, entre les placements admis et les placements non admis en représentation des provisions techniques, conformément aux dispositions du paragraphe 48 de la NC 31 relative aux placements dans les entreprises d'assurance et / ou de réassurance.
- Une note portant sur la détermination du résultat par action et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 83 de la NC01 norme générale.
- Une note sur le décompte fiscal de la société comportant les informations prévues par les dispositions du paragraphe 96 de la NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et / ou de réassurance.

AMI Assurance s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce pour les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2015 et suivants.

5.4.1. États financiers comparés au 31 décembre 2014

5.4.1.1. Bilans comparés au 31 décembre 2014

Annexe 1

(Exprimé en DT)

ACTIF	2014			2013 retraité	2013 publiés	2012
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net	Net	Net
AC1-Actifs incorporels						
AC12- Concessions, brevets, licences, marques	908 491	902 695	5 795	13 505	13 505	51 211
AC13- Fonds commercial	503 746	37 877	465 869	270 000	270 000	114 263
	1 412 237	940 572	471 665	283 505	283 505	165 474
AC2-Actifs corporels d'exploitation						
AC21-Installations techniques et machines	2 533 553	1 864 742	668 810	761 028	761 028	990 587
AC22-Autres installations, outillage et mobilier	1 215 380	625 139	590 241	316 702	316 702	387 093
AC23- Dépôts et cautionnements	95 564	0	95 564	77 900	77 900	77 900
	3 844 497	2 489 881	1 354 615	1 155 630	1 155 630	1 455 580
AC3-Placements						
AC31-Terrains et constructions						
AC311 -Terrains et constructions d'exploitation	28 064 646	542 197	27 522 448	25 642 051	25 642 051	20 833 822
AC312-Terrains et constructions hors exploitation						
AC32-Placements dans les entreprises liées et participations						
AC323- Parts dans les entreprises avec un lien de participation	1 559 990	0	1 559 990	1 559 990	1 559 990	
AC324- Obligation et autres titres à revenus fixes	140 000		140 000	140 000	140 000	60 000
AC33-Autres placements financiers						
AC331 - Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FC.P	28 637 306	2 043 856	26 593 449	23 930 410	23 930 410	23 822 123
AC332- Obligations et autres titres à revenus fixe	144 921 912		144 921 912	119 715 551	119 715 551	122 291 591
AC334- Autres prêts	2 500 818		2 500 818	1 889 607	1 889 607	1 412 199
AC335- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	2 920 044		2 920 044	1 978 504	1 978 504	2 611 854
AC34-Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	220 997		220 997	207 941	207 941	187 533
	208 965 713	2 586 054	206 379 659	175 064 054	175 064 054	170 724 122
AC5-Part des réassureurs dans les provisions techniques						
AC510-Provision pour primes non acquises	836 085		836 085	794 326	794 326	1 010 381
AC520-Provision d'assurance vie	4 023 032		4 023 032	3 812 215	3 812 215	3 530 281
AC530-Provision pour sinistres vie	582 806		582 806	544 525	544 525	349 017
AC531-Provision pour sinistres non vie	4 504 060		4 504 060	4 658 712	4 658 712	4 826 430
	9 945 982		9 945 982	9 809 778	9 809 778	9 716 108
AC6-Créances						
AC61-Créances nées d'opérations d'assurance directe						
AC611-Primes acquises et non émises	1 263 807		1 263 807	1 026 037	1 026 037	1 423 734
AC612-Autres créances nées d'opération d'assurance directe	43 646 818	6 067 626	37 579 192	33 617 522	33 617 522	26 911 961
AC613-Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	12 703 681	0	43 646 818	10 646 220	10 646 220	8 416 325
AC62- Créances nées d'opérations de réassurance	3 791 194	1 711 251	2 079 943	3 292 027	3 292 027	3 618 127
AC63-Autres créances						
AC631 -Personnel	495 933		495 933	451 502	451 502	357 264
AC632-Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	1 059 733		1 059 733			
AC633-Débiteurs divers	1 719 591	503 098	1 216 493	1 281 645	1 784 743	2 279 599
	64 680 756	8 281 975	56 398 781	50 314 953	50 818 050	43 007 010
AC7-Autres éléments d'actif						
AC71-Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	9 076 952	1 257 588	7 819 364	5 985 886	6 594 653	8 214 527
AC72-Charges reportées						
AC721-frais d'acquisition reportés	4 804 752		4 804 752	4 905 019	4 905 019	4 439 700
AC722-Autres charges à répartir	1 619 657	134 971	1 484 685	259 325	259 325	
AC73-Comptes de régularisation Actif						
AC731 -Intérêts et loyers acquis et non échus	5 535 088		5 535 088	3 874 841	3 874 841	3 674 535
AC733-Autres comptes de régularisation	528 239		528 239	121 211	121 211	19 784
	21 564 688	1 392 560	20 172 128	15 146 282	15 755 048	16 348 546
Total de l'actif	310 413 873	15 691 041	294 722 831	251 774 201	252 886 065	241 416 840

Annexe 2

(Exprimé en DT)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2014	2013 retraité	2013 publié	2012
Capitaux propres				
CP1-Fonds communs	0	6 503 402	6 503 402	6 183 142
- Capital social	13 220 560	0	0	0
CP2-Réserves et primes liées au capital	24 729 522	0	0	0
CP3-Résultats reportés	-36 772 699	-27 829 203	-2 957 517	4 459 932
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	1 177 383	-21 325 801	3 545 885	10 643 074
CP6-Résultat de l'exercice	5 786 784	-8 943 496	401 389	-7 417 447
Total capitaux propres avant affectation	6 964 167	-30 269 297	3 947 274	3 225 627
PA1-Autres passifs financiers				
PA13-Autres emprunts	0	924 072	924 072	1 991 709
	0	924 072	924 072	1 991 709
PA2-Provisions pour autres risques et charges				
PA23-Autres provisions	1 145 997	1 002 013	50 000	50 000
	1 145 997	1 002 013	50 000	50 000
PA3-Provisions techniques brutes				
PA310-Provisions pour primes non acquises	39 773 245	40 758 836	40 758 836	38 025 848
PA320-Provisions assurance vie	27 051 497	26 744 691	26 744 691	24 262 109
PA330-Provision pour sinistre (vie)	4 319 009	3 295 057	3 295 057	2 413 501
PA331-Provision pour sinistres (non vie)	203 528 650	196 949 358	164 796 664	160 313 973
PA340-Provision pour PB et ristourne (vie)	75 820	0	0	0
PA361-Autres provisions techniques (non vie)	0	535 014	535 014	1 003 543
	274 748 220	268 282 956	236 130 262	226 018 974
PA5-Dettes pour dépôts en espèces reçues des réassureurs	4 573 101	4 829 254	4 829 254	5 418 591
PA6-Autres dettes				
PA61-Dettes nées d'opérations d'assurance directe	0	0	0	0
PA62-Dettes nées d'opérations de réassurance	1 061 634	1 598 048	1 598 048	714 676
PA63-Autres dettes				
PA631-Dépôts et cautionnements reçus	81 400	74 400	74 400	72 096
PA632- Personnel	0	0	0	0
PA633-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	3 035 530	2 394 365	2 394 365	2 105 966
PA634-Créditeurs divers	1 383 272	1 297 846	1 297 846	714 216
	5 561 836	5 364 659	5 364 659	3 606 954
PA7-Autres passifs				
PA71-Comptes de régularisation Passif				
PA712-Autres comptes de régularisation Passif	1 729 511	1 640 544	1 640 544	1 104 985
	1 729 511	1 640 544	1 640 544	1 104 985
Total du passif	287 758 665	282 043 498	248 938 791	238 191 214
Total des capitaux propres et du passif	294 722 831	251 774 201	252 886 065	241 416 840

5.4.1.2. Etat de résultat technique de l'assurance et/ ou de la réassurance non vie comparé au 31 Décembre 2014

Annexe 3
(Exprimé en DT)

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE ET/OU DE LA REASSURANCE NON VIE	2014			2013 retraité	2013	2012
	Opérations brutes	Cessions et/ou rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes	Opérations nettes	Opérations nettes
PRNV1-Prime acquises						
PRNV 11-Primes émises et acceptées	119 624 004	-3 127 419	116 496 585	109 305 427	109 305 427	97 702 146
PRNV 12-Variation de la provision pour primes non acquises	985 591	41 759	1 027 350	-2 949 042	-2 949 042	-4 266 082
	120 609 595	-3 085 660	117 523 935	106 356 384	106 356 384	93 436 064
PRNT3-Primes de placements alloués, transférés de l'état de résultat	8 487 739	0	8 487 739	4 934 520	4 934 520	4 590 809
PRNV2-Autres produits techniques	0	0	0	0	0	0
CHNV1-Charges de sinistres						
CHNV 11-Montants payés	-79 685 926	1 119 480	-78 566 445	-79 147 121	-79 142 947	-71 312 459
CHNV 12-Variation de provision pour sinistres	-6 579 292	-154 652	-6 733 944	-11 931 413	-4 650 408	-7 921 950
	-86 265 218	964 829	-85 300 389	-91 078 535	-83 793 355	-79 234 409
CHNV2-Variation des autres provisions techniques	535 014	0	535 014	468 529	468 529	-405 696
CHNV3- Participation aux bénéfices et ristournes	-72 661	63 719	-8 942	4 174	0	0
CHNV4-Frais d'exploitation						
CHNV 41-Frais d'acquisition	-13 513 992		-13 513 992	-12 673 011	-12 673 011	-10 734 782
CHNV 42-Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-89 466		-89 466	478 675	478 675	507 815
CHNV 43-Frais d'administration	-23 393 007		-23 393 007	-19 072 454	-17 008 574	-16 759 026
CHNV 44-Commissions reçues des réassureurs		546 972	546 972	500 978	500 978	412 890
	-36 996 464	546 972	-36 449 492	-30 765 812	-28 701 933	-26 573 103
CHNV5-Autres charges techniques						
RTNV-Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)	6 298 005	-1 510 140	4 787 865	-10 080 740	-735 854	-8 186 334

5.4.1.3. Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie comparé au 31 Décembre 2014

Annexe 4

(Exprimé en DT)

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE ET/OU DE LA REASSURANCE VIE	2014			2013 retraité	2013 publié	2012
	Opérations brutes	Cessions et/ou rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes	Opérations nettes	Opérations nettes
PRV1-Primes						
PRV 11-Primes émises et acceptées	4 261 333	-622 990	3 638 342	5 667 773	5 667 773	6 983 110
	4 261 333	-622 990	3 638 342	5 667 773	5 667 773	6 983 110
PRV2-Produits des placements						
PRV 21-Revenus des placements	1 121 017		1 121 017	804 670	804 670	665 477
PRV 22-Produits des autres placements	141 295		141 295	61 140	61 140	38 181
PRV 23-Reprise de corrections de valeurs sur placements	106 667		106 667	11 964	11 964	54 591
PRV 24-Profits provenant de la réalisation des placements			0	0	0	0
	1 368 979	0	1 368 979	877 773	877 774	758 249
CHV1-Charges de sinistres						
CHV 11-Montants payés	-1 522 616	505 002	-1 017 614	-843 393	-843 893	-842 120
CHV 12-Variation de provision pour sinistres	-1 023 952	38 281	-985 671	-686 047	-686 047	-137 594
	-2 546 567	543 283	-2 003 284	-1 529 440	-1 529 940	-979 714
CHV2-Variation des autres provisions techniques						
CHV 21-Provisions d'assurance vie	-306 806	210 817	-95 990	-2 200 648	-2 200 648	-4 375 089
CHV 22-Autres provisions techniques	-75 820	0	-75 820	0	0	0
	-382 626	210 817	-171 810	-2 200 648	-2 200 648	-4 375 089
CHV3- Participation aux bénéfices et ristournes			0	727	727	0
CHV4-Frais d'exploitation						
CHV 41-Frais d'acquisition	-717 628		-717 628	-919 051	-919 051	-1 353 069
CHV 42-Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-10 801		-10 801	-13 357	-13 357	-52 634
CHV 43-Frais d'administration	-833 388		-833 388	-870 722	-870 722	-570 365
CHV 44-Commissions reçues des réassureurs		165 150	165 150	198 146	198 146	253 211
	-1 561 817	165 150	-1 396 667	-1 604 984	-1 604 984	-1 722 857
CHV5-Autres charges techniques						
CHV9-Charges de placement						
CHV 91-Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	-54 459		-54 459	-39 720	-39 720	-40 594
CHV 92-Correction de valeur sur placements	-42 928		-42 928	-88 150	-88 150	-79 900
CHV 93-Pertes provenant de la réalisation des placements	-110 295		-110 295	-30 648	-30 648	-23 424
	-207 682	0	-207 682	-158 518	-158 518	-143 919
RTV-Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)	931 619	296 259	1 227 878	1 052 184	1 052 185	519 781

5.4.1.4. Etat de résultat comparé au 31 Décembre 2014

Annexe 5

(Exprimé en DT)

ETAT DE RESULTAT	2014	2013 retraité	2013 publié	2012
RTNV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)	4 787 865	-10 080 740	-735 854	-8 186 334
RTV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)	1 227 878	1 052 184	1 052 185	519 781
PRNT1-Produits des placements (assurances et/ou réassurance non vie)				
PRNT11-Revenus des placements	8 236 275	5 615 496	5 615 496	5 238 536
PRNT12-Produits des autres placements				
PRNT13-Reprise de corrections de valeurs sur placements	1 038 114	426 673	426 673	300 555
PRNT14-Profits provenant de la réalisation des placements	783 698	83 489	83 489	429 730
	10 058 087	6 125 658	6 125 658	5 968 821
CHNT1-Charges des placements				
CHNT11-Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	-400 122	-277 189	-277 189	-319 551
CHNT12-Correction de valeur sur placements	-315 396	-615 168	-615 168	-628 960
CHNT13-Pertes provenant de la réalisation des placements	-810 355	-213 881	-213 881	-184 394
	-1 525 873	-1 106 238	-1 106 238	-1 132 905
CHNT2-Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	-8 487 740	-4 934 520	-4 934 520	-4 590 809
PRNT2-Autres produits non techniques	728	160	160	4 000
CHNT3-Autres charges non techniques				
Résultat provenant des activités ordinaires	6 060 945	-8 943 496	401 389	-7 417 477
CHNT4-Impôts sur le résultat				
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	-274 161	0	401 389	-7 417 477
Résultat net de l'exercice	5 786 784	-8 943 496	401 389	-7 417 477

5.4.1.5. Tableau des engagements reçus et donnés comparé au 31 Décembre 2014

Annexe 6

(Exprimé en DT)

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES	2014	2013 retraité	2013 publié	2012
HB1-Engagements reçus	608 161	1 446 814	1 446 814	762 218
HB2-Engagements donnés				
HB21-Avals, cautions et garanties de crédit données envers entreprises liées				
HB22-Titres et actifs acquis avec engagement de revente				
HB23-Autres engagements sur titres, actifs ou revenus				
HB24-Autres engagements donnés				
HB3-Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires				
HB4-Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution				
HB5-Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance				
HB6-Autres valeurs détenues pour compte de tiers				

5.4.1.6. Etat de flux de trésorerie

Annexe 7

(Exprimé en DT)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE	Notes	2014	2013 retraité	2013 publié	2012
Flux de trésorerie liés à l'exploitation					
Encaissements des primes reçues des assurés		128 316 539	122 064 806	122 064 806	109 369 893
Sommes versées pour paiements des sinistres		-81 289 190	-79 957 565	-79 957 565	-70 581 398
Commissions versées aux intermédiaires		-14 658 764	-12 338 670	-12 338 670	-10 788 260
Encaissements des sinistres pour cessions		14 936	8 823	8 823	8 280
Décaissements des primes pour cessions		-2 214 978	-1 794 305	-1 794 305	-1 362 396
Commissions reçues des cessions		712 122	84 497	84 497	79 299
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		-9 381 310	-9 459 277	-9 459 277	-9 640 065
Variation des espèces reçues des cessionnaires			687 484	687 484	645 192
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers		-120 157 575	-57 174 105	-57 174 105	-84 798 655
Encaissements liés à la cession de placements financiers		88 367 835	54 496 759	54 496 759	86 687 496
Taxes sur les assurances versées au Trésor		-20 816 941	-18 207 243	-18 207 243	-16 165 789
Produits financiers reçus		7 507 776	5 989 813	5 989 813	6 578 517
Autres mouvements		-583 844	417 784	417 784	454 200
Flux de trésorerie affecté à l'exploitation		-24 183 393	4 818 801	4 818 801	10 486 314
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement					
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-4 043 742	-5 611 677	-5 611 677	-7 415 253
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles					
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations financières			-80 000	-80 000	-62 900
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation					
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation					
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation					
Autres mouvements					
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		-4 043 742	-5 691 677	-5 691 677	-7 478 153
Flux de trésorerie liés aux activités de financement					
Encaissements suite à l'émission d'actions		31 437 160	320 260	320 260	369 002
Encaissements provenant d'emprunts		0	0	0	0
Remboursement d'emprunts		-924 072	-1 067 257	-1 067 257	-1 008 291
Augmentations/Diminution des ressources spéciales					
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		30 513 088	-746 997	-746 997	-639 289
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités					
Variation de trésorerie		2 285 953	-1 619 874	-1 619 874	2 368 872
Trésorerie de début d'exercice		6 790 999	8 410 873	8 410 873	6 042 001
Trésorerie de fin d'exercice	VI	9 076 952	6 790 999	6 790 999	8 410 873

5.4.2. Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2014

I - PRESENTATION DE L'ENTREPRISE :

Dénomination sociale : Assurances Multirisques El Ittihad- AMI

Siège social : Cité des pins, zone Nord Est les Berges du Lac

Téléphone : +216 70 026 000

Email : ami.ass@planet.tn *Site web* : www.assurancesami.com

Emanation de la coopérative d'assurance El Ittihad, Assurances Mutuelles Ittihad « AMI » a été créée en 2003 dans le cadre d'un assainissement technique et financier. Elle a pour objet en Tunisie comme à l'étranger, la réalisation et la gestion des contrats ou de convention d'assurance et de réassurance de toute nature ainsi que toutes autres opérations ou contrats pouvant être légalement réalisés par les sociétés d'assurances.

Le fonds commun s'élève à 6 503 402 DT au 31 Décembre 2013. Il représente le cumul des droits d'adhésion de 20 DT chacun versés par tous les adhérents depuis la création de l'AMI et qui sont actuellement assurés ou non assurés .

L'AGE du 18/10/2014 a décidé la transformation définitive de la société d'Assurance Mutuelle Ittihad en société anonyme sous la dénomination : Société d'Assurances Multirisques Ittihad avec le nom commercial AMI Assurances avec un capital social de 13.220.560 dinars réparti en 13.220.560 actions d'une valeur nominale de un (1) dinar l'action ;

La restructuration des capitaux propres de la société a été effectuée selon les étapes suivantes :

- Création du capital social par apport en numéraire d'un montant total de 31 400 000 DT ayant donné lieu à l'émission de 1 570 000 DT actions de 1 DT chacune et à la constatation d'une prime d'émission de 29 830 000 DT.
- L'augmentation du capital par la conversion en partie du fonds des adhérents (1 735 140 DT) donnant lieu à l'émission de 1 735 140 actions de 1 DT chacune. Le reliquat du fonds, soit un montant de 4 814 942 DT a été logé dans les autres capitaux propres.
- Incorporation d'une partie de la prime d'émission dans le capital pour un montant de 9 915 420 DT ayant donné lieu à l'émission de 9 915 420 actions d'une valeur nominale unitaire de 1 DT à raison de 3 nouvelles actions gratuites pour chaque action détenue dans le capital

La société a également changé de dénomination sociale pour devenir Assurance Multirisques ITTIHAD « AMI assurances »

L'AMI est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92-24 du 09 Mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94-10 du 31 Janvier 1994, la loi N° 97-24 du 28 Avril 1997 et la loi N° 2002-37 du 1er Avril 2002.

L'AMI distribue ses produits et services à travers un groupe de professionnel composant son réseau de souscription qui comprend 129 agences, 35 courtiers, 5 conseillers clients et une succursale répartis sur tout le territoire Tunisien.

L'effectif du personnel au 31/12/2014 s'élève à 320 et se présente comme suit :

Cadres	196
Employés	115
Contractuels	9
Total	320

- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

- Les états financiers de 2014 sont les premiers états financiers à être établis après la transformation de la Mutuelle en une société anonyme.
- L'entrée de l'AMI dans le régime fiscal commun contrairement à son statut antérieur qui l'exonère de l'impôt sur les sociétés
- L'exercice 2014 a dégagé un résultat bénéficiaire net de 5,8MD tenant compte principalement de :
 - L'augmentation des primes émises nettes de 4,902 MD (+4,1%) passant de 118,983 MD en 2013 à 123,885 MD en 2014
 - l'augmentation des revenus financiers de 4,430 MD (+62.8%), passant de 7,004 MD en 2013 à 11,434 MD en 2014
 - La diminution des sinistres réglés de 0,864 MD (-1,1%) pour s'établir à 81,208 MD contre 82,072MD en 2013
 - La constatation d'une perte d'un montant de 1,022MD concernant 50% des créances inter-compagnies transférées par la coopérative. Un accord a été conclu pour récupérer les 50% restants

Assainissement des situations antérieures

- Les comptes de l'AMI ont fait depuis plusieurs années l'objet de différentes réserves formulées par les CAC et par l'autorité de tutelle (CGA), concernant notamment le calcul des provisions techniques et le sort des comptes transférés par l'ex-coopérative.

Les réserves sur les provisions, ont concerné notamment la méthode utilisée par l'entreprise pour le calcul de la PSAP automobile.

Donnant suite à ces réserves, une action d'audit approfondi externe a été entamée en décembre 2013, touchant tous les dossiers sinistres depuis la création de la société soit 2003 jusqu'à fin 2011, afin de corriger la base de données des règlements, quittance par quittance. Depuis 2012, la société a mis en place un logiciel comptable intégrant l'ensemble du circuit financier des quittances.

Cette action est achevée en avril 2015. Elle a abouti à la constatation d'une provision complémentaire de 32,152 MD.

- Il a été également procédé à d'autres régularisations relatives à des provisions pour dépréciation de certains actifs (le solde des comptes bancaires et les comptes « débiteurs et créditeurs divers » transférés de la coopérative EL ITTIHAD) et à la constatation de la provision pour départ à la retraite

S'agissant de situations antérieures, les régularisations effectuées ont eu pour effet de constater dans les résultats reportés des pertes de 34,217MD et conformément à la NCT n°11, les états financiers de 2013 ont été retraités pour les besoins de la comparaison

III - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

A - NOTE SUR LE RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers relatifs à la période allant du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2013, ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévus par les normes comptables tunisiennes tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 et notamment par les normes comptables sectorielles (NC 26, 27, 28, 29, 30 et 31) relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ ou de réassurance (arrêté du ministre de finances du 26 juin 2000).

B - BASE DE MESURE

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués au coût historique.

Les méthodes d'évaluation et de présentation adoptées pour l'arrêté des comptes de 2014 n'ont pas connu de changement par rapport à celles retenues pour l'arrêté des comptes de 2013 à l'exception de la méthode de détermination de la provision pour sinistres à payer qui en 2014, a pris en considération les règlements selon le système AS400 plutôt que les règlements comptables.

C - METHODES COMPTABLES PERTINENTES

C 1 : Les actifs incorporels et corporels

Les immobilisations sont inscrites à l'actif à leurs coûts historiques (valeurs du transfert ou d'acquisition).

Les immobilisations sont amorties linéairement compte tenu des taux pratiqués ci après :

• Fonds commercial	5%
• Logiciels	33%
• Constructions	5%
• Matériels de transport	20%
• Matériel et mobilier de bureau	10%
• Matériel informatique	15%
• Agencements et Aménagements	10%

La gestion des actifs admis en représentation des provisions techniques n'est pas organisée selon le principe du cantonnement tel que prévu par l'article 30 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27/02/2001.

C 2 : Les placements

C 2-1- Les placements immobiliers :

Les terrains et les constructions figurent au bilan pour leur valeur nette comptable. Les valeurs brutes correspondent à leur valeur d'évaluation lors du transfert (anciens biens immobiliers), ou à leur coût d'acquisition (nouvelles acquisitions). Les constructions font l'objet d'un amortissement sur une base linéaire.

C 2-2- Autres placements

- Coût d'entrée des titres

Les titres cotés et les titres non cotés sont comptabilisés en participations pour leurs coûts d'acquisition (valeur boursière ou valeur d'émission).

Les frais accessoires, tels que les commissions boursières et les frais de courtage, sont comptabilisés en charges.

Les emprunts obligataires et les bons de trésor (titres à revenus fixes) sont comptabilisés à leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

- Evaluation à la date de clôture

Les titres des sociétés cotées en bourse font l'objet d'une évaluation selon le cours boursier moyen du mois de décembre.

Les titres des sociétés non cotées font l'objet d'une évaluation à la valeur mathématique.

Aussi bien pour les titres cotés que les titres non cotés, les plus-values latentes ne sont pas constatées et les moins-values latentes sont provisionnées.

- Revenus des actions

Les dividendes sont constatés parmi les produits de l'exercice au cours duquel le droit au dividende est établi (décision de distribution par l'organe compétent).

C 3 : Les créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opérations d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances :

- Les créances nées d'opérations d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les primes à annuler, les primes acquises et non émises ainsi que les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance (IDA, FTUSA...).
- Les créances nées d'opération de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes.
- Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance, tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes sociaux et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

La provision pour dépréciation des créances, constatée et présentée à l'actif en diminution des postes concernés, couvre le risque de non recouvrement, calculé sur la base de la balance par âge des créances et des taux de risque de non recouvrement estimé en fonction de l'antériorité des créances. Ces taux sont les suivants :

▪ créances de 2011 et antérieur	: 100%
▪ créances de 2012	: 50%
▪ créances de 2013	: 20%

C 4 : Les provisions techniques

C 4-1 : Provisions spécifiques à l'assurance vie :

- **Les provisions mathématiques :** Les provisions mathématiques correspondent à la date d'inventaire à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés. Elles sont déterminées par la direction vie contrat par contrat conformément aux notes techniques certifiées par un actuaire et en respect du décret du ministre des finances du 25 janvier 2009.
- **Provision pour sinistres à payer :** Cette provision enregistre le montant estimé de la dette de l'AMI envers les assurés au titre des sinistres survenus, rachats et arrivés à échéance déclarés jusqu'à la date de clôture des états financiers mais non encore réglés à cette date. Elle est évaluée dossier par dossier. Elle tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan (IBNR) conformément à l'article 21 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27/02/2001.

C 4-2 : Provisions spécifiques à l'assurance non vie :

- **Provisions pour primes non acquises :** La provision pour primes non acquises est destinée à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de la prime. Cette provision est calculée par application de la méthode de prorata temporis telle que prévue par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001.

En réassurance conventionnelle, la provision pour primes non acquises à la charge des réassureurs est calculée selon les méthodes stipulées dans les traités de réassurance.

- **Provisions pour sinistres à payer :** Les sinistres à payer sont évalués dossier par dossier et donnent lieu à une mise à jour permanente.

La provision pour sinistres à payer des diverses branches tient compte également des tardifs qui sont évalués selon l'expérience de la société et en application de la circulaire n°258 de l'année 2010 du ministre des finances.

Des chargements de gestion sont déterminés en fonction des frais de gestion de sinistre (2% pour la PSAP auto corporelle et 5% pour les autres).

La provision pour sinistres à payer à la charge des réassureurs est calculée par application des traités de réassurance.

- **Provision pour risques en cours :** Elle est calculée selon la démarche suivante :
 - Le total de la charge de sinistre et de 50% des frais d'administration et d'acquisition rattachés à l'exercice est rapporté au total des primes acquises relatives à la même période.
 - Le rapport défini précédemment est établi par branche d'assurance. L'écart constaté par rapport à 100 % est appliqué à la prime non acquise. Le résultat de cette opération constitue la provision pour risque en cours.
- **Provision d'égalisation :** Cette provision comprend tous les montants qui sont provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux notamment grêle, assurance crédit et assurance caution.

Elle est alimentée pour chacun des exercices successifs par un prélèvement de 75% sur l'excédent technique éventuel apparaissant dans la catégorie jusqu'au moment où la provision sera égale ou supérieure à 200% des primes ou cotisation d'assurance de l'exercice.

C 5- Les revenus :

Les revenus sont constitués par les produits provenant des activités techniques et financières qui s'inscrivent dans le cadre de l'exploitation centrale et permanente.

Les primes souscrites par les assurés sont constatées en revenus à la date de signature du contrat et font l'objet d'une régularisation en fin d'exercice pour la partie non courue.

C 6- Les charges par destination :

Les charges de fonctionnement sont considérées comme des charges techniques qui contribuent à la formation du résultat technique.

Ces charges comptabilisées initialement dans les comptes de la classe 9 sont réparties suivant les destinations suivantes :

- Frais d'acquisition
- Frais d'administration.

L'affectation des frais généraux par nature aux diverses destinations s'effectue directement par l'application informatique. La répartition des charges par destination entre les branches est proportionnelle au chiffre d'affaires.

C 7- Affectation des produits nets des placements :

Les produits nets de placements incluent les charges et produits des placements, les profits et pertes de change, les dotations aux amortissements des immeubles de placement, les provisions pour dépréciation des titres et leurs reprises, les plus ou moins values de cession des titres.

Ils sont répartis entre les états techniques non-vie et vie et l'état de résultat au prorata des provisions techniques et des capitaux propres.

L'affectation de ces produits nets non-vie à chaque catégorie est effectuée au prorata des provisions techniques moyennes ((provisions techniques à l'ouverture + provisions techniques à la clôture) / 2).

C 8- Primes à annuler :

Le montant des primes à annuler au titre de l'exercice est égal à celui le plus élevé entre :

- Les primes émises nettes d'annulation de l'exercice multipliées par le taux des annulations réalisées en 2014 sur 2013 et antérieurs.
- Les primes annulées effectivement du 1^{er} janvier 2014 jusqu'à la date de l'arrêté des états financiers.

C 9- Frais d'acquisition reportés :

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

La part des frais d'acquisition relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime est constatée à l'actif du bilan dans le poste « frais d'acquisition reportés

» inclus dans les autres éléments d'actif. La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'exploitation au compte de résultat.

Ces frais sont évalués en appliquant au montant des primes non acquises le coefficient des frais d'acquisition déterminé par le rapport des frais d'acquisition aux primes émises.

C10- Méthode de comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices :

En raison de l'absence d'une norme tunisienne afférente à la comptabilisation de l'impôt sur le résultat (à l'instar de l'IAS 12), l'AMI applique la méthode de l'impôt exigible pour la comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices. Les conséquences de cette méthode sont notamment les suivantes :

- la charge de l'impôt sur les bénéfices de l'exercice 2014 a été réduite de l'effet de l'imputation des reports déficitaires. L'impôt exigible est calculé par conséquent sur la base du minimum d'impôt
- il n'a pas été tenu compte des différences temporelles et des gains d'impôt latents correspondant qui résulteraient notamment des provisions, autres que les provisions techniques, qui sont réintégrées fiscalement en 2014 ainsi que des déficits antérieurs demeurant reportables aux prochains exercices.

E- Dérogations :

Par dérogation aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation et de la norme comptable n° 29 relative aux provisions techniques, il n'a pas été procédé au calcul des provisions techniques suivantes en raison de l'absence d'informations nécessaires et de leur impact non significatif sur les états financiers:

- *Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques* : Elle correspond à la différence, calculée pour les placements, entre le montant global de la valeur de marché et la valeur comptable nette des placements concernés quand cette différence est négative.

L'absence d'un marché actif notamment pour les placements immobiliers rend difficile la détermination de cette provision.

- *Provision pour frais de gestion* : Elle a pour objet de couvrir les charges de gestion futures des contrats non couverts par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers.

Les charges de gestion futures des contrats correspondent à la valeur actuelle probable de l'ensemble des frais qui seront engagés après la date de clôture pour couvrir les charges de gestion des contrats et le règlement des sinistres et des rachats.

- *Provision pour participation aux bénéfices (non vie)* : Elle comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires sous la forme de participations aux bénéfices et de ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés ou ne sont pas inclus dans un fonds spécial. Le montant de la participation aux bénéfices est déterminé par rapport aux obligations contractuelles.

- *Provision pour sinistres à payer (sinistres matériels - branche auto) selon les méthodes statistiques* : L'AMI calcule la provision pour sinistres à payer en se basant uniquement sur la

méthode d'évaluation par dossier et non pas la plus élevée des trois méthodes réglementaires suivantes :

- ✓ évaluation par dossier
- ✓ évaluation par référence au coût moyen des sinistres des exercices antérieurs
- ✓ évaluation basée sur les cadences de règlement

- *Provision pour égalisation vie* : Elle est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

III - NOTES SUR LE BILAN :**AC1 – Actifs incorporels**

Le solde brut de ce poste est de 1 412 237 DT à la fin de l'exercice 2014 contre 1 203 459 DT au 31/12/2013, soit une augmentation de 208 778 DT et il se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2014	31/12/2013	Variation
▪ Logiciels	908 491	904 925	3 566
▪ Indemnité compensatrice (fonds commercial)	503 746	298 534	205 212
Total	1 412 237	1 203 459	208 778

Le total des amortissements des actifs incorporels au 31/12/2014 est de 940 572 DT.

AC2 – Actifs corporels d'exploitation

Le solde brut de cette rubrique au 31/12/2014 s'élève à 3 844 497 DT contre 3 284 241 DT au 31/12/2013, soit une augmentation de 560 256 DT se détaillant comme suit :

Désignations	31/12/2014	31/12/2013	Variation
▪ AAI siège	882 726	835 574	47 152
▪ Matériel de transport	300 146	300 146	0
▪ Matériel informatique	1 350 681	1 193 536	157 145
▪ Matériel et mobilier de bureau	1 215 380	877 085	338 295
▪ Dépôts et cautionnements	95 564	77 900	17 664
Total	3 844 497	3 284 241	560 256

Le total des amortissements des actifs corporels d'exploitation au 31/12/2014 est de 2 489 881 DT.

AC3 – Placements

Les placements nets totalisent la somme de 206 379 659 DT en 2014 contre 175 064 054 DT en 2013, soit une augmentation de 31 315 605 DT se détaillant comme suit :

Libellés	Placement Brut 2014	Amort/Prov. 2014	Placement Net 2014	Placement Net 2013	Variation Nette
▪ Terrains et constructions	28 064 646	342 198	27 522 448	25 642 050	1 880 398
▪ Placements dans les entreprises liées et participations	1 699 990	0	1 699 990	1 699 990	0
▪ Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP.	28 637 306	2 043 856	26 593 450	23 930 410	2 663 040
▪ Obligations et autres titres à revenus fixes.	144 921 912	0	144 921 912	119 715 552	25 206 360
▪ Autres dépôts et Prêts	5 641 859	0	5 641 859	4 076 052	1 565 807
Total	208 965 713	2 586 054	206 379 659	175 064 054	31 315 605

AC31- Terrains et constructions :

Le solde brut de ce poste s'élève à 28 064 646 DT au 31/12/2014. Le détail de ce poste se présente ainsi :

Désignations	31/12/2014	31/12/2013	Variation
▪ Terrains	464 500	464 500	0
▪ Terrain aux jardins du Lac de Tunis	4 188 800	4 188 800	0
▪ Terrain à Sfax	116 899	116 899	0
▪ Immeuble siège	696 300	696 300	0
▪ Garage rue MZ Bourguiba	104 000	104 000	0
▪ Immeuble Sfax	864 732	864 732	0
▪ Immeuble Sousse	349 800	349 800	0
▪ Immeuble Bizerte	327 660	327 660	0
▪ Immeuble Gabès	87 100	87 100	0
▪ Immeuble Nabeul	48 300	48 300	0
▪ Immeuble encours LAC	20 808 491	18 878 535	1 929 956
▪ Immeuble encours Menzel Bourguiba	8 064	8 064	0
Total	28 064 646	26 134 690	1 929 956

L'amortissement des immeubles au 31/12/2014 s'élève à 542 197 DT.

AC323- Parts dans les entreprises avec un lien de participation :

Le solde de ce poste s'élève à 1 559 990 DT au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2014
▪ Actions Ettakafoulia	1300000
▪ Actions GMP	259 990
Total	1 559 990

AC331- Actions et autres titres à revenus variables et part dans les FCP:

Le solde brut de ce poste s'élève à 28 637 306 DT au 31/12/2014 contre 26 408 552 DT au 31/12/2013, soit une augmentation de 2 228 754 DT.

Cette rubrique englobe les parts sociales et actions détenues dans le capital des sociétés sur lesquelles l'AMI n'exerce ni un contrôle ni une influence notable.

Le détail de cette rubrique se présente ainsi :

Désignations	31/12/2014	31/12/2013	Variation
▪ Actions cotées	14 368 897	13 867 985	500 912
▪ Actions non cotées	1 859 618	1 059 618	800 000
▪ SICAV obligataire	1 345 531	1 913 660	-568 129
▪ Fond commun de placement	11 063 260	9 567 289	1 495 971
Total	28 637 306	26 408 552	2 228 754

Cette rubrique est provisionnée au 31/12/2014 pour 2 043 856 DT constituée essentiellement sur la participation « l'hôtel AMILCAR » (969 992 DT).

AC332 - Obligations et autres titres à revenus fixes :

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 144 921 912 DT au 31/12/2014 contre 119 715 551 DT au 31/12/2013, soit une augmentation de 25 206 361 DT.

Cette rubrique englobe les emprunts obligataires, les comptes à terme et les bons de caisse et se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2014	31/12/2013	Variation
▪ Emprunts obligataires	29 613 136	26 567 335	3 045 801
▪ Bons de trésors et assimilés	37 108 776	35 913 216	1 195 560
▪ Comptes de dépôts placements	77 350 000	51 105 000	26 245 000
▪ Bons de caisse	850 000	6 130 000	-5 280 000
Total	144 921 912	119 715 551	25 206 361

AC334 - Autres Prêts :

Le solde brut de cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à 2 500 818 DT contre 1 889 607 DT au 31/12/2013, soit une augmentation de 611 211 DT due essentiellement aux prêts accordés sur fonds social.

AC 335- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers :

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 2 920 044 DT au 31/12/2014 contre 1 978 504 DT au 31/12/2013, soit une augmentation de 941 540 DT. Ce solde se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2014	31/12/2013	Variation
▪ Dépôt auprès de la TGT	2 920 044	1 978 504	941 540
Total	2 920 044	1 978 504	941 540

AC34 - Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes :

Le solde brut de cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à 220 997 DT contre 207 941 DT au 31/12/2013, soit une augmentation de 13 056 DT.

AC5 - Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques s'élève à 9 945 982 DT au 31/12/2014 contre 9 809 778 DT au 31/12/2013, soit une variation positive de 136 204 DT.

Désignations	31/12/2014	31/12/2013	Variation
▪ Provision pour primes non acquises	836 085	794 326	41 759
▪ Provision d'assurances vie	4 023 032	3 812 215	210 817
▪ Provision pour sinistres vie	582 806	544 525	38 281
▪ Provision pour sinistres non vie	4 504 059	4 658 712	-154 653
Total	9 945 982	9 809 778	136 204

AC613- Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

La valeur brute de cette rubrique s'élève à 12 703 681 DT au 31/12/2014 contre 10 646 220 DT au 31/12/2013, soit une augmentation de 2 057 461 DT et se détaille ainsi :

Désignations		31/12/2014	31/12/2013	Variation
▪ Comptes de liaison	(a)	11 680 972	8 600 802	3 080 170
▪ Créances ind. Sub. à la sté d'assurance	(b)	1 022 709	2 045 418	-1 022 709
Total		12 703 681	10 646 220	2 057 461

(a) Le solde de ce poste s'élève à 11 680 972 DT au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

COMPTE DE LIAISON STAR	3 508 733
COMPTE DE LIAISON ASTREE	583 650
COMPTE DE LIAISON COMAR	1 415 408
COMPTE DE LIAISON GAT	1 006 259
COMPTE DE LIAISON M.A.E	1 279 339
COMPTE DE LIAISON CARTE	433 898
COMPTE DE LIAISON CTAMA.MGA	1 422 844
COMPTE DE LIAISON MAGHREBIA	571 767
COMPTE DE LIAISON LLOYD	801 045
COMPTE DE LIAISON SALIM	220 224
COMPTE DE LIAISON BIAT ASSURANCES	307 854
COMPTE DE LIAISON BUAT	10 061
COMPTE DE LIAISON ZITOUNA TAKAFUL	92 997
COMPTE DE LIAISON AMENA TAKAFUL	2 384
COMPTE DE LIAISON ETTAKEFULIA	1 838
COMPTE DE LIAISON COMPAGNIE ETRANGERE	22 671
	11 680 972

(b) Le solde de ce poste s'élève à 1 022 709 DT au 31/12/2014. Il représente les 50 % des créances inter-compagnies transférées par la coopérative à l'AMI qui seront récupérées par l'AMI suite à l'accord conclu avec les compagnies concernées. Le montant restant (soit 50%) a été constaté parmi les pertes de l'exercice. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Compagnie	Montant
▪ STAR	465 670
▪ COMAR	113 508
▪ GAT	96 237
▪ MAE	76 619
▪ CARTE	32 332
▪ CTAMA.MGA	21 174
▪ DAHMAN.UAP	354
▪ MAGHREBIA	137 035
▪ LLOYD	74 981
▪ SALIM	4 802
	1 022 709

AC62 – Créances nées d'opérations de réassurances

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 3 791 194 DT au 31/12/2014 contre 3 292 027 DT au 31/12/2013, soit une augmentation de 499 167 DT et s'analyse comme suit :

Désignations	31/12/2014	31/12/2013	Variation
▪ AFRICA RE	16 501	65 590	-49 089
▪ WAULBAUM	121429	0	121 429
▪ NASCO	162 332	127 420	34 912
▪ BEST RE	2931375	2846375	85 000
▪ KOLNISCHE RUCK	4 854	4 854	0
▪ SCOR	279 422	167 115	112 307
▪ HANNOVERLIFE	270 383	80 411	189 972
▪ LABUAN RE	263	0	263
▪ ARAB AFRICAÏN	4635	262	4 373
Total	3 791 194	3 292 027	499 167

AC63 – Autres créances

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 3 275 257 DT au 31/12/2014 contre 2 236 244 DT au 31/12/2013, soit une augmentation de 1 039 013 DT et s'analyse comme suit :

Désignations	31/12/2014	31/12/2013	Variation
▪ Personnel	495 933	451 502	44 431
▪ Etat impôts et taxes (a)	1 059 733		1 059 733
▪ Débiteurs divers EL ITTIHAD	1 134 396	1 134 396	0
▪ Autres débiteurs	17 443	24 221	-6 778
▪ Compte d'attente	567 752	626 125	-58 373
Total	3 275 257	2 236 244	1 039 013

(a) Ce solde représente le crédit d'impôt au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

Compagnie	Montant
Retenues à la source sur les placements	1 333 894
Impôt sur les bénéfices de 2014	-274 161
Crédit d'impôt au 31/12/2014	1 059 733

(b) Le solde entre les comptes débiteurs divers ITTIHAD et créditeurs divers ITTIHAD qui s'élève 503.098 D a été totalement provisionné. Ce montant se détaille comme suit :

46000330	SINISTRE GROUPE ITTIHAD	815 882
460006021	RENTE ITTIHAD	-159 071
460009103	DETTE IMP ARABEDES ITTIHAD	29 196
460009226	HONORAIRE AVOCAT ITTOHAD	58 635
460009470	DETTE CNSS ASS ITTIHAD	389 048
460532080	DEBITEUR DIVERS BT ITTIHAD	710
		1 134 399
450005101	CONSIGNATION ITTIHAD	145 083
450005316	CH IMPAYE ITTIHAD	153 613
450076065	INTERET CH IMPAYE	1 329

450231600	PLACEMENTS ITTIHAD	150 000
450410130	SOLDE BEST RE ITTIHAD	56 978
450410160	SOLDE HANNOVER ITTIHAD	43 429
450410210	SOLDE MAFR RE ITTIHAD	10 948
450410315	SOLDE CONVERIUM ITTIHAD	59 501
450410320	SOLDE SCOR ITTIHAD	5 198
450532026	CREDITEUR DIVERS ITTIHAD	12 819
450532050	CREDITEUR DIVERS ITTIHAD BIAT	2 800
		-631 302
	Solde au 31/12/2014	503 098

AC7 – Autres éléments d'actif

AC71 – Avoirs en banques, CCP, chèques et caisses

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 9 076 952 DT au 31/12/2014 contre 6 790 999 DT au 31/12/2013, soit une augmentation de 2 285 955 DT. Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2014	31/12/2013	Variation
▪ Effets et chèques en caisses (a)	3 336 835	1 814 626	1 522 209
▪ Banques AMI	5 131 350	4 367 604	763 746
▪ Banques non encore transférées au nom d'AMI (b)	608 767	608 767	0
Total	9 076 952	6 790 997	2 285 955

(a) Les effets et chèques en caisses sont provisionnés pour un montant de 648 821 D au 31/12/2014

(b) Le montant des banques non encore transférées au nom de l'AMI totalement provisionné au 31/12/2014 se détaille comme suit :

Désignation	Montant
▪ Montant des comptes bancaires transférés	1 714 159
▪ Montant réellement transféré aux comptes bancaires de l'AMI	-1 105 392
Soldes non encore transférés aux comptes bancaires de l'AMI	608 767

AC721 – Frais d'acquisition reportés

Le solde de ce compte s'élève à 4 804 752 DT au 31/12/2014 contre 4 905 019 DT au 31/12/2013, soit une diminution de 100 267 DT.

AC722 – Autres charges à répartir

Les charges à répartir s'élèvent à 1 619 657 D au 31/12/2014 et représentent les frais engagés pour l'opération de transformation de l'AMI. Ces charges sont résorbés sur 3 ans à partir de la date de l'AGE qui a décidé la transformation définitive de la société d'Assurance Mutuelle Ittihad en société anonyme, soit en octobre 2014.

La dotation aux résorptions des charges à répartir constatée en 2014 s'élève à 134 971 D.

AC73 – Comptes de régularisation Actif

Le solde de cette rubrique qui s'élève à 6 063 327 DT au 31/12/2014 contre 3 996 052 DT au 31/12/2013, soit une augmentation de 2 067 275 DT et se détaillant comme suit :

Désignation	Montant
▪ Intérêts courus et non échus	5 535 088
▪ Charges payées ou comptabilisées d'avance	528 239
Total	6 063 327

CP - Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

Libellés	01/01/2014 avant affectation retraité	Affectations et imputations	Augmentation du capital social	Modification comptable	Résultat 2014	Situation au 31/12/2014
Fonds commun	6 503 402	-6 503 402			-	0
Capital social			13 220 560			13 220 560
Prime émission	0	-	19 914 580		-	19 914 580
Autres compléments d'apports	0	-	4 814 942		-	4 814 942
Report à nouveau (1)	-27 829 204	-8 943 496	-		-	-36 772 700
Résultat de l'exercice	-8 943 496	8 943 496	-		5 786 784	5 786 784
Total	-30 269 298	-6 503 402	37 950 082	0	5 786 784	6 964 166

(1) Le report à nouveau totalise 36.772.699 D au 31/12/2014. Ce compte enregistre les déficits antérieurs provenant notamment des provisions régularisées en 2014 notamment suite à l'action d'audit approfondi. Ces provisions ont été rattachées aux exercices d'origine de 2011 à 2013.

Les reports à nouveau se répartissent comme suit :

Libellés	Montant
Provision pour sinistres à payer 2011	24 504 799
Provision pour sinistres à payer 2012	366 889
Provision pour sinistres à payer 2013	7 281 006
Provision pour dépréciation soldes ITTIHAD	1 111 865
Provision pour indemnité de départ à la retraite	952 013
Résultats reportés 2013 avant correction	2 957 517
Résultat de 2013 avant correction	-401 389
Total	36 772 700

PA2 – Provisions pour autres risques et charges

Les provisions pour autres risques et charges totalisent 1 145 997 DT au 31/12/2014 contre 1 002 013 DT au 31/12/2013, soit une augmentation de 143 984 D qui se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2014	31/12/2013 retraité	Variation
▪ Provision pour indemnités de départ à la retraite	1 095 997	952 013	143 984
▪ Provision pour risques fiscal et social	50 000	50 000	0
Total	1 145 997	1 002 013	143 984

PA3 – Provisions techniques brutes

Cette rubrique totalise 274 748 220 DT au 31/12/2014 contre 268 282 956 DT au 31/12/2013, soit une augmentation de 6 465 264 DT détaillée comme suit :

Désignations		31/12/2014	31/12/2013 retraité	Variation
▪ Provision pour primes non acquises (*)		39 773 244	40 758 836	-985 592
▪ Provision mathématique vie (a)		27 051 497	26 744 691	306 806
▪ Provision pour sinistres à payer vie		4 319 009	3 295 057	1 023 952
▪ Provision pour sinistres à payer non vie (*)		203 528 650	196 949 358	6 579 292
▪ Provision pour PB et ristournes vie		75 820	0	75 820
▪ Provision pour risques en cours		0	535 014	-535 014
Total		274 748 220	268 282 956	6 465 264

(*) Le détail par catégorie de ces provisions est présenté au niveau de l'annexe 13.

(a) Provision mathématique vie

Cette provision a été déterminée conformément aux notes techniques. La société a appliqué les dispositions du décret du ministre des finances du 05 janvier 2009, modifiant l'arrêté du 27 février 2001, fixant la liste, le mode du calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

(b) Provision pour sinistres à payer

La provision pour sinistres à payer se détaille comme suit à la date de clôture de l'exercice 2014 :

Branche	Montant
Incendie	961 348
Transport	1 317 677
Risques divers	1 970 385
Risques spéciaux	172 542
Automobile (sinistres corporels)	167 148 264
Automobile (sinistres matériels)	30 429 552
Groupe	1 528 882
Total	203 528 650

La provision pour sinistres à payer corporels qui s'élève à 167 148 264 DT au 31/12/2014, s'analyse comme suit :

	Montant
Provision pour sinistres à payer (auto corporels) dossier/dossier	144 615 056
IBNR	11 598 275
Chargement de gestion	10 934 933
Provision pour sinistres à payer	167 148 264

PA5 – Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs ont diminué de 256 153 DT pour passer à 4 573 101 DT au 31/12/2014 contre 4 829 254 DT au 31/12/2013.

ASSURANCE MULTIRISQUES EL ITTIHAD «AMI»

Notes aux états financiers au 31/12/2014

Cette rubrique comprend les sommes prélevées sur les cessionnaires en garantie de leurs engagements envers les assurés de la mutuelle et se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2014	31/12/2013	Variation
▪ Dettes pour dépôt de primes	836 085	794 326	41 759
▪ Dettes pour dépôt de sinistre	3 737 016	4 034 928	-297 912
Total	4 573 101	4 829 254	-256 153

PA6 – Autres dettes

PA62 – Dettes nées d'opérations de réassurances

Les dettes nées d'opérations de réassurances sont 1 061 634 DT au 31/12/2014 contre 1 598 048 DT au 31/12/2013, soit une diminution de 536 414 DT.

PA63 – Autres dettes

Les autres dettes s'élèvent à 4 500 202 DT au 31/12/2014 contre 3 766 611 DT au 31/12/2013, soit une augmentation de 733 591 DT. Cette rubrique se détaille ainsi :

Désignations	31/12/2014	31/12/2013	Variation
▪ Dépôts et cautionnements reçus	81 400	74 400	7 000
▪ Etat, impôt et taxes	3 035 530	2 394 365	641 165
▪ Crédoeurs divers EL ITTIHAD	631 302	631 302	0
▪ Autres crédoeurs divers	751 970	666 544	85 426
Total	4 500 202	3 766 611	733 591

PA7 - Autres Passifs

PA 71 - Comptes de régularisation passif

Les comptes de régularisation passifs sont passés de 1 640 544 DT en 2013 à 1 729 511 DT en 2014, soit une augmentation de 88 967 DT et s'analyse comme suit :

Désignations	31/12/2014	31/12/2013	Variation
▪Provision pour congés payés	652 781	456 825	195 956
▪Charges à payer	1 076 730	1 116 689	-39 959
▪Amort. Diff / prix de remboursement		13 641	-13 641
▪Intérêts précompte UBCI Tunis		53 389	-53 389
Total	1 729 511	1 640 544	88 967

V - NOTES SUR LES COMPTES DE RESULTAT**PRNV1- Primes acquises**

Les primes acquises non vie totalisent en 2014 la somme nette de réassurances de 117 523 935 DT contre 106 356 384 DT en 2013 soit une variation nette de 11 167 550 DT détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2014	Cessions 2014	Opérations nettes 2014	Opérations nettes 2013	Variations nettes
Primes émises et acceptées	119 624 004	-3 127 419	116 496 585	109 305 428	7 191 157
Variation de la PPNA	985 591	41 759	1 027 350	-2 949 043	3 976 393
Total	120 609 595	-3 085 660	117 523 935	106 356 385	11 167 550

PRNT3- Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat

Les produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat sont passés de 4 934 520 DT en 2013 à 8 487 739 DT en 2014 soit une variation positive de 3 553 219 DT.

CHNV1- Charges de sinistres

Les charges de sinistres non vie totalisent la somme nette de 85 300 390 DT en 2014 contre 91 078 534 DT en 2013 soit une variation positive de 5 778 144 DT Dinars détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2014	Cessions 2014	Opérations nettes 2014	Opérations nettes 2013 retraitées	Variations nettes
Sinistres payés	-79 685 926	1 119 480	-78 566 446	-79 147 121	580 675
Variation de la PSAP	-6 579 292	-154 652	-6 733 944	-11 931 413	5 197 469
Total	-86 265 218	964 828	-85 300 390	-91 078 534	5 778 144

CHNV2- Variation des autres provisions techniques

Le poste variation des autres provisions techniques est passé de 468 529 en 2013 à 536 414 DT en 2014 et représente la reprise de la provision pour risques en cours constatée en 2013.

CHNV4 - Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation non vie totalisent la somme nette de 36 449 493 DT en 2014 contre 30 765 812 DT en 2013 soit une augmentation de 5 683 681 DT détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2014	Cessions 2014	Opérations nettes 2014	Opérations nettes 2013 retraitées	Variations nettes
▪ Frais d'acquisition	-13 513 992		-13 513 992	-12 673 011	-840 981
▪ Variation des frais d'acquisition reportés	-89 466		-89 466	478 675	-568 141
▪ Frais d'administration	-23 393 007		-23 393 007	-19 072 454	-4 320 553
▪ Commissions reçues des réassureurs		546 972	546 972	500 978	45 994
Total	-36 996 465	546 972	-36 449 493	-30 765 812	-5 683 681

PRV1 - Primes vie

Les primes émises et acceptées de la branche vie sont passées de 5 667 773 DT nettes de réassurances en 2013 à 3 638 342 DT nettes de réassurances en 2014 soit une diminution nette de 2 029 431 DT.

PRV2 - Produits de placements

Les produits de placements vie sont passés de 877 774 DT en 2013 à 1 368 979 DT en 2014 soit une augmentation de 491 205 DT.

CHV1 - Charges de sinistres

Les charges de sinistres de la branche vie totalisent la somme nette de 2 003 285 DT en 2014 contre 1 529 940 DT en 2013 soit une augmentation nette de 473 345 DT détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2014	Cessions 2014	Opérations nettes 2014	Opérations nettes 2013	Variations nettes
Sinistres payés	-1 522 616	505 002	-1 017 614	-843 892	-173 722
Variation de la PSAP	-1 023 952	38 281	-985 671	-686 048	-299 623
Total	-2 546 568	543 283	-2 003 285	-1 529 940	-473 345

CHV2 - Variation des autres provisions techniques

La rubrique variation de la provision d'assurance vie est passé de -2 200 648 DT en 2013 à -171 810 DT en 2014 soit une variation positive de 2 028 838 DT.

CHV4 - Frais d'exploitation :

Les frais d'exploitation vie totalisent la somme de 1 396 667 DT en 2014 contre 1 604 984 DT en 2013 soit une diminution de 208 317 DT détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2014	Cessions 2014	Opérations nettes 2014	Opérations nettes 2013	Variations nettes
▪ Frais d'acquisition	-717 628		-717 628	-919 051	201 423
▪ Variation des frais d'acquisition reportés	-10 801		-10 801	-13 357	2 556
▪ Frais d'administration	-833 388		-833 388	-870 722	37 334
▪ Commissions reçues des réassureurs		165 150	165 150	198 146	-32 996
Total	-1 561 817	165 150	-1 396 667	-1 604 984	208 317

CHV9 - Charges de placements

Les charges de placements sont passées de 158 518 DT en 2013 à 207 682 DT en 2014 soit une augmentation de 49 164 DT.

RTNV - Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie :

Le résultat technique non vie est passé de -10 080 740 DT en 2013 retraité à 4 787 865 DT en 2014 soit une variation positive de 14 868 607 DT.

RTV - Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie :

Le résultat technique vie est passé de 1 052 185 DT en 2013 retraité à 1 227 877 DT en 2014 soit une augmentation de 175 692 DT.

PRNT1 - Produits des placements :

Les revenus des placements de l'état de résultat sont passés de 6 125 658 DT en 2013 à 10 058 087 DT en 2014 soit une variation positive de 3 932 429 DT.

CHNT1 - Charges des placements :

Les charges des placements sont de 1 106 238 DT en 2013 contre 1 525 873 DT en 2014 soit une variation positive de 419 635 DT.

Note sur la répartition des charges par nature en charges par destination

Le total des charges par nature s'élève à 24 226 395 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
CHNV43 Frais d'administration non vie	23 393 007
CHV43 Frais d'administration vie	833 388
Total	24 226 395

Les charges par nature se détaillent comme suit :

Désignation	2014
Salaires et compléments de salaires	9 062 079
Charges sociales	1 673 493
Autres charges	163 202
Total charges du personnel	10 898 774
STEG, SONEDE, Carburant	392 132
Imprimés et fournitures	260 906
Loyers	326 907
Entretien et réparation	213 496
Assurances	601 297
Honoraires	835 352
Contribution organismes professionnels	482 695
Formation et séminaires	63 501
Publicités	769 782
Missions et réceptions	193 343
Subventions	468 273
Frais de poste et de télécommunication	184 207
Impôts et taxes	2 607 912
Dotations aux amortissements et aux provisions	4 805 508
Perte sur créances antérieures	1 022 709
Autres frais généraux	99 601
Total frais par nature	24 226 395

Les charges de commissions

Les charges de commissions des agents d'assurances et des intermédiaires totalisent 14 231 620 D en 2014

Ventilation des primes par zone géographique

La ventilation par zone géographique des primes émises nettes de taxes, d'annulations et de ristourne se présente comme suit :

Désignation	Montant
- Tunis	61 485 120
- Sfax	16 868 034
- Sousse	21 539 939
- Bizerte	11 340 907
- Gabès	12 651 336
Total	123 885 336

VI - NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :

L'état de flux de trésorerie est présenté en annexe N°7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base d'un système de recensement individuel par flux dont l'imputation au niveau des rubriques correspondantes se fait systématiquement après comptabilisation du flux.

Le détail de l'état des flux de trésorerie au titre de l'exercice 2014 se présente comme suit :

Désignation	2014
- Trésorerie au début de l'exercice	6 790 999
- Trésorerie affectée aux activités d'exploitation	-24 183 393
- Trésorerie affectée aux activités d'investissement	-4 043 742
- Trésorerie provenant des activités de financement	30 513 088
Total	9 076 952

La trésorerie à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Désignation	2014
▪ Effets et chèques en caisses	3 336 835
▪ Banques AMI	5 131 350
▪ Banques non encore transférées au nom d'AMI	608 767
Total	9 076 952

VII - EVENTUALITES ET EVENEMENTS POSTERIEURS :

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'AMI n'est intervenu depuis la date de clôture de l'exercice.

VIII- NOTES COMPLEMENTAIRES

- Annexe 8 : Mouvements ayant affectés les éléments d'actif
- Annexe 9 : Etat récapitulatif des placements
- Annexe 10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer
- Annexe 11 : Ventilation des charges et des produits des placements
- Annexe 12 : Résultat technique par catégorie d'assurance- Vie
- Annexe 13 : Résultat technique par catégorie d'assurance- Non Vie
- Annexe 15 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers : Catégorie : Vie au 31/12/2014
- Annexe 16 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers : Catégorie : Non Vie au 31/12/2014

MOUVEMENTS AVANT AFFECTE LES ELEMENTS DE L'ACTIF

Désignations	Valeur brute			Amortissements et provisions						VNC		
	à l'ouverture	acquisitions	cessions	à l'ouverture		Augmentations		Diminutions			à la clôture	
				Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions			
Actifs incorporels	1 203 459	208 778	0	919 954	0	20 618	0	0	0	940 572	0	471 665
Concessions, brevets, licences, marques	904 925	3 566		891 420		11 275				902 695		5 795
Fonds commercial	298 534	205 212		28 534		9 343				37 877		465 869
Total actifs incorporels	1 203 459	208 778	0	919 954	0	20 618	0	0	0	940 572	0	471 665
Actifs corporels d'exploitation												
Installations techniques et machines	2 329 256	204 297		1 568 228		296 514				1 864 742		668 810
Autres installations, outillage et mobilier	877 085	338 295		560 383		64 756				625 139		590 241
Dépôts et cautionnements	77 900	17 664										95 564
Total actifs corporels d'exploitation	3 284 241	560 256	0	2 128 611	0	361 270	0	0	0	2 489 881	0	1 354 615
Placements												
Terrains et constructions d'exploitation	25 733 460	1 929 956		449 708		43 871				493 579		27 169 838
Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation	401 230			42 930		5 687				48 617		352 613
Parts dans les entreprises avec un lien de participation	1 559 990			1 559 990								1 559 990
Obligations et autres titres à revenus fixe	140 000											140 000
Autres placements financiers	0											0
Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	26 408 552	23 136 375	20 907 621		2 478 142		0				2 043 856	26 593 450
Obligations et autres titres à revenus fixe	119 715 551	91 627 856	66 421 495									144 921 912
Autres prêts	1 889 607	640 777	29 566									2 500 818
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	1 978 504	1 950 692	1 009 152									2 920 044
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	207 941	481 759	468 703								0	220 997
Total placements	178 034 835	119 767 415	88 836 537	492 638	2 478 142	49 558	0	0	434 286	542 196	2 043 856	206 379 662
Total Général	182 522 535	120 536 449	88 836 537	3 541 203	2 478 142	431 446	0	0	434 286	3 972 649	2 043 856	208 205 942

ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS

DESIGNATION	VB AU 31/12/2014	AMORTISSEMENT OU PROVISION	VN AU 31/12/2014
TERRAIN	464 500		464 500
TERRAIN AU LAC DE TUNIS	4 188 800		4 188 800
TERRAIN SFAX B ABDESSALEM	116 899		116 899
GARAGE RUE MZ BOURGUIBA TUNIS	104 000	23 371	80 629
IMEUBLE SFAX B ABDESSALEM	180 332	25 246	155 085
IMMEUBLE SIEGE	696 300	156 696	539 604
IMMEUBLE SFAX	684 400	153 990	530 410
IMMEUBLE SOUSSE	349 800	78 705	271 095
IMMEUBLE BIZERTE	327 660	73 724	253 937
IMMEUBLE GABES	87 100	19 597	67 503
IMMEUBLE NABEUL	48 300	10 868	37 433
IMMEUBLE LAC	20 808 492		20 808 492
CONSTRUCTION EN COURS RUE MENZEL BOURGUIBA	8 064		8 064
ACTIONS ASSAD	94 105		94 105
ACTIONS BANQUE DU SUD	1 561 143		1 561 143
Action Attijari Obligataire SICAV	945 962		945 962
ACTION BT	508 272		508 272
ACTION S.F.B.T.	584 373		584 373
ACTION ESSOUKNA	59 000		59 000
ACTIONS ADWYA	8 280		8 280
Action SOPAT	27 173	500	26 672
ACTIONS BIAT (ATTIJARI INTERMEDIATION)	156 802		156 802
ACTIONS CIMENT DE BIZERTE	1 000 006	440 785	559 220
ACTIONS ATTIJARI LEASING	280 594		280 594
ACTIONS SOMOCER	29 956	98	29 859
ACTIONS AMEN BANK	654 909	143 133	511 776
ACTIONS SIMPAR	228 046	48 002	180 044
ACTIONS TUNIS RE	4 797 565		4 797 565
ACTION CARTHAGE CIMENT	51 279		51 279
ACTIONS ONE TECH HOLDING	637 994		637 994
ACTIONS NEW BODY LINE	209 163	34 773	174 390
ACTIONS SYPHAX AIRLINES	100 000	100 000	0
ACTION EURO-CYCLES	24 313		24 313
ACTIONS STE ATAKAFOULIA	1 300 000		1 300 000
ACTION AETECH 2013	137 982		137 982
ACTION ICF	1 420		1 420

ACTION ATTIJARI LEASING	687 527	51 809	635 719
ACTIONS SOTIPAPIER	255 444	2 755	252 689
ACTIONS MPBS	2 920		2 920
ACTIONS MIP	66 190	26 408	39 782
ACTIONS DELICE HOLDING DH AA	1 153 100		1 153 100
ACTIONS CEREALIS AA	5 373		5 373
FOND COMMUN DE PLACE. MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	200 007		200 007
PLACEMENT GARANTI LAND'OR	125 003	125 003	0
ACTIONS HANNIBAL LEASE	100 007	15 327	84 679
FOND COMMUN DE PLACEMENT AXIS CAPITAL PROTEGE	497 282		497 282
PLACEMENT DE GARANTIE BEST LEASE	150 001	15 714	134 287
PLACEMENT O.P.F CITY CARS (K.I.A)	54 748		54 748
FOND COMMUN DE PLACEMENT VALEUR QUIETUDE 2017	220 000		220 000
FOND COMMUN DE PLACEMENT F.C.P.R MAX- ESPOIR	1 149 550		1 149 550
FOND COMMUN DE PLACEMENT (F.C.P.R SWING)	666 668		666 668
SICAV BIAT TRESOR	160 265		160 265
FOND COMMUN PLACEMENT SECURITE BNA	8 000 000		8 000 000
SICAV BTE	738 790		738 790
SICAV BTE VIE	206 402		206 402
SICAV BTE BIZERTE	240 073		240 073
ACTION NON COTEE S.T.M.	1 860	1 860	0
ACTION NON COTEE COPHUTOUR	17 430	17 430	0
ACTIONS NON COTES S.T.SUCRE	6 168		6 168
ACTIONS NON COTES STIL	718	718	0
ACTION NON COTEE LOISIR	2 000	2 000	0
ACTION NON COTEE ISKEN	8 000	8 000	0
ACTION NON COTEE WARAK	9 000	9 000	0
ACTION NON COTES HOTEL AMILCAR	969 992	969 992	0
ACTION NON COTEE SOTUTOUR	5 000	5 000	0
ACTION NON COTEE IMPRIMERIE U.G.T.T	20 000	20 000	0
ACTIONS NON COTES SODAT	1 950		1 950
ACTIONS NON COTEES BTS	10 000		10 000
ACTION NON COTEE S.D.A	7 500	5 550	1 950
PARTICIP CAPITAL DAMAN TUNISIE	259 990		259 990
ACTION NON COTE STIP	800 000		800 000
EMPRUNT ATTIJARI LEASING	710 000		710 000
EMPRUNT OBLIG MOURADI PALACE	160 000		160 000
EMPRUNT EL WIFAC LEASING	240 000		240 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE STB	2 083 200		2 083 200
EMPRUNT OBLIGATAIRE TUNISIE LEASING	840 000		840 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE HANNIBAL LEASE	1 000 000		1 000 000

EMPRUNT OBLIGATAIRE MEUBLATEX 2008	120 000		120 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE A.T.L	1 020 000		1 020 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE SERVICOM	160 000		160 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE BTK 2009	803 260		803 260
EMPRUNT OBLIGATAIRE A I L 2010-1	220 000		220 000
EMP. OBLIGATAIRE MEUBLATEX INDUSTRIES 2010	180 000		180 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE CIL	60 000		60 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE UNIFACTOR 2010	80 000		80 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE UBCI	400 000		400 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE CIL 2011	160 000		160 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE AIL 2011/1	120 000		120 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE TUNISIE LEASING 2011/1	180 000		180 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE UIB	1 089 260		1 089 260
EMPRUNT OBLIGATAIRE CIL 2012/1	300 000		300 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE AIL 2012/1	260 000		260 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE PRIVE TUNISIAN QATARI BANK	1 000 000		1 000 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE MODERN LEASING 2012	200 000		200 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE UNIFACTOR	120 000		120 000
EMPRUNT FONDS DE GARANTIE STAR	774 000		774 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE ATTIJARI	2 948 565		2 948 565
EMPRUNT OBLIGATAIRE BIAT	2 000 000		2 000 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE BNA 2009	733 200		733 200
EMPRUNT OBLIGATAIRE BNA 2011 P/C F.G.A	1 000 000		1 000 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE BH	848 200		848 200
EMPRUNT OBLIGATAIRE A.B TUNIS	1 303 390		1 303 390
EMPRUNT OBLIGATAIRE AMEN BANK SOUSSE	180 000		180 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE BTE	3 170 000		3 170 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE BTK	353 485		353 485
EMPRUNT NATIONAL 2014	4 796 576		4 796 576
BTA TUNISIE VALEURS	1 010 950		1 010 950
BTA STB TUNIS	29 588		29 588
BILLET DE TRESOR ATTIJARI LEASING	1 006 757		1 006 757
B.T.A. ATTIJARI BANK TUNIS	34 555 082		34 555 082
B.T.A. BIAT TUNIS	506 400		506 400
COMPTE A TERME STB LAFAYETTE	6 350 000		6 350 000
COMPTE A TERME STB GABES	1 900 000		1 900 000
BONS DE CAISSE UBCI PASTEUR	770 000		770 000
COMPTE A TERME ATTIJARI BANK BIZERTE	1 000 000		1 000 000
BONS DE CAISSES BIAT TUNIS	50 000		50 000
COMPTE A TERME AB TUNIS	30 250 000		30 250 000
COMPTE A TERME AB MED V	2 000 000		2 000 000

COMPTE A TERME ET C.D.P AB SOUSSE	4 250 000		4 250 000
COMPTE A TERME ATB TUNIS	3 700 000		3 700 000
COMPTE A TERME STUSID BANK TUNIS	700 000		700 000
COMPTE A TERME B.T.E.	3 600 000		3 600 000
COMPTE A TERME BTE BIZERTE	200 000		200 000
BON DE CAISSE BIAT FORMATION	30 000		30 000
CDP BTK MEGRINE	500 000		500 000
COMPTE A TERME AB SFAX	200 000		200 000
COMPTE A TERME ATB SFAX	1 800 000		1 800 000
COMPTE A TERME UBCI PLACE PASTEUR	1 000 000		1 000 000
COMPTE A TERME ATTIJARI BANK VIE	400 000		400 000
C.D.P STB TUNIS	2 500 000		2 500 000
C.D.P STB GABES	1 000 000		1 000 000
C.D.P UBCI PLACE PASTEUR	1 500 000		1 500 000
C.D.P. ATTIJARI BANK TUNIS	3 000 000		3 000 000
C.D.P ATTIJARI BANK VIE	1 500 000		1 500 000
C.D.P AMEN BANK TUNIS	3 000 000		3 000 000
CDP BTE TUNIS	5 500 000		5 500 000
C.D.P BTE SFAX	500 000		500 000
C.D.P AMEN BANK SFAX	1 000 000		1 000 000
PRETS AU PERSONNEL	2 534 282		2 534 282
DEPOTS AUPRES DES BQS ET ETAB FINAN " CONSIG"	2 920 044		2 920 044
CREANCES POUR ESPECES DEPOSES CHEZ LES CEDANTES	187 533		187 533
PRET SOCIETE GROUPEMENT MUTUALISTE POUR LA PREVOYANCE (GMP)	140 000		140 000
TOTAL DES PLACEMENTS AU 31/12/2014	208 965 713	2 586 054	206 379 659

ETAT DES REGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014
<i>Inventaire 2012</i>					
Règlements cumulés	45 611 118	29 461 765	10 098 768		
Provisions pour sinistres	22 591 150	49 309 743	71 169 442		
Total charges des sinistres	68 202 268	78 771 508	81 268 210		
Primes acquises	86 821 207	84 655 149	95 653 920		
% sinistres / primes acquises	78,55%	93,05%	84,96%		

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014
<i>Inventaire 2013</i>					
Règlements cumulés	58 258 627	48 715 037	35 128 931	13 525 168	
Provisions pour sinistres	8 470 590	27 221 365	52 558 546	69 378 429	
Total charges des sinistres	66 729 217	75 936 402	87 687 477	82 903 597	
Primes acquises	86 821 207	84 655 149	95 653 920	109 867 293	
% sinistres / primes acquises	76,86%	89,70%	91,67%	75,46%	

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014
<i>Inventaire 2014</i>					
Règlements cumulés	49 320 607	56 152 932	47 249 247	28 263 646	11 833 297
Provisions pour sinistres	9 061 125	18 766 207	37 523 216	52 033 036	49 446 718
Total charges des sinistres	58 381 732	74 919 139	84 772 463	80 296 682	61 280 015
Primes acquises	86 821 207	84 655 149	95 653 920	109 867 293	120 609 595
% sinistres / primes acquises	67,24%	88,50%	88,62%	73,09%	50,81%

VENTILATION DES CHARGES ET DES PRODUITS DES PLACEMENTS

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec un lien de participations	Autres revenus et Frais financiers	Total	Raccordement
Revenu des placements immobiliers		44 048	44 048	PRNT11 + PRNT13 + PRNT14 + PRV21 + PRV23
Revenu des participations		11 241 723	11 241 723	
Revenu des autres placements		141 295	141 295	PRNT12 + PRV22
Autres revenus financiers		728	728	PRNT2
Total produits des placements	0	11 427 794	11 427 794	
Intérêts		1 278 974	1 278 974	CHNT12 + CHNT13 + CHV92 + CHV93
Frais externes		0	0	CHNT3
Autres frais		454 581	454 581	CHV91+CHNT11
Total charges des placements	0	1 733 555	1 733 555	

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE VIE

LIBELLES	TEMPORAIRES DECES ET CAPITALISATION	TOTAL
Primes	4 261 333	4 261 333
Charges de prestations	-1 522 616	-1 522 616
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-1 406 578	-1 406 578
Solde de souscription	1 332 139	1 332 139

Frais d'acquisition	-728 429	-728 429
Autres charges de gestion nettes	-833 388	-833 388
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-1 561 817	-1 561 817

Produits nets de placements	1 161 297	1 161 297
Solde financier	1 161 297	1 161 297

Primes cédées et/ou rétrocédées	-622 990	-622 990
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	505 002	505 002
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	249 098	249 098
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	0	0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	165 150	165 150
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	296 259	296 259

Résultat technique	1 227 878	1 227 878
---------------------------	------------------	------------------

Informations complémentaires

Montant des rachats		
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture	31 370 506	31 370 506
Provisions techniques brutes à l'ouverture	30 039 748	30 039 748
A déduire		
Provisions devenues exigibles		

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE NON VIE

LIBELLES	INCENDIE	TRANSPORT	RISQ.DIVERS	RISQ.SPX	AUTOMOBILE	GROUPE	TOTAL
	973 842	1 860 972	1 754 964	490 602	110 084 568	5 444 648	120 609 595
Primes émises	1 269 829	1 845 272	1 537 396	469 877	109 056 981	5 444 648	119 624 003
Variation des primes non acquises	-295 987	15 700	217 568	20 725	1 027 586	0	985 592
Charges de prestations	-71 407	144 318	980 735	55 642	78 955 275	5 738 303	85 802 865
Prestations et frais payés	386 967	154 654	138 221	31 281	73 835 294	5 212 170	79 758 587
Charges des provisions pour prestation et diverses	-458 374	-10 336	842 514	24 361	5 119 981	526 132	6 044 279
Solde de souscription	1 045 249	1 716 654	774 229	434 960	31 129 293	-293 655	34 806 730
Frais d'acquisition	227 493	225 531	338 516	94 725	12 680 512	36 681	13 603 457
Autres charges de gestion nettes	249 532	360 973	300 407	92 060	21 326 495	1 063 540	23 393 007
Charges d'acquisition et de gestion nettes	477 025	586 504	638 923	186 785	34 007 007	1 100 221	36 996 464
Produits nets de placements	50 397	55 998	65 577	6 788	8 255 395	53 584	8 487 739
Participations aux résultats	0	0	0	0	0	0	0
Solde financier	50 397	55 998	65 577	6 788	8 255 395	53 584	8 487 739
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	-1 149 459	-785 251	-525 319	-133 284	-492 347	0	-3 085 660
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	301 084	91 634	43 567	26 542	656 654	0	1 119 481
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	-609 192	-71 163	715 529	-81 593	-108 233	0	-154 652
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	29 003	30 916	0	3 800	0	0	63 719
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	339 389	74 865	93 564	39 154	0	0	546 972
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-1 089 175	-658 999	327 340	-145 381	56 074	0	-1 510 140
Résultat technique	-470 554	527 150	528 222	109 583	5 433 755	-1 340 292	4 787 864
Informations complémentaires							
Provisions pour primes non acquises cédure	-695 014	-202 849	-347 805	-92 378	-38 435 198	0	-39 773 245
Provisions pour primes non acquises ouverture	399 027	218 549	565 373	113 103	39 462 784	0	40 758 836
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	961 348	1 317 677	1 970 385	172 542	197 577 816	1 528 882	203 528 650
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	-1 419 722	-1 328 013	-1 127 871	-148 181	-191 922 821	-1 002 750	-196 949 357
Autres provisions techniques cédure	0	0	0	0	0	0	0
Autres provisions techniques ouverture			535 014				535 014

Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers
Catégorie : Vie au 31/12/2014

LIBELLES	Raccordement	TOTAL
Primes	PRV 1 1 ^o colonne	4 261 333
Charges de prestations	CHV1 1 ^o colonne	-2 546 567
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	CHV2 1 ^o colonne	-382 626
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	CHV10 - PRV3 1 ^o colonne	0
Solde de souscription		1 332 139
Frais d'acquisition	CHV41 + CHV42	-728 429
Autres charges de gestion nettes	CHV43 + CHV5 - PRV4	-833 388
Charges d'acquisition et de gestion nettes		-1 561 817
Produits nets de placements	PRV2 - CHV9	1 161 297
Participation aux résultats et intérêts techniques	CHV3 1 ^o colonne	0
Solde financier	0	1 161 297
Primes cédées et/ou rétrocédées	PRV1 2 ^o colonne	-622 990
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHV1 2 ^o colonne	543 283
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHV2 2 ^o colonne	210 817
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHV3 2 ^o colonne	0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHV44 2 ^o colonne	165 150
Solde de réassurance et/ou de rétrocession		296 259
Résultat technique		1 227 878
Informations complémentaires		
Montants des rachats Vie		
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture		31 370 506
Provisions techniques brutes à l'ouverture		30 039 748
A déduire		
Provisions devenues exigibles		

Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers
Catégorie : Non Vie au 31/12/2014

LIBELLES	Raccordement	TOTAL
Primes acquises		
Primes émises	PRNV11 1 ^o colonne	119 624 004
Variation des primes non acquises	PRNV12 1 ^o colonne	985 591
Charges de prestations		
Prestations et frais payés	CHNV11 1 ^o colonne	-79 685 926
Charges des provisions pour prestations et diverses	CHNV12 + CHNV6 1 ^o colonne	-6 579 292
Solde de souscription		34 344 377
Frais d'acquisition	CHNV41 + CHNV42	-13 603 457
Autres charges de gestion nettes	CHNV43 + CHNV5 - PRNV2	-23 393 007
Charges d'acquisition et de gestion nettes		-36 996 464
Produits nets de placements	PRNT3	8 487 739
Participation aux résultats	CHNV3 1 ^o colonne	-72 661
Solde financier	0	8 415 078
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	PRNV1 2 ^o colonne	-3 085 660
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	CHNV11 2 ^o colonne	1 119 480
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	CHNV12 + CHNV2 + CHNV6 2 ^o colonne	380 362
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHNV3 2 ^o colonne	63 719
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHNV44	546 972
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	0	-975 126
Résultat technique	0	4 787 865
Informations complémentaires		
Provisions pour primes non acquises clôture		-39 773 245
Provisions pour primes non acquises ouverture		40 758 836
Provisions pour sinistres à payer à la clôture		203 528 650
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture		196 949 358
Autres provisions techniques clôture		0
Autres provisions techniques ouverture		535 014
A déduire		
Provisions devenues exigibles		

5.4.3. Notes complémentaires aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2014

a) Note complémentaire sur les parties liées :

1. Informations sur les engagements

DT	Prêts accordés au 31/12/2014	Engagement par signature	Escompte	Portage	Total encours
Les entreprises dont l'un des membres du Conseil d'administration est propriétaire ou associé					
Néant	-	-	-	-	-
Les filiales ou les entreprises dans lesquelles la société détient une participation au capital et exerce une influence notable					
GMP*	140 000,000**	-	-	-	140 000,000
Membres du Conseil d'Administration et de Direction					
Mr Elyes JOUINI	-	-	-	-	-
Mr Lassaad ENNABLI	-	-	-	-	-
Mr Mouldi JENDOUBI	-	-	-	-	-
Mr Noureddine TABOUBI	-	-	-	-	-
Mr Firas SAIED	-	-	-	-	-
Mr Badreddine OUALI	-	-	-	-	-
Mr Mohamed MRAIDHA	-	-	-	-	-
Mr Lamjed BOUKHRIS (Directeur Général)	2 968,750	-	-	-	2 968,750
Total Général	142 968,750	-	-	-	142 968,750

(*) Groupement Mutualiste pour la Prévoyance

(**) Prêt sous forme d'avance sur compte courant associé

- Une avance en compte courant associé accordée par l'AMI Assurances à la société GMP en date du 22 octobre 2013. Cette avance d'un montant de 80 000 DT est remboursable intégralement à l'expiration d'une période de deux ans et moyennant une rémunération sous forme d'intérêts au taux du marché monétaire TMM, soit 4.66%.
- En vertu d'une convention de compte courant associé conclue avec la société GMP en date du 08/02/2012, et modifiée par avenant du 18/12/2012, une avance en compte courant associé est consentie par l'AMI pour un montant de 60 000 DT, remboursable à l'issue d'une période de deux ans compte tenu d'une rémunération sous forme d'intérêts au taux du marché monétaire TMM, soit 3,16%. Ladite convention a été reconduite par une autre à la date du 01/04/2014 et ce, après le règlement des intérêts courus se rapportant à la première convention de compte courant échues le 31/03/2014. L'intégrité de l'avance est remboursable à l'expiration d'une période de deux ans et portera intérêts au taux du marché monétaire TMM, soit 4.72%.

- Le Directeur Général de l'AMI Assurances s'engage à régler la somme due soit 2 968,750 DT au cours de l'exercice 2015.

2. Les garanties, sûretés réelles et cautions reçues ou données

2.1. Reçues : Néant

2.2. Données : Néant

3. Transferts de ressources

3.1. Reçues : Néant

3.2. Données :

- AMI Assurances détient des participations directes dans le capital de la société La Tunisienne des assurances Takaful « AT-TAKAFULIA » représentant ainsi 13 % des parts sociales.
En 2013, l'apport en capital dans la société « ATTAKAFOULIA » a atteint 1 300 000 Dinars, divisé en 260000 actions nominatives de 5 Dinars chacune, souscrites en numéraires et libérées en totalité.
- AMI Assurances détient des participations directes dans le capital de la société Groupement Mutualiste pour la Prévoyance « GMP » représentant ainsi 21,7% des parts sociales pour un montant de 259 990 Dinars.
En 2009, l'apport en capital dans la société « GMP » a atteint 108 330 Dinars, divisé en 10833 actions nominatives de 10 Dinars chacune, souscrites en numéraires et libérées en totalité.

En 2011, AMI Assurances a participé à l'augmentation du capital de la société « GMP » par la souscription en numéraires à 15166 actions de nominal 10 Dinars chacune, libérées partiellement en deux fois au cours de la même année.

4. Relations commerciales

4.1. Chiffre d'affaires réalisé avec les autres parties liées au 31/12/2014 : Néant

4.2. Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les autres parties liées : Néant

4.3. Les prestations de services reçues ou données

4.3.1. Reçues :

- Depuis sa création, AMI Assurances a conclu une convention avec l'UGTT pour se servir d'un espace sis à l'avenue «Ali Darghouth» dont cette dernière est propriétaire. L'exécution de cette convention s'est poursuivie jusqu'à présent vu que cet espace est utilisé pour la conservation des archives de la société.
- AMI Assurances a conclu en 2012 une convention de délégation de gestion, renouvelable annuellement par tacite reconduction, portant sur ses contrats d'assurance vie avec la société

Groupement Mutualiste pour la Prévoyance « GMP » dans laquelle AMI Assurances est membre de son conseil d'administration. Cette convention donne lieu au paiement d'une rémunération comme suit :

- 2,5% du chiffre d'affaires prévoyance réalisé par AMI Assurances au cours de l'exercice clos précédent celui au titre duquel les échéances sont dues ;
- 0,5% du chiffres d'affaires capitalisation réalisé par AMI Assurances au cours de l'exercice clos précédent celui au titre duquel les échéances sont dues.

Au titre de l'exercice 2014, le total des commissions perçues par GMP en rémunération de sa gestion s'est élevé à 188 569 Dinars en TTC.

4.3.2. Données :

Depuis sa création, AMI Assurances est locataire d'un immeuble sis à l'avenue de Carthage, dont les 2^{ème} et 3^{ème} étages sont occupés par l'UGTT. Le loyer trimestriel de cet immeuble hors taxes s'élève à 8 180 Dinars.

AMI Assurances est aussi locataire d'un appartement sis à l'avenue de Paris mis à disposition de l'UGTT et dont le loyer trimestriel hors taxes s'élève à 1 060 Dinars.

b) Note complémentaire portant sur la ventilation selon leur durée résiduelle des dettes et des créances au 31/12/2014:

AC6 - Créances

Ventilation des créances selon leur durée résiduelle au 31/12/2014.

en DT	Moins d'un an	Plus d'un an et moins de cinq ans	Cinq ans et plus	Total
Créances	42 189 132	18 305 530	4 186 095	64 680 756

PA6 - Autres dettes

Ventilation des dettes selon leur durée résiduelle au 31/12/2014.

en DT	Moins d'un an	Plus d'un an et moins de cinq ans	Cinq ans et plus	Total
Autres dettes	4 930 534	0	631 302	5 561 836

c) Note complémentaire relative à la répartition pour chaque catégorie de placement, entre les placements admis et les placements non admis en représentation des provisions techniques :

Désignation	Valeur brute au 31/12/2014	Valeur nette au 31/12/2014	Placements admis en représentation des provisions techniques	Placements non admis en représentation des provisions techniques
Terrains et constructions	28 064 646	27 522 448	28 064 646	
Placements dans les entreprises liées et participations				
- Parts dans les entreprises avec un lien de participation	1 559 990	1 559 990	1 559 990	
- Obligation et autres titres à revenus fixes	140 000	140 000		140 000
Autres placements financiers				
- Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	28 637 306	26 593 449	28 637 306	
- Obligations et autres titres à revenus fixe	144 921 912	144 921 912	144 921 912	
- Autres prêts	2 500 818	2 500 818		2 500 818
- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	2 920 044	2 920 044	2 920 044	
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	220 997	220 997		220 997
Total	208 965 713	206 379 659	206 103 897	2 861 815

d) Note complémentaire à la note « CP - Capitaux propres » portant sur la détermination du résultat par action :

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

Libellés	01/01/2014 avant affectation retraité	Affectations et imputations	Augmentation du capital social	Modification comptable	Résultat 2014	Situation au 31/12/2014
Fonds commun	6 503 402	-6 503 402			-	0
Capital social			13 220 560			13 220 560
Prime émission	0	-	19 914 580		-	19 914 580
Autres compléments d'apports	0	-	4 814 942		-	4 814 942
Report à nouveau (1)	-27 829 204	-8 943 496	-		-	-36 772 700
Résultat de l'exercice	-8 943 496	8 943 496	-		5 786 784	5 786 784
Total	-30 269 298	-6 503 402	37 950 082	0	5 786 784	6 964 166

(1) Le report à nouveau totalise 36.772.699 D au 31/12/2014. Ce compte enregistre les déficits antérieurs provenant notamment des provisions régularisées en 2014 notamment suite à l'action d'audit approfondi. Ces provisions ont été rattachées aux exercices d'origine de 2011 à 2013.

Les reports à nouveau se répartissent comme suit :

Libellés	Montant
Provision pour sinistres à payer 2011	24 504 799
Provision pour sinistres à payer 2012	366 889
Provision pour sinistres à payer 2013	7 281 006
Provision pour dépréciation soldes ITTIHAD	1 111 865
Provision pour indemnité de départ à la retraite	952 013
Résultats reportés 2013 avant correction	2 957 517
Résultat de 2013 avant correction	-401 389
Total	36 772 700

(2) Le résultat par action se présente comme suit:

Résultat de l'exercice	5 786 784
Nombre d'actions	13 220 560
Résultat par action	0,438

e) Note complémentaire sur le décompte fiscal de la société :

Désignation	Montant
Résultat comptable	6 060 945
Réintégrations	6 055 132
Déductions des amortissements différés et des déficits reportés	-36 285 233
Déduction des bénéfices ou revenus exceptionnels non imposables	430 222
Résultat fiscal	-23 738 934
Impôts sur les bénéfices	274 161
Résultat net de l'exercice	5 786 784

f) Notes complémentaires sur les soldes 2013 retraités de la rubrique « état, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques » au 31/12/2013 retraité :

AC632- États, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques

Désignation	Valeur brute au 31/12/2013 retraité	Provision	Valeur nette au 31/12/2013 retraité
▪ Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	0	0	0
Total	0	0	0

g) Notes complémentaires sur les soldes 2013 retraités de la rubrique « débiteurs divers » au 31/12/2013 retraité :

AC633- Débiteurs divers

Désignation	Valeur brute au 31/12/2013 retraité	Provision	Valeur nette au 31/12/2013 retraité
▪ Débiteurs divers	1 784 743	503 098	1 281 645
Total	1 784 743	503 098	1 281 645

h) Note complémentaire sur les participations indiquant le nom, le siège, le pourcentage de capital détenu :

SOCIETE EMETTRICE	NOMBRE ACTIONS	TAUX DE PARTICIPATION	VALEUR	Nb total des actions de la société émettrice	ADRESSE
ACTIONS ASSAD	12 150	0,10%	94 105	12 000 000	Rue de la Fonte, Z.I.2013 Ben Arous –BP N° 7
ACTIONS ATTJARI BANK	74 900	0,19%	1 561 143	39 748 290	24, Rue Hédi KARRAY - Centre Urbain Nord – 1080 – Tunis
ACTIONS BT	50 000	0,03%	508 272	150 000 000	2 Rue de Turquie –1001 Tunis
ACTIONS SFBT	29 900	0,03%	584 373	90 000 000	5 Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1080 TUNIS
ACTIONS ESSOUKNA	10 000	0,20%	59 000	5 050 000	46, Rue Tarek Ibn Zied – Mutuelleville 1082 Tunis
ACTIONS ADWYA	1 064	0,01%	8 280	13 200 000	Route de la Marsa-GP 9-Km 14, BP 658 –2070 La Marsa
ACTIONS SOPAT	9 300	0,07%	27 173	12 993 750	Avenue du 23 Janvier, BP 19 –Teboulba-Tunisie
ACTIONS BIAT	2 360	0,01%	156 802	17 000 000	70-72 Avenue Habib Bourguiba –1000 Tunis
ACTIONS LES CIMENTS DE BIZERTE	86 957	0,20%	1 000 006	44 047 290	Baie de Sebra – BP 53 – 7018 Bizerte
ACTIONS ATTJARI LEASING	26 406	1,24%	968 121	2 125 000	Rue du lac d'Annecy 1053 Les Berges du Lac
ACTIONS SOMOCER	11 722	0,04%	29 956	28 831 880	Menzel Hayet- 5033 Zaramdine- Monastir- Tunisie
ACTIONS AMEN BANK	19 517	0,08%	654 909	24 444 000	Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-
ACTIONS SIMPAR	3 420	0,31%	228 046	1 100 000	14, Rue Masmouda - Mutuelle ville- Tunis 1082
ACTIONS TUNIS RE	497 598	3,32%	4 797 566	15 000 000	Tunis, rue BORJINE n° 7 Montplaisir 1
ACTIONS CARTHAGE CIMENT	21 125	0,01%	51 279	172 134 413	Lot HSC1-4-3, BLOC A Immeuble Fethi Ennaifar, en face de l'Ambassade des USA, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac II – 1053 Tunis.
ACTIONS ONE TECH HOLDING	96 925	0,18%	637 994	53 600 000	Cité El Khalij - Rue du Lac LochNess - Immeuble « Les Arcades », Tour A- Les Berges du Lac- Tunisie
ACTIONS NEW BODY LINE	25 943	0,67%	209 163	3 864 000	Avenue Ali Balhouane-5199 Mahdia-Tunisie
ACTIONS SYPHAX AIRLINES	10 000	0,18%	100 000	5 500 000	Rue du Lac Victoria, Les berges du Lac 1, 1053 Tun
ACTION EURO-CYCLES	2 000	0,04%	24 313	5 400 000	Zone industrielle Kalâa Kébira 4060 Sousse
ACTIONS AETECH 2013	20 000	0,90%	137 982	2 223 334	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II, Zone Industrielle - Ariana Aéroport.
ACTION SOTIPAPIER	51 100	0,21%	255 444	23 950 000	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh 2014, Tunisie
ACTION MPBS	400	0,01%	2 920	4 300 000	Route de Gabes Km 1,5, 3003 Sfax
PLACEMENT GARANTIE LAND'OR	16 667	0,35%	125 003	4 700 000	Bir Jedid, 2054-Khelidia
PLACEMENT DE GARANTIE BEST LEASE	71 429	0,24%	150 001	30 000 000	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle Ville 1002 Tunis
PLACEMENT OPF CITY CARS	5 019	0,04%	54 748	13 500 000	51, Rue Ali Darghouth – 1001 Tunis-Tunisie
ACTION MIP	16 972	0,39%	66 190	4 398 937	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 – 2035, Z.I Charguia I - Tunis
ACTION DELICE HOLDING GH AA	78 500	0,14%	1 153 100	54 907 262	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, les Berges du Lac, -1053, Tunis
ACTION CERELIS AA	1 592	0,03%	5 373	4 888 889	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac.
ACTION HANNIBAL LEASE	10 527	0,18%	100 007	5 740 000	Rue du Lac Malaren, Imm. Triki, Les Berges du Lac - 1053 Tunis

5.4.4. Notes rectificatives aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2014

a) Note rectificative de l'actif du bilan:

Assurances Multirisques Itihad- AMI

ANNEXE I

BILAN ARRETE AU 31/12/2014

(Exprimé en dinars)

ACTIF Situation arrêtée au 31/12/2014	2014			2013 retraité
	Brut	Amortissement et provision	Net	Net
AC1-Actifs incorporels				
AC12- Concessions, brevets, licences, marques	908 491	902 695	5 795	13 505
AC13- Fonds commercial	503 746	37 877	465 869	270 000
	1 412 237	940 572	471 665	283 505
AC2-Actifs corporels d'exploitation				
AC21-Installations techniques et machines	2 533 553	1 864 742	668 810	761 028
AC22-Autres installations, outillage et mobilier	1 215 380	625 139	590 241	316 702
AC23-Acomptes versés et immobilisations en cours	95 564	0	95 564	77 900
	3 844 497	2 489 881	1 354 615	1 155 630
AC3-Placements				
AC31-Terrains et constructions				
AC311-Terrains et constructions d'exploitation	28 064 646	542 197	27 522 448	25 642 051
AC312-Terrains et constructions hors exploitation				
AC32-Placements dans les entreprises liées et participations				
AC323- Parts dans les entreprises avec un lien de participation	1 559 990	0	1 559 990	1 559 990
AC324- Obligation et autres titres à revenus fixes	140 000		140 000	140 000
AC33-Autres placements financiers				
AC331- Actions, autres titres à revenu variable et part dans les P	28 637 306	2 043 856	26 593 449	23 930 410
AC332- Obligations et autres titres à revenu fixe	144 921 912		144 921 912	119 715 551
AC334- Autres prêts	2 500 818		2 500 818	1 889 607
AC335- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	2 920 044		2 920 044	1 978 504
AC34-Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	220 997		220 997	207 941
	208 965 713	2 586 054	206 379 659	175 064 054
AC5-Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510-Provision pour primes non acquises	836 085		836 085	794 326
AC520-Provision d'assurance vie	4 023 032		4 023 032	3 812 215
AC530-Provision pour sinistres vie	582 806		582 806	544 525
AC531-Provision pour sinistres non vie	4 504 060		4 504 060	4 658 712
	9 945 982		9 945 982	9 809 778
AC6-Créances				
AC61-Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611-Primes acquises et non émises	1 263 807		1 263 807	1 026 037
AC612-Autres créances nées d'opération d'assurance directe	43 646 818	6 067 626	37 579 192	33 617 522
AC613-Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assuran	12 703 681	0	12 703 681	10 646 220
AC62- Créances nées d'opérations de réassurance	3 791 194	1 711 251	2 079 943	3 292 027
AC63-Autres créances				
AC631-Personnel	495 933		495 933	451 502
AC632-Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publique	1 059 733		1 059 733	
AC633-Débiteurs divers	1 719 591	503 098	1 216 493	1 281 645
	64 680 756	8 281 975	56 398 781	50 314 953
AC7-Autres éléments d'actif				
AC71-Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	9 076 952	1 257 588	7 819 364	5 985 886
AC72-Charges reportées				
AC721-frais d'acquisition reportés	4 804 752		4 804 752	4 905 019
AC722-Autres charges à répartir	1 619 657	134 971	1 484 685	259 325
AC73-Comptes de régularisation Actif				
AC731-Intérêts et loyers acquis et non échus	5 535 088		5 535 088	3 874 841
AC733-Autres comptes de régularisation	528 239		528 239	121 211
	21 564 688	1 392 560	20 172 128	15 146 282
Total de l'actif	310 413 873	15 691 041	294 722 831	251 774 201

b) Note rectificative des FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

- ✘ Les états financiers de 2014 sont les premiers états financiers à être établis après la transformation de la Mutuelle en une société anonyme.
- ✘ L'entrée de l'AMI dans le régime fiscal commun contrairement à son statut antérieur qui l'exonère de l'impôt sur les sociétés.
- ✘ L'exercice 2014 a dégagé un résultat bénéficiaire net de 5,8MD tenant compte principalement de :
 - L'augmentation des primes émises nettes d'annulations et de ristourne de 4,902 MD (+4,1%) passant de 118,983 MD en 2013 à 123,885 MD en 2014.
 - L'augmentation des revenus financiers de 4,423 MD (+63,15%), passant de 7,004 MD en 2013 à 11,427 MD en 2014. La somme des deux rubriques PRV2 et PRNT1 constituent les revenus financiers.
 - La diminution des sinistres réglés de 0,864 MD (-1,1%) pour s'établir à 81,208 MD contre 82,072MD en 2013.
 - La constatation d'une perte d'un montant de 1,022MD concernant 50% des créances inter-compagnies transférées par la coopérative. Un accord a été conclu pour récupérer les 50% restants.

✘ Assainissement des situations antérieures

- Les comptes de l'AMI ont fait depuis plusieurs années l'objet de différentes réserves formulées par les CAC et par l'autorité de tutelle (CGA), concernant notamment le calcul des provisions techniques et le sort des comptes transférés par l'ex-coopérative.

Les réserves sur les provisions, ont concerné notamment la méthode utilisée par l'entreprise pour le calcul de la PSAP automobile.

Donnant suite à ces réserves, une action d'audit approfondi externe a été entamée en décembre 2013, touchant tous les dossiers sinistres depuis la création de la société soit 2003 jusqu'à fin 2011, afin de corriger la base de données des règlements, quittance par quittance. Depuis 2012, la société a mis en place un logiciel comptable intégrant l'ensemble du circuit financier des quittances.

Cette action est achevée en avril 2015. Elle a abouti à la constatation d'une provision complémentaire de 32,152 MD.

- Il a été également procédé à d'autres régularisations relatives à des provisions pour dépréciation de certains actifs (le solde des comptes bancaires et les comptes « débiteurs et créditeurs divers » transférés de la coopérative EL ITTIHAD) et à la constatation de la provision pour départ à la retraite

S'agissant de situations antérieures, les régularisations effectuées ont eu pour effet de constater dans les résultats reportés des pertes de 34,217MD et conformément à

la NCT n°11, les états financiers de 2013 ont été retraités pour les besoins de la comparaison

c) **Note rectificative de la définition de la provision pour primes non acquises et du mode de calcul de la provision pour risques en cours présentés au niveau de la note « C 4-2 : Provisions spécifiques à l'assurance non vie » :**

- **Provisions pour primes non acquises :** La provision pour primes non acquises est destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de la prime ou, à défaut, du terme du contrat. Cette provision est calculée par application de la méthode de prorata temporis telle que prévue par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001.

En réassurance conventionnelle, la provision pour primes non acquises à la charge des réassureurs est calculée selon les méthodes stipulées dans les traités de réassurance.

- **Provisions pour sinistres à payer :** Les sinistres à payer sont évalués dossier par dossier et donnent lieu à une mise à jour permanente.

La provision pour sinistres à payer des diverses branches tient compte également des tardifs qui sont évalués selon l'expérience de la société et en application de la circulaire n°258 de l'année 2010 du ministre des finances.

Des chargements de gestion sont déterminés en fonction des frais de gestion de sinistre (2% pour la PSAP auto corporelle et 5% pour les autres).

La provision pour sinistres à payer à la charge des réassureurs est calculée par application des traités de réassurance.

- **Provision pour risques en cours :** pour évaluer cette provision, on calcule pour chacune des catégories d'assurance, le montant total des charges de sinistres rattachés à l'exercice courant et à l'exercice précédent et des frais d'administration autre que ceux immédiatement engagés et frais d'acquisition imputables à l'exercice courant et à l'exercice précédent.

- Le rapport défini précédemment est établi par branche d'assurance. L'écart constaté par rapport à 100 % est appliqué à la prime non acquise. Le résultat de cette opération constitue la provision pour risque en cours.

- **Provision d'égalisation :** Cette provision comprend tous les montants qui sont provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux notamment grêle, assurance-crédit et assurance caution.

Elle est alimentée pour chacun des exercices successifs par un prélèvement de 75% sur l'excédent technique éventuel apparaissant dans la catégorie jusqu'au moment où la provision sera égale ou supérieure à 200% des primes ou cotisation d'assurance de l'exercice.

d) Note rectificative de la note « AC6 - Créances » :

Les créances totalisent un montant net de 56 398 781 DT au 31/12/2014 contre 50 314 953 DT au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2014	31/12/2013	Variation
☐ Primes acquises et non émises	1 263 807	1 026 037	237 770
☐ Créances nées d'opérations d'assurance directe	43 646 818	37 753 766	5 893 052
☐ Créances indemnisées subrogées à l'entreprise s'assurance	12 703 681	10 646 220	2 057 461
☐ Créances nées d'opérations de réassurance	3 791 194	3 292 027	499 167
☐ Autres créances	3 275 257	2 236 244	1 039 013
☐ Provision pour dépréciation des créances	-8 281 975	-4 639 342	-3 642 633
Total	56 398 781	50 314 953	6 083 828

e) Note rectificative de la note « AC63 - Autres créances »:

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 3 275 257 DT au 31/12/2014 contre 2 236 244 DT au 31/12/2013, soit une augmentation de 1 039 013 DT et s'analyse comme suit :

Désignations	31/12/2014	31/12/2013	Variation
▪ Personnel	495 933	451 502	44 431
▪ Etat impôts et taxes (a)	1 059 733		1 059 733
▪ Débiteurs divers EL ITTIHAD	1 134 396	1 134 396	0
▪ Autres débiteurs	17 443	24 221	-6 778
▪ Compte d'attente	567 752	626 125	-58 373
Total	3 275 257	2 236 244	1 039 013

(a) Ce solde représente le crédit d'impôt au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

Compagnie	Montant
Retenues à la source sur les placements	1 333 894
Impôt sur les bénéfices de 2014	-274 161
Crédit d'impôt au 31/12/2014	1 059 733

(b) Le solde entre les comptes débiteurs divers ITTIHAD et créditeurs divers ITTIHAD qui s'élève 503.098 D a été totalement provisionné. Ce montant se détaille comme suit :

460000330	SINISTRE GROUPE ITTIHAD	815 882
460006021	RENTE ITTIHAD	-159 071
460009103	DETTE IMP ARABEDES ITTIHAD	29 196
460009226	HONORAIRE AVOCAT ITTIHAD	58 635
460009470	DETTE CNSS ASS ITTIHAD	389 048
460532080	DEBITEUR DIVERS BT ITTIHAD	710
	Total	1 134 399

450005101	CONSIGNATION ITTIHAD	145 083
450005316	CH IMPAYE ITTIHAD	153 613
450076065	INTERET CH IMPAYE	1 329
450231600	PLACEMENTS ITTIHAD	150 000
450410130	SOLDE BEST RE ITTIHAD	56 978
450410160	SOLDE HANNOVER ITTIHAD	43 429
450410210	SOLDE MAFR RE ITTIHAD	10 948
450410315	SOLDE CONVERIUM ITTIHAD	59 501
450410320	SOLDE SCOR ITTIHAD	- 5 198
450532026	CREDITEUR DIVERS ITTIHAD	12 819
450532050	CREDITEUR DIVERS ITTIHAD	2 800
	BIAT	
		-631 302
	Solde au 31/12/2014	503 098

f) Note rectificative de la note « AC323 – Parts dans les entreprises avec un lien de participation » :

Le solde de ce poste s'élève à 1 559 990 DT au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2014	31/12/2013	Variation
▪ Actions Ettakafoulia	1 300 000	1 300 000	0
▪ Actions GMP	259 990	259 990	0
Total	1 559 990	1 559 990	0

g) Note rectificative de la note « AC73 - Comptes de régularisation Actif » :

Le solde de cette rubrique qui s'élève à 6 063 327 DT au 31/12/2014 contre 3 996 052 DT au 31/12/2013, soit une augmentation de 2 067 275 DT et se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variation
▪ Intérêts courus et non échus	5 535 088	3 874 841	1 660 247
▪ Charges payées ou comptabilisées d'avance	528 239	121 211	407 028
Total	6 063 327	3 996 052	2 067 275

h) Note rectificative de la note CHNT1 portant sur « charges des placements » :

Les charges des placements sont de 1 106 238 DT en 2013 contre 1 525 873 DT en 2014 soit une variation positive de 419 635 DT.

Note sur la répartition des charges par nature en charges par destination

Le total des charges par nature s'élève à 24 226 395 DT en 2014 contre 19 943 176 DT en 2013 et se détaille comme suit :

Désignation	2014	2013	Variation
CHNV43 Frais d'administration non vie	23 393 007	19 072 454	4 320 553
CHV43 Frais d'administration vie	833 388	870 722	-37 334
Total	24 226 395	19 943 176	4 283 219

Les charges par nature se détaillent comme suit :

Désignation	2014	2013	Variation
Salaires et compléments de salaires	9 062 079	8 413 924	648 155
Charges sociales	1 673 493	1 422 851	250 642
Autres charges	163 202	292 463	-129 261
Total charges du personnel	10 898 774	10 129 238	769 536
STEG, SONEDE, Carburant	392 132	177 946	214 186
Imprimés et fournitures	260 906	225 183	35 723
Loyers	326 907	387 737	-60 830
Assurances	601 297	298 962	302 335
Honoraires	835 352	472 110	363 242
Contribution organismes professionnels	482 695	383 443	99 252
Publicités	769 782	740 702	29 080
Missions et réceptions	193 343	151 635	41 708
Subventions	468 273	245 095	223 178
Frais de poste et de télécommunication	184 207	219 413	-35 206
Impôts et taxes	2 607 912	2 224 223	383 689
Dotations aux amortissements et aux provisions	4 805 508	3 774 977	1 030 531
Perte sur créances antérieures	1 022 709		1 022 709
Autres frais généraux	376 598	512 512	-135 914
Total frais par nature	24 226 395	19 943 176	4 283 219

Les charges de commissions

Les charges de commissions des agents d'assurances et des intermédiaires totalisent 14 231 620 D en 2014.

Ventilation des primes par zone géographique

La ventilation par zone géographique des primes émises brutes de taxes, d'annulations et de ristourne se présente comme suit :

Désignation	2014	2013	Variation
- Tunis	61 485 120	58 978 747	2 506 373
- Sfax	16 868 034	17 465 195	-597 161
- Sousse	21 539 939	19 741 356	1 798 583
- Bizerte	11 340 907	11 812 694	-471 787
- Gabés	12 651 336	10 984 809	1 666 527
Total	123 885 336	118 982 801	4 902 535

i) Note rectificative de la note « VI - NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE » :

L'état de flux de trésorerie est présenté en annexe N°7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base d'un système de recensement individuel par flux dont l'imputation au niveau des rubriques correspondantes se fait systématiquement après comptabilisation du flux.

Le détail de l'état des flux de trésorerie au titre de l'exercice 2014 se présente comme suit :

Désignation	2014	2013	Variation
- Trésorerie au début de l'exercice	6 790 999	8 410 873	-1 619 874
- Trésorerie affectée aux activités d'exploitation	-24 183 393	4 818 800	-29 002 193
- Trésorerie affectée aux activités d'investissement	-4 043 742	-5 691 677	1 647 935
- Trésorerie provenant des activités de financement	30 513 088	-746 997	31 260 085
Total	9 076 952	6 790 999	2 285 953

La trésorerie à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Désignation	2014	2013	Variation
▪ Effets et chèques en caisses	3 336 835	1 814 627	1 522 208
▪ Banques AMI	5 131 350	4 367 605	763 745
▪ Banques non encore transférées au nom d'AMI	608 767	608 767	0
Total	9 076 952	6 790 999	2 285 953

j) Note rectificative de la note « PA63 - Autres dettes » :

Les autres dettes s'élèvent à 4 500 202 DT au 31/12/2014 contre 3 766 611 DT au 31/12/2013, soit une augmentation de 733 591 DT. Cette rubrique se détaille ainsi :

Désignations	31/12/2014	31/12/2013	Variation
▪ Dépôts et cautionnements reçus	81 400	74 400	7 000
▪ Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	3 035 530	2 394 365	641 165
▪ Crédoeurs divers EL ITTIHAD	631 302	631 302	0
▪ Autres crédoeurs divers	751 970	666 544	85 426
Total	4 500 202	3 766 611	733 591

k) Note rectificative de la note «CHNV2 - Variation des autres provisions techniques» :

Le poste variation des autres provisions techniques est passé de 468 529 en 2013 à 535 014 DT en 2014 et représente la reprise de la provision pour risques en cours constatée en 2013.

l) État récapitulatif des placements rectificatif :

ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS RECTIFICATIF

Désignation	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou moins value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	28 064 646	27 522 448		
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPVCM	15 568 891	14 720 629		848 262
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenu fixe				0
Autres parts d'OPVCM	12 508 797	12 352 753		156 044
Titres non cotées	2 119 608	1 080 058		1 039 550
Obligations et autres titres à revenus fixe	144 921 912	144 921 912		0
Prêts hypothécaires	0	0		0
Autres prêts et effets assimilés	2 640 818	2 640 818		0
Dépôts auprès des entreprises cédantes	220 997	220 997		0
Autres dépôts	2 920 044	2 920 044		0
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				0
Total placements	208 965 713	206 379 658	0	2 043 856
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	206 103 898	203 517 843	0	2 043 856
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	26 141 989	24 884 401		1 257 588

5.4.5. Rapport général et spécial des commissaires aux comptes au 31 décembre 2014



FMBZ-KPMG TUNISIE

*B.P N° 317 Publiposte
Les berges du Lac, Rue Lac Eschkel 1053 Tunis
Tél : 71 194 344 - Fax : 71 194 328
Email : fmbz@kpmg.com.tn*



Cabinet UNION AUDIT TUNISIE

*67, Av Alain Savary- Bloc B 4^{ème} étage - 1082 Tunis
Tél : 71 787 233 - Fax : 71 796 147
Email : uat@gnet.tn*

Tunis, le 06 juillet 2015

**A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
SOCIETE « ASSURANCES MULTIRISQUES
ITTIHAD « AMI ASSURANCES – S.A »**

OBJET : Rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2014

Messieurs,

1- En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de **ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD « AMI ASSURANCES »** arrêtés au 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

2- Ces états financiers qui font ressortir un total net de bilan de 294.722.832 DT et un résultat bénéficiaire net de 5.786.784 DT, ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la Mutuelle. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des co-commissaires aux comptes

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

4- Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit

appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

5- Les états financiers arrêtés à la date du 31/12/2014 ont été établis et présentés selon les méthodes et principes comptables prévus par les normes comptables tunisiennes relatives au secteur d'assurances et de réassurances.

Opinion sur les états financiers

6- A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD « AMI » ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

7- Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Comme il est mentionné dans la note aux états financiers AC612, les rapprochements des soldes des créances sur les agences et succursales ne sont pas encore achevés. Les écarts éventuels ne risqueraient pas d'être significatifs.
- Comme il est mentionné dans la note sur les principes comptables (C10), l'AMI est entrée dans le champ d'application de l'IS à partir de l'année 2014. Selon une réponse reçue de l'administration fiscale, les déficits antérieurs reportables sont imputables sur les bénéfices des années suivantes dans la limite des délais de prescription. Il s'agirait donc de gains d'impôts futurs à réaliser dans l'année où leur déduction fiscale serait effectuée.

L'actif d'impôt différé résultant de ces reports déficitaires n'a pas été comptabilisé en raison de l'adoption de la méthode de l'impôt exigible pour la comptabilisation de la charge d'impôt sur le résultat. La norme internationale IAS 12, qui n'a pas encore d'équivalent en Tunisie, recommande la méthode du report d'impôt qui prévoit la prise en compte de la fiscalité différée.

Vérifications spécifiques

8- Nous avons examiné le rapport annuel du conseil d'administration destiné à l'assemblée générale ordinaire. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité des informations d'ordre comptable contenues dans ce rapport avec les états financiers.

9- Conformément à l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 et à l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons vérifié l'efficacité du contrôle interne. Nos observations et nos recommandations afférentes aux procédures administratives, financières et comptables font l'objet d'un rapport distinct « lettre de direction ».

Nous signalons que notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et la présentation des états financiers n'a pas révélé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

10- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas relevé ou pris connaissance de faits qui nous laissent à penser que la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société n'est pas effectuée en conformité avec la réglementation en vigueur.

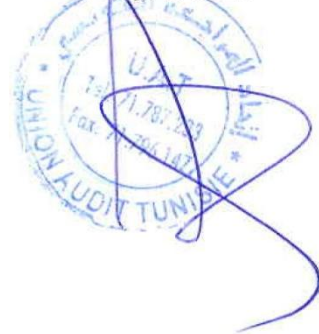
■ **Cabinet FMBZ-KPMG TUNISIE**

Emna Rachikou



■ **Cabinet UNION AUDIT TUNISIE**

Abdellatif ABBES



**FMBZ-KPMG TUNISIE**

*B.P N° 317 Publiposte
Les berges du Lac, Rue Lac Eschkel 1053 Tunis
Tél : 71 194 344 - Fax : 71 194 328
Email : fmbz@kpmg.com.tn*

**Cabinet UNION AUDIT TUNISIE**

*67, Av Alain Savary- Bloc B 4^{ème} étage - 1082 Tunis
Tél : 71 787 233 - Fax : 71 796 147
Email : uat@gnet.tn*

Tunis, le 06 juillet 2015

**A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
SOCIETE « ASSURANCES MULTIRISQUES
ITTIHAD « AMI ASSURANCES – S.A »**

OBJET : Rapport spécial - Exercice 2014

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations conclues en 2014

La direction générale ne nous a pas informés de l'existence de conventions ou opérations conclues en 2014 et rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus

B- Conventions et opérations conclues antérieurement à 2014

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2014 :

- AMI est locataire d'un immeuble sis à l'avenue de Carthage, dont les 2^{ème} et 3^{ème} étages sont occupés par l'UGTT .Le loyer trimestriel de cet immeuble HT s'élève à 8 180 DT (HT)
- Mise à disposition de l'UGTT d'un appartement sis à l'avenue de Paris, qui est pris en location par AMI pour 1 060 DT HT de loyer trimestriel.

- De son côté, l'AMI occupe un espace sis à l'avenue «Ali Darghouth», propriétaire de l'UGTT, qu'elle utilise pour la conservation de ses archives.
- La société « AMI » a conclu une convention de délégation de gestion portant sur ses contrats d'assurance vie avec la société GMP dans laquelle AMI est membre de son conseil d'administration, et ce pour une durée initiale allant du 16 Février 2012 jusqu'au 31 Décembre 2013, renouvelable annuellement par tacite reconduction. Cette convention donne lieu au paiement d'une rémunération comme suit :
 - ✓ 2,5 % du chiffre d'affaires prévoyance réalisé par AMI au cours de l'exercice clos précédent et celui au titre duquel les échéances sont dues.
 - ✓ 0,5% du chiffre d'affaires capitalisation réalisé par AMI au cours de l'exercice clos précédent et celui au titre duquel les échéances sont dues.
- Avance en compte courant accordée par l'AMI à la société GMP en date du 22 octobre 2013. Cette avance d'un montant de 80 000 DT est remboursable intégralement à l'expiration d'une période de deux ans et moyennant une rémunération sous forme d'intérêts au taux du marché monétaire TMM
- En vertu d'une convention de compte courant associé conclue avec la société GMP en date du 08/02/2012, et modifiée par avenant du 18/12/2012, une avance en compte courant associé est consentie par l'AMI pour un montant de 60 000 DT, remboursable à l'issue d'une période de deux ans compte tenu d'une rémunération sous forme d'intérêts au taux du marché monétaire TMM, soit 3,16%.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1. La rémunération du Directeur Général est fixée par le contrat de travail conclu le 23/04/2007 et l'avenant du 09 février 2012, les décisions du Président du conseil d'administration du 12 septembre 2007, du 16 février 2009 et du 23 Juin 2012 ainsi que la décision du conseil d'administration du 03 mai 2010. Cette rémunération englobe :
 - Des indemnités brutes annuelles de 76 253 DT,
 - La prise en charge par l'AMI du salaire et des avantages servis par le comité général des assurances suite à la correspondance du 14/12/2012, les montants bruts refacturés par le CGA en 2014 totalisent 41 652 DT
 - une voiture de fonction,
 - des bons d'essence (200 Litres par mois)
 - la prise en charge des frais de Téléphone, à concurrence de 100 D par mois

Au total, le montant des rémunérations et indemnités servies au directeur général s'élève à un montant brut annuel en 2014 de 117 905 DT.

2. Les membres du conseil d'administration sont perçoivent des jetons de présence dans la limite fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20/12/2014 qui est de 7 200 DT par an.

3. Les membres du comité permanent d'audit perçoivent chacun une indemnité annuelle de 7 200 DT payable en quatre parts égales.

La charge constatée par la société en 2014 au titre des frais payés aux membres du conseil d'administration et du comité permanent d'audit s'élève à 36 200 DT.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

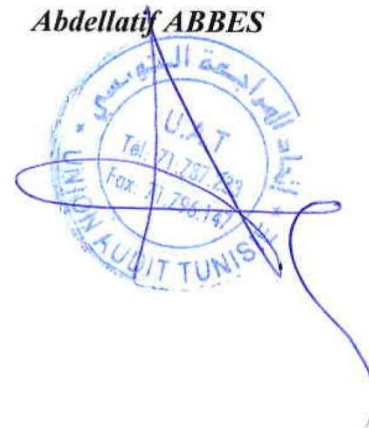
■ **Cabinet FMBZ-KPMG TUNISIE**

Emna RACHIKOU



■ **Cabinet UNION AUDIT TUNISIE**

Abdellatif ABBES



5.4.6. Tableau de mouvement des capitaux propres

Libellés (en DT)	Solde avant affectation	Affectations et imputations	Augmentation du capital social	Modification comptable	Résultat	Situation au 31/12/2014
Solde au 31/12/2012	10 761 540	0	369 000	487 468	-7 417	3 225 627
Fonds commun	5 814 140	0	369 000		0	6 183 142
Réserves légales	0	0	0		0	0
Réserves facultatives	0	0	0		0	0
Modification comptable				-487 468		-487 468
Report à nouveau	-386 212	5 333 611	0		0	4 947 400
Résultat de l'exercice	5 333 611	-5 333 611	0		-7 417 447	-7 417 447
Solde au 31/12/2013	3 225 627	0	320 260	0	401 389	3 947 274
Fonds commun	6 183 142	-	320 260		-	6 503 402
Réserves légales	0	-	-		-	0
Réserves facultatives	0	-	-		-	0
Report à nouveau	4 459 932	-7 417 447	-		-	-2 957 517
Résultat de l'exercice	-7 417 447	7 417 447	-		401 389	401 389
Solde au 31/12/2014	-30 269 298	-6 503 402	37 950 082	5 786 784	5 786 784	6 964 166
Fonds commun	6 503 402	-6 503 402			-	0
Capital social			13 220 560			13 220 560
Prime d'émission	0	-	19 914 580			19 914 580
Autres compléments d'apports	0	-	4 814 942			4 814 942
Report à nouveau	-27 829 204	-8 943 496	-			-36 772 700
Résultat de l'exercice	-8 943 496	8 943 496	-		5 786 784	5 786 784
Solde au 30/06/2015	6 964 166	0	0	0	6 500 286	13 464 453
Capital Social	13 220 560					13 220 560
Prime d'émission	19 914 580					19 914 580
Autres compléments d'apports	4 814 942					4 814 942
Report à nouveau retraité	-36 772 700	5 786 784				-30 985 916
Résultat de l'exercice	5 786 784	-5 786 784			- 6 500 286	6 500 287

5.4.7. Tableau de détermination du résultat fiscal

Contrairement à son statut antérieur (mutuelle) qui l'exonérait de l'impôt, AMI Assurances est entrée, en 2014, dans le régime fiscal commun et ce, après sa transformation en société anonyme.

	(en DT)
Résultat Net	5 786 784,000
1-Réintégration	6 055 131,605
Dons et subventions excédentaires	318 378,212
Intérêts et pénalités de retard	
Taxes sur les voyages	
Contribution conjoncturelle	180,000
Cadeaux et frais de réception excédentaires	200,000
abandon de créances non déductibles	200 411,930
Provisions pour dépréciation des créances sur les agents	1 022 709,190
Provisions pour dépréciation des créances sur les réassureurs	1 931 382,000
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	1 711 251,020
Provisions pour chèques et effets impayés	143 983,561
Pertes sur créances irrécouvrables	452 474,692
Impôts sur les sociétés	274 161,000
2-Déductions	0,000
Reprise sur les provisions antérieurement réintégrées	0,000
Résultat fiscal avant déduction des provisions	11 841 915,605
Déductions des provisions dans la limite de 50% du résultat fiscal	
* Provisions pour créances douteuses	
* Provisions pour dépréciation de la valeur des actions cotées	
* Provisions pour risques d'exigibilité des engagements techniques	
Résultat fiscal après déduction des provisions et avant déduction des déficits et amortissements	11 841 915,605
3-Déductions des amortissements différés et des déficits reportés	-36 285 233,000
Réintégration des amortissements de l'exercice	771 573,000
Déduction des déficits reportés	-34 861 527,000
Déduction des amortissements de l'exercice	-771 573,000
Déduction des amortissements différés en périodes déficitaires	-1 423 706,000
Résultat fiscal après déduction des déficits et amortissements	-24 443 317,395
4-Déductions des bénéfices ou revenus exceptionnels non imposables	430 221,988
Dividendes et assimilés	430 221,988
Plus value de cession des actions cotées acquises avant le 01/01/2011 et cédées après l'expiration de l'année suivant celle de leur acquisition ou de leur souscription	
Résultat fiscal après déduction des déficits et amortissements	-24 013 095,407

5.4.8. Engagements financiers arrêtés au 31 Décembre 2014

Type d'engagement	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Provisions	Associés
Engagements donnés						
a) Garanties personnelles						
* Cautionnement						
* Aval						
* Autres garanties						
b) Garantie réelle						
* Hypothèques						
* Nantissement						
c) Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisées						
e) Abandon de créances						
Total						
Engagements reçus						
a) Garanties personnelles	608 161	608 161				
* Cautionnement	608 161	608 161				
* Aval						
* Autres garanties						
b) Garantie réelle						
* Hypothèques						
* Nantissement						
c) Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisées						
e) Abandon de créances						
Total	608 161	608 161				
Engagements réciproques						
* Emprunt obtenu non encore versé						
* Opération de portage						
* Crédit documentaire						
* Commande d'immobilisation						
* Commande de longue durée						
* Contrats avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
Total						

5.4.9. Affectation des résultats des trois dernières années

En DT	2014	2013 retraité	2012
Résultat net de l'exercice	5 786 784	-8 943 496	-7 784 336
Résultats reportés à l'ouverture	-36 772 699	-27 829 203	-20 044 867
Résultats reportés à la clôture	-30 985 915	-36 772 699	-27 829 203

5.4.10. Évolution du résultat net et du résultat technique

En DT	2014	2013 retraité	2012
Fonds de dotation	0	6 503 402	6 183 140
Capital social	13 220 560	-	-
Résultat technique vie	1 227 878	1 052 185	519 781
Résultat technique non vie	4 787 865	-735 854	-8 186 334
Résultat des activités ordinaires avant impôt	6 060 945	401 391	-7 417 448
Résultat net	5 786 784	401 391	-7 417 448

5.4.11. Évolution des dividendes

Néant.

5.4.12. Principaux indicateurs

Ratios prudentiels 2012 :

- Marge de solvabilité⁷: elle couvre le minimum réglementaire requis à raison de 12,29%
- Taux de couverture des provisions techniques par les placements : 82%.

Ratios prudentiels 2013 :

- Marge de solvabilité: elle ne couvre pas le minimum réglementaire requis (Fonds propres 2013 retraités négatifs).
- Taux de couverture des provisions techniques par les placements : 73%.

Ratios prudentiels 2014:

- Marge de solvabilité: elle couvre le minimum réglementaire requis à raison de 23,38%
- Taux de couverture des provisions techniques par les placements : 83,13%.

Indicateurs d'activité (en mDT)	2014	2013 retraité	2012
<u>Principaux indicateurs:</u>			
Actifs corporels d'exploitation	1 355	1 156	1 456
Part des réassureurs dans les provisions techniques	9 946	9 810	9 716
Capitaux propres avant affectation	6 964	-30 869	3 226
Passifs	287 759	282 043	238 142
Placements	206 380	175 064	170 724
Provisions techniques	274 748	268 283	226 019
Provisions pour autres risques et charges	1 146	1 002	-
Dettes pour dépôts en espèces reçues des récessionnaires	4 573	4 829	5 419
Autres Dettes	5 562	5 365	3 607
Total Bilan	294 723	251 774	241 417
Capitaux permanents	281 712	237 414	229 245
Frais d'administration	24 226	19 943	17 329
Frais d'acquisition	14 232	13 592	12 088

Indicateurs d'activité propres au secteur de l'assurance (en mDT)	2014	2013 retraité	2012
Primes cédées (a)	3 709	4 010	3 161
Primes acceptées (b)	123 885	118 983	108 015
Primes nettes des variations des provisions pour primes non acquises (c)	124 871	116 250	103 579
Sinistres réglés	81 209	82 072	72 154
Primes nettes des cessions	120 177	114 973	100 418
Provisions techniques + Capitaux propres	281 712	237 414	229 245
Charges de sinistres + Frais d'exploitation (d)	127 753	119 674	112 885

⁷ Les entreprises d'assurances doivent constituer une marge de solvabilité suffisante pour toutes les opérations dont le mode de calcul est défini par l'article 58 nouveau du code des assurances. Cette marge ne doit pas être inférieure à un minimum réglementaire déterminé selon les dispositions de l'article 58 bis dudit code.

5.4.13. Principaux ratios

Ratio de structure	2014	2013 retraité	2012
Actifs corporels d'exploitation / Total Bilan	0,46%	0,46%	0,60%
Placements / Total Bilan	70,02%	69,53%	70,72%
Part des réassureurs dans les provisions techniques / Total Bilan	3,37%	3,90%	4,02%
Créances / Total Bilan	19,14%	19,98%	17,81%
Capitaux propres avant affectation / Total Bilan	2,36%	-12,26%	1,34%
Passifs / Total Bilan	97,64%	112,02%	98,64%
Provisions pour autres risques et charges / Total Bilan	0,39%	0,40%	-
Autres Dettes / Capitaux propres avant affectation	79,86%	-17,38%	111,81%
Autres Dettes / Capitaux permanents	1,97%	2,26%	1,57%
Bénéfice net / Capitaux propres avant résultat	491,50%	-	-69,69%
Frais d'administration / Chiffre d'affaires	19,56%	16,76%	16,04%
Frais d'acquisition / Chiffre d'affaires	11,49%	11,42%	11,19%

Ratios financiers propres à l'assurance	2014	2013 retraité	2012
Taux de cession = (a) / (b)	2,99%	3,37%	2,93%
Ratio combiné = (d) / (c)	102,31%	102,95%	108,98%
Primes nettes des cessions / Capitaux propres avant résultat	10207,10%	-539,13%	943,51%
Provisions techniques / Total Bilan	93,22%	106,56%	93,62%
Provisions techniques / Capitaux propres avant résultat	23335,50%	-1258,07%	2123,64%
(Provisions techniques + Capitaux propres) / Primes nettes des cessions	463,04%	439,84%	228,29%
Résultat technique / Primes acceptées	4,86%	0,27%	-7,10%
Provisions techniques / Primes acceptées	221,78%	225,48%	209,25%
Frais d'administration / Primes acceptées	19,56%	16,76%	16,04%
Frais d'acquisition / Primes acceptées	11,49%	11,42%	11,19%

5.5. Renseignements sur les états financiers intermédiaires au 30 Juin 2015

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers intermédiaires de la Société AMI Assurance arrêtés au 30/06/2015, soulèvent les observations suivantes par rapport au système comptables des entreprises en ce qui concerne :

Les notes aux états financiers ne comportent pas toutes les notes nécessaires notamment :

- Une note précisant que les mêmes principes et méthodes comptables ont été utilisés dans les états financiers intermédiaires par rapport aux plus récents états financiers annuels ou, si les principes et les méthodes ont été modifiés, une description de la nature et des effets des modifications effectuées conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC19 relative aux états financiers intermédiaires ;
- Une note sur l'effet des changements, le cas échéant, dans la structure de l'entreprise pendant la période intermédiaire, y compris les regroupements, les acquisitions ou la cession de filiales et les investissements à long terme, restructurations et abandons d'activité conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC19 relative aux états financiers intermédiaires.
- Une note sur les mouvements dans les capitaux propres (détermination du résultat par action) conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC19 relative aux états financiers intermédiaires.

AMI Assurance s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce pour les états financiers consolidés arrêtés au 30/06/2016 et suivants.

5.5.1. États financiers intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2015

5.5.1.1. Bilans arrêtés au 30 Juin 2015

Annexe 1

(Exprimé en DT)

ACTIF	30/06/2015			2014
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
AC1-Actifs incorporels				
AC12- Concessions, brevets, licences, marques	908 491	905 599	2 892	5 795
AC13- Fonds commercial	635 465	41 206	594 260	465 869
	1 543 956	946 804	597 152	471 665
AC2-Actifs corporels d'exploitation				
AC21-Installations techniques et machines	2 851 199	2 058 036	793 163	668 810
AC22-Autres installations, outillage et mobilier	1 628 151	661 519	966 632	590 241
AC23- Dépôts et cautionnements	112 262	0	112 262	95 564
	4 591 612	2 719 555	1 872 057	1 354 615
AC3-Placements				
AC31-Terrains et constructions				
AC311 -Terrains et constructions d'exploitation	28 443 698	831 814	27 611 884	27 522 448
AC312-Terrains et constructions hors exploitation				
AC32-Placements dans les entreprises liées et participations				
AC323- Parts dans les entreprises avec un lien de participation	1 559 990	0	1 559 990	1 559 990
AC324- Obligation et autres titres à revenus fixes	140 000	0	140 000	140 000
AC33-Autres placements financiers				
AC331 - Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FC.P	31 384 634	1 693 276	29 691 358	26 593 449
AC332- Obligations et autres titres à revenus fixe	148 147 558		148 147 558	144 921 912
AC334- Autres prêts	2 792 076		2 792 076	2 500 818
AC335- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	4 284 916		4 284 916	2 920 044
AC34-Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	220 997		220 997	220 997
	216 973 870	2 525 090	214 448 780	206 379 659
AC5-Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510-Provision pour primes non acquises	710 146		710 146	836 085
AC520-Provision d'assurance vie	4 233 848		4 233 848	4 023 032
AC530-Provision pour sinistres vie	621 087		621 087	582 806
AC531-Provision pour sinistres non vie	4 349 725		4 349 725	4 504 060
	9 914 806		9 914 806	9 945 982
AC6-Créances				
AC61-Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611-Primes acquises et non émises	0		0	1 263 807
AC612-Autres créances nées d'opération d'assurance directe	47 141 215	7 837 626	39 303 589	37 579 192
AC613-Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	13 089 993		13 089 993	43 646 818
AC62- Créances nées d'opérations de réassurance	3 091 247	1 711 251	1 379 996	2 079 943
AC63-Autres créances				
AC631 -Personnel	530 620		530 620	495 933
AC632-Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	1 130 895		1 130 895	1 059 733
AC633-Débiteurs divers	1 490 123	503 098	987 025	1 216 493
	66 474 092	10 051 975	56 422 117	56 398 781
AC7-Autres éléments d'actif				
AC71-Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	14 549 673	1 257 588	13 292 085	7 819 364
AC72-Charges reportées				
AC721-frais d'acquisition reportés	4 972 436		4 972 436	4 804 752
AC722-Autres charges à répartir	1 722 437	422 044	1 300 393	1 484 685
AC73-Comptes de régularisation Actif				
AC731 -Intérêts et loyers acquis et non échus	9 543 164		9 543 164	5 535 088
AC733-Autres comptes de régularisation	528 239		528 239	528 239
	31 315 948	1 679 632	29 636 316	20 172 128
Total de l'actif	330 814 284	17 923 057	312 891 227	294 722 831

Annexe 2
(Exprimé en DT)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	30/06/2015	2014
Capitaux propres		
CP1-Fonds communs		0
- Capital social	13 220 560	13 220 560
CP2-Réserves et primes liées au capital	24 729 523	24 729 522
CP3-Résultats reportés	-30 985 915	-36 772 699
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	6 964 168	1 177 383
CP6-Résultat de l'exercice	6 500 286	5 786 784
Total capitaux propres avant affectation	13 464 453	6 964 167
PA1-Autres passifs financiers		
PA13-Autres emprunts	0	0
	0	0
PA2-Provisions pour autres risques et charges		
PA23-Autres provisions	1 145 997	1 145 997
	1 145 997	1 145 997
PA3-Provisions techniques brutes		
PA310-Provisions pour primes non acquises	45 745 448	39 773 245
PA320-Provisions assurance vie	27 637 852	27 051 497
PA330-Provision pour sinistre (vie)	4 061 023	4 319 009
PA331-Provision pour sinistres (non vie)	209 235 329	203 528 650
PA340-Provision pour PB et ristourne (vie)		75 820
PA361-Autres provisions techniques (non vie)	0	0
	286 679 652	274 748 220
PA5-Dettes pour dépôts en espèces reçues des réassureurs	4 147 566	4 573 101
PA6-Autres dettes		
PA61-Dettes nées d'opérations d'assurance directe	0	0
PA62-Dettes nées d'opérations de réassurance	1 685 766	1 061 634
PA63-Autres dettes		
PA631-Dépôts et cautionnements reçus	85 000	81 400
PA632- Personnel	0	0
PA633-État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	3 618 520	3 035 530
PA634-Créditeurs divers	1 054 913	1 383 272
	6 444 200	5 561 836
PA7-Autres passifs		
PA71-Comptes de régularisation Passif	0	
PA712-Autres comptes de régularisation Passif	1 009 358	1 729 511
	1 009 358	1 729 511
Total du passif	299 426 774	287 758 665
Total des capitaux propres et du passif	312 891 227	294 722 831

**5.5.1.2. État de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance
Non Vie arrêté au 30 Juin 2015**

Annexe 3

(Exprimé en DT)

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE ET/OU DE LA REASSURANCE NON VIE	30/06/2015			2014
	Opérations brutes	Cessions et/ou rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
PRNV1-Prime acquises				
PRNV 11-Primes émises et acceptées	65 652 069	-2 454 663	63 197 405	116 496 585
PRNV 12-Variation de la provision pour primes non acquises	-5 972 203	-125 939	-6 098 142	1 027 350
	59 679 865	-2 580 602	57 099 263	117 523 935
PRNT3-Primes de placements alloués, transférés de l'état de résultat	5 041 351	0	5 041 351	8 487 739
PRNV2-Autres produits techniques	0	0	0	0
CHNV1-Charges de sinistres				
CHNV 11-Montants payés	-33 861 664	738 784	-33 122 880	-78 566 445
CHNV 12-Variation de provision pour sinistres	-5 706 679	-154 335	-5 861 014	-6 733 944
	-39 568 343	584 449	-38 983 894	-85 300 389
CHNV2-Variation des autres provisions techniques	0	0	0	535 014
CHNV3- Participation aux bénéfices et ristournes	0	0	0	-8 942
CHNV4-Frais d'exploitation				
CHNV 41-Frais d'acquisition	-7 624 064		-7 624 064	-13 513 992
CHNV 42-Variation du montant des frais d'acquisition reportés	173 395		173 395	-89 466
CHNV 43-Frais d'administration	-10 887 459		-10 887 459	-23 393 007
CHNV 44-Commissions reçues des réassureurs		476 870	476 870	546 972
	-18 338 129	476 870	-17 861 258	-36 449 492
CHNV5-Autres charges techniques				
RTNV-Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)	6 814 744	-1 519 283	5 295 461	4 787 865

5.5.1.3. État de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance Vie arrêté au 30 Juin 2015

Annexe 4

(Exprimé en DT)

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE ET/OU DE LA REASSURANCE VIE	30/06/2015			2014
	Opérations brutes	Cessions et/ou rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
PRV1-Primes				
PRV 11-Primes émises et acceptées	2 428 282	-539 497	1 888 785	3 638 342
	2 428 282	-539 497	1 888 785	3 638 342
PRV2-Produits des placements				
PRV 21-Revenus des placements	661 146		661 146	1 121 017
PRV 22-Produits des autres placements	101 193		101 193	141 295
PRV 23-Reprise de corrections de valeurs sur placements	41 810		41 810	106 667
PRV 24-Profits provenant de la réalisation des placements				0
	804 149	0	804 149	1 368 979
CHV1-Charges de sinistres				
CHV 11-Montants payés	-905 277	252 501	-652 776	-1 017 614
CHV 12-Variation de provision pour sinistres	257 986	38 282	296 268	-985 671
	-647 291	290 782	-356 509	-2 003 284
CHV2-Variation des autres provisions techniques				
CHV 21-Provisions d'assurance vie	-586 354	210 817	-375 538	-95 990
CHV 22-Autres provisions techniques	75 820		75 820	-75 820
	-510 534	210 817	-299 718	-171 810
CHV3- Participation aux bénéfices et ristournes	6 651		6 651	0
CHV4-Frais d'exploitation				
CHV 41-Frais d'acquisition	-364 262		-364 262	-717 628
CHV 42-Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-5 711		-5 711	-10 801
CHV 43-Frais d'administration	-433 596		-433 596	-833 388
CHV 44-Commissions reçues des réassureurs		146 127	146 127	165 150
	-803 570	146 127	-657 443	-1 396 667
CHV5-Autres charges techniques				
CHV9-Charges de placement				
CHV 91-Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	-26 466		-26 466	-54 459
CHV 92-Correction de valeur sur placements	-91 565		-91 565	-42 928
CHV 93-Pertes provenant de la réalisation des placements	-48 017		-48 017	-110 295
	-166 048	0	-166 048	-207 682
RTV-Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)	1 104 989	108 229	1 219 869	1 227 878

5.5.1.4. État de résultat arrêté au 30 Juin 2015

Annexe 5

(Exprimé en DT)

ETAT DE RESULTAT	30/06/2015	2014
RTNV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)	5 295 461	4 787 865
RTV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)	1 219 869	1 227 878
PRNT1-Produits des placements (assurances et/ou réassurance non vie)		
PRNT11-Revenus des placements	5 369 427	8 236 275
PRNT12-Produits des autres placements		
PRNT13-Reprise de corrections de valeurs sur placements	821 830	1 038 114
PRNT14-Profits provenant de la réalisation des placements	339 552	783 698
	6 530 809	10 058 087
CHNT1-Charges des placements		
CHNT11-Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	-214 941	-400 122
CHNT12-Correction de valeur sur placements	-743 635	-315 396
CHNT13-Pertes provenant de la réalisation des placements	-389 964	-810 355
	-1 348 540	-1 525 873
CHNT2-Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	-5 041 351	-8 487 740
PRNT2-Autres produits non techniques	0	728
CHNT3-Autres charges non techniques		
Résultat provenant des activités ordinaires	6 656 249	6 060 945
CHNT4-Impôts sur le résultat		
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	-155 963	-274 161
Résultat net de l'exercice	6 500 286	5 786 784

5.5.1.5. Tableau des engagements reçus et donnés, arrêté au 30 Juin 2015

Annexe 6

(Exprimé en DT)

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES	30/06/2015	2014
HB1-Engagements reçus	626 661	608 161
HB2-Engagements donnés HB21-Avals, cautions et garanties de crédit données envers entreprises liées HB22-Titres et actifs acquis avec engagement de revente HB23-Autres engagements sur titres, actifs ou revenus HB24-Autres engagements donnés		
HB3-Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires		
HB4-Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution		
HB5-Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
HB6-Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

5.5.1.6. État de flux de trésorerie, arrêté au 30 Juin 2015

Annexe 7

(Exprimé en DT)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE	Notes	30/06/2015	2014
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements des primes reçues des assurés		70 714 940	128 316 539
Sommes versées pour paiements des sinistres		-34 398 821	-81 289 190
Commissions versées aux intermédiaires		-7 587 104	-14 658 764
Encaissements des sinistres pour cessions		213 452	14 936
Décaissements des primes pour cessions		-856 962	-2 214 978
Commissions reçues des cessions		0	712 122
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		-5 472 079	-9 381 310
Variation des espèces reçues des cessionnaires			
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers		-30 572 815	-120 157 575
Encaissements liés à la cession de placements financiers		23 028 933	88 367 835
Taxes sur les assurances versées au Trésor		-10 963 464	-20 816 941
Produits financiers reçus		2 735 894	7 507 776
Autres mouvements		-128 066	-583 844
Flux de trésorerie affecté à l'exploitation		6 713 909	-24 183 393
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-1 241 188	-4 043 742
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles			
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations financières			
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation			
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation			
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation			
Autres mouvements			
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		-1 241 188	-4 043 742
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions			31 437 160
Encaissements provenant d'emprunts			0
Remboursement d'emprunts			-924 072
Augmentations/Diminution des ressources spéciales			
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		0	30 513 088
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités			
Variation de trésorerie		5 472 721	2 285 953
Trésorerie de début d'exercice		9 076 952	6 790 999
Trésorerie de fin d'exercice	VI	14 549 673	9 076 952

5.5.2. Notes aux états financiers, arrêtés au 30 Juin 2015

I - PRESENTATION DE L'ENTREPRISE :

Dénomination sociale : Assurances Multirisques Ittihad- « AMI assurances»

Siège social : Cité des pins, zone Nord Est les Berges du Lac

Téléphone : +216 70 026 000

Email : ami.ass@planet.tn **Site web :** www.assurancesami.com

Emanation de la coopérative d'assurance El Ittihad, Assurances Mutuelles Ittihad « AMI » a été créée en 2003 dans le cadre d'un assainissement technique et financier. Elle a pour objet en Tunisie comme à l'étranger, la réalisation et la gestion des contrats ou de convention d'assurance et de réassurance de toute nature ainsi que toutes autres opérations ou contrats pouvant être légalement réalisés par les sociétés d'assurances.

L'AGE du 18/10/2014 a décidé la transformation définitive de la société d'Assurance Mutuelle Ittihad en société anonyme sous la dénomination : Société d'Assurances Multirisques Ittihad avec le nom commercial « AMI Assurances » avec un capital social de 13.220.560 dinars réparti en 13.220.560 actions d'une valeur nominale de un (1) dinar l'action.

L'AMI assurances est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92-24 du 09 Mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94-10 du 31 Janvier 1994, la loi N° 97-24 du 28 Avril 1997 et la loi N° 2002-37 du 1er Avril 2002.

III - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

A - NOTE SUR LE RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers relatifs à la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2015, ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévus par les normes comptables tunisiennes tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 et notamment par les normes comptables sectorielles (NC 26, 27, 28, 29, 30 et 31) relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance (arrêté du ministre de finances du 26 juin 2000).

Comparabilité des comptes :

L'AMI Assurances n'a pas l'obligation de préparer et de présenter annuellement des états financiers intermédiaires au 30 juin.

La préparation des états financiers au 30 juin 2015 entre dans le cadre de l'opération d'augmentation du capital du fait que celle-ci sera réalisée dans un délai supérieur à 7 mois depuis la date de clôture des comptes annuels.

Par dérogation aux dispositions du paragraphe 10 de la NCT 19 relative aux états financiers intermédiaires et du fait de l'absence d'états arrêtés pour la même période en 2014, les états financiers intermédiaires au 30 juin 2015 sont présentés en comparaison avec les données au 31 décembre 2014.

B - BASE DE MESURE

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués au coût historique.

C - METHODES COMPTABLES PERTINENTES

C 1 : Les actifs incorporels et corporels

Les immobilisations sont inscrites à l'actif à leurs coûts historiques (valeurs du transfert ou d'acquisition).

Les immobilisations sont amorties linéairement compte tenu des taux pratiqués ci après :

• Fonds commercial	5%
• Logiciels	33%
• Constructions	5%
• Matériels de transport	20%
• Matériel et mobilier de bureau	10%
• Matériel informatique	15%
• Agencements et Aménagements	10%

La gestion des actifs admis en représentation des provisions techniques n'est pas organisée selon le principe du cantonnement tel que prévu par l'article 30 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27/02/2001.

C 2 : Les placements

C 2-1- Les placements immobiliers :

Les terrains et les constructions figurent au bilan pour leur valeur nette comptable. Les valeurs brutes correspondent à leur valeur d'évaluation lors du transfert (anciens biens immobiliers), ou à leur coût d'acquisition (nouvelles acquisitions). Les constructions font l'objet d'un amortissement sur une base linéaire.

C 2-2- Autres placements

- Coût d'entrée des titres

Les titres cotés et les titres non cotés sont comptabilisés en participations pour leurs coûts d'acquisition (valeur boursière ou valeur d'émission).

Les frais accessoires, tels que les commissions boursières et les frais de courtage, sont comptabilisés en charges.

Les emprunts obligataires et les bons de trésor (titres à revenus fixes) sont comptabilisés à leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

- Evaluation à la date de clôture

Les titres des sociétés cotées en bourse font l'objet d'une évaluation selon le cours boursier moyen du mois de décembre.

Les titres des sociétés non cotées font l'objet d'une évaluation à la valeur mathématique.

Aussi bien pour les titres cotés que les titres non cotés, les plus-values latentes ne sont pas constatées et les moins-values latentes sont provisionnées.

- Revenus des actions

Les dividendes sont constatés parmi les produits de l'exercice au cours duquel le droit au dividende est établi (décision de distribution par l'organe compétent).

C 3 : Les créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opérations d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances :

- Les créances nées d'opérations d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les primes à annuler, les primes acquises et non émises ainsi que les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance (IDA, FTUSA...).
- Les créances nées d'opération de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes.
- Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance, tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes sociaux et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

La provision pour dépréciation des créances, constatée et présentée à l'actif en diminution des postes concernés, couvre Le risque de non recouvrement, calculé sur la base de la balance par âge des créances et des taux de risque de non recouvrement estimé en fonction de l'antériorité des créances. Ces taux sont les suivants :

▪ créances de 2012 et antérieur	: 100%
▪ créances de 2013	: 50%
▪ créances de 2014	: 20%

C 4 : Les provisions techniques

C 4-1 : Provisions spécifiques à l'assurance vie :

- **Les provisions mathématiques** : Les provisions mathématiques correspondent à la date d'inventaire à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés. Elles sont déterminées par la direction vie contrat par contrat conformément aux notes techniques certifiées par un actuaire et en respect du décret du ministre des finances du 25 janvier 2009.
- **Provision pour sinistres à payer** : Cette provision enregistre le montant estimé de la dette de l'AMI assurances envers les assurés au titre des sinistres survenus, rachats et arrivés à échéance déclarés jusqu'à la date de clôture des états financiers mais non encore réglés à cette date. Elle est évaluée dossier par dossier. Elle tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan (IBNR) conformément à l'article 21 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27/02/2001.

C 4-2 : Provisions spécifiques à l'assurance non vie :

- **Provisions pour primes non acquises** : La provision pour primes non acquises est destinée à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de la prime. Cette provision est calculée par application de la méthode de prorata temporis telle que prévue par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001.

En réassurance conventionnelle, la provision pour primes non acquises à la charge des réassureurs est calculée selon les méthodes stipulées dans les traités de réassurance.

- **Provisions pour sinistres à payer :** Les sinistres à payer sont évalués dossier par dossier et donnent lieu à une mise à jour permanente.

La provision pour sinistres à payer des diverses branches tient compte également des tardifs qui sont évalués selon l'expérience de la société et en application de la circulaire n°258 de l'année 2010 du ministre des finances.

Des chargements de gestion sont déterminés en fonction des frais de gestion de sinistre (2% pour la PSAP auto corporelle et 5% pour les autres).

La provision pour sinistres à payer à la charge des réassureurs est calculée par application des traités de réassurance.

- **Provision pour risques en cours :** Elle est calculée selon la démarche suivante :
 - Le total de la charge de sinistre et de 50% des frais d'administration et d'acquisition rattachés à l'exercice est rapporté au total des primes acquises relatives à la même période.
 - Le rapport défini précédemment est établi par branche d'assurance. L'écart constaté par rapport à 100 % est appliqué à la prime non acquise. Le résultat de cette opération constitue la provision pour risque en cours.
- **Provision d'égalisation :** Cette provision comprend tous les montants qui sont provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux notamment grêle, assurance crédit et assurance caution.

Elle est alimentée pour chacun des exercices successifs par un prélèvement de 75% sur l'excédent technique éventuel apparaissant dans la catégorie jusqu'au moment où la provision sera égale ou supérieure à 200% des primes ou cotisation d'assurance de l'exercice.

C 5- Les revenus :

Les revenus sont constitués par les produits provenant des activités techniques et financières qui s'inscrivent dans le cadre de l'exploitation centrale et permanente.

Les primes souscrites par les assurés sont constatées en revenus à la date de signature du contrat et font l'objet d'une régularisation en fin d'exercice pour la partie non courue.

C 6- Les charges par destination :

Les charges de fonctionnement sont considérées comme des charges techniques qui contribuent à la formation du résultat technique.

Ces charges comptabilisées initialement dans les comptes de la classe 9 sont réparties suivant les destinations suivantes :

- Frais d'acquisition
- Frais d'administration.

L'affectation des frais généraux par nature aux diverses destinations s'effectue directement par l'application informatique. La répartition des charges par destination entre les branches est proportionnelle au chiffre d'affaires.

C 7- Affectation des produits nets des placements :

Les produits nets de placements incluent les charges et produits des placements, les profits et pertes de change, les dotations aux amortissements des immeubles de placement, les provisions pour dépréciation des titres et leurs reprises, les plus ou moins values de cession des titres.

Ils sont répartis entre les états techniques non-vie et vie et l'état de résultat au prorata des provisions techniques et des capitaux propres.

L'affectation de ces produits nets non-vie à chaque catégorie est effectuée au prorata des provisions techniques moyennes ((provisions techniques à l'ouverture + provisions techniques à la clôture) / 2).

C 8- Frais d'acquisition reportés :

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

La part des frais d'acquisition relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime est constatée à l'actif du bilan dans le poste « frais d'acquisition reportés » inclus dans les autres éléments d'actif. La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'exploitation au compte de résultat.

Ces frais sont évalués en appliquant au montant des primes non acquises le coefficient des frais d'acquisition déterminé par le rapport des frais d'acquisition aux primes émises.

E- Dérogations :

Par dérogation aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation et de la norme comptable n° 29 relative aux provisions techniques, il n'a pas été procédé au calcul des provisions techniques suivantes en raison de l'absence d'informations nécessaires et de leur impact non significatif sur les états financiers:

- *Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques* : Elle correspond à la différence, calculée pour les placements, entre le montant global de la valeur de marché et la valeur comptable nette des placements concernés quand cette différence est négative.

L'absence d'un marché actif notamment pour les placements immobiliers rend difficile la détermination de cette provision.

- *Provision pour frais de gestion* : Elle a pour objet de couvrir les charges de gestion futures des contrats non couverts par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers.

Les charges de gestion futures des contrats correspondent à la valeur actuelle probable de l'ensemble des frais qui seront engagés après la date de clôture pour couvrir les charges de gestion des contrats et le règlement des sinistres et des rachats.

- *Provision pour participation aux bénéfices (non vie)* : Elle comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires sous la forme de participations aux bénéfices et de ristournes

dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés ou ne sont pas inclus dans un fonds spécial. Le montant de la participation aux bénéfices est déterminé par rapport aux obligations contractuelles.

- *Provision pour sinistres à payer (sinistres matériels - branche auto) selon les méthodes statistiques* : L'AMI assurances calcule la provision pour sinistres à payer en se basant uniquement sur la méthode d'évaluation par dossier et non pas la plus élevée des trois méthodes réglementaires suivantes :

- ✓ évaluation par dossier
- ✓ évaluation par référence au coût moyen des sinistres des exercices antérieurs
- ✓ évaluation basée sur les cadences de règlement

- *Provision pour égalisation vie* : Elle est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

III - NOTES SUR LE BILAN :**AC1 – Actifs incorporels**

Le solde brut de ce poste est de 1 543 956 DT au 30/06/2015 contre 1 412 237 DT au 31/12/2014, soit une augmentation de 131 719 DT et il se détaille comme suit :

Désignations	30/06/2015	31/12/2014	Variation
▪ Logiciels	908 491	908 491	0
▪ Indemnité compensatrice (fonds commercial)	635 465	503 746	131 719
Total	1 543 956	1 412 237	131 719

Le total des amortissements des actifs incorporels au 30/06/2015 est de 946 804 DT.

AC2 – Actifs corporels d'exploitation

Le solde brut de cette rubrique au 30/06/2015 s'élève à 4 591 612 DT contre 3 844 497 DT au 31/12/2014, soit une augmentation de 747 115 DT se détaillant comme suit :

Désignations	30/06/2015	31/12/2014	Variation
▪ AAI siège	1 017 864	882 726	135 138
▪ Matériel de transport	300 146	300 146	0
▪ Matériel informatique	1 533 189	1 350 681	182 508
▪ Matériel et mobilier de bureau	1 628 151	1 215 380	412 771
▪ Dépôts et cautionnements	112 262	95 564	16 698
Total	4 591 612	3 844 497	747 115

Le total des amortissements des actifs corporels d'exploitation au 30/06/2015 est de 2 719 555 DT.

AC3 – Placements

Les placements nets totalisent la somme de 214 448 779 DT au 30/06/2015 contre 206 379 659 DT en 2014, soit une augmentation de 8 069 120 DT se détaillant comme suit :

Libellés	Brut	Amort/Prov.	Net	Placement Net 2014	Variation Nette
	30/06/2015	30/06/2015	30/06/2015		
▪ Terrains et constructions	28 443 698	831 814	27 611 884	27 522 448	89 436
▪ Placements dans les entreprises lées et participations	1 699 990	0	1 699 990	1 699 990	0
▪ Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP.	31 384 634	1 693 276	29 691 358	26 593 450	3 097 908
▪ Obligations et autres titres à revenus fixes.	148 147 558	0	148 147 558	144 921 912	3 225 646
▪ Autres dépôts et Prêts	7 297 989	0	7 297 989	5 641 859	1 656 130
Total	216 973 870	2 525 090	214 448 780	206 379 659	8 069 120

Il est à noter que le tableau de variation des postes AC1, AC2 et AC3 est présenté au niveau de l'annexe 8.

AC31- Terrains et constructions :

Le solde brut de ce poste s'élève à 28 443 699 DT au 30/06/2015. Le détail de ce poste se présente ainsi :

Désignations	30/06/2015	31/12/2014	Variation
▪ Terrains	464 500	464 500	0
▪ Terrain aux jardins du Lac de Tunis	4 188 800	4 188 800	0
▪ Terrain à Sfax	116 899	116 899	0
▪ Immeuble siège	696 300	696 300	0
▪ Garage rue MZ Bourguiba	104 000	104 000	0
▪ Immeuble Sfax	864 732	864 732	0
▪ Immeuble Sousse	349 800	349 800	0
▪ Immeuble Bizerte	327 660	327 660	0
▪ Immeuble Gabès	87 100	87 100	0
▪ Immeuble Nabeul	48 300	48 300	0
▪ Immeuble encours LAC	21 187 544	20 808 491	379 053
▪ Immeuble encours Menzel Bourguiba	8 064	8 064	0
Total	28 443 698	28 064 646	379 053

L'amortissement des immeubles au 30/06/2015 s'élève à 831 814 DT.

AC323- Parts dans les entreprises avec un lien de participation :

Le solde de ce poste s'élève à 1 559 990 DT au 30/06/2015 et se détaille comme suit :

Désignations	30/06/2015
▪ Actions Ettakafouli a	1 300 000
▪ Actions GMP	259 990
Total	1 559 990

AC331- Actions et autres titres à revenus variables et part dans les FCP:

Le solde brut de ce poste s'élève à 31 384 634 DT au 30/06/2015 contre 28 637 306 DT au 31/12/2014, soit une augmentation de 2 747 328 DT.

Cette rubrique englobe les parts sociales et actions détenues dans le capital des sociétés sur lesquelles l'AMI assurances n'exerce ni un contrôle ni une influence notable.

Le détail de cette rubrique se présente ainsi :

Désignations	30/06/2015	31/12/2014	Variation
▪ Actions cotées	17 445 705	14 368 897	3 076 808
▪ Actions non cotées	1 859 618	1 859 618	0
▪ SICAV obligataire	1 016 051	1 345 531	-329 480
▪ Fond commun de placement	11 063 260	11 063 260	0
Total	31 384 634	28 637 306	2 747 328

Cette rubrique est provisionnée au 30/06/2015 pour 1 693 276 DT constituée essentiellement sur la participation « l'hôtel AMILCAR » (969 992 DT).

AC332 - Obligations et autres titres à revenus fixes :

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 148 147 558 DT au 30/06/2015 contre 144 921 912 DT au 31/12/2014, soit une augmentation de 3 225 646 DT.

Cette rubrique englobe les emprunts obligataires, les comptes à terme et les bons de caisse et se détaille comme suit :

Désignations	30/06/2015	31/12/2014	Variation
▪ Emprunts obligataires	30 277 910	29 613 136	664 774
▪ Bons de trésors et assimilés	39 519 648	37 108 776	2 410 872
▪ Comptes de dépôts placements	77 600 000	77 350 000	250 000
▪ Bons de caisse	750 000	850 000	-100 000
Total	148 147 558	144 921 912	3 225 646

AC334 - Autres Prêts :

Le solde brut de cette rubrique s'élève au 30/06/2015 à 2 792 076 DT contre 2 500 818 DT au 31/12/2014, soit une augmentation de 291 258 DT due essentiellement aux prêts accordés sur fonds social.

AC 335- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers :

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 4 284 916 DT au 30/06/2015 contre 2 920 044 DT au 31/12/2014, soit une augmentation de 1 364 872 DT. Ce solde se détaille comme suit :

Désignations	30/06/2015	31/12/2014	Variation
▪ Dépôt auprès de la TGT	4 284 916	2 920 044	1 364 872
Total	4 284 916	2 920 044	1 364 872

AC34 - Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes :

Le solde brut de cette rubrique s'élève au 30/06/2015 à 220 997 DT.

AC5 – Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques s'élève à 9 914 806 DT au 30/06/2015 contre 9 945 982 DT au 31/12/2014, soit une variation négative de 31 176 DT.

Désignations	30/06/2015	31/12/2014	Variation
▪ Provision pour primes non acquises	710 146	836 085	-125 939
▪ Provision d'assurances vie	4 233 848	4 023 032	210 816
▪ Provision pour sinistres vie	621 087	582 806	38 281
▪ Provision pour sinistres non vie	4 349 725	4 504 059	-154 334
Total	9 914 806	9 945 982	-31 176

AC6 – Créances

Les créances totalisent un montant net de 56 422 117 DT au 30/06/2015 contre 56 398 782 DT au 31/12/2014, soit une augmentation de 23 335 DT et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2015	31/12/2014	Variation
▪ Primes acquises et non émises	0	1 263 807	-1 263 807
▪ Créances nées d'opérations d'assurance directe	47 141 215	43 646 818	3 494 397
▪ Créances indemnisées subrogées à l'entreprise s'assurance	13 089 993	12 703 681	386 312
▪ Créances nées d'opérations de réassurance	3 091 247	3 791 194	-699 947
▪ Autres créances	3 151 637	3 275 257	-123 620
▪ Provision pour dépréciation des créances	-10 051 975	-8 281 975	-1 770 000
Total	56 422 117	56 398 781	23 334

AC612- Créances nées d'opérations d'assurance directe

La valeur brute de cette rubrique s'élève à 47 141 215 DT au 30/06/2015 contre 43 646 818 DT au 31/12/2014, soit une augmentation de 3 494 397 DT et se détaille ainsi :

Désignations	30/06/2015	31/12/2014	Variation
▪ Primes à annuler	-2 852 177	-1 641 634	-1 210 543
▪ Agences-succursales	49 993 392	45 288 452	4 704 940
Total	47 141 215	43 646 818	3 494 397

La provision relative à l'ancienneté des créances nées d'opérations d'assurance directe s'élève à 7 837 626 DT.

AC613- Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

La valeur brute de cette rubrique s'élève à 13 089 993 DT au 30/06/2015 contre 12 703 681 DT au 31/12/2014, soit une augmentation de 386 312 DT et se détaille ainsi :

Désignations	30/06/2015	31/12/2014	Variation
▪ Comptes de liaison (a)	12 067 284	11 680 972	386 312
▪ Créances ind. Sub. à la sté d'assurance (b)	1 022 709	1 022 709	0
Total	13 089 993	12 703 681	386 312

(a) Le solde de ce poste s'élève à 12 067 284 DT au 30/06/2015 et se détaille comme suit :

COMPTE DE LIAISON STAR	3 795 350
COMPTE DE LIAISON ASTREE	541 636
COMPTE DE LIAISON COMAR	1 208 299
COMPTE DE LIAISON GAT	1 483 640
COMPTE DE LIAISON M.A.E	1 560 191
COMPTE DE LIAISON CARTE	393 454
COMPTE DE LIAISON CTAMA.MGA	1 180 458
COMPTE DE LIAISON MAGHREBIA	549 319
COMPTE DE LIAISON LLOYD	682 247
COMPTE DE LIAISON SALIM	200 625
COMPTE DE LIAISON BIAT ASSURANCES	307 241
COMPTE DE LIAISON BUAT	10 256
COMPTE DE LIAISON ZITOUNA TAKAFUL	98 096
COMPTE DE LIAISON AMENA TAKAFUL	23 788
COMPTE DE LIAISON ETTAKAFULIA	10 013
COMPTE DE LIAISON COMPAGNIE ETRANGERE	22 671
	<u>12 067 284</u>

(b) Le solde de ce poste s'élève à 1 022 709 DT au 30/06/2015. Il représente les 50 % des créances inter-compagnies transférées par la coopérative à l'AMI qui seront récupérées par l'AMI assurances suite à l'accord conclu avec les compagnies concernées. Le montant restant (soit 50%) a été constaté parmi les pertes de l'exercice. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Compagnie	Montant
▪ STAR	465 670
▪ COMAR	113 508
▪ GAT	96 237
▪ MAE	76 619
▪ CARTE	32 332
▪ CTAMA.MGA	21 174
▪ DAHMAN.UAP	354
▪ MAGHREBIA	137 035
▪ LLOYD	74 981
▪ SALIM	4 802
	1 022 709

AC62 – Créances nées d'opérations de réassurances

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 3 091 247 DT au 30/06/2015 contre 3 791 194DT au 31/12/2014, soit une diminution de 699 947 DT.

AC63 – Autres créances

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 3 151 638 DT au 30/06/2015 contre 3 275 257 DT au 31/12/2014, soit une diminution de 123 619 DT et s'analyse comme suit :

Désignations	30/06/2015	31/12/2014	Variation
▪ Personnel	530 620	495 933	34 687
▪ Etat impôts et taxes (a)	1 104 858	1 059 733	45 125
▪ Débiteurs divers EL ITTIHAD (b)	1 134 396	1 134 396	0
▪ Autres débiteurs	70 558	17 443	53 115
▪ Compte d'attente	311 206	567 752	-256 546
Total	3 151 638	3 275 257	-123 619

(a) Ce solde représente le crédit d'impôt au 30/06/2015 et se détaille comme suit :

Compagnie	Montant
Retenues à la source sur les placements	1 534 982
Impôt sur les bénéfices de 2014	-274 161
Impôt sur les bénéfices au 30/06/2015	-155 963
Crédit d'impôt au 31/12/2014	1 104 858

(b) Le solde entre les comptes débiteurs divers ITTIHAD et créditeurs divers ITTIHAD qui s'élève 503.098 D a été totalement provisionné. Ce montant se détaille comme suit :

460000330	SINISTRE GROUPE ITTIHAD	81 5 882
460006021	RENTE ITTIHAD	-159 071
460009103	DETTE IMP ARABEDES ITTIHAD	29 196

460009226	HONORAIRE AVOCAT ITTOHAD	58 635
460009470	DETTE CNSS ASS ITTIHAD	389 048
460532080	DEBITEUR DIVERS BT ITTIHAD	710
		1 134 396
450005101	CONSIGNATION ITTIHAD	145 083
450005316	CH IMPAYE ITTIHAD	153 613
450076065	INTERET CH IMPAYE	1 329
450231600	PLACEMENTS ITTIHAD	150 000
450410130	SOLDE BEST RE ITTIHAD	56 978
450410160	SOLDE HANNOVER ITTIHAD	43 429
450410210	SOLDE MAFR RE ITTIHAD	10 948
450410315	SOLDE CONVERIUM ITTIHAD	59 501
450410320	SOLDE SCOR ITTIHAD	5 198
450532026	CREDITEUR DIVERS ITTIHAD	12 819
450532050	CREDITEUR DIVERS ITTIHAD BIAT	2 800
		-631 302
	Solde au 30/06/2015	503 098

AC7 – Autres éléments d'actif**AC71 – Avoirs en banques, CCP, chèques et caisses**

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 14 549 673 DT au 30/06/2015 contre 9 076 952 DT au 31/12/2014, soit une augmentation de 5 472 721 DT. Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignations	30/06/2015	31/12/2014	Variation
▪ Effets et chèques en caisses (a)	7 573 371	3 336 835	4 236 536
▪ Banques AMI	6 367 535	5 131 350	1 236 185
▪ Banques non encore transférées au nom d'AMI (b)	608 767	608 767	0
Total	14 549 673	9 076 952	5 472 721

(a) Les effets et chèques en caisses sont provisionnés pour un montant de 1 257 588 D au 30/06/2015

(b) Le montant des banques non encore transférées au nom de l'AMI totalement provisionné au 30/06/2015 se détaille comme suit :

Désignation	Montant
▪ Montant des comptes bancaires transférés	1 714 159
▪ Montant réellement transféré aux comptes bancaires de l'AMI	-1 105 392
Soldes non encore transférés aux comptes bancaires de l'AMI	608 767

AC721 – Frais d'acquisition reportés

Le solde de ce compte s'élève à 4 972 436 DT au 30/06/2015 contre 4 804 752 DT au 31/12/2014, soit une augmentation de 167 684 DT.

AC722 – Autres charges à répartir

Les charges à répartir s'élèvent à 1 722 437 D au 30/06/2015 et représentent les frais engagés pour l'opération de transformation de l'AMI. Ces charges sont résorbés sur 3 ans à partir de la date de l'AGE qui a décidé la transformation définitive de la société d'Assurance Mutuelle Ittihad en société anonyme, soit en octobre 2014.

La dotation aux résorptions des charges à répartir constatée en 2015 s'élève à 287 073 D.

AC73 – Comptes de régularisation Actif

Le solde de cette rubrique qui s'élève à 10 071 403 DT au 30/06/2015 contre 6 063 327 DT au 31/12/2014, soit une augmentation de 4 008 076 DT et se détaillant comme suit :

Désignation	Montant
▪ Intérêts courus et non échus	9 543 164
▪ Charges payées ou comptabilisées d'avance	528 239
Total	10 071 403

CP - Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

Libellés	Situation au 31/12/2014	Affectations et imputations	Modification comptable	Résultat 30/06/2015	Situation au 30/06/2015
Capital social	13 220 560				13 220 560
Prime émission	19 914 580				19 914 580
Autres compléments d'apports	4 814 942				4 814 942
Report à nouveau	-36 772 700	5 786 784			-30 985 916
Résultat de l'exercice	5 786 784	-5 786 784		6 500 286	6 500 286
Total	6 964 168	0	0	6 500 286	13 464 453

(1) Le report à nouveau totalise 36.772.699 D au 30/06/2015. Ce compte enregistre les déficits antérieurs provenant notamment des provisions régularisées en 2014 notamment suite à l'action d'audit approfondi. Ces provisions ont été rattachées aux exercices d'origine de 2011 à 2013.

Les reports à nouveau se répartissent comme suit :

Libellés	Montant
Provision pour sinistres à payer 2011	-24 504 799
Provision pour sinistres à payer 2012	-366 889
Provision pour sinistres à payer 2013	-7 281 006
Provision pour dépréciation soldes ITTHAD	-1 111 865
Provision pour indemnité de départ à la retraite	-952 013
Résultats reportés 2013 avant correction	-2 957 517
Résultat de 2013 avant correction	401 389
Résultat de 2014	5 786 784
Total	-30 985 916

PA2 – Provisions pour autres risques et charges

Les provisions pour autres risques et charges totalisent 1 145 997 DT au 30/06/2015 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2015
▪ Provision pour indemnités de départ à la retraite	1 095 997
▪ Provision pour risques fiscal et social	50 000
Total	1 145 997

PA3 – Provisions techniques brutes

Cette rubrique totalise 286 679 652 DT au 30/06/2015 contre 274 748 220 DT au 31/12/2014, soit une augmentation de 11 931 432 DT détaillée comme suit :

Désignations		30/06/2015	31/12/2014	Variation
▪ Provision pour primes non acquises (*)	(*)	45 745 448	39 773 244	5 972 204
▪ Provision mathématique vie (a)	(a)	27 637 852	27 051 497	586 355
▪ Provision pour sinistres à payer vie		4 061 023	4 319 009	-257 986
▪ Provision pour sinistres à payer non vie (*)	(*)	209 235 329	203 528 650	5 706 679
▪ Provision pour PB et ristournes vie		0	75 820	-75 820
Total		286 679 652	274 748 220	11 931 432

(*) Le détail par catégorie de ces provisions est présenté au niveau de l'annexe 13.

(a) Provision mathématique vie

Cette provision a été déterminée conformément aux notes techniques. La société a appliqué les dispositions du décret du ministre des finances du 05 janvier 2009, modifiant l'arrêté du 27 février 2001, fixant la liste, le mode du calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

(b) Provision pour sinistres à payer

La provision pour sinistres à payer se détaille comme suit:

Branche	Montant
Incendie	920 296
Transport	1 330 937
Risques divers	1 476 104
Risques spéciaux	157 154
Automobile	204 503 911
Groupe	846 927
Total	209 235 329

PA5 – Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs ont diminué de 425 535 DT pour passer à 4 147 566 DT au 30/06/2015 contre 4 573 101 DT au 31/12/2014.

Cette rubrique comprend les sommes prélevées sur les cessionnaires en garantie de leurs engagements envers les assurés de la mutuelle et se détaille comme suit :

Désignations	30/06/2015	31/12/2014	Variation
▪ Dettes pour dépôt de primes	685 256	836 085	-150 829
▪ Dettes pour dépôt de sinistre	3 462 310	3 737 016	-274 706
Total	4 147 566	4 573 101	-425 535

PA6 – Autres dettes

PA62 – Dettes nées d'opérations de réassurances

Les dettes nées d'opérations de réassurances sont 1 685 766 DT au 30/06/2015 contre 1 061 634 DT au 31/12/2014, soit une augmentation de 624 132 DT.

PA63 – Autres dettes

Les autres dettes s'élèvent à 4 758 433 DT au 30/06/2015 contre 4 500 202 DT au 31/12/2014, soit une augmentation de 258 231 DT. Cette rubrique se détaille ainsi :

Désignations	30/06/2015	31/12/2014	Variation
▪ Dépôts et cautionnements reçus	85 000	81 400	3 600
▪ Etat, impôt et taxes	3 618 520	3 035 530	582 990
▪ Crédoeurs divers EL ITTIHAD	631 302	631 302	0
▪ Autres crédoeurs divers	423 611	751 970	-328 359
Total	4 758 433	4 500 202	258 231

PA7 - Autres Passifs

PA 71 - Comptes de régularisation passif

Les comptes de régularisation passifs sont passés de 1 729 511 DT en 2014 à 1 009 358 DT en juin 2015, soit une diminution de 720 153 DT et s'analyse comme suit :

Désignations	30/06/2015	31/12/2014	Variation
▪Provision pour congés payés	250 674	652 781	-402 107
▪Charges à payer	758 684	1 076 730	-318 046
Total	1 009 358	1 729 511	-720 153

V - NOTES SUR LES COMPTES DE RESULTAT

PRNV1- Primes acquises

Les primes acquises non vie totalisent en juin 2015 la somme nette de réassurances de 59 099 264 DT . Elles sont détaillées comme suit :

Libellés	Opérations brutes 30/06/2015	Cessions 30/06/2015	Opérations nettes 30/06/2015	Opérations nettes 2014	Variations nettes
Primes émises et acceptées	65 652 069	-2 454 663	63 197 406	116 496 585	-53 299 179
Variation de la PPNA	-5 972 203	-125 939	-6 098 142	1 027 350	-7 125 492
Total	59 679 865	-2 580 602	57 099 263	117 523 935	-60 424 671

PRNT3- Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat

Les produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat totalisent 5 041 351 DT en juin 2015 contre 8 847 739 DT en 2014, soit une diminution de 3 806 388 DT.

CHNV1- Charges de sinistres

Les charges de sinistres non vie totalisent la somme nette de 38 983 894 DT en juin 2015 et se détaillent comme suit :

Libellés	Opérations brutes 30/06/2015	Cessions 30/06/2015	Opérations nettes 30/06/2015	Opérations nettes 2014	Variations nettes
Sinistres payés	-33 861 664	738 784	-33 122 880	-78 566 445	45 443 565
Variation de la PSAP	-5 706 679	-154 335	-5 861 014	-6 733 944	872 930
Total	-39 568 343	584 449	-38 983 894	-85 300 389	46 316 495

CHNV4 - Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation non vie totalisent la somme nette de 17 861 258 DT en juin 2015 et se détaillent comme suit :

Libellés	Opérations brutes 30/06/2015	Cessions 30/06/2015	Opérations nettes 30/06/2015	Opérations nettes 2014	Variations nettes
▪ Frais d'acquisition	-7 624 064		-7 624 064	-13 513 992	5 889 928
▪ Variation des frais d'acquisition reportés	173 395		173 395	-89 466	262 861
▪ Frais d'administration	-10 887 459		-10 887 459	-23 393 007	12 505 548
▪ Commissions reçues des réassureurs		476 870	476 870	546 972	-70 102
Total	-18 338 128	476 870	-17 861 258	-36 449 492	18 588 236

PRV1 - Primes vie

Les primes émises et acceptées de la branche vie totalisent 1 888 785 DT nettes de réassurances en juin 2015 contre 3 624 304 DT nettes de réassurances en 2014, soit une diminution de 1 735 519 DT.

PRV2 - Produits de placements

Les produits de placements vie totalisent 804 149 DT en juin 2015 contre 1 368 979 en 2014, soit une diminution de 564 830 DT.

CHVI - Charges de sinistres

Les charges de sinistres de la branche vie totalisent la somme nette de 356 509 DT en juin 2015 et se détaillent comme suit :

Libellés	Opérations brutes 30/06/2015	Cessions 30/06/2015	Opérations nettes 30/06/2015	Opérations nettes 2014	Variations nettes
Sinistres payés	-905 277	252 501	-652 776	-1 017 614	364 838
Variation de la PSAP	257 986	38 282	296 267	-985 671	1 281 938
Total	-647 291	290 783	-356 509	-2 003 284	1 646 775

CHV2 - Variation des autres provisions techniques

La rubrique variation de la provision d'assurance vie totalise -299 718 DT en juin 2015 contre -171 810 DT en 2014, soit une augmentation de 127 908 DT.

CHV4 - Frais d'exploitation :

Les frais d'exploitation vie totalisent la somme de 657 443 DT en juin 2015 et se détaillent comme suit :

Libellés	Opérations brutes 30/06/2015	Cessions 30/06/2015	Opérations nettes 30/06/2015	Opérations nettes 2014	Variations nettes
▪Frais d'acquisition	-364 262		-364 262	-717 628	353 366
▪Variation des frais d'acquisition reportés	-5 711		-5 711	-10 801	5 090
▪Frais d'administration	-433 596		-433 596	-833 388	399 792
▪Commissions reçues des réassureurs		146 127	146 127	165 150	-19 023
Total	-803 569	146 127	-657 443	-1 396 667	739 224

CHV9 - Charges de placements

Les charges de placements totalisent 166 048 DT en juin 2015 contre 207 682 DT en 2014, soit une diminution de 41 634 DT.

RTNV - Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie :

Le résultat technique non vie est passé de 4 787 865 DT en 2014 à 5 295 461 DT en juin 2015 soit une variation positive de 507 596 DT.

RTV - Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie :

Le résultat technique vie est passé de 1 227 878 DT en 2014 à 1 219 869 DT en juin 2015 soit une diminution de 8 010 DT.

PRNT1 - Produits des placements :

Les revenus des placements de l'état de résultat totalisent 6 530 809 DT en juin 2015 contre 10 058 087 DT en 2014, soit une diminution de 3 527 278 DT.

CHNT1 - Charges des placements :

Les charges des placements totalisent 1 348 540 DT en juin 2015 contre 1 525 873 DT en 2014, soit une diminution de 177 333 DT.

Note sur la répartition des charges par nature en charges par destination

Le total des charges par nature s'élève à 11 321 055 DT en juin 2015 contre 24 226 395 DT en 2014, soit une diminution de 12 905 340 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
CHNV43 Frais d'administration non vie	10 887 459
CHV43 Frais d'administration vie	433 596
Total	11 321 055

Les charges par nature se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2015	31/12/2014
Salaires et compléments de salaires	4 546 422	9 225 281
Charges sociales	654 043	1 673 493
Total charges du personnel	5 200 465	10 898 774
STEG, SONEDE, Carburant	125 540	392 132
Imprimés et fournitures	90 827	260 906
Loyers	288 866	326 907
Entretien et réparation	109 572	213 496
Assurances	261 576	601 297
Honoraires	531 727	835 352
Contribution organismes professionnels	38 145	482 695
Formation et séminaires	74 368	63 501
Publicités	379 547	769 782
Missions et réceptions	85 751	193 343
Subventions	240 553	468 273
Frais de poste et de télécommunication	161 453	184 207
Impôts et taxes	1 114 907	2 607 912
Dotations aux amortissements et aux provisions	2 317 758	4 805 508
Pertes sur créances antérieures		1 022 709
Autres frais	300 000	99 601
Total frais par nature	11 321 056	24 226 395

Les charges de commissions

Les charges de commissions des agents d'assurances et des intermédiaires totalisent 7 988 326 D en juin 2015 contre 14 231 620 DT en 2014, soit une diminution de 6 243 294 DT.

VI - NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :

L'état de flux de trésorerie est présenté en annexe N°7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base d'un système de recensement individuel par flux dont l'imputation au niveau des rubriques correspondantes se fait systématiquement après comptabilisation du flux.

Le détail de l'état des flux de trésorerie au 30/06/2015 se présente comme suit :

Désignation	30/06/2015
- Trésorerie au début de l'exercice	9 076 952
- Trésorerie provenant des activités d'exploitation	6 713 909
- Trésorerie affectée aux activités d'investissement	-1 241 188
Total	14 549 673

La trésorerie à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Désignation	30/06/2015
▪ Effets et chèques en caisses	7 573 371
▪ Banques AMI	6 367 535
▪ Banques non encore transférées au nom d'AMI	608 767
Total	14 549 673

VII - EVENTUALITES ET EVENEMENTS POSTERIEURS :

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'AMI assurances n'est intervenu depuis la date de clôture de l'exercice.

VIII- NOTES COMPLEMENTAIRES

- Annexe 8 : Mouvements ayant affectés les éléments d'actif
- Annexe 9 : Etat récapitulatif des placements
- Annexe 11 : Ventilation des charges et des produits des placements
- Annexe 12 : Résultat technique par catégorie d'assurance- Vie
- Annexe 13 : Résultat technique par catégorie d'assurance- Non Vie
- Annexe 15 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers : Catégorie : Vie au 30/06/2015
- Annexe 16 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers : Catégorie : Non Vie au 30/06/2015

MOUVEMENTS AYANT AFFECTE LES ELEMENTS DE L'ACTIF

Annexe 8

Désignations	Valeur brute			Amortissements et provisions						VNC	
	à l'ouverture	acquisitions	cessions	à l'ouverture		Diminutions		à la clôture			Clôture
				Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions		
Actifs incorporels	1 412 237	131 719	0	940 572	0	6 233	0	0	946 805	0	597 151
Concessions, brevets, licences, marques Fonds commercial	908 491 503 746	131 719		902 695 37 877		2 904 3 329			905 599 41 206		2 891 594 259
Total actifs incorporels	1 412 237	131 719	0	940 572	0	6 233	0	0	946 805	0	597 151
Actifs corporels d'exploitation											
Installations techniques et machines Autres installations, outillage et mobilier Dépôts et cautionnements	2 533 553 1 215 380 95 564	317 646 412 771 16 698		1 864 742 625 139		193 294 36 380			2 058 036 661 519		793 163 966 632 112 262
Total actifs corporels d'exploitation	3 844 497	747 115	0	2 489 881	0	229 674	0	0	2 719 555	0	1 872 057
Placements											
Terrains et constructions d'exploitation Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation Parts dans les entreprises avec un lien de participation Obligations et autres titres à revenus fixe Autres placements financiers	27 663 416 401 230 1 559 990 140 000 0	379 052		493 579 48 617		275 403 14 216			768 981 62 833		27 273 487 338 397 1 559 990 140 000
Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP Obligations et autres titres à revenus fixe Autres prêts Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	28 637 306 144 921 912 2 500 818 2 920 044	14 261 351 11 855 872 551 248 1 670 711	11 514 023 8 630 227 2 599 990 305 839	2 043 856				350 580		1 693 276	29 691 358 148 147 557 2 792 076 4 284 916
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	220 997			0						0	220 997
Total placements	208 965 713	28 718 234	20 710 079	542 196	2 043 856	289 619	0	350 580	831 814	1 693 276	214 448 778
Total Général	214 222 447	29 597 068	20 710 079	3 972 649	2 043 856	525 525	0	350 580	4 498 174	1 693 276	216 917 985

ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS

Désignation	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou moins-value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	28 443 698	27 611 884		
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPVCM	19 145 696	18 493 449		652 247
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenu fixe				0
Autres parts d'OPVCM	12 079 311	12 077 831		1 479
Titres non cotées	1 859 618	820 068		1 039 550
Obligations et autres titres à revenus fixe	148 147 558	148 147 558		0
Prêts hypothécaires	0	0		0
Autres prêts et effets assimilés	2 792 076	2 792 076		0
Dépôts auprès des entreprises cédantes	220 997	220 997		0
Autres dépôts	4 284 916	4 284 916		0
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				0
Total placements	216 973 869	214 448 779	0	1 693 276
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	213 960 796	211 435 706	0	1 693 276
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	26 034 211	24 776 623		1 257 588
Total	213 960 796	211 435 706	0	1 639 276

VENTILATION DES CHARGES ET DES PRODUITS DES PLACEMENTS

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec un lien de participations	Autres revenus et Frais financiers	Total	Raccordement
Revenu des placements immobiliers		199 898	199 898	PRNT11 + PRNT13 + PRNT14 + PRV21 + PRV23
Revenu des participations		7 033 867	7 033 867	
Revenu des autres placements		101 193	101 193	PRNT12 + PRV22
Autres revenus financiers		0	0	PRNT2
Total produits des placements	0	7 334 958	7 334 958	
Intérêts		1 273 181	1 273 181	CHNT12 + CHNT13 + CHV92 + CHV93
Frais externes		0	0	CHNT3
Autres frais		241 407	241 407	CHV91+CHNT11
Total charges des placements	0	1 514 587	1 514 587	

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE VIE

LIBELLES	TEMPORAIRES DECES ET CAPITALISATION	TOTAL
Primes	2 428 282	2 428 282
Charges de prestations	-905 277	-905 277
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-245 898	-245 898
Solde de souscription	1 277 108	1 277 108

Frais d'acquisition	-369 973	-369 973
Autres charges de gestion nettes	-433 596	-433 596
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-803 570	-803 570

Produits nets de placements	638 101	638 101
Solde financier	638 101	638 101

Primes cédées et/ou rétrocédées	-539 497	-539 497
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	252 501	252 501
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	249 098	249 098
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	0	0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	146 127	146 127
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	108 229	108 229
Résultat technique	1 219 869	1 219 869

<u>Informations complémentaires</u>		
Montant des rachats		
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture	31 698 875	31 698 875
Provisions techniques brutes à l'ouverture	31 370 506	31 370 506
A déduire		
Provisions devenues exigibles		

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE NON VIE

Annexe 13

LIBELLES	INCENDIE	TRANSPORT	RISQ.DIVERS	RISQ.SPX	AUTOMOBILE	GROUPE	TOTAL
Primes émises	1 058 784	696 873	793 017	110 116	53 957 940	3 063 135	59 679 865
Variation des primes non acquises	1 108 658	716 976	1 082 661	150 607	59 530 033	3 063 135	65 652 070
	-49 874	-20 103	-289 644	-40 491	-5 572 093	0	-5 972 205
Charges de prestations	45 287	17 177	-400 634	-11 297	37 754 748	2 163 064	39 568 345
Prestations et frais payés	86 339	3 917	93 647	4 091	30 828 653	2 845 019	33 861 666
Charges des provisions pour prestation et diverses	-41 052	13 260	-494 281	-15 388	6 926 095	-681 955	5 706 679
Solde de souscription	1 013 497	679 696	1 193 651	121 413	16 203 192	900 071	20 111 520
Frais d'acquisition	174 881	93 888	153 947	49 937	6 955 600	22 415	7 450 668
Autres charges de gestion nettes	183 855	118 900	179 544	24 976	9 872 207	507 977	10 887 459
Charges d'acquisition et de gestion nettes	358 736	212 788	333 491	74 913	16 827 807	530 392	18 338 127
Produits nets de placements	22 982	32 349	42 094	4 027	4 910 882	29 017	5 041 351
Participations aux résultats	0	0	0	0	0	0	0
Solde financier	22 982	32 349	42 094	4 027	4 910 882	29 017	5 041 351
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	-970 097	-645 730	-367 931	-236 687	-360 158	0	-2 580 603
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	59 312	3 290	343 490	4 567	328 125	0	738 784
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	-609 191	-71 162	715 529	-81 278	-108 233	0	-154 335
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats							0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	285 457	90 957	75 428	25 028			476 870
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-1 234 518	-622 645	766 516	-288 370	-140 266	0	-1 519 284
Résultat technique	-556 775	-123 388	1 668 770	-237 843	4 146 001	398 696	5 295 460
Informations complémentaires							
Provisions pour primes non acquises cédure	162 800	0	18 171	529 174	0	0	710 146
Provisions pour primes non acquises ouverture	-154 332	0	-17 388	-664 364	0	0	-836 085
Provisions pour sinistres à payer à la cédure	67 032	970 080	1 688 641	69 464	1 554 508	0	4 349 725
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	-676 223	-1 041 242	-973 112	-150 742	-1 662 741	0	-4 504 060
Autres provisions techniques cédure	0				0		0
Autres provisions techniques ouverture							0

Tableau de rattachement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers
Catégorie : Vie au 30/06/2015

LIBELLES	Rattachement	TOTAL
Primes	PRV 1 1 ^o colonne	2 428 282
Charges de prestations	CHV1 1 ^o colonne	-647 291
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	CHV2 1 ^o colonne	-510 534
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	CHV10 - PRV3 1 ^o colonne	0
Solde de souscription		1 270 457
Frais d'acquisition	CHV41 + CHV42	-369 973
Autres charges de gestion nettes	CHV43 + CHV5 - PRV4	-433 596
Charges d'acquisition et de gestion nettes		-803 570
Produits nets de placements	PRV2 - CHV9	638 101
Participation aux résultats et intérêts techniques	CHV3 1 ^o colonne	0
Solde financier	0	638 101
Primes cédées et/ou rétrocédées	PRV1 2 ^o colonne	-539 497
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHV1 2 ^o colonne	290 782
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHV2 2 ^o colonne	210 817
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHV3 2 ^o colonne	0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHV44 2 ^o colonne	146 127
Solde de réassurance et/ou de rétrocession		108 229
Résultat technique		1 213 218
Informations complémentaires		
Montants des rachats Vie		
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture		31 698 875
Provisions techniques brutes à l'ouverture		31 370 506
A déduire		
Provisions devenues exigibles		

Tableau de rattachement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers
Catégorie : Non Vie au 30/06/2015

LIBELLES	Rattachement	TOTAL
Primes acquises		
Primes émises	PRNV11 1 ^o colonne	65 652 069
Variation des primes non acquises	PRNV12 1 ^o colonne	-5 972 203
Charges de prestations		
Prestations et frais payés	CHNV11 1 ^o colonne	-33 861 664
Charges des provisions pour prestations et diverses	CHNV12 + CHNV6 1 ^o colonne	-5 706 679
Solde de souscription		20 111 522
Frais d'acquisition	CHNV41 + CHNV42	-7 450 669
Autres charges de gestion nettes	CHNV43 + CHNV5 - PRNV2	-10 887 459
Charges d'acquisition et de gestion nettes		-18 338 129
Produits nets de placements	PRNT3	5 041 351
Participation aux résultats	CHNV3 1 ^o colonne	0
Solde financier		0
5 041 351		
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	PRNV1 2 ^o colonne	-2 580 602
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	CHNV11 2 ^o colonne	738 784
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	CHNV12 + CHNV2 + CHNV6 2 ^o colonne	-154 335
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHNV3 2 ^o colonne	0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHNV44	476 870
Solde de réassurance et/ou de rétrocession		0
-1 519 283		
Résultat technique		0
5 295 461		
Informations complémentaires		
Provisions pour primes non acquises clôture		710 146
Provisions pour primes non acquises ouverture		39 773 245
Provisions pour sinistres à payer à la clôture		4 349 725
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture		203 528 650
Autres provisions techniques clôture		0
Autres provisions techniques ouverture		0
A déduire		
Provisions devenues exigibles		

5.5.3. Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires au 30 Juin 2015

a) Note complémentaire sur l'effet des changements dans la structure de l'entreprise pendant la période intermédiaire :

AMI Assurances n'a enregistré aucuns changements dans sa structure pendant la période intermédiaire du 01/01/2015 au 30/06/2015. Aucunes opérations de regroupement, d'acquisition ou de cession de filiales et d'investissement à long terme, de restructuration et d'abandon d'activité n'ont été enregistrées.

b) Note complémentaire à la note « CP - Capitaux propres » portant sur la détermination du résultat par action :

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

Libellés	Situation au 31/12/2014	Affectations et imputations	Modification comptable	Résultat 30/06/2015	Situation au 30/06/2015
Capital social	13 220 560				13 220 560
Prime émission	19 914 580				19 914 580
Autres compléments d'apports	4 814 942				4 814 942
Report à nouveau	-36 772 700	5 786 784			-30 985 916
Résultat de l'exercice	5 786 784	-5 786 784		6 500 286	6 500 286
Total	6 964 168	0	0	6 500 286	13 464 453

(1) Le report à nouveau totalise 30 985 916 D au 30/06/2015. Ce compte enregistre les déficits antérieurs provenant notamment des provisions régularisées en 2014 notamment suite à l'action d'audit approfondi. Ces provisions ont été rattachées aux exercices d'origine de 2011 à 2013. Les reports à nouveau se répartissent comme suit :

Libellés	Montant
Provision pour sinistres à payer 2011	-24 504 799
Provision pour sinistres à payer 2012	-366 889
Provision pour sinistres à payer 2013	-7 281 006
Provision pour dépréciation soldes ITTIHAD	-1 111 865
Provision pour indemnité de départ à la retraite	-952 013
Résultats reportés 2013 avant correction	-2 957 517
Résultat de 2013 avant correction	401 389
Résultat de 2014	5 786 784
Total	-30 985 916

(2) Le résultat par action se présente comme suit:

Résultat de l'exercice	6 500 286
Nombre d'actions	13 220 560
Résultat par action	0,492

5.5.4. Notes rectificatives aux états financiers intermédiaires au 30 Juin 2015

a) Note rectificative de la « Note A sur le Respect des Normes Comptables Tunisiennes » :

Les états financiers relatifs à la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2015, ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévus par les normes comptables tunisiennes tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 et notamment par les normes comptables sectorielles (NC 26, 27, 28, 29, 30 et 31) relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ ou de réassurance (arrêté du ministre de finances du 26 juin 2000).

Les mêmes principes et méthodes comptables de 2014 ont été utilisés dans les états financiers relatifs à la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2015.

b) Note rectificative de l'État de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance vie :

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance Vie rectificatif
(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 30/06/2015	Opérations brutes au 30/06/2015	Cessions et/ou rétrocessions au 30/06/2015	Opérations nettes au 30/06/2015	Opérations nettes 2014
PRV1- Primes				
PRV 11- Primes émises et acceptées	2 428 282	-539 497	1 888 785	3 638 342
	2 428 282	-539 497	1 888 785	3 638 342
PRV2- Produits des placements				
PRV 21- Revenus des placements	661 146		661 146	1 121 017
PRV 22- Produits des autres placements	101 193		101 193	141 295
PRV 23- Reprise de corrections de valeurs sur placements	41 810		41 810	106 667
PRV 24- Profits provenant de la réalisation des placements			0	0
	804 149	0	804 149	1 368 979
CHV1- Charges de sinistres				
CHV 11- Montants payés	-905 277	252 501	-652 776	-1 017 614
CHV 12- Variation de la provision pour sinistres	257 986	38 282	296 267	-985 671
	-647 291	290 782	-356 509	-2 003 284
CHV2- Variation des autres provisions techniques				
CHV 21- Provisions d'assurance vie	-586 354	210 817	-375 538	-95 990
CHV 22- Autres provisions techniques	75 820		75 820	-75 820
	-510 534	210 817	-299 718	-171 810
CHV3- Participation aux bénéfices et ristournes	6 651		6 651	0
CHV4- Frais d'exploitation				
CHV 41- Frais d'acquisition	-364 262		-364 262	-717 628
CHV 42- Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-5 711		-5 711	-10 801
CHV 43- Frais d'administration	-433 596		-433 596	-833 388
CHV 44- Commissions reçues des réassureurs		146 127	146 127	165 150
	-803 570	146 127	-657 443	-1 396 667
CHV5- Autres charges techniques				
CHV9- Charges de placement				
CHV 91- Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	-26 466		-26 466	-54 459
CHV 92- Correction de valeur sur placements	-91 565		-91 565	-42 928
CHV 93- Pertes provenant de la réalisation des placements	-48 017		-48 017	-110 295
	-166 048	0	-166 048	-207 682
RTV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)	1 111 640	108 229	1 219 869	1 227 878

c) Note rectificative de la note « AC323 - Parts dans les entreprises avec un lien de participation » :

Le solde de ce poste s'élève à 1 559 990 DT au 30/06/2015 et se détaille comme suit :

Désignations	30/06/2015	31/12/2014	Variation
▪ Actions Ettakafoulia	1 300 000	1 300 000	0
▪ Actions GMP	259 990	259 990	0
Total	1 559 990	1 559 990	0

d) Note rectificative de la note « AC 73 - Comptes de régularisation Actifs » :

Le solde de cette rubrique qui s'élève à 10 071 403 DT au 30/06/2015 contre 6 063 327 DT au 31/12/2014, soit une augmentation de 4 008 076 DT et se détaillant comme suit :

Désignation	30/06/2015	31/12/2014	Variation
▪ Intérêts courus et non échus	9 543 164	5 535 088	4 008 076
▪ Charges payées ou comptabilisées d'avance	528 239	528 239	0
Total	10 071 403	6 063 327	4 008 076

e) Note rectificative de la note « PA2 - Provisions pour autres risques et charges » :

Les provisions pour autres risques et charges totalisent 1 145 997 DT au 30/06/2015 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2015	31/12/2014	Variation
▪ Provision pour indemnités de départ à la retraite	1 095 997	1 095 997	0
▪ Provision pour risques fiscal et social	50 000	50 000	0
Total	1 145 997	1 145 997	0

f) Note rectificative de la note « VI - NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE » liée à « la trésorerie à la clôture de l'exercice » :

L'état de flux de trésorerie est présenté en annexe N°7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base d'un système de recensement individuel par flux dont l'imputation au niveau des rubriques correspondantes se fait systématiquement après comptabilisation du flux.

Le détail de l'état des flux de trésorerie au 30/06/2015 se présente comme suit :

Désignation	30/06/2015	31/12/2014	Variation
- Trésorerie au début de l'exercice	9 076 952	6 790 999	2 285 953
- Trésorerie provenant des activités d'exploitation	6 713 909	-24 183 393	-
- Trésorerie affectée aux activités d'investissement	-1 241 188	-4 043 742	2 802 554
- Trésorerie provenant des activités de financement	0	30 513 088	-
Total	14 549 673	9 076 952	5 472 721

La trésorerie à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Désignation	30/06/2015	31/12/2014	Variation
▪ Effets et chèques en caisses	7 573 371	3 336 835	4 236 536
▪ Banques AMI	6 367 535	5 131 350	1 236 185
▪ Banques non encore transférées au nom d'AMI	608 767	608 767	0
Total	14 549 673	9 076 952	5 472 721

g) Note rectificative de l'État récapitulatif des placements :

Assurances Multirisques Ittihad- AMI

ANNEXE 9

ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS RECTIFICATIF

Désignation	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou moins-value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	28 443 698	27 611 884		
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPVCM	19 145 696	18 493 449		652 247
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenu fixe				0
Autres parts d'OPVCM	12 079 311	12 077 831		1 479
Titres non cotées	1 859 618	820 068		1 039 550
Obligations et autres titres à revenus fixe	148 147 558	148 147 558		0
Prêts hypothécaires	0	0		0
Autres prêts et effets assimilés	2 792 076	2 792 076		0
Dépôts auprès des entreprises cédantes	220 997	220 997		0
Autres dépôts	4 284 916	4 284 916		0
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				0
Total placements	216 973 869	214 448 779	0	1 693 276
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	213 960 796	211 435 706	0	1 693 276
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	26 034 211	24 776 623		1 257 588

h) Note rectificative de la note « AC63 - autres créances »:

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 3 151 638 DT au 30/06/2015 contre 3 275 257 DT au 31/12/2014, soit une diminution de 123 619 DT et s'analyse comme suit :

Désignations	30/06/2015	31/12/2014	Variation
▪ Personnel	530 620	495 933	34 687
▪ Etat impôts et taxes (a)	1 104 858	1 059 733	45 125
▪ Débiteurs divers EL ITTIHAD (b)	1 134 396	1 134 396	0
▪ Autres débiteurs	70 558	17 443	53 115
▪ Compte d'attente	311 206	567 752	-256 546
Total	3 151 638	3 275 257	-123 619

(a) Ce solde représente le crédit d'impôt au 30/06/2015 et se détaille comme suit :

Compagnie	Montant
Retenues à la source sur les placements	1 534 982
Impôt sur les bénéfices de 2014	-274 161
Impôt sur les bénéfices au 30/06/2015	-155 963
Crédit d'impôt au 31/12/2014	1 104 858

(b) Le solde entre les comptes débiteurs divers ITTIHAD et créditeurs divers ITTIHAD qui s'élève 503.098 D a été totalement provisionné. Ce montant se détaille comme suit :

460000330	SINISTRE GROUPE ITTIHAD	815 882
460006021	RENTE ITTIHAD	-159 071
460009103	DETTE IMP ARABEDES ITTIHAD	29 196
460009226	HONORAIRE AVOCAT ITTOHAD	58 635
460009470	DETTE CNSS ASS ITTIHAD	389 048
460532080	DEBITEUR DIVERS BT ITTIHAD	710
		1 134 396
450005101	CONSIGNATION ITTIHAD	145 083
450005316	CH IMPAYE ITTIHAD	153 613
450076065	INTERET CH IMPAYE	1 329
450231600	PLACEMENTS ITTIHAD	150 000
450410130	SOLDE BEST RE ITTIHAD	56 978
450410160	SOLDE HANNOVER ITTIHAD	43 429
450410210	SOLDE MAFR RE ITTIHAD	10 948
450410315	SOLDE CONVERIUM ITTIHAD	59 501
450410320	SOLDE SCOR ITTIHAD	-5 198
450532026	CREDITEUR DIVERS ITTIHAD	12 819
450532050	CREDITEUR DIVERS ITTIHAD	2 800
	BIAT	
		-631 302
	Solde au 30/06/2015	503 098

i) Note rectificative de la note « CP - Capitaux propres » :

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

Libellés	Situation au 31/12/2014	Affectations et imputations	Modification comptable	Résultat 30/06/2015	Situation au 30/06/2015
Capital social	13 220 560				13 220 560
Prime émission	19 914 580				19 914 580
Autres compléments d'apports	4 814 942				4 814 942
Report à nouveau	-36 772 700	5 786 784			-30 985 916
Résultat de l'exercice	5 786 784	-5 786 784		6 500 286	6 500 286
Total	6 964 168	0	0	6 500 286	13 464 453

(1) Le report à nouveau totalise 30 985 916 DT au 30/06/2015. Ce compte enregistre les déficits antérieurs provenant notamment des provisions régularisées en 2014 notamment suite à l'action d'audit approfondi. Ces provisions ont été rattachées aux exercices d'origine de 2011 à 2013.

Les reports à nouveau se répartissent comme suit :

Libellés	Montant
Provision pour sinistres à payer 2011	-24 504 799
Provision pour sinistres à payer 2012	-366 889
Provision pour sinistres à payer 2013	-7 281 006
Provision pour dépréciation soldes ITTIHAD	-1 111 865
Provision pour indemnité de départ à la retraite	-952 013
Résultats reportés 2013 avant correction	-2 957 517
Résultat de 2013 avant correction	401 389
Résultat de 2014	5 786 784
Total	-30 985 916

(2) le résultat par action se présente comme suit:

Résultat de l'exercice	6 500 286
Nombre d'actions	13 220 560
Résultat par action	0,492

j) Note rectificative de la note PRNT3 « Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat » :

Les produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat totalisent 5 041 351 DT en juin 2015 contre 8 487 739 DT en 2014, soit une diminution de 3 446 388 DT.

k) Note rectificative à la note « PRV1 - Primes vie » :

Les primes émises et acceptées de la branche vie totalisent 1 888 785 DT nettes de réassurances en juin 2015 contre 3 638 342 DT nettes de réassurances en 2014.

1) Note rectificative du Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers catégorie vie :

Assurances Multirisques Ittihad- AMI

ANNEXE 15

Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers
Catégorie : Vie au 30/06/2015

LIBELLES	Raccordement	TOTAL
Primes	PRV 1 1 ^o colone	2 428 282
Charges de prestations	CHV1 1 ^o colone	-647 291
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	CHV2 1 ^o colone	-510 534
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	CHV10 - PRV3 1 ^o colone	0
Solde de souscription		1 270 457
Frais d'acquisition	CHV41 + CHV42	-369 973
Autres charges de gestion nettes	CHV43 + CHV5 - PRV4	-433 596
Charges d'acquisition et de gestion nettes		-803 570
Produits nets de placements	PRV2 - CHV9	638 101
Participation aux résultats et intérêts techniques	CHV3 1 ^o colone	6 651
Solde financier	0	644 752
Primes cédées et/ou retrocédées	PRV1 2 ^o colone	-539 497
Part des réassureurs et/ou des récessionnaires dans les charges de prestations	CHV1 2 ^o colone	290 782
Part des réassureurs et/ou des récessionnaires dans les charges de provisions	CHV2 2 ^o colone	210 817
Part des réassureurs et/ou des récessionnaires dans la participation aux résultats	CHV3 2 ^o colone	0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des récessionnaires	CHV44 2 ^o colone	146 127
Solde de réassurance et/ou de récession		108 229
Résultat technique		1 219 869
Informations complémentaires		
Montants des rachats Vie		
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture		31 698 875
Provisions techniques brutes à l'ouverture		31 370 506
A déduire		
Provisions devenues exigibles		

5.5.5. Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers intermédiaires au 30 Juin 2015

**FMBZ-KPMG TUNISIE**

B.P N° 317 Publiposte
Les berges du Lac, Rue Lac Eschkel 1053 Tunis

Tél : 71 194 344
Fax : 71 194 328
Email : fmbz@kpmg.com.tn

**Cabinet UNION AUDIT TUNISIE**

67, Av Alain Savary- Bloc B 4^{ème} étage 1082 Tunis

Tél : 71 787 233
Fax : 71 796 147
Email : uat@gnet.tn

Tunis, le 29 octobre 2015

LA SOCIETE « ASSURANCES
MULTIRISQUES ITTIHAD « AMI
ASSURANCES – S.A »

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2015

OBJET : Avis sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2015

Messieurs,

1- Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la Société ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD « AMI ASSURANCES », nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la société arrêtés au 30 juin 2015 qui font apparaître un total net du bilan de **312 891 227** dinars et un résultat bénéficiaire de **6 500 286** dinars.

2- Ces états financiers relèvent de la responsabilité des organes de Direction et d'Administration de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

3- Nous avons effectué notre examen limité selon la norme ISRE 2410 «Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité ». Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières, il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit proprement dit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

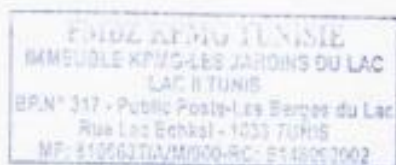
4- Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2015 ont été préparés et présentés conformément aux normes comptables et notamment les normes sectorielles n° 26 à 31 relatives aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

Opinion sur les états financiers intermédiaires

5- Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints de la société « Assurances Multirisques Ittihad – AMI », ne donnent pas une image fidèle de sa situation financière au 30 juin 2015, ainsi que du résultat de ses opérations pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

■ P/ le Cabinet FMBZ-KPMG TUNISIE

Emna Rachikou



Emna Rachikou

■ P/ le Cabinet UNION AUDIT TUNISIE

Tijani Chaabane



5.5.6. Tableau de mouvements des capitaux propres

Libellés (en DT)	Solde avant affectation	Affectations et imputations	Modification comptable	Résultat	Total Capitaux propres
Capital Social	13 220 560		-		13 220 560
Prime d'émission	19 914 580		-		19 914 580
Autres compléments d'apports	4 814 942		-		4 814 942
Report à nouveau retraité	-36 772 700	5 786 784	-		-30 985 916
Résultat de l'exercice	5 786 784	-5 786 784	-	6 500 286	6 500 287
Solde au 30/06/2015	6 964 166	0	0	6 500 286	13 464 453

5.5.7. Affectation des résultats

	30/06/2015	31/12/2014
Résultat net de l'exercice	6 500 286	5 786 784
Résultats reportés à l'ouverture	-30 985 915	-36 772 699
Résultats reportés à la clôture	-24 485 629	-30 985 915

5.5.8. Évolution du résultat net et du résultat technique

	30/06/2015	31/12/2014
Capital Social	13 220 560	13 220 560
Résultat technique vie	1 219 869	1 227 878
Résultat technique non vie	5 295 461	4 787 865
Résultat des activités ordinaires avant impôt	6 656 249	6 060 945
Résultat net	6 500 286	5 786 784

5.5.9. Principaux indicateurs au 30/06/2015

Ratios prudentiels au 30/06/2015 :

- Taux de couverture des provisions techniques par les placements : 82,39%.

Indicateurs d'activité (en mDT)	30/06/2015
<u>Principaux indicateurs:</u>	
Actifs corporels d'exploitation	1 872
Part des réassureurs dans les provisions techniques	9 915
Capitaux propres avant affectation	13 464
Passifs	299 427
Placements	214 449
Provisions techniques	286 680
Provisions pour autres risques et charges	1 146
Dettes pour dépôts en espèces reçues des réassureurs	4 148
Autres Dettes	6 444
Total Bilan	312 891
Capitaux permanents	301 290
Frais d'administration	11 252
Frais d'acquisition	7 988

Indicateurs d'activité propres au secteur de l'assurance (en mDT)	30/06/2015
Primes cédées (a)	2 994
Primes acceptées (b)	68 080
Primes nettes des variations des provisions pour primes non acquises (c)	62 108
Sinistres réglés	34 767
Primes nettes des cessions	58 988
Provisions techniques + Capitaux propres	300 144
Charges de sinistres + Frais d'exploitation (d)	59 245

5.5.10. Principaux ratios au 30/06/2015

Ratio de structure	30/06/2015
Actifs corporels d'exploitation / Total Bilan	0,60%
Placements / Total Bilan	68,54%
Part des réassureurs dans les provisions techniques / Total Bilan	3,17%
Créances / Total Bilan	18,03%
Capitaux propres avant affectation / Total Bilan	4,30%
Passifs / Total Bilan	95,70%
Provisions pour autres risques et charges / Total Bilan	0,37%
Autres Dettes / Capitaux propres avant affectation	47,86%
Autres Dettes / Capitaux permanents	2,14%
Bénéfice net / Capitaux propres avant résultat	93,34%
Frais d'administration / Chiffre d'affaires	16,53%
Frais d'acquisition / Chiffre d'affaires	11,73%

Ratios financiers propres à l'assurance	30/06/2015
Taux de cession = (a) / (b)	4,40%
Ratio combiné = (d) / (c)	95,39%
Primes nettes des cessions / Capitaux propres avant résultat	847,02%
Provisions techniques / Total Bilan	91,62%
Provisions techniques / Capitaux propres avant résultat	4116,50%
(Provisions techniques + Capitaux propres) / Primes nettes des cessions	508,82%
Résultat technique / Primes acceptées	9,57%
Provisions techniques / Primes acceptées	421,09%
Frais d'administration / Primes acceptées	16,53%
Frais d'acquisition / Primes acceptées	11,73%

CHAPITRE 6. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES

6.1. Membre des organes d'administration et de direction

6.1.1. Membre des organes d'administration

Membres	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
Mr Elyes JOUINI*	Lui-même	Président	2014-2016	El Menzah -Ariana
U.G.T.T	Mr Mouldi JENDOUBI*	Membre	2014-2016	Tunis République
U.G.T.T	Mr Noureddine TABOUBI*	Membre	2014-2016	Fouchana-Ben Arous
HBG HOLDING	Mr Firas SAIED*	Membre	2014-2016	Carthage Byrsa-Tunis
HBG HOLDING	Mr Badreddine OUALI*	Membre	2014-2016	Carthage Tunis
Les petits porteurs	Mr Mohamed MRAIDHA**	Membre	2015-2017	Ariana
Mr Lassaad ENNABLI*	Lui-même	Administrateur indépendant	2014-2016	El Menzah 4-Ariana

*Nommés par le Conseil d'Administration du 20/12/2014.

** Nommé par l'AGO du 22/07/2015.

6.1.2. Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société

Les membres du Conseil d'Administration n'exercent aucune fonction au sein d'AMI Assurances.

Membres	Fonctions au sein de la société	Mandats/Dates d'entrée en fonction	Adresse
Mr Elyes JOUINI*	Président du Conseil d'Administration	2014-2016	Ariana
Mr Lamjed BOUKHRIS**	Directeur Général	07/03/2007	Tunis

* Élu lors du Conseil d'Administration du 20/12/2014.

** Nommé par le Conseil d'Administration du 20/12/2014.

Il est à signaler que Mr Elyes Jouini est le Président du Comité stratégique ; Mr Noureddine Taboubi et Mr Badreddine Ouali sont des membres de ce comité.

De même, Mr Mouldi Jendoubi est le Président du Comité permanent d'audit ; Mr Badreddine Ouali et Mr Lassad Nabli sont des membres de ce comité.

Mr Firas Saied est le président du Comité permanent des placements ; Mr Mouldi Jendoubi et Mr Lassad Ennabli sont des membres de ce comité.

Dans la même optique, Mr Lassad Nabli a été nommé président du comité des risques, ainsi que la nomination de Mr Noureddine Taboubi et Mr Firas Saied des membres de ce comité.

Il est à noter que la composition et la désignation de ces comités ont été procédé lors du Conseil d'Administration du 20 Décembre 2014.

6.1.3. Principales activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années par les membres des organes d'Administration et de Direction

Membres	Activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années
Mr Elyes JOUINI	Vice-Président de l'Université Paris Dauphine
Mr Lassaad ENNABLI	Directeur Général chez Pramex International
Mr Mouldi JENDOUBI	Secrétaire Général Adjoint (UGTT)
Mr Noureddine TABOUBI	Secrétaire Général Adjoint (UGTT)
Mr Firas SAIED	Directeur Général chez HBG Holding
Mr Badreddine OUALI	Président Directeur Général du Groupe VERMEG-BSB
Mr Mohamed MRAIDHA	Directeur Général de SICAR INVEST (FILIALE BNA)
Mr Lamjed BOUKHRIS	Néant

6.1.4. Mandats d'Administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés

Membres	Mandats d'Administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
Mr Elyes JOUINI	<ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil d'Administration de l'Institut Tunis Dauphine Administrateur à la société Oddo Tunisie Administrateur à la Banque de Tunisie Administrateur à la société Mitigan SA
Mr Lassaad ENNABLI	-
Mr Mouldi JENDOUBI	-
Mr Noureddine TABOUBI	-
Mr Firas SAIED	<ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil d'Administration de la société Textile Retail Company "TRC" Administrateur à la société Automobile Investment Company" AIC" Administrateur à la société City Cars Administrateur à la société Astoria Immobilière Administrateur à la société Software Productivity Group "SPG" Administrateur à la société Al Hidaya Agrirole Administrateur à la société Japanese Motors Company "JMC" Administrateur à la Société du Pôle de Compétitivité de Sousse "SPCS" Administrateur à la Société Auto Services Tunisie "AST"
Mr Badreddine OUALI	<ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil d'Administration de la société Software Productivity Group "SPG" Administrateur à la Banque Finance Internationale "BFI"
Mr Mohamed MRAIDHA	-
Mr Lamjed BOUKHRIS	<ul style="list-style-type: none"> Administrateur à la Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Ré" Administrateur à la Société Groupement Mutualité pour la Prévoyance "GMP" Administrateur à la Société "Al-Takafulia"

6.1.5. Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du Conseil d'Administration dans la société qu'ils représentent

Membres	Représenté par	Activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années
HBG HOLDING	Mr Firas SAIED	Directeur Général chez HBG Holding
HBG HOLDING	Mr Badreddine OUALI	Président Directeur Général du Groupe VERMEG-BSB

6.2. Intérêts des dirigeants dans la société au 31/12/2014

6.2.1. Rémunérations et avantages en nature attribués aux Membres des organes d'Administration et de Direction au titre de l'exercice 2014

* La rémunération du Directeur Général est fixée par le contrat de travail conclu le 23/04/2007 et l'avenant du 09 Février 2012, les décisions du Président du conseil d'administration du 12 septembre 2007, du 16 février 2009 et du 23 Juin 2012 ainsi que la décision du conseil d'administration du 03 mai 2010. Cette rémunération englobe :

- Des indemnités brutes annuelles de 76 253 DT,
- La prise en charge par l'AMI du salaire et des avantages servis par le comité général des assurances suite à la correspondance du 14/12/2012, les montants bruts refacturés par le CGA en 2014 totalisent 41 652 DT,
- Une voiture de fonction,
- Des bons d'essence (200 Litres par mois)
- La prise en charge des frais de Téléphone, à concurrence de 100 DT par mois

Au total, le montant des rémunérations et indemnités servies au directeur général s'élève à un montant brut annuel en 2014 de 117 905 DT.

*Les jetons de présence, perçus par les membres du conseil d'administration, sont fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20/12/2014 pour un montant de 7 200 DT par membre et par an.

*Les membres du comité permanent d'audit perçoivent chacun une indemnité annuelle de 7 200 DT payable en quatre parts égales.

*La charge constatée par la société en 2014 au titre des frais payés aux membres du conseil d'administration et du comité permanent d'audit s'élève à 36 200 DT.

6.2.2. Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'Administration et de Direction au 31/12/2014

Directeur Général de l'AMI Assurances s'engage à régler la somme de 2 968,750 DT au cours de l'exercice 2015, relatif à une redevance téléphonique.

6.3. Contrôle

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
UNION AUDIT TUNISIE, représenté par Mr Tijani CHAABANE	67, Avenue Alain Savary - Bloc B, 4ème étage - 1082 Tunis	2015 – 2017*
KPMG TUNISIE représenté par Mme Emna RACHIKOU	KPMG TUNISIE B.P N° 317 Publiposte, Les Berges du Lac, Rue Lac Eschkel - 1053 Tunis	2013 – 2015**

*Mandat renouvelé par l'AGO du 22/07/2015.

**Représentant nommé par l'AGO du 12/10/2013 (Mme Emna Rachikou).

6.4. Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'Administration et de Direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du Conseil d'Administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital

*Depuis sa création, AMI Assurances est locataire d'un immeuble sis à l'avenue de Carthage, dont les 2ème et 3ème étages sont occupés par l'UGTT. Le loyer trimestriel de cet immeuble hors taxes s'élève à 8 180 DT.

*AMI Assurances est aussi locataire d'un appartement sis à l'avenue de Paris mis à disposition de l'UGTT et dont le loyer trimestriel hors taxes s'élève à 1 060 DT.

CHAPITRE 7. LES PERSPECTIVES D'AVENIR

7.1. Évolution récente et orientation stratégique

7.1.1. Évolution récente

Les indicateurs d'activité d'AMI Assurances arrêtés au 30 Septembre 2015 font ressortir une évolution des primes émises nettes d'annulations de 13,38% toutes branches confondues pour passer de 91 589 mDT au 30/09/2014 à 103 848 mDT au 30/09/2015.

Par ailleurs, les primes cédées se sont établies à 3 912 mDT, au 30 Septembre 2015, contre 3 146 mDT une année auparavant, soit une amélioration de 34,33%.

Les commissions ont augmenté de 10 132 mDT à 11 505 mDT entre Septembre 2014 et Septembre 2015, une hausse de 13,55%.

Au niveau des sinistres réglés, la sinistralité a augmenté de 14,5% suite à la survenance de plusieurs sinistres spécialement au niveau de la branche automobile.

Les sinistres déclarés à fin septembre 2015 ont totalisé les 19 460 sinistres contre 20 053 sinistres une année auparavant.

Du côté des revenus financiers, une amélioration de 17,06% est affichée entre le 30/09/2014 et le 30/09/2015 en passant de 6 487 mDT à 7 595 mDT.

Indicateurs d'activité au 3ème trimestre 2015

Primes Émises Nettes d'Annulations en DT						
Branches	3ème trimestre 2015	3ème trimestre 2014	cumul au 30/09/2015	cumul au 30/09/2014	31/12/2014*	
Incendie	265 257	211 190	1 337 567	1 165 690	1 360 896	
Transport	394 462	538 192	1 111 438	877 012	1 845 272	
Risques divers	386 886	403 314	1 464 742	1 412 162	1 558 899	
Risques spéciaux	71 925	45 758	229 420	383 657	461 328	
Automobile	29 398 677	25 883 575	90 272 876	80 604 522	109 380 891	
Groupe Maladie	1 594 559	1 380 289	5 825 465	4 794 992	5 219 490	
Total non vie	32 111 766	28 462 318	100 241 508	89 238 036	119 826 777	
Vie	1 474 217	301 869	3 606 766	2 351 673	4 340 481	
Total général	33 585 983	28 764 187	103 848 274	91 589 708	124 167 257	

- Il est à noter que pour des raisons de comparabilité, les primes émises au 31/12/2014 ci-dessus correspondent aux primes émises nettes des annulations et des ristournes et ne tiennent pas compte de la variation des primes acquises non émises et de la variation des primes à annuler tels que les primes émises nettes qui figurent dans les états financiers certifiés au 31/12/2014.

Primes cédées en DT						
Branches	3ème trimestre 2015	3ème trimestre 2014	cumul au 30/09/2015	cumul au 30/09/2014	31/12/2014	
Incendie	156 001	85 182	1 134 565	949 541	1 160 312	
Transport	34 319	423 379	680 049	580 020	785 251	
Risques divers	69 974	86 555	438 688	470 477	530 696	
Risques spéciaux	49 310	25 587	150 807	109 572	158 813	
Automobile	344 250	316 295	704 408	640 000	492 347	
Groupe Maladie	-	-	-	-	-	
Total non vie	653 854	936 996	3 108 517	2 749 610	3 127 419	
Vie	264 306	104 843	803 803	397 168	622 990	
Total général	918 160	1 041 840	3 912 320	3 146 778	3 750 409	

Commissions* en DT						
Branches	3ème trimestre 2015	3ème trimestre 2014	cumul au 30/09/2015	cumul au 30/09/2014	31/12/2014	
Incendie	56 257	43 541	186 166	253 513	287 177	
Transport	58 158	37 301	157 456	115 438	222 935	
Risques divers	47 054	53 811	247 332	249 488	295 625	
Risques spéciaux	5 394	4 976	109 017	75 049	87 792	
Automobile	3 308 481	3 067 795	10 377 024	9 299 754	12 583 781	
Groupe Maladie	8 623	8 246	31 038	35 160	36 681	
Total non vie	3 483 967	3 215 671	11 108 032	10 028 402	13 513 991	
Vie	32 762	-100 909	397 024	104 105	717 628	
Total général	3 516 729	3 114 762	11 505 056	10 132 507	14 231 620	

Sinistres réglés en DT						
Branches	3ème trimestre 2015	3ème trimestre 2014	cumul au 30/09/2015	cumul au 30/09/2014	31/12/2014	
Incendie	19 546	500	86 413	187 758	314 306	
Transport	6 142		10 059	148 692	154 654	
Risques divers	447 598	747	541 245	69 483	138 221	
Risques spéciaux	410		4 500	31 191	31 281	
Automobile	24 691 053	18 125 371	55 518 925	48 833 680	73 835 294	
Groupe Maladie	1 343 862	1 636 582	4 185 062	3 940 352	5 212 170	
Total non vie	26 508 611	19 763 201	60 346 204	53 211 157	79 685 926	
Vie	554 761	131 214	1 460 038	767 314	1 522 616	
Total général	27 063 372	19 894 415	61 806 242	53 978 470	81 208 542	

Sinistres déclarés (nombre)						
Branches	3ème trimestre 2015	3ème trimestre 2014	cumul au 30/09/2015	cumul au 30/09/2014	31/12/2014	
Incendie	10	15	38	42	55	
Transport	2	2	9	10	26	
Risques divers	48	81	182	229	319	
Risques spéciaux	9	4	9	9	10	
Automobile	5 431	6 248	19 104	19 598	23 989	
Total non vie	5 500	6 346	19 342	19 888	24 399	
Vie	13	38	118	165	200	
Total général	5 513	6 384	19 460	20 053	24 599	

Revenus Financiers** en DT						
	3ème trimestre 2015	3ème trimestre 2014	cumul au 30/09/2015	cumul au 30/09/2014	31/12/2014	
TOTAL	260 304	2 162 640	7 595 262	6 487 919	11 427 066	

*les commissions d'acquisition correspondent aux commissions versées aux intermédiaires d'assurances en rémunération de l'exercice de leurs fonctions de producteur ou de gestionnaire. Ces commissions, dont les taux sont fixés aux dispositions particulières, comprennent aussi bien des commissions d'apport que de gestion et elles sont calculées sur la base du montant de la prime nette d'impôts et taxes.

** les revenus financiers sont les revenus qui viennent rémunérer les investissements réalisés dans les supports de placement financiers. Ils se composent principalement des loyers perçus, des intérêts qui rémunèrent le capital, des plus-values sur la valorisation positive du capital et des dividendes pour le placement effectué en action.

7.1.2. Stratégie de développement

L'objectif principal de la compagnie AMI Assurances est d'améliorer sa performance et son positionnement tout en capitalisant et valorisant ses principaux atouts. A cet effet, la compagnie AMI Assurances se fixe les objectifs suivants, pour la période allant de 2015 à 2019 :

- Réaliser un taux de croissance annuel moyen de 11,1% au niveau du chiffre d'affaires, sur la période (2015-2019), avec une croissance annuelle moyenne de 27,3% pour la branche Vie contre 10,3% pour la branche non vie,

- Diversifier ses activités,
- Maitriser les frais d'administration et de gestion,
- Atteindre une part de marché de 9,1% à l'horizon 2019,
- Améliorer son ratio de sinistralité,
- Améliorer la rentabilité financière,
- Améliorer les délais de recouvrement,
- Optimiser l'activité de réassurance.

Pour atteindre ces objectifs, la stratégie de développement de la société sera axée sur trois volets :

- Positionnement stratégique et efficacité opérationnelle;
- Optimisation organisationnelle,
- Amélioration de la gouvernance.

Positionnement stratégique et efficacité opérationnelle

- Repositionnement sur les marchés porteurs de l'assurance, qui présentent en même temps un taux de sinistralité faible et une marge technique intéressante, via une segmentation plus fine de la clientèle,
- Instauration de la gestion des risques au niveau de tous les métiers et spécialement au cœur de l'activité automobile,
- L'automatisation des procédures comptables afin de minimiser le traitement manuel de certaines opérations de saisie et de traitement de dossiers qui permet d'améliorer la qualité de l'information financière générée et de mieux maîtriser le risque opérationnel lié au traitement manuel de certaines opérations notamment une meilleure estimation des risques encourus,
- Mise en place d'un système d'objectifs (déclinaison de la stratégie commerciale de la Société en objectifs par agent),
- Création d'actions d'animations commerciales à destination des réseaux de distribution,
- Actions de formations aux produits de la Société,
- Développement d'autres canaux de distribution (internet, agences bancaires),
- Amélioration de la rentabilité financière des placements à travers l'adoption d'une gestion dynamique du portefeuille des investissements (structure dédiée au monitoring et au suivi),
- Mise en place d'un plan de développement des RH (gestion des carrières, système de formation...).

Optimisation organisationnelle

Adoption d'un nouvel organigramme qui permettra de palier aux principales insuffisances de l'organigramme existant en vue de réorganiser la Société.

Amélioration de la gouvernance

La conformité aux pratiques de bonne gouvernance permettraient :

- D'apporter un regard neutre à même d'éclairer et d'enrichir la réflexion stratégique sur les orientations de la société,

- De s'aligner sur les standards internationaux en matière de gouvernance et de renforcer la notoriété de la Société par l'implication de personnalités de renom,
- De faire du Conseil d'Administration un espace de réflexions et de débats ainsi qu'un cadre propice pour des propositions, orientations voire d'innovations dont peut bénéficier la Société pour soutenir son développement futur.

7.2. Perspectives d'avenir

7.2.1. Analyse des écarts enregistrés entre les réalisations des exercices 2013 et 2014 par rapport aux prévisions publiées au niveau du prospectus en 2014 :

La confrontation des réalisations des exercices 2013 et 2014 par rapports aux prévisions établis en 2014 et publiés au niveau du prospectus de transformation d'AMI Assurances 2014 fait ressortir les écarts dont les plus significatifs sont les suivants :

mDT	2013retraité	2014	Commentaires
Chiffre d'affaires brut prévu (P)	118 992	137 669	Le chiffre d'affaires réalisé est inférieur aux prévisions et ce, suite à: (1) la réduction du chiffre d'affaires de la branche vie après la régression notable de l'activité avec Attijari Bank qui a orienté toute son activité à sa filiale, (2) la baisse du chiffre d'affaires de la branche automobile suite à l'assainissement du portefeuille des agences fortement sinistrées et (3) la non réalisation des objectifs pour les branches d'activité non vie autres que l'automobile.
Chiffre d'affaires brut réalisé (R)	118 983	123 885	
écart (R-P)	-9	-13 784	
Charges de sinistres prévus (P)	84 701	93 854	En 2013, les sinistres réalisés ont dépassé les prévisions suite à la constatation d'une provision complémentaire pour sinistres à payer en 2013. En 2014, l'écart négatif est tributaire aux différentes actions entreprises par AMI Assurances notamment la fermeture de 2 agences fortement sinistrées et la résiliation des contrats sur lesquels planent des doutes importants.
Charges de sinistres réalisés (R)	92 608	87 304	
écart (R-P)	7 907	-6 550	
Frais d'exploitation prévu (P)	30 139	29 975	L'écart positif constaté entre les frais d'exploitation réalisés et ceux prévus provient essentiellement de l'augmentation des frais généraux occasionnés par le nouveau siège, l'augmentation de la charges salariale et autres frais d'administration à caractère non répétitifs.
Frais d'exploitation réalisé (R)	32 371	37 846	
écart (R-P)	2 232	7 871	
Résultat technique vie prévu (P)	1 133	905	L'écart existant entre le résultat technique réalisé et le résultat technique prévu est tributaire aussi bien de l'écart négatif au niveau du chiffre d'affaires que de l'écart au niveau des charges de sinistres et d'exploitation.
Résultat technique vie réalisé (R)	1 052	1 228	
écart (R-P)	-81	323	
Résultat technique non vie prévu (P)	-785	5 874	
Résultat technique non vie réalisé (R)	-10 081	4 788	
écart (R-P)	-9 296	-1 086	
Placements prévu (P)	174 393	224 539	En dépit de l'écart négatif entre les placements réalisés et les prévisions de l'année 2014, les revenus financiers nets réalisés ont dépassé les prévisions en affichant un écart positif de 1 826 mDT.
Placements réalisé (R)	175 064	206 380	
écart (R-P)	671	-18 159	
Produits financiers nets prévu (P)	5 786	7 868	
Produits financiers nets réalisé (R)	5 739	9 694	
écart (R-P)	-47	1 826	
Provisions techniques brutes prévues(P)	236 199	255 581	Les comptes d'AMI Assurances ont fait l'objet de réserves sur les provisions par les CAC qui concernent la méthode de calcul de la provision pour sinistres à payer (PSAP) automobile, un audit approfondi a abouti à la constatation d'une provision complémentaire pour SAP auto de 32,152 MDT d'où l'écart positif constaté entre les provisions réalisées et les prévisions.
Provisions techniques brutes réalisé (R)	268 283	274 748	
écart (R-P)	32 084	19 167	
Résultat de l'exercice prévu (P)	434	3 810	L'écart existant entre le résultat de l'exercice réalisé et prévu 2013 est tributaire principalement de l'écart au niveau des charges de sinistres et d'exploitation. En 2014, le résultat net a dépassé les prévisions grâce notamment à la hausse importante au niveau des revenus financiers.
Résultat de l'exercice réalisé (R)	-8 943	5 787	
écart (R-P)	-9 377	1 977	

7.2.2. Analyse des modifications effectuées au niveau des prévisions 2015-2019 par rapport aux informations prévisionnelles 2013-2017

Les prévisions publiées au niveau du prospectus d'AMI Assurances en 2014 sont différentes de celles publiées dans le présent prospectus.

Une actualisation des prévisions de l'année 2015 par rapport à celles prévues dans le prospectus d'AMI Assurances en 2014 demeure nécessaire eu égard aux changements constatés dans les réalisations des années antérieures à 2015. Les principales modifications sont les suivantes :

mDT		2015	2016	2017	Commentaires
Chiffre d'affaires	BP 2014	155 234	175 262	198 093	Révision à la baisse tribulaire du chiffre d'affaires réalisé en 2014 qui était en dessous des prévisions
	BP 2015	138 970	154 529	170 951	
	Écart	-16 264	-20 733	-27 142	
Charges de sinistres	BP 2014	102 593	112 370	123 310	Charges actualisés suivant les réalisations de l'année 2014
	BP 2015	94 310	106 385	112 443	
	Écart	-8 283	-5 985	-10 867	
Résultat technique vie	BP 2014	1 296	1 811	2 422	Une évolution positive qui émane de la révision des charges de sinistres
	BP 2015	1 310	1 721	1 960	
	Écart	14	-90	-462	
Résultat technique non vie	BP 2014	8 614	12 230	16 510	
	BP 2015	11 920	13 182	19 850	
	Écart	3 306	952	3 340	
Placements	BP 2014	244 080	270 415	304 076	Une modification qui tient compte des réalisations antérieures
	BP 2015	252 031	307 894	340 297	
	Écart	7 951	37 479	36 221	
Produits financiers nets	BP 2014	9 209	10 081	11 225	
	BP 2015	11 359	13 799	15 093	
	Écart	1 955	3 718	3 868	
Résultat de l'exercice	BP 2014	6 533	9 271	12 544	La révision à la baisse des charges de sinistres couplée à la révision à la hausse des produits de placement ont engendré l'évolution favorable des prévisions du résultat net
	BP 2015	13 588	14 201	16 075	
	Écart	7 055	4 930	3 531	

7.2.3. Analyse des performances réalisées au 30/09/2015 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2015

mDT	Indicateurs d'activité au 30/09/2015	Prévisions 2015	% de réalisation
Primes émises	103 848	138 970	74,73%
Primes cédées	3 912	6 414	60,99%
Charges de sinistres	61 806	94 310	65,54%
Revenus Financiers	7 595	12 312	61,68%

Les chiffres réalisés au 30 Septembre 2015 sont en ligne avec le business plan fixé par la compagnie. En effet, AMI Assurances a réalisé durant les neuf premiers mois de l'exercice 2015 près de 75% de son chiffre d'affaires prévu pour le même exercice.

7.3. Les prévisions (2015-2019)

7.3.1. Principales hypothèses de prévision retenues

Les perspectives d'avenir de la société « AMI Assurances » ont été établies sur la base des états financiers arrêtés au 31/12/2014 certifiés tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du **22 Juillet 2015** et un certain nombre d'hypothèses macroéconomiques, commerciales et opérationnelles.

Le Business Plan, tel qu'arrêté par la société « AMI Assurances » a été préparé sur un horizon de 5 ans pour la période allant de 2015 à 2019, approuvé par le conseil d'administration du **06 Novembre 2015** et examiné par les commissaires aux comptes de la société.

La société s'engage à actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de trois ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public.

Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions.

L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts doivent être insérés au niveau du rapport annuel.

7.3.1.1. Chiffre d'affaires

Pour la prévision du chiffre d'affaires d'AMI Assurances, un taux moyen d'évolution annuel de 11,1 % a été retenu pour la période 2015-2019.

La société table sur :

- Une part de marché pour la branche automobile de 16,5% à fin 2019, une évolution moyenne de 9,6% entre 2015 et 2019 contre un taux de croissance de 9,3% entre 2010 et 2014. Le taux de croissance des primes de la branche Automobile du secteur retenu entre 2015 et 2019 est de 8,5% (le TCAM historique sur les cinq dernières années),
- Une part de marché pour la branche Groupe Maladie de 2,8% à fin 2019, soit une évolution moyenne de 10,1% entre 2015 et 2019 contre une évolution moyenne de 6% entre 2010 et 2014. Le taux de croissance des primes de la branche Groupe Maladie du secteur retenu entre 2015 et 2019 est de 7,8% (le TCAM historique sur les cinq dernières années),
- Une part de marché de 4,1% pour la branche Incendie à fin 2019, soit une évolution moyenne de 26,5% entre 2015 et 2019 contre une évolution moyenne de 15,4% entre 2010 et 2014. Le taux de croissance des primes de la branche Incendie du secteur retenu entre 2015 et 2019 est de 6,6% (le TCAM historique sur les cinq dernières années),
- Une part de marché de 4,7% pour la branche Transport à fin 2019, soit une évolution moyenne de 12,1% entre 2015 et 2019 contre une évolution moyenne de 8% entre 2010 et 2014. Le taux de croissance des primes de la branche Transport du secteur retenu entre 2015 et 2019 est de 1,2% (le TCAM historique sur les cinq dernières années),
- Une part de marché de 3,6% pour la branche Risques techniques à fin 2019, soit une évolution moyenne de 22,5% entre 2015 et 2019 contre une évolution moyenne de -8,6%

entre 2010 et 2014. Le taux de croissance des primes de cette branche du secteur retenu entre 2015 et 2019 est de 4,7% (le TCAM historique sur les cinq dernières années),

- Une part de marché de 2,7% pour la branche Vie à fin 2019, soit une évolution moyenne de 27,3% entre 2015 et 2019 contre un taux de croissance annuel moyen de -11,7% entre 2010 et 2014. Le taux de croissance des primes de la branche Vie du secteur retenu entre 2015 et 2019 est de 15,1% (le TCAM historique sur les cinq dernières années).

Le tableau suivant récapitule les objectifs du chiffre d'affaires sur cette période :

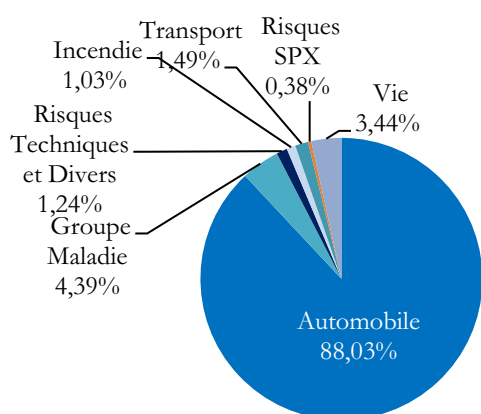
mDT	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TCAM 2015-2019
Assurance Automobile	109 057	120 064	131 607	143 849	157 222	173 000	9,6%
Assurance Groupe Maladie	5 445	6 069	6 693	7 332	8 029	8 925	10,1%
Assurance Risques Techniques, Divers et SPX	2 007	3 102	3 983	4 720	5 518	6 983	22,5%
Assurance Incendie	1 270	2 208	2 850	3 522	4 270	5 653	26,5%
Assurance Transport	1 845	2 299	2 633	2 886	3 145	3 636	12,1%
Total Non Vie	119 624	133 742	147 765	162 308	178 184	198 197	10,3%
Assurance Vie	4 261	5 229	6 764	8 643	10 936	13 723	27,3%
Total	123 885	138 970	154 529	170 951	189 120	211 920	11,1%

Passant de 123 885 mDT à 211 920 mDT entre 2014 et 2019 les primes émises et acceptées de la compagnie AMI Assurances affichent un taux de croissance annuel moyen de 11,1% entre 2015 et 2019.

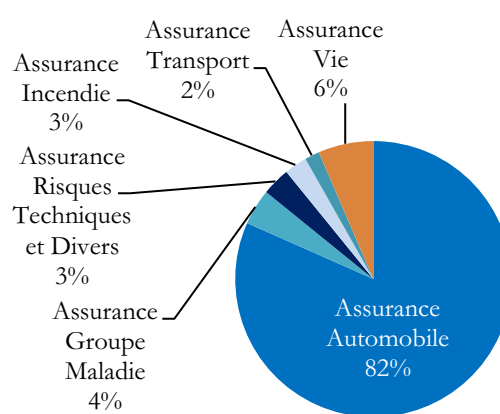
- **Évolution de la structure du chiffre d'affaires :**

mDT	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Assurance Automobile	88%	86%	85%	84%	83%	82%
Assurance Groupe Maladie	4%	4%	4%	4%	4%	4%
Assurance Risques Techniques, Divers et SPX	2%	2%	3%	3%	3%	3%
Assurance Incendie	1%	2%	2%	2%	2%	3%
Assurance Transport	1%	2%	2%	2%	2%	2%
Total Non Vie	97%	96%	96%	95%	94%	94%
Assurance Vie	3%	4%	4%	5%	6%	6%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Répartition des primes émises et acceptées d'AMI Assurances en 2014



Répartition des primes émises et acceptées d'AMI Assurances en 2019



7.3.1.2. Les prévisions de la sinistralité et de la provision technique

A/ Les prévisions au titre des indemnisations

Sinistralité non Vie : La sinistralité d'AMI Assurances, dans les branches non vie, se rapprochera de la sinistralité du secteur entre 2015 et 2019 et ce dans le cadre du développement et de la diversification de son portefeuille. Toutefois ce scénario tient compte d'une amélioration notable de la sinistralité automobile qui résulte à la fois de l'engagement de la Société dans l'amélioration de la qualité de son portefeuille automobile et de la diminution des sinistres automobiles au niveau national en particulier la diminution des dommages corporels.

mDT	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TCAM 2015-2019
Primes acquises Automobile	110 085	116 387	127 576	139 443	152 406	167 701	9,56%
Sinistralité Automobile	78 955	87 602	98 428	102 714	115 218	129 653	10,30%
S/P	72%	75%	77%	74%	76%	77%	
Primes acquises Maladie	5 445	6 069	6 693	7 332	8 029	8 925	10,12%
Sinistralité Groupe Maladie	5 738	6 237	6 702	7 150	7 619	8 235	7,20%
S/P	105%	103%	100%	98%	95%	92%	
Primes acquises Transport	1 861	2 555	2 926	3 207	3 495	4 041	12,14%
Sinistralité Transport	144	272	394	523	668	887	34,38%
S/P	8%	11%	13%	16%	19%	22%	
Primes acquises Incendie	974	2 362	3 050	3 769	4 569	6 048	26,50%
Sinistralité Incendie	-71	643	1 265	2 102	3 202	5 102	67,85%
S/P	-7%	27%	41%	56%	70%	84%	
Primes acquises Risques Techniques, Divers et Spéciaux	2 246	3 451	4 429	5 249	6 137	7 766	22,48%
Sinistralité Risques Techniques, Divers et Spéciaux	1 036	1 671	2 004	2 207	2 383	2 768	13,44%
S/P	46%	48%	45%	42%	39%	36%	
Total Sinistralité Non Vie	85 803	96 425	108 793	114 695	129 091	146 645	11,05%
S/P non vie	71%	74%	75%	72%	74%	75%	

- S/P = La sinistralité rapportée aux primes acquises

La moyenne historique de la sinistralité automobile d'AMI Assurances, entre 2009 et 2013, est de 78% et son aggravation en 2012 (86%) est due à un effet purement conjoncturel. En effet, la société a entamé à partir de 2013 un assainissement du portefeuille par les actions suivantes :

- Fermeture de 4 points de vente dont 2 qui génèrent à eux seuls plus de 4,5 MDT de pertes annuellement,
- Redressement tarifaire pour tout le réseau (décision prise par tout le secteur).

Une optimisation de la gestion du risque de la branche automobile devrait aboutir à une réduction importante de la sinistralité.

Sinistralité Vie : La sinistralité de AMI Assurances, dans la branche vie se rapproche d'une sinistralité prévisionnelle telle que prévue dans le cadre de la convention GMP (Groupement Mutualiste pour la Prévoyance) conclue entre trois sociétés tunisiennes (dont AMI Assurances) et la MACIF.

L'objectif de cette convention est de doter les 3 sociétés d'un Back office Vie afin d'externaliser cette tâche et de bénéficier ainsi de l'expertise de la MACIF. Le GMP prend ainsi en charge les domaines suivants:

- La Conception technique et la mise en place des nouveaux produits vie et décès (conditions générales, tarifs, dépôt au CGA),

- L'accès à un progiciel de gestion des Produits Vie (Souscription, Produits, Acceptation, Comptabilité, Sinistre, Provisionnement...),
- Formation commerciale et technique des formateurs logiciel et aux nouveaux produits GMP,
- Gestion et suivi de la production vie (souscriptions, sinistres, reporting, traitement des incidents, ...).

mDT	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TCAM 2015-2019
Primes acquises Vie	4 261	5 229	6 764	8 643	10 936	13 723	27,28%
Sinistralité Vie	2 929	3 722	4 675	5 878	7 536	9 463	26,27%
S/P	69%	71%	69%	68%	69%	69%	

Sinistralité Totale:

La charge sinistre totale composée des sinistres réglés et de la variation de la provision pour sinistres à payer entre la date d'ouverture et celle de la clôture de l'exercice, est estimée à un montant 156 108 mDT à l'horizon 2019.

mDT	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TCAM 2015-2019
Sinistralité Vie	2 929	3 722	4 675	5 878	7 536	9 463	26,27%
Total Sinistralité Non Vie	85 803	96 425	108 793	114 695	129 091	146 645	11,39%
Sinistralité Totale (Vie + Non Vie)	88 732	100 146	113 469	120 573	136 627	156 108	11,74%

⇒ La répartition entre sinistres réglés et provisions pour sinistres à payer a été calculé en fonction de leurs proportions moyennes dans les charges de prestation par branche d'AMI Assurances observées entre 2010 et 2014.

mDT	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TCAM 2015-2019
Sinistralité Automobile	78 955	87 602	98 428	102 714	115 218	129 653	10,30%
Sinistres réglés	73 835	78 393	88 081	91 917	103 106	116 024	10,30%
Provisions pour sinistres à régler	5 120	9 209	10 347	10 797	12 112	13 629	10,30%
Sinistralité Groupe Maladie	5 738	6 237	6 702	7 150	7 619	8 235	7,20%
Sinistres réglés	5 212	5 965	6 410	6 838	7 287	7 876	7,20%
Provisions pour sinistres à régler	526	272	292	312	332	359	7,20%
Sinistralité Risques Techniques, Divers et SPX	1 036	1 671	2 004	2 207	2 383	2 768	13,44%
Sinistres réglés	170	649	779	857	926	1 075	13,44%
Provisions pour sinistres à régler	867	1 022	1 225	1 349	1 457	1 692	13,44%
Sinistralité Incendie	-71	643	1 265	2 102	3 202	5 102	67,85%
Sinistres réglés	387	303	597	992	1 510	2 407	67,85%
Provisions pour sinistres à régler	-458	340	668	1 110	1 691	2 695	67,85%
Sinistralité Transport	144	272	394	523	668	887	34,38%
Sinistres réglés	155	138	199	264	338	449	34,38%
Provisions pour sinistres à régler	-10	134	195	258	330	438	34,38%
Total Sinistralité Non Vie	85 803	96 425	108 793	114 695	129 091	146 645	11,05%
Sinistres réglés	79 759	85 448	96 066	100 868	113 168	127 831	10,59%
Provisions pour sinistres à régler	6 044	10 976	12 727	13 827	15 922	18 813	14,42%
Sinistralité Vie	2 929	3 722	4 675	5 878	7 536	9 463	26,28%
Sinistres réglés	1 523	715	898	1 129	1 447	1 817	26,28%
Provisions pour sinistres à régler	1 024	437	549	690	884	1 110	26,28%
Provisions Mathématique	383	2 570	3 229	4 059	5 205	6 535	26,28%

B/ Les provisions techniques

mDT	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TCAM 2015-2019
Provisions techniques brutes	274 748	289 570	306 640	326 513	347 389	372 822	6,52%
Provisions pour primes non acquises	39 773	42 692	45 783	49 092	52 639	56 353	7,19%
Prov. Mathématiques Vie	27 051	29 622	32 850	36 910	42 114	48 650	13,21%
Prov. pour sinistres à Payer Vie	4 319	4 587	4 925	5 349	5 892	6 575	9,41%
Prov. pour sinistres à Payer Non Vie	203 529	212 669	223 082	235 163	246 744	261 244	5,28%
Provisions pour PB et ristournes	76	0	0	0	0	0	
PT /CA	222%	208%	198%	191%	184%	176%	

Les Provisions techniques prévisionnelles évolueront au taux de croissance annuel moyen de 6,62%, sur la période 2015-2019, et représenteront en moyenne 196,53% du chiffre d'affaires total de l'exercice.

7.3.1.3. Les prévisions de la réassurance

Les cessions des primes entre 2015 et 2019 suivront les taux moyens de cessions observés au niveau de la société entre 2010 et 2014.

La participation des réassureurs dans les sinistres réglés et les provisions pour sinistres à régler suivront les proportions moyennes des participations observées dans la Société rapportées respectivement aux sinistres réglés et provisions pour sinistres à régler entre 2010-2014.

Les commissions reçues suivront les proportions moyennes des commissions rapportées aux primes cédées de la Société entre 2010-2014.

Compte prévisionnel de la réassurance Vie

mDT	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TCAM 2015-2019
Primes cédées aux réassureurs	623	721	932	1 191	1 507	1 892	27,28%
Part des réassureurs dans les sinistres à payer	505	224	281	354	454	570	26,30%
Part des réassureurs dans les Provisions sinistres à payer	249	168	211	266	341	428	26,34%
Commissions reçues des réassureurs	165	214	277	354	448	562	27,30%
Solde de réassurance	296	-115	-163	-217	-264	-332	30,35%

Il est à noter que l'évolution moyenne des primes cédées Vie, pour la période 2015-2019, serait de l'ordre de 27,28% avec un taux de cession constant de 13,78% sur la période 2015-2019. La part prévisionnelle des réassureurs dans les sinistres payés vie va se situer aux alentours de 570 mDT, à fin 2019. La commission moyenne prévisionnelle serait de l'ordre de 29,7% des primes cédées Vie.

Compte prévisionnel de la réassurance Non Vie

Auto mDT	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TCAM 2015-2019
Primes cédées aux réassureurs	492	2 516	2 757	3 014	3 294	3 625	9,56%
Part des réassureurs dans les sinistres à payer	657	2 959	3 325	3 470	3 892	4 380	10,30%
Part des réassureurs dans les PSAP	-108	917	1 031	1 076	1 207	1 358	10,30%
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	0						
Commissions reçues des réassureurs	0	0	0	0	0	0	
Solde de réassurance	56	1 361	1 599	1 532	1 805	2 113	11,63%

Maladie mDT	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TCAM 2015-2019
Primes cédées aux réassureurs	0	0	0	0	0	0	-
Part des réassureurs dans les sinistres à payer	0	0	0	0	0	0	-
Part des réassureurs dans les PSAP	0	0	0	0	0	0	-
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	0						
Commissions reçues des réassureurs	0	0	0	0	0	0	-
Solde de réassurance	0	0	0	0	0	0	-
Transport mDT	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TCAM 2015-2019
Primes cédées aux réassureurs	785	733	840	920	1 003	1 160	12,16%
Part des réassureurs dans les sinistres à payer	92	92	133	177	226	300	34,38%
Part des réassureurs dans les PSAP	-71	112	163	216	276	366	34,38%
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	31						
Commissions reçues des réassureurs	75	168	193	211	230	266	12,15%
Solde de réassurance	-659	-360	-351	-316	-271	-228	-10,86%
Incendie mDT	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TCAM 2015-2019
Primes cédées aux réassureurs	1 149	1 440	1 859	2 298	2 786	3 687	26,50%
Part des réassureurs dans les sinistres à payer	301	196	386	641	977	1 557	67,85%
Part des réassureurs dans les PSAP	-609	200	393	653	994	1 584	67,85%
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	29						
Commissions reçues des réassureurs	339	482	622	769	932	1 234	26,49%
Solde de réassurance	-1 089	-563	-458	-235	117	687	
Risques techniques et divers mDT	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TCAM 2015-2019
Primes cédées aux réassureurs	659	1 005	1 290	1 528	1 787	2 261	22,47%
Part des réassureurs dans les sinistres à payer	70	361	432	476	514	597	13,44%
Part des réassureurs dans les PSAP	634	607	728	801	866	1 005	13,44%
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	4						
Commissions reçues des réassureurs	133	185	237	281	329	416	22,48%
Solde de réassurance	182	147	107	31	-78	-243	
Solde réassurance total non vie mDT	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TCAM 2015-2019
Primes cédées aux réassureurs	3 085	5 694	6 746	7 760	8 870	10 733	17,17%
Part des réassureurs dans les sinistres à payer	1 119	3 608	4 277	4 764	5 609	6 834	17,31%
Part des réassureurs dans les PSAP	-155	1 836	2 314	2 745	3 342	4 313	23,80%
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	64						
Commissions reçues des réassureurs	547	835	1 052	1 261	1 491	1 916	23,07%
Solde de réassurance Non Vie	-1 510	585	897	1 011	1 572	2 330	41,25%

L'évolution moyenne des primes cédées Non Vie, pour la période 2015-2019, serait de l'ordre de 17,17% avec un taux de cession moyen de 4,51%. La part prévisionnelle des réassureurs dans les sinistres payés non vie va se situer aux alentours de 6 834 mDT, à fin 2019. La commission moyenne prévisionnelle serait de l'ordre de 16,48% des primes cédées Non Vie.

Compte prévisionnel de la réassurance globale

mDT	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TCAM 2015-2019
Primes cédées aux réassureurs	3 708	6 415	7 678	8 951	10 377	12 625	18,44%
Part des réassureurs dans les sinistres à payer	1 624	3 832	4 558	5 118	6 063	7 404	17,90%
Part des réassureurs dans les PSAP	94	2 005	2 525	3 011	3 683	4 741	24,01%
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	64						
Commissions reçues des réassureurs	712	1 049	1 329	1 615	1 939	2 478	23,97%
Solde de réassurance	-1 214	471	735	794	1 308	1 997	43,52%

Il est à noter que la part des sinistres à la charge des réassureurs va progresser au taux moyen de 17,9% pour la période 2015-2019. Quant aux primes cédées, elles vont évoluer au rythme moyen de 18,44% avec un taux de cession moyen de 4,96%.

7.3.1.4. Les frais d'exploitation

Les frais d'exploitation d'AMI Assurances, sur la période 2015-2019, ont été estimés sur la base de la marge moyenne des frais d'exploitation rapportée au chiffre d'affaires telle que observée pour la Société entre 2010 et 2014 avec une tendance vers la marge du secteur.

Cette amélioration sera réalisée compte tenu des efforts d'optimisation sur le plan technique et commercial qui seraient déployés.

Les frais d'exploitation représentent en moyenne 23,82% du chiffre d'affaires d'AMI Assurances entre 2010 et 2014. En se fixant un objectif de maîtrise des charges de gestion, les frais d'exploitation ne représenteront que 20,33% du chiffre d'affaires en 2019.

mDT	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TCAM 2015-2019
Automobile	34 007	28 594	30 067	31 469	32 870	34 491	4,80%
Groupe Maladie	1 100	1 330	1 340	1 328	1 302	1 278	-0,99%
Risques Techniques et Divers	587	804	836	824	797	805	0,03%
Incendie	477	862	1 038	1 190	1 330	1 611	16,92%
Transport	826	979	1 183	1 314	1 434	1 685	14,54%
Total Non Vie	36 996	32 570	34 464	36 125	37 732	39 869	5,19%
Vie	1 562	1 314	1 671	2 100	2 612	3 222	25,14%
Total charges d'exploitation	38 558	33 883	36 135	38 225	40 345	43 091	6,19%
Frais d'exploitation / CA	31,12%	24,38%	23,38%	22,36%	21,33%	20,33%	

7.3.1.5. Résultat technique net de cession

Le résultat technique global de l'exercice 2014 est à 6 016 mDT. Durant ce plan, le résultat évoluerait en moyenne de 17,25% pour atteindre 25 002 mDT en 2019.

Ces prévisions se basent, d'une part, sur l'accroissement annuel moyen de 19,57% au niveau du résultat technique de l'activité vie, et d'autre part, sur la croissance du résultat technique non vie de 16,98% sur la période prévisionnelle. Cette dernière est boostée par l'amélioration de l'activité technique de toutes les branches non vie d'AMI Assurances et spécialement de celle de la branche automobile.

Résultat Technique mDT	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TCAM 2015-2019
Résultat technique Non vie	4 788	11 920	13 182	19 850	20 701	22 325	16,98%
Automobile	5 434	9 526	9 515	15 116	14 729	14 382	10,85%
Maladie	-1 340	-1 263	-1 100	-906	-656	-358	-27,02%
Transport	527	1 235	1 511	1 743	1 994	2 402	18,11%
Incendie	-471	589	859	1 098	1 357	1 745	31,21%
Risques techniques et divers	638	1 833	2 397	2 799	3 277	4 153	22,69%
Vie	1 228	1 310	1 721	1 960	2 239	2 677	19,57%
Résultat Technique Total	6 016	13 230	14 903	21 810	22 939	25 002	17,25%

7.3.1.6. Activité Financière

Les placements d'AMI Assurances vont atteindre les 407 533 mDT en 2019 suivant un taux de croissance annuel moyen de 12,92% entre 2015 et 2019.

Les produits de placements d'AMI Assurances atteindront les 17 946 mDT à fin 2019. Le calcul des produits de placements s'est basé sur un taux de rendement qui suit une moyenne de 4,84% sur la période 2015-2019.

mDT	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TCAM 2015-2019
Placement N	228 402	252 031	307 894	340 297	375 849	415 159	13,29%
Taux de rendement moyen	5,00%	4,89%	4,86%	4,82%	4,82%	4,83%	
Revenus des placements	11 427	12 312	14 967	16 390	18 109	20 038	12,95%
Charges de placements	-716	-910	-1 108	-1 220	-1 343	-1 479	

7.3.1.7. Résultat Net

mDT	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TCAM 2015-2019
Résultat technique non vie	4 788	11 920	13 182	19 850	20 701	22 325	16,98%
Résultat technique vie	1 228	1 310	1 721	1 960	2 239	2 677	19,57%
Résultat technique global	6 016	13 230	14 903	21 810	22 939	25 002	17,25%
Résultat Financier	8 532	10 129	12 332	13 580	14 952	16 467	12,92%
Produits des placements alloués, transférés à l'ER	-8 488	-9 506	-10 868	-10 660	-11 313	-12 027	
Autres produits non techniques	0,728						
Résultat provenant des activités ordinaires	6 061	13 853	16 367	24 731	26 578	29 443	20,74%
Impôt sur le résultat	-274	-265	-2 166	-8 656	-9 302	-10 305	
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	5 787	13 588	14 201	16 075	17 276	19 138	8,94%

Boosté par la croissance notable des résultats techniques vie et non vie, le résultat net de la société AMI Assurances compte dépasser, au titre de l'exercice 2019, les 19 MDT en évoluant sur une courbe haussière sur la période 2015-2019 suivant un taux de croissance annuel moyen de 8,94%.

7.3.2. États financiers prévisionnels

7.3.2.1. Bilans prévisionnels

Bilan en DT	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Actifs						
Actifs Incorporels	471 665	371 483	453 823	501 583	553 986	611 926
Actifs Corporels d'exploitation	1 354 615	1 988 612	2 429 388	2 685 059	2 965 579	3 275 743
Placements	206 379 659	252 031 157	307 893 904	340 296 916	375 849 178	415 158 543
Part des réassurances dans les provisions techniques	9 945 983	11 950 491	14 475 922	17 487 187	21 170 036	25 910 938
Provisions pour primes non acquises	836 085	836 085	836 085	836 085	836 085	836 085
Provisions pour sinistres à payer Vie	4 605 838	4 774 154	4 985 595	5 251 421	5 592 255	6 020 229
Provisions pour sinistres à payer Non Vie	4 504 060	6 340 252	8 654 242	11 399 681	14 741 696	19 054 624
Créances	56 398 781	37 849 355	42 614 659	41 161 739	39 990 228	39 209 905
Autres éléments d'actifs	20 172 128	54 164 325	23 412 831	25 844 697	28 532 652	31 852 598
Banques, CCP, chèques et caisse	7 819 364	42 460 484	10 434 050	11 517 823	12 715 724	14 195 276
Frais d'acquisition reportés	6 289 437	6 329 454	7 018 944	7 747 994	8 553 818	9 549 106
Compte de régularisation Actif	6 063 327	5 374 386	5 959 837	6 578 879	7 263 110	8 108 216
Total Actif	294 722 831	358 355 424	391 280 526	427 977 182	469 061 658	516 019 653
Capitaux propres						
Capital social	13 220 560	18 508 784	18 508 784	18 508 784	18 508 784	18 508 784
Réserves et primes liés au capital	24 729 522	52 492 698	52 492 698	52 492 698	52 492 698	52 492 698
Résultats reportés	-36 772 699	-30 985 915	-17 398 098	-3 197 243	12 877 876	30 153 758
Total des Capitaux propres avant résultat de l'exercice	1 177 383	40 015 567	53 603 384	67 804 239	83 879 358	101 155 240
Résultat de l'exercice	5 786 784	13 587 817	14 200 855	16 075 119	17 275 882	19 137 759
Total des capitaux propres avant affectation	6 964 167	53 603 384	67 804 239	83 879 358	101 155 240	120 292 999
Passifs						
Provisions pour autres risques et charges	1 145 997	0	0	0	0	0
Provisions techniques brutes	274 748 221	289 569 836	306 640 232	325 513 025	347 388 724	372 821 602
Provisions pour primes non acquises	39 773 245	42 691 918	45 783 259	49 091 566	52 638 686	56 353 227
Prov. Mathématiques Vie	27 051 497	29 621 726	32 850 485	36 909 708	42 114 319	48 649 592
Prov. pour sinistres à Payer Vie	4 319 009	4 587 434	4 924 634	5 348 564	5 892 114	6 574 634
Prov. pour sinistres à Payer Non Vie	203 528 650	212 668 758	223 081 854	234 163 187	246 743 605	261 244 149
Provisions pour PB et ristournes	75 820	0	0	0	0	0
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	4 573 101	7 599 818	8 427 693	9 303 068	10 270 626	11 465 675
Autres Dettes	5 561 836	5 404 601	5 993 343	6 615 866	7 303 943	8 153 801
Autres Passifs	1 729 511	2 177 786	2 415 019	2 665 865	2 943 126	3 285 576
Autres passifs financiers	0	0	0	0	0	0
Autres emprunts	0	0	0	0	0	0
Total Passif	287 758 666	304 752 040	323 476 287	344 097 823	367 906 418	395 726 654
Total Passifs et Capitaux propres	294 722 831	358 355 424	391 280 526	427 977 182	469 061 658	516 019 653

7.3.2.2. États de Résultats techniques Non Vie prévisionnels

Résultat technique non vie en DT	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Primes émises et acceptées brutes	119 624 003	133 741 806	147 764 929	162 308 175	178 184 291	198 196 651
Cessions	3 127 418	5 693 539	6 745 644	7 760 106	8 869 376	10 732 575
Primes émises et acceptées nettes de cessions	116 496 585	128 048 267	141 019 285	154 548 069	169 314 915	187 464 076
Variation de la provision pour primes non acquises	1 027 350	-2 918 673	-3 091 342	-3 308 307	-3 547 120	-3 714 541
Primes acquises	117 523 935	125 129 594	137 927 943	151 239 762	165 767 795	183 749 535
Produits de placements alloués, transférés de l'ER	8 487 739	9 505 683	10 868 461	10 659 667	11 313 370	12 026 660
Charges de sinistres	-85 300 389	-90 980 318	-102 202 644	-107 185 333	-120 139 053	-135 498 215
Montants payés	-78 566 445	-81 840 210	-91 789 549	-96 104 001	-107 558 635	-120 997 671
Variation de la provision pour sinistres	-6 733 944	-9 140 108	-10 413 096	-11 081 333	-12 580 418	-14 500 545
Variation des autres provisions techniques	535 014					
Participation aux bénéfices et ristournes	-8 942					
Frais d'exploitation	-36 449 492	-31 734 762	-33 411 735	-34 863 820	-36 241 436	-37 953 079
Frais d'acquisition	-13 513 992	-11 897 027	-12 588 855	-13 195 675	-13 782 826	-14 563 256
Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-89 466	-78 761	-83 341	-87 359	-91 246	-96 412
Frais d'administration	-23 393 007	-20 594 007	-21 791 575	-22 841 993	-23 858 365	-25 209 305
Commissions reçues des réassureurs	546 972	835 032	1 052 034	1 261 205	1 490 999	1 915 892
Résultat technique non vie	4 787 865	11 920 197	13 182 025	19 850 275	20 700 676	22 324 901

7.3.2.3. États de Résultats techniques Vie prévisionnels

Résultat technique Vie en DT	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Primes émises et acceptées brutes	4 261 333	5 228 519	6 763 637	8 642 994	10 935 527	13 723 138
Cessions	622 991	720 703	932 305	1 191 357	1 507 362	1 891 608
Primes acquises	3 638 342	4 507 816	5 831 332	7 451 637	9 428 165	11 831 529
Produits des placements	1 368 979	1 273 420	1 527 001	1 590 297	1 814 117	2 091 211
Charges de sinistres	-2 175 094	-3 329 332	-4 182 355	-5 258 093	-6 741 764	-8 465 430
Montants payés	-1 017 614	-490 678	-616 397	-774 940	-993 604	-1 247 638
Variation de la provision pour sinistres	-985 671	-268 425	-337 200	-423 930	-543 550	-682 520
Provisions mathématiques vie	-171 810	-2 570 229	-3 228 759	-4 059 223	-5 204 611	-6 535 273
Frais d'exploitation	-1 396 667	-1 099 495	-1 394 435	-1 746 272	-2 164 394	-2 659 565
Frais d'acquisition	-717 628	-603 602	-768 013	-965 047	-1 200 313	-1 480 299
Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-10 801	-9 085	-11 559	-14 525	-18 066	-22 280
Frais d'administration	-833 388	-700 969	-891 901	-1 120 718	-1 393 935	-1 719 085
Commissions reçues des réassureurs	165 150	214 160	277 039	354 017	447 919	562 100
Charges de placement	-207 682	-42 723	-60 681	-77 352	-97 608	-120 841
Résultat technique vie	1 227 878	1 309 686	1 720 862	1 960 216	2 238 515	2 676 903

7.3.2.4. États de Résultats prévisionnels

Résultat global en DT	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Résultat technique de l'assurance et/ou réassurance non vie	4 787 865	11 920 197	13 182 025	19 850 275	20 700 676	22 324 901
Résultat technique de l'assurance et/ou réassurance vie	1 227 878	1 309 686	1 720 862	1 960 216	2 238 515	2 676 903
Produits de placement	10 058 087	11 038 342	13 440 013	14 799 692	16 295 266	17 946 433
Charges de placement	-1 525 873	-909 612	-1 107 521	-1 219 565	-1 342 807	-1 478 871
Produits des placements alloués, transférés à l'ER	-8 487 740	-9 505 683	-10 868 461	-10 659 667	-11 313 370	-12 026 660
Autres produits non techniques	728					
Résultat provenant des activités ordinaires	6 060 945	13 852 929	16 366 918	24 730 952	26 578 279	29 442 706
Impôt sur le résultat	-274 161	-265 112	-2 166 063	-8 655 833	-9 302 397	-10 304 947
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	5 786 784	13 587 817	14 200 855	16 075 119	17 275 882	19 137 759
Effets des modifications comptables	0	0	0	0	0	0
Résultat Net de l'exercice	5 786 784	13 587 817	14 200 855	16 075 119	17 275 882	19 137 759

7.3.2.5. États des flux prévisionnels

Flux de trésorerie en DT	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Flux de trésorerie liés à l'exploitation						
Encaissements des primes reçues des assurés	128 316 539	134 888 464	141 796 979	149 059 325	156 693 623	164 718 922
Sommes versées pour paiement des sinistres	-81 289 190	-82 330 888	-83 385 936	-84 454 504	-85 536 765	-86 632 895
Commissions versées aux intermédiaires	-14 658 764	-17 415 116	-20 689 757	-24 580 143	-29 202 055	-34 693 046
Encaissements des sinistres pour cessions	14 936	25 285	42 804	72 463	122 671	207 668
Décaissements des primes pour cessions	-2 214 978	-2 734 278	-3 375 327	-4 166 669	-5 143 541	-6 349 440
Commissions reçues des cessions	712 122	783 334	861 668	947 834	1 042 618	1 146 880
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-9 381 310	-10 234 384	-11 165 031	-12 180 304	-13 287 900	-14 496 214
Variation des espèces reçues des cessionnaires						
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-120 157 575	-68 788 834	-138 181 211	-81 170 824	-98 216 697	-117 860 036
Encaissements liés à la cession de placements financiers	88 367 835	61 196 421	98 088 297	74 047 669	92 559 587	112 922 696
Taxes sur les assurances versées au Trésor	-20 816 941	-23 800 695	-27 212 118	-31 112 511	-35 571 959	-40 670 593
Produits financiers reçus	7 507 776	9 410 428	11 795 258	14 784 461	18 531 200	23 227 454
Autres mouvements	-583 844	-133 789	-78 946	140 408	-459 958	326 259
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	-24 183 393	865 948	-31 503 319	1 387 205	1 530 823	1 847 656
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement						
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-4 043 742	-533 815	-523 116	-303 432	-332 922	-368 105
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations financières						
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation						
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation						
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation						
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-4 043 742	-533 815	-523 116	-303 432	-332 922	-368 105
Flux de trésorerie liés aux activités de financement						
Encaissements suite à l'émission d'actions (Adhésion)	31 437 160 *	33 051 400	0	0	0	0
Encaissements provenant d'emprunts						
Remboursements d'emprunts	-924 072					
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	30 513 088	33 051 400	0	0	0	0
Variation de trésorerie	2 285 953	33 383 532	-32 026 435	1 083 774	1 197 901	1 479 551
Trésorerie de début de l'exercice	6 790 999	9 076 952	42 460 484	10 434 050	11 517 823	12 715 724
Trésorerie de fin d'exercice	9 076 952	42 460 484	10 434 050	11 517 823	12 715 724	14 195 276

*La prorogation du délai de régularisation du droit d'adhésion des assurés historiques jusqu'au 31/01/2014 a généré un encaissement de 37 160 DT.

7.3.3. Indicateurs prévisionnels

Indicateurs d'activité (en mDT)	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<u>Principaux indicateurs :</u>						
Actifs corporels d'exploitation	1 355	1 989	2 429	2 685	2 966	3 276
Part des réassureurs dans les provisions techniques	9 946	11 950	14 476	17 487	21 170	25 911
Capitaux propres avant affectation	6 964	53 603	67 804	83 879	101 155	120 293
Passifs	287 759	304 752	323 476	344 098	367 906	395 727
Placements	206 380	252 031	307 894	340 297	375 849	415 159
Provisions techniques	274 748	289 570	306 640	325 513	347 389	372 822
Provisions pour autres risques et charges	1 146	0	0	0	0	0
Dettes pour dépôts en espèces reçues des récessionnaires	4 573	7 600	8 428	9 303	10 271	11 466
Autres Dettes	5 562	5 405	5 993	6 616	7 304	8 154
Total Bilan	294 723	358 355	391 281	427 977	469 062	516 020
Capitaux permanents	282 858	343 173	374 444	409 392	448 544	493 115
Frais d'administration	24 226	21 295	22 683	23 963	25 252	26 928
Frais d'acquisition	14 232	12 501	13 357	14 161	14 983	16 044

Indicateurs prévisionnels propres au secteur de l'assurance (en mDT)	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Primes cédées (a)	3 708	6 415	7 678	8 951	10 377	12 625
Primes acceptées (b)	123 885	138 970	154 529	170 951	189 120	211 920
Primes nettes des variations des provisions pour primes non acquises (c)	124 871	136 053	151 438	167 643	185 572	208 204
Sinistres réglés	81 281	171 308	192 434	201 873	226 273	255 073
Primes nettes des cessions	120 177	132 555	146 851	162 000	178 743	199 295
Provisions techniques + Capitaux propres	281 712	343 173	374 444	409 392	448 544	493 115
Charges de sinistres + Frais d'exploitation (d)	125 322	127 144	141 191	149 054	165 287	184 576

7.3.4. Ratios prévisionnels

Ratio de structure	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Actifs corporels d'exploitation / Total Bilan	0,46%	0,55%	0,62%	0,63%	0,63%	0,63%
Placements / Total Bilan	70,02%	70,33%	78,69%	79,51%	80,13%	80,45%
Part des réassureurs dans les provisions techniques / Total Bilan	3,37%	3,33%	3,70%	4,09%	4,51%	5,02%
Créances / Total Bilan	19,14%	10,56%	10,89%	9,62%	8,53%	7,60%
Capitaux propres avant affectation / Total Bilan	2,36%	14,96%	17,33%	19,60%	21,57%	23,31%
Passifs / Total Bilan	97,64%	85,04%	82,67%	80,40%	78,43%	76,69%
Provisions pour autres risques et charges / Total Bilan	0,39%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Autres Dettes / Capitaux propres avant affectation	79,86%	10,08%	8,84%	7,89%	7,22%	6,78%
Autres Dettes / Capitaux permanents	1,97%	1,57%	1,60%	1,62%	1,63%	1,65%
Bénéfice net / Capitaux propres avant résultat	0,49%	0,04%	0,03%	0,03%	0,02%	0,02%
Frais d'administration / Chiffre d'affaires	19,56%	15,32%	14,68%	14,02%	13,35%	12,71%
Frais d'acquisition / Chiffre d'affaires	11,49%	9,00%	8,64%	8,28%	7,92%	7,57%

Ratios financiers propres à l'assurance	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taux de cession = (a) / (b)	2,99%	4,62%	4,97%	5,24%	5,49%	5,96%
Ratio combiné = (d) / (c)	100,36%	93,45%	93,23%	88,91%	89,07%	88,65%
Primes nettes des cessions / Capitaux propres avant résultat	10,21%	0,33%	0,27%	0,24%	0,21%	0,20%
Provisions techniques / Total Bilan	93,22%	80,81%	78,37%	76,06%	74,06%	72,25%
Provisions techniques / Capitaux propres avant résultat	23,34%	0,72%	0,57%	0,48%	0,41%	0,37%
(Provisions techniques + Capitaux propres) / Primes nettes des cessions	234,41%	258,89%	254,98%	252,71%	250,94%	247,43%
Résultat technique / Primes acceptées	4,86%	9,52%	9,64%	12,76%	12,13%	11,80%
Provisions techniques / Primes acceptées	221,78%	208,37%	198,44%	190,41%	183,69%	175,93%
Frais d'administration / Primes acceptées	19,56%	15,32%	14,68%	14,02%	13,35%	12,71%
Frais d'acquisition / Primes acceptées	11,49%	9,00%	8,64%	8,28%	7,92%	7,57%

7.3.5. Avis des commissaires aux comptes sur les informations financières prévisionnelles de la période allant de 2015 à 2019



FMBZ-KPMG TUNISIE

B.P N° 317 Publiposte -
Les berges du Lac, Rue Lac Eschkel 1053 Tunis

Tél : 71 194 344
Fax : 71 194 328
Email : fmbz@kpmg.com



Cabinet UNION AUDIT TUNISIE

67, Av Alain Savary- Bloc B 4^{ème} étage 1082 Tunis

Tél : 71 787 233
Fax : 71 796 147
Email : uat@gnet.tn

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS DE L'AMI COUVRANT LA PERIODE 2015-2019

En notre qualité de commissaires aux comptes, nous avons examiné les informations financières prévisionnelles couvrant la période 2015-2019, telles qu'elles figurent dans le présent rapport. Ces informations financières prévisionnelles ont été établies sous la responsabilité de la Direction et du Conseil d'Administration de l'AMI à partir des hypothèses traduisant la situation future estimée la plus probable à la date de leur établissement.

Notre examen des informations financières prévisionnelles a été effectué conformément aux normes internationales en vigueur dont notamment ISAE 3400 « examen d'informations financières prévisionnelles »

Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses retenues par la direction et sur lesquelles se basent les informations prévisionnelles sont raisonnables, de vérifier la traduction chiffrée de ces hypothèses et de s'assurer que les informations prévisionnelles sont correctement présentées et qu'elles sont préparées de manière cohérente avec les états financiers historiques

Notre mission ne couvre pas la mise à jour du présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Sur la base des éléments corroborant les hypothèses retenues, rien ne nous est apparu qui nous conduit à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour les prévisions, étant toutefois rappelé qu'elles reposent sur des hypothèses théoriques.

A notre avis, ces prévisions sont correctement préparées sur la base des hypothèses décrites et sont présentées conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Par ailleurs, nous rappelons que s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations sont susceptibles d'être différentes des prévisions, parfois de manière significative, dès lors que les événements ne se produisent pas toujours comme prévu.

Tunis, le 30 novembre 2015

■ P/ le Cabinet FMBZ-KPMG TUNISIE

Emna Rachikou



■ P/ le Cabinet UNION AUDIT TUNISIE

Tijani Chaabane



Bulletin de souscription

Assurances Multirisques Ittihad -AMI Assurances-

Société Anonyme au capital de 13 220 560 DT divisé en 13 220 560 actions de nominal de 1 dinar entièrement libéré

Siège Social : Cité Les Pins Les Berges du lac II, 1053, Tunis

Tél : +216 71 78 39 95 / 71 78 45 44 Fax : +216 71 78 88 10

Registre de Commerce n° B138682003

Statuts déposés aux greffes du Tribunal de première instance de Tunis, le 04 Novembre 2014

Objet Social : La réalisation et la gestion des contrats ou de convention d'assurance et de réassurance de toute nature ainsi que toutes autres opérations ou contrats pouvant être légalement réalisés par les sociétés d'assurances

Augmentation de capital en numéraire de 13 220 560 DT à 18 508 784 DT par l'émission de 5 288 224 actions nouvelles au prix d'émission de 6,250 DT

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23/10/2015 et du Conseil d'Administration du 28/08/2015

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23/10/2015 a été déposé au greffe du Tribunal de première instance de Tunis en date du 17/11/2015

Visa du Conseil du Marché Financier n° **№ 15 - 0921** du **01 DEC. 2015**

Notice Légale publiée au JORT n° 147 du 08/12/2015

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible ouvert sur les livres d'Amen Bank agence de Place Pasteur sous le n°07.001.0001.340.001286.36

Je (nous) sousigné(s) :

Nom & Prénom : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> M.	
Nationalité : Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport	
N° Délivrée le/...../..... à	
Profession/activité :	
Adresse : Code postal : Pays : Tél :	
Agissant pour le compte : (1) <input type="checkbox"/> De moi-même	
<input type="checkbox"/> Du mandant en qualité de :	
<input type="checkbox"/> Tuteur et dont copie d'un extrait de naissance est jointe à la présente	
<input type="checkbox"/> Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.	
Identité du mandant :	
Personne physique : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr	Personne morale :
Nom & Prénom :	Raison Sociale :
Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport	N° du R.C :
N° Délivrée le :	Matricule
à	Fiscale.....
Profession / activité :	
Adresse : Code postal : Pays :	
Tél :	

Déclare par la présente la souscription à (2) : (en chiffres)actions nouvelles portant jouissance en dividende à partir du 01/01/2015.

1) A titre irréductible: à raison de deux (2) actions nouvelles pour cinq (5) anciennes contre la remise de mes/ nos (1) et/ou (2):

..... Actions anciennes

..... Droits acquis en Bourse (attestation N° du/...../.....)

..... Total des droits de souscription donnant droit àactions nouvelles

2) A titre réductible : à actions nouvelles.



Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du prospectus d'émission relatif à l'augmentation de capital sus indiquée et pris connaissance de son contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre d'actions ci-dessus indiqué. Étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons) (1) :

- En espèces
- Par chèque n° Tiré sur
Agence
- Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert
chez agence

La somme de (2) représentant le montant des actions souscrites, à titre irréductible et réductible, à raison 6,250 DT par action, soit 5,250 DT de nominal et 1 DT de prime d'émission.

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession
Le second servant de souche
Tunis le
Signature (3)

Cachet et signature de l'intermédiaire en bourse

- (1) Cocher la case correspondante
- (2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
- (3) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »



Bulletin de souscription (copie)**Assurances Multirisques Ittihad -AMI Assurances-**

Société Anonyme au capital de 13 220 560 DT divisé en 13 220 560 actions de nominal de 1 dinar entièrement libéré

Siège Social : Cité Les Pins Les Berges du lac II, 1053, Tunis

Tél : +216 71 78 39 95 / 71 78 45 44 Fax : +216 71 78 88 10

Registre de Commerce n° B138682003

Statuts déposés aux greffes du Tribunal de première instance de Tunis, le 04 Novembre 2014

Objet Social : La réalisation et la gestion des contrats ou de convention d'assurance et de réassurance de toute nature ainsi que toutes autres opérations ou contrats pouvant être légalement réalisés par les sociétés d'assurances**Augmentation de capital en numéraire de 13 220 560 DT à 18 508 784 DT par l'émission de 5 288 224 actions nouvelles au prix d'émission de 6,250 DT**

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23/10/2015 et du Conseil d'Administration du 28/08/2015

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23/10/2015 a été déposé au greffe du Tribunal de première instance de Tunis en date du 17/11/2015

Visa du Conseil du Marché Financier n° **№ 15 - 0921** du **01 DEC. 2015**

Notice Légale publiée au JORT n° 147 du 08/12/2015

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible ouvert sur les livres d'Amen Bank agence de Place Pasteur sous le n°07.001.0001.340.001286.36

Je (nous) sousigné(s) :

Nom & Prénom : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> M.	
Nationalité : Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport	
N° Délivrée le/...../..... à	
Profession/activité :	
Adresse : Code postal : Pays : Tél :	
Agissant pour le compte : (1) <input type="checkbox"/> De moi-même	
<input type="checkbox"/> Du mandant en qualité de :	
<input type="checkbox"/> Tuteur et dont copie d'un extrait de naissance est jointe à la présente	
<input type="checkbox"/> Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.	
Identité du mandant :	
Personne physique : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr	Personne morale :
Nom & Prénom :	Raison Sociale :
Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport	N° du R.C :
N° Délivrée le :	Matricule
à	Fiscale
Profession / activité :	
Adresse : Code postal : Pays :	
Tél :	

Déclare par la présente la souscription à (2) :
(en chiffres)actions nouvelles portant jouissance en dividende à partir du 01/01/2015.

2) A titre irréductible: à raison de deux (2) actions nouvelles pour cinq (5) anciennes contre la remise de mes/ nos (1) et/ou (2):

..... Actions anciennes

..... Droits acquis en Bourse Attestation N° du/...../.....)

..... Total des droits de souscription donnant droit àactions nouvelles

2) A titre réductible : à actions nouvelles.



Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du prospectus d'émission relatif à l'augmentation de capital sus indiquée et pris connaissance de son contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre d'actions ci-dessus indiqué. Étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons) (1) :

- En espèces
- Par chèque n° Tiré sur
Agence
- Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert
chez agence

La somme de (2) représentant le montant des actions souscrites, à titre irréductible et réductible, à raison 6,250 DT par action, soit 5,250 DT de nominal et 1 DT de prime d'émission.

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession
Le second servant de souche
Tunis le
Signature (3)

Cachet et signature de l'intermédiaire en bourse

- (1) Cocher la case correspondante
- (2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
- (3) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »





Cité Les Pins Les Berges du lac II 1053, Tunis

Tél : +216 70 026 000

Fax : +216 71 268 400

www.assurancesami.com